

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
**Un Peuple –Un But – Une Foi**



**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**DIRECTION GENERALE DU PLAN**

**DIRECTION DE LA PLANIFICATION NATIONALE**

---

**PROJET DE ONZIEME PLAN D'ORIENTATION POUR  
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL  
(PODES 2013-2018)**

**« EMERGENCE DES TERRITOIRES POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET UN  
DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE »**

Octobre 2012

# SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES .....	4
PRESENTATION SOMMAIRE DU CONTENU .....	8
PRESENTATION DU SENEGAL .....	12
CONTEXTE GENERAL.....	15
PREMIERE PARTIE : BILAN DES POLITIQUES SOCIOECONOMIQUES .....	19
CHAPITRE I : DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES .....	20
1. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A LA MARGE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT .....	20
2. LA POPULATION .....	21
3. UNE REPARTITION SPATIALE DES ACTIVITES ECONOMIQUES GUIDEE PAR LES POTENTIELS DES ECOSYSTEMES.....	23
4. UNE DISTRIBUTION INEGALE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX.....	29
5. UNE GOUVERNANCE LOCALE PLUS INSTITUTIONNELLE QU'ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.....	34
CHAPITRE II : SITUATION ECONOMIQUE.....	39
1. PROFIL DE LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE.....	39
2. PERFORMANCES DES SECTEURS PRODUCTIFS .....	40
3. LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET L'EMPLOI.....	43
4. CROISSANCE ECONOMIQUE ET PAUVRETE .....	44
5. POLITIQUE MONETAIRE ET FINANCIERE.....	45
6. LA POLITIQUE BUDGETAIRE .....	48
7. LE COMMERCE INTERIEUR.....	49
8. VULNERABILITE DE L'ÉCONOMIE.....	50
CHAPITRE III : COMPETITIVITE DE L'ÉCONOMIE SENEGALAISE.....	54
1. DETERMINANTS DE LA COMPETITIVITE AU NIVEAU MACROECONOMIQUE.....	54
2. DETERMINANTS DE LA COMPETITIVITE AU NIVEAU MICROECONOMIQUE.....	57
3. PRODUCTIVITE.....	60
4. CONTRIBUTION DES SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION ET A LA COMPETITIVITE DE L'ÉCONOMIE .....	61
CHAPITRE IV : DEVELOPPEMENT DURABLE ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ...	70
1. LA PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INTERVENTIONS DE DEVELOPPEMENT.....	70
2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES.....	78
CHAPITRE V : DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DEMANDE SOCIALE.....	83
1. GESTION DES QUESTIONS DE POPULATION .....	83
2. PAUVRETE ET INEGALITES DE REVENUS .....	84
3. REVUE DU CADRE DE PROTECTION SOCIALE .....	86
4. EDUCATION ET FORMATION .....	88
5. SANTE.....	92
6. EGALITE ET EQUITE DE GENRE.....	95
7. EMPLOI ET PRODUCTIVITE .....	96
8. HABITAT ET CADRE DE VIE .....	97
9. HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT .....	99
10. JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS .....	101
11. CULTURE.....	103

<b>CHAPITRE VI : GOUVERNANCE, ETAT DE DROIT ET CITOYENNETE.....</b>	<b>105</b>
1. <i>GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE .....</i>	<i>105</i>
2. <i>GOUVERNANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT .....</i>	<i>110</i>
3. <i>LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES CRIMES ECONOMIQUES.....</i>	<i>111</i>
4. <i>GOUVERNANCE LOCALE .....</i>	<i>112</i>
5. <i>PROTECTION ET PROMOTION DES DROITS HUMAINS.....</i>	<i>112</i>
<b>DEUXIEME PARTIE : LES STRATEGIES DU XI<sup>EME</sup> PLAN.....</b>	<b>114</b>
<b>CHAPITRE VII : LA VISION ET LA STRATEGIE A LONG TERME .....</b>	<b>115</b>
1. <i>LA VISION : EFFICACITE ECONOMIQUE, ETHIQUE ET DURABILITE OU L'« EMERGENCE DANS LA SOLIDARITE ».....</i>	<i>115</i>
2. <i>LA STRATEGIE A LONG TERME .....</i>	<i>117</i>
3. <i>LE ROLE DES ACTEURS INTERNES DE LA SOCIETE POUR REALISER LA VISION .....</i>	<i>124</i>
<b>CHAPITRE VIII : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU XI<sup>EME</sup> PLAN .....</b>	<b>126</b>
<i>OS 1 : PROMOUVOIR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET DURABLE .....</i>	<i>128</i>
<i>OS 2 : IMPULSER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE HARMONIEUX DES TERRITOIRES .....</i>	<i>130</i>
<i>OS 3 : RENFORCER LES CAPACITES NATIONALES EN MATIERE DE SCIENCES, DE TECHNOLOGIE, D'INFORMATION ET D'INNOVATION.....</i>	<i>132</i>
<i>OS 4 : PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET LA SOLIDARITE NATIONALE .....</i>	<i>133</i>
<i>OS 5 : RENFORCER L'INTEGRATION ECONOMIQUE SOUS REGIONALE ET LA COOPERATION INTERNATIONALE .....</i>	<i>136</i>
<i>OS 6 : RENFORCER LA GOUVERNANCE L'ETAT DE DROIT ET LA CITOYENNETE.....</i>	<i>138</i>
<b>CHAPITRE IX : ESQUISSE DE CADRAGE MACROECONOMIQUE ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT A MOYEN TERME .....</b>	<b>141</b>
1. <i>CONSOLIDATION DU RYTHME DE CROISSANCE .....</i>	<i>141</i>
2. <i>AMELIORATION DE L'EFFICACITE DES INVESTISSEMENTS .....</i>	<i>145</i>
3. <i>PROMOTION DES EXPORTATIONS.....</i>	<i>146</i>
4. <i>LA PROMOTION DE L'EPARGNE.....</i>	<i>147</i>
5. <i>PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT A MOYEN TERME .....</i>	<i>147</i>
6. <i>LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT .....</i>	<i>152</i>
<b>CHAPITRE X : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL .....</b>	<b>156</b>
1. <i>REGROUPEMENT DES REGIONS EN ZONES GEOGRAPHIQUES.....</i>	<i>157</i>
2. <i>SELECTION DES EPICENTRES CANDIDATS .....</i>	<i>157</i>
3. <i>ANALYSE DES POTENTIALITES DES ZONES GEOGRAPHIQUES .....</i>	<i>158</i>
4. <i>IDENTIFICATION DES POLES ECONOMIQUES.....</i>	<i>163</i>
<b>TROISIEME PARTIE : .....</b>	<b>167</b>
<b>MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DU PLAN.....</b>	<b>167</b>
<b>CHAPITRE XI : INSTRUMENTS ET PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>168</b>
1. <i>LES INSTRUMENTS .....</i>	<i>168</i>
2. <i>LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE.....</i>	<i>174</i>
<b>CHAPITRE XII : LE SUIVI-EVALUATION DU PLAN .....</b>	<b>179</b>
1. <i>CADRE GENERAL.....</i>	<i>179</i>
2. <i>LE SUIVI –EVALUATION AU NIVEAU DECENTRALISE .....</i>	<i>182</i>
3. <i>LA MISE EN ŒUVRE DE LA DOUBLE PLANIFICATION .....</i>	<i>183</i>

# SIGLES ET ACRONYMES

**ADIE:** Agence De l'Informatique de l'Etat  
**AGOA:** African Growth Opportunity Act  
**AIBD:** Aéroport International Blaise Diagne  
**ANACS :** Agence Nationale de l'Aviation Civile du Sénégal  
**ANAMS :** Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal  
**ANAT :** Agence Nationale d'Aménagement du Territoire  
**ANCTP :** Agence Nationale de la Case des Tout-petits  
**ANE :** Acteurs Non Etatiques  
**ANEJ :** Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes  
**ANSD :** Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie  
**ANSTS :** Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal  
**APE :** Accords de Partenariats Economiques  
**APD :** Aide Publique au Développement  
**APDA :** Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat  
**APIX :** Agence de Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux  
**ARD :** Agence Régionale de Développement  
**ARM :** Agence de Régulation des Marchés  
**ARMP :** Agence de Régulation des Marchés Publics  
**ARV :** Traitement Anti Rétroviral  
**ASEPEX :** Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations  
**ASER :** Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale  
**ASN :** Association Sénégalaise de Normalisation  
**BAD :** Banque Africaine de Développement  
**BCEAO :** Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
**BEI :** Banque Européenne d'Investissement  
**BHS :** Banque de l'Habitat du Sénégal  
**BIT :** Bureau International du Travail  
**BM :** Banque Mondiale  
**BCI :** Budget Consolidé d'Investissements  
**BFEM :** Brevet de Fin d'Etude Moyenne  
**BTP :** Bâtiments et Travaux Publics  
**DPEE :** Direction de la Prévision et des Etudes Economiques  
**DPN :** Direction de la Planification Nationale  
**CDMT :** Cadre de Dépenses à Moyen Terme  
**CDSMT :** Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme  
**CEDEAO :** Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
**CCIA :** Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture  
**CEA :** Commission Economique des nations unies pour l'Afrique  
**CENA :** Commission Electorale Nationale Autonome  
**CENTIF :** Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières  
**CFAA :** Evaluation de la Responsabilité Financière des Pays  
**CGU :** Contribution Globale Unique  
**CIAT :** Comité Interministériel sur l'Aménagement du Territoire  
**CICES :** Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal  
**CILSS :** Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel  
**CL :** Collectivité Locale

**CNAT** : Commission Nationale d'Aménagement du Territoire  
**CNCLL** : Commission Nationale de Lutte contre la Non Transparence, la Corruption et la Concussion  
**CNDCL** : Conseil National de Développement des Collectivités locales  
**CNDST** : Centre National de Documentation Scientifique et Technique  
**CNRA** : Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel  
**CSE** : Centre de Suivi Ecologique  
**CSS** : Caisse de Sécurité Sociale  
**CPAR** : Revue Analytique du Système de Passation des Marchés  
**DCMP** : Direction Centrale des Marchés Publics  
**DDK** : Dakar Dem Dikk  
**DEPONAT** : Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire  
**DIPE** : Développement Intégré de la Petite Enfance  
**DPP** : Déclaration de Politique de Population  
**DREAT** : Délégation à la Réforme et à l'Assistance Technique  
**DST** : Direction des Statistiques du Travail  
**DSRP** : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté  
**EDMC** : Enquête sur les Dépenses des Ménages dans la Capitale  
**EDS** : Enquête Démographique et de Santé  
**ESAM** : Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages  
**ESPS** : Enquête de Suivi et de Perception de la Pauvreté  
**EQJA** : l'Education Qualifiante des Jeunes et des Adultes  
**FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
**FDD** : Fonds de Dotation de la Décentralisation  
**FECL** : Fonds d'Équipement des Collectivités Locales  
**FIAT** : Fonds d'Impulsion à l'Aménagement du Territoire  
**FMI** : Fonds Monétaire International  
**FNPJ** : Fonds National de Promotion des Jeunes  
**FNR** : Fonds National de Retraite  
**CGE** : Centre des Grandes Entreprises  
**GIE** : Groupement d'Intérêt Economique  
**GIRE** : Gestion Intégrée des Ressources en Eau  
**GOANA** : Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance  
**GNR** : Gestion des Ressources Naturelles  
**HAALSS** : Haute Autorité de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor  
**ICS** : Industries Chimiques du Sénégal  
**IDE** : Investissement Direct Etranger  
**INP** : Institut National de Pédologie  
**IPM** : Institution de Prévoyance Maladie  
**IPRES** : Institution de Prévoyance Retraites du Sénégal  
**ISPE** : Instrument de Soutien à la Politique Economique  
**ISRA** : Institut Sénégalais de Recherches Agricoles  
**IST** : Infection Sexuellement Transmissible  
**ITA** : Institut de Technologie Alimentaire  
**LMD** : Licence Master Doctorat  
**LOAT** : Loi d'Orientation sur l'Aménagement du Territoire  
**MCA** : Millénium Challenge Account  
**MEF** : Ministère de l'Economie et des Finances  
**NEPAD** : Nouveau Partenariat pour le Développement Economique de l'Afrique

**NPA** : Nouvelle Politique Agricole  
**NPI** : Nouvelle Politique Industrielle  
**OCB** : Organisation Communautaire de Base  
**OHADA** : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires  
**OMC** : Organisation Mondiale du Commerce  
**OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement  
**OMI** : Organisation Maritime Internationale  
**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé  
**OMVG** : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie  
**OMVS** : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal  
**ONAS** : Office National de l'Assainissement du Sénégal  
**ONEL** : Observatoire National des Elections  
**ONG** : Organisation Non Gouvernementale  
**ONU** : Organisation des Nations Unies  
**PACCAG** : Projet d'Amélioration des Conditions et Contenus des Apprentissages dans les Garages  
**PAEGE** : Projet d'Appui à l'Enseignement de la Gestion des Entreprises  
**PAGT** : Plan d'Aménagement et de Gestion des Territoires  
**PAFNA** : Projet d'Appui à la Formation Professionnelle des Néo Alphabétisés  
**PAGIRE** : Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau  
**PAIP** : Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires  
**PAMU** : Plan d'Aménagement pour la Mobilité Urbaine  
**PANA** : Plan National d'Adaptation aux changements climatiques  
**PAPIL** : Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale  
**PAS** : Programme d'Ajustement Structurel  
**PASEF** : Projet d'Amélioration et de Valorisation des Services des Écosystèmes forestiers du Sénégal  
**PAST** : Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports  
**PCD** : Programme Communautaire de Développement  
**PEFA** : Public Expenditure and Financial Accountability  
**PEPAM** : Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire  
**PERACOD** : Programme d'Electrification Rurale et d'Approvisionnement en Combustibles Domestiques  
**PEV** : Programme Elargi de Vaccination  
**PF** : Planification Familiale  
**PGF** : Productivité Globale des Facteurs  
**PIB** : Produit Intérieur Brut  
**PIC** : Plan d'Investissement Communal  
**PIRSP** : Programme Intégré de Réforme du Secteur Public  
**PME** : Petites et Moyenne Entreprise  
**PLD** : Plan Local de Développement  
**PMI** : Petites et Moyenne Industrie  
**PNIA** : Programme National d'Investissement Agricole  
**PNBG** : Programme National de Bonne Gouvernance  
**PEV** : Programme Elargi de Vaccination  
**PF** : Planification Familiale  
**PNAT** : Plan National d'Aménagement du Territoire  
**PNDL** : Programme National de Développement Local  
**PNDS** : Plan National de Développement Sanitaire

**PODES** : Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social  
**PPTE** : Pays Pauvres Très Endettés  
**PRDI** : Plan Régional de Développement Intégré  
**PRI** : Politique de Redéploiement Industriel  
**PROGEDE** : Programme de Gestion durable et participative des Energies traditionnelles  
**PROSENSUP** : Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur Professionnalisé au Sénégal  
**PSJ** : Programme Sectoriel Justice  
**PST** : Projet Sectoriel Transport  
**PTIP** : Programme Triennal d'Investissement Public  
**PTF** : Partenaires Techniques et Financiers  
**REVA** : Retour Vers l'Agriculture  
**RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat  
**RMC** : Rapport Mondial sur la Compétitivité  
**RNB** : Revenu National Brut  
**SAR** : Société Africaine de Raffinage  
**SCA** : Stratégie de Croissance Accélérée  
**SDE** : Sénégalaise Des Eaux  
**SFD** : Système Financier Décentralisé  
**SIG** : Système d'Information Géographique  
**SNEEG** : Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre  
**SNPS** : Stratégie Nationale de Protection Sociale  
**SONATEL** : Société Nationale de Télécommunication  
**SONES** : Société Nationale des Eaux du Sénégal  
**SRAT** : Schéma Régional d'Aménagement du Territoire  
**TBS** : Taux Brut de Scolarisation  
**TCER** : Taux de Change Effectif Réel  
**TEC** : Tarif Extérieur Commun  
**TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication  
**TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée  
**UA** : Union Africaine  
**UCAD** : Université Cheikh Anta Diop  
**UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine  
**UGB** : Université Gaston Berger  
**VA** : Valeur Ajoutée  
**ZE** : Zone Economique

## **PRESENTATION SOMMAIRE DU CONTENU**

Le Plan est un des instruments essentiels du système national de planification (SNP). Il constitue un outil intermédiaire entre l'Etude Prospective qui détermine les choix prospectifs à l'horizon d'une génération et le Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP) qui constitue le bras exécutoire du système.

Le XI<sup>ème</sup> Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES 2013-2018) s'inscrit dans le cadre des axes stratégiques du scénario de sortie de l'Etude prospective « Sénégal 2035 ». Il indique les options stratégiques à mettre en œuvre et les objectifs intermédiaires à atteindre pour se diriger progressivement de la situation actuelle vers le futur à long terme choisi par le gouvernement. Il fournit des repères et des critères, tant pour la sélection et la programmation des projets et actions publiques, notamment pour le choix des investissements publics, que pour les mesures d'impulsion des initiatives privées.

Le Plan exprime la vision à moyen terme choisie par le Gouvernement et partagée par l'ensemble des acteurs du développement économique et social de la nation. De ce fait, son processus d'élaboration repose sur une approche globale, systémique et participative.

Les orientations stratégiques visent à promouvoir une dynamique de croissance forte susceptible de réduire la pauvreté et les inégalités, de permettre le développement social équilibré basé sur la promotion des valeurs ainsi que la préservation de l'environnement, et de renforcer la bonne gouvernance et la participation citoyenne, piliers essentiels pour l'atteinte des objectifs de développement humain durable.

Après une présentation du pays et du contexte global d'élaboration de ce projet de société aux plans international, sous-régional et national, le document est articulé autour de trois grandes parties constituées par douze chapitres.

### **I. BILAN DES POLITIQUES SOCIOÉCONOMIQUES À LA VEILLE DU XI<sup>ème</sup> PLAN**

Cette première partie fait l'état des lieux de la société sénégalaise sur la période 2000-2010. Elle procède au bilan des politiques mises en œuvre à travers une approche thématique.

**Le chapitre I** traite de l'aménagement du territoire, de la décentralisation et du développement local. Il met en exergue la faible mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire, les disparités démographiques, le déséquilibre dans la dotation des services sociaux de base et des équipements au niveau national ainsi que l'inégale répartition des activités économiques. Les limites de la décentralisation et les défis de la déconcentration sont aussi traités dans la perspective d'une gouvernance plus économique et sociale qu'institutionnelle.

**Le chapitre II** porte sur l'évolution de la situation économique. Le taux de croissance impacté par les crises économique, financière et énergétique est ressorti à près de 4% en moyen annuel sur la période. Ce niveau est en deçà du taux de 7% nécessaire pour réduire efficacement la pauvreté. Ce chapitre examine ainsi l'évolution et le profil de la croissance et traite notamment de la vulnérabilité de l'économie, des performances des secteurs productifs, du lien entre croissance-emploi et croissance-pauvreté, ainsi que de l'évolution des agrégats macroéconomiques. Le chapitre se termine par l'analyse du commerce extérieur.

**Le chapitre III** apprécie la compétitivité de l'économie tant au niveau macroéconomique que microéconomique. Il met en évidence les réformes mises en œuvre pour améliorer notamment l'environnement des affaires, et qui ont donné des résultats susceptibles de faire du pays une destination attrayante pour les investissements directs étrangers. On relève cependant que l'économie se caractérise par une absence de gains de productivité. Le chapitre traite également de la contribution des secteurs d'appui à la production. Il met en perspective le rôle majeur des infrastructures dans la promotion de la croissance économique (transports, énergie, télécommunications, etc.).

**Le chapitre IV** présente les contraintes liées à la prise en compte du développement durable aussi bien dans les actions de développement que dans les autres secteurs. Le défi actuel du Sénégal consiste à déployer des stratégies de développement hardies pour allier une croissance économique satisfaisante et les principes du développement durable, ce qui suppose des pratiques économiques, sociales et environnementales novatrices.

**Le chapitre V** fait l'état des lieux de la demande sociale en vue d'un développement humain durable. Le bilan établit que le gouvernement a mené des politiques vigoureuses visant à généraliser l'accès aux services sociaux de base. Toutefois, des efforts sont à faire pour améliorer la satisfaction de la demande face à une offre insuffisante, liée notamment à l'accroissement de la population. La poursuite des investissements de l'Etat s'avère alors importante dans le domaine des services sociaux de base (santé, éducation-formation, assainissement, jeunesse, habitat,...) pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

**Le chapitre VI** s'intéresse au renforcement de la Gouvernance, la Citoyenneté et l'Etat de droit. Il donne à voir que des réformes majeures ont été entreprises surtout au niveau de la gouvernance administrative et politique. Il reste à lever les obstacles qui limitent l'effectivité de l'Etat de droit, l'efficacité du processus démocratique et la lutte contre la corruption.

## **II. LES STRATEGIES DU XI<sup>ème</sup> PODES**

La deuxième partie est consacrée aux stratégies à moyen terme élaborées sur la base des résultats du bilan diagnostic, de la vision déclinée à partir de l'Etude Prospective « Sénégal 2035 », des défis de la société et de l'environnement international.

**Le chapitre VII** décline les défis de la société sénégalaise à moyen et long termes en soulignant les caractéristiques de la vision à long terme. En effet les défis à l'entame de ce Plan sont nombreux. La stratégie à mettre en œuvre à moyen terme devra permettre la rupture d'avec le scénario tendanciel pour contribuer à réaliser la vision à long terme « Emergence dans la solidarité ».

Les axes stratégiques de cette vision à long terme portent, entre autres, sur la mise en place d'un système économique performant, la construction d'une gouvernance politique consensuelle, la consolidation des espaces de solidarité nationale, le pari sur le système éducatif et les médias pour accompagner les mentalités et tirer parti d'un environnement international caractérisé par l'accélération des mutations technologiques et du changement social.

**Le chapitre VIII** expose les éléments de stratégies avec six (6) orientations stratégiques identifiées à partir des secteurs sociaux et économiques dont les lignes d'actions constituent des leviers capables de placer l'économie dans le scénario d'une croissance forte et inclusive et d'un développement social durable.

Ces orientations visent, à moyen terme, à relever les défis de la croissance et de la compétitivité de l'économie, à impulser un développement économique harmonieux à travers la mise en place de pôles de développement économique viables, la couverture des besoins sociaux de base et de sécurité alimentaire, le renforcement des capacités dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'information, le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance sous toutes ses formes ainsi que celui de la coopération internationale et de l'intégration sous régionale pour tirer meilleur profit des opportunités de développement.

Les orientations stratégiques (OS) retenues sont :

**OS 1 : Promouvoir une croissance inclusive et durable ;**

**OS 2 : Impulser un développement économique harmonieux des territoires ;**

**OS3 : Renforcer les capacités nationales en matière de sciences, de technologie, d'information et d'innovation ;**

**OS 4 : Promouvoir le développement humain et la solidarité nationale ;**

**OS5 : Renforcer l'intégration économique sous régionale et la coopération internationale ;**

**OS 6: Renforcer la gouvernance l'état de droit et la citoyenneté.**

**Le chapitre IX** présente le cadrage macroéconomique à l'horizon du PODES (2013-2018), les perspectives de développement à moyen terme et les opportunités de financement de l'économie. Le schéma de développement du XI<sup>ème</sup> Plan repose sur la réalisation d'un objectif de croissance moyenne annuelle de 7% sur la période.

Ce cadrage prévoit un accroissement moyen annuel de 11,6% de l'investissement hors stock. Ces résultats appellent des efforts de la part de l'Etat et du secteur privé, pour promouvoir l'investissement afin d'atteindre les objectifs de croissance fixés. À ce titre, les perspectives au niveau international, régional et national offrent plusieurs opportunités aux acteurs pour créer les conditions d'une « Emergence dans la solidarité ».

**Le chapitre X** explore les perspectives de développement régional. Le diagnostic révèle qu'il est indispensable d'élargir l'accès au financement des collectivités locales avec comme point d'ancrage de ces collectivités, des Zones Economiques (ZE) qui seront des aires géographiques ayant comme épïcêtre une grande ville et comme périphéries des localités qui lui seront rattachées. Ce chapitre présente les potentialités de ces zones, avec les actions et les mesures préconisées.

### **III. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DU PODES**

**Le chapitre XI** fait le point sur les instruments et procédures de mise en œuvre des stratégies. Il passe en revue le système de gestion de l'économie ainsi que les procédures de gestion des programmes et projets. Les contraintes et mesures d'amélioration du système nationale de planification sont mises en exergue pour une meilleure allocation et efficacité des investissements.

**Le chapitre XII** examine les aspects de suivi-évaluation du Plan. Le suivi doit se faire tant au niveau technique que politique. L'exercice de suivi-évaluation doit aboutir à la production d'un rapport annuel d'avancement.

Le suivi technique de l'exécution du Plan fera l'objet d'un Conseil interministériel annuel, avant l'élaboration de chaque programme triennal d'investissements.

Le processus de suivi politique de l'exécution du Plan est le moment privilégié pour l'Administration économique et financière pour sensibiliser les différents acteurs sur les enjeux majeurs de la politique économique et sociale. Il présente en effet des opportunités de dialogue entre le Gouvernement, les Elus locaux, les acteurs politiques et la société civile d'une part, et entre l'Etat et les partenaires au développement d'autre part.

## PRESENTATION DU SENEGAL

Le Sénégal occupe la position la plus avancée à l'Ouest du continent africain sur l'océan Atlantique. Il se situe entre 12°8 et 16°41 de latitude nord et 11°21 et 17°32 de longitude Ouest. Sa superficie totale est de 196 722 km<sup>2</sup>. Hormis la partie sud-est où le relief est quelque peu accidenté, le Sénégal est un pays plat, ne s'élevant pas au-dessus de 130 mètres.

Le fleuve Sénégal, au nord et au nord-est, forme une frontière naturelle avec la Mauritanie. C'est aussi le cas pour la rivière Falémé, au sud-est, avec le Mali. Au sud, le pays est délimité par la Guinée et la Guinée-Bissau. La Gambie constitue, de part et d'autre du fleuve Gambie, une enclave de 10.300 km<sup>2</sup> à l'intérieur du territoire national.

Le climat, soumis à des facteurs géographiques et atmosphériques, est sec au nord et humide au sud. La façade maritime de plus de 500km et la situation à l'extrême ouest du continent africain entraînent des différences climatiques entre la zone côtière et les régions de l'intérieur. Le déplacement des masses d'air, facilité par l'absence d'obstacles montagneux, place le territoire sous l'influence de l'alizé maritime, de l'harmattan et de la mousson. Le climat est caractérisé par deux saisons différenciées.

De novembre à avril, la saison sèche voit, sur la région côtière, la prédominance de l'alizé maritime, qui est un vent frais, tandis que l'intérieur est sous l'influence d'un alizé continental chaud et sec, l'harmattan. La mousson apporte la pluie pendant l'hivernage.

Le réseau hydrographique est marqué par des différences importantes de débit entre la saison des pluies et la saison sèche ; ce qui peut entraîner le tarissement des cours d'eau.

Sur le plan environnemental, on distingue trois principaux types de zones écologiques : la savane ouest soudanienne, la mangrove guinéenne et la mosaïque de forêt-savane guinéenne. Les Parcs et réserves naturels représentent 8 % du territoire national et jouent un rôle majeur dans la préservation de l'environnement et le développement du tourisme.

Au plan administratif, l'organisation territoriale mise en place depuis l'indépendance a connu des réformes, parmi lesquelles la création des régions de Matam en 2001 et de Kaffrine, Kédougou et Sédhiou en 2008 .

Le Sénégal compte actuellement 14 régions, 172 communes et 384 communautés rurales. Ces collectivités locales, personnes morales de droit public, sont administrées librement par des citoyens élus au suffrage universel.

## 1. LA POPULATION

La population sénégalaise est estimée à 12.855.153<sup>1</sup> habitants en 2011 avec un taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire de 2,5 %. En 2002, la population âgée de moins de 20 ans représentait 55% de la population totale et le poids démographique de celle âgée de moins de 25 ans était de 64%. De même l'âge médian de cette population était de 16ans.

Elle est composée d'une dizaine d'ethnies inégalement répartie dans l'espace, avec :

- le groupe sahélo-soudanien dont le plus important est constitué de Wolofs, Sérères et Hal-poular, représentant respectivement 42%, 14,8% et 26,7% de la population. La langue wolof est parlée par plus de 75% des sénégalais. Le sous groupe Hal-poular est réparti dans tout le pays, avec une forte concentration dans la zone sylvo-pastorale et la vallée du Fleuve Sénégal ;
- le groupe subguinéen composée de nombreuses ethnies (Diolas, Balantes, Mandjaques, Bassaris, Kognaguis, Bédicks), se trouve en Basse Casamance et dans la partie orientale du pays.
- le groupe Mandé comprend plusieurs ethnies parmi lesquelles domine l'ethnie Mandingue installée en Haute et moyenne Casamance et dans la région de Tambacounda.

La religion musulmane est pratiquée par 94% de la population alors que 4% pratique la religion chrétienne. Enfin, l'animisme subsiste dans certaines zones notamment au Sud du pays (Casamance et Tambacounda). Cette diversité religieuse et ethnique a engendré un riche patrimoine culturel pour le pays.

## 2. LES INSTITUTIONS

La République du Sénégal est laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe et de religion. Elle respecte toutes les croyances. La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants ou par voie référendaire.

Les institutions de la République sont :

- Le Président de la République,
- Le Parlement,
- Le Gouvernement,
- Le Conseil Economique et Social,
- Le Conseil constitutionnel, la Cour suprême, la Cour des comptes et les Cours et Tribunaux.

---

<sup>1</sup> Projections ANSD, 2011

**Le Président de la République** : le Président de la République est élu au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à deux tours, avec un mandat de sept ans, renouvelable une seule fois. Il est le Chef de l'Etat.

**Le Parlement** : le Parlement est bicaméral composé du Sénat et de l'Assemblée Nationale qui ont pour fonction de voter les lois et contrôler l'action du Gouvernement.

**Le Gouvernement** : le Gouvernement comprend le Premier ministre, Chef du Gouvernement, et les ministres. Il met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat.

**Le Conseil Economique et Social** : le Conseil Economique et Social (CES) constitue, auprès des pouvoirs publics, une assemblée consultative disposant d'une expertise dans les domaines économique, social et culturel.

**Le Pouvoir judiciaire** : Il exerce l'autorité judiciaire et veille à l'application des règles juridiques devant les tribunaux.

La langue officielle du pays est le français.

Sa devise : Un peuple, Un but, Une foi.

Le drapeau est composé de trois bandes verticales et égales de couleur verte, or et rouge. Il porte en vert, au centre de la bande or une étoile à cinq branches.

Le Sénégal est membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dont la monnaie est le franc CFA rattaché à l'euro (€) par une parité fixe de 1€= 655,957 FCFA. Le pays est aussi membre de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Africaine (UA), de l'Organisation des Nations Unies (ONU)...

## CONTEXTE GENERAL

**Au plan international**, le contexte est marqué par l'intensification de la mondialisation avec comme corollaire la libéralisation de plus en plus poussée des échanges. A la fin de la dernière décennie, l'économie mondiale, ébranlée par les crises continues, met en perspective de nouveaux rapports de forces économiques et le rôle de plus en plus important de l'intégration régionale. L'affirmation de l'Asie comme nouveau pôle central du monde avec l'avènement de la Chine et de l'Inde et la consolidation de l'Europe auront un impact certain sur l'évolution des marchés mondiaux.

Après l'éclatement de la bulle spéculative au cours de la crise financière des années 2008 et 2009, et les difficultés financières des pays européens, la Chine, avec ses immenses réserves de liquidités s'impose de plus en plus comme le plus grand pourvoyeur de fonds au niveau mondial. Cette situation implique de nouveaux enjeux géostratégiques dans le positionnement des grandes puissances économiques dans les zones riches en matières premières.

En matière de financement du développement, de nombreux pays en développement continuent de recourir au financement externe pour compléter les faibles ressources internes, notamment l'Aide Publique au Développement, les emprunts sur les marchés, les investissements étrangers directs (IDE), les placements de portefeuille et les envois de fonds des émigrés. Dans la perspective d'un accroissement de l'Aide Publique au Développement et de l'amélioration de son efficacité, les partenaires au développement ont adopté la déclaration de Paris en 2005.

Ce contexte international est aussi marqué par la prise de conscience de plus en plus aigüe de la Communauté internationale de la nécessité d'une gestion concertée de l'environnement comme en témoignent les différentes conférences sur le climat depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992. Cette gestion commune implique des engagements pour les Etats et une plus grande prise en compte du développement durable dans leur politique de développement économique et social.

**Au niveau africain**, la dominante est la consolidation de l'Union Africaine. Elle s'appuie sur les sous régions pour le renforcement de l'intégration africaine.

L'autre fait majeur est la mise en œuvre du **Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique** (NEPAD). Ce cadre d'interaction entre l'Afrique et le reste du monde, sous l'égide de l'Union Africaine, constitue une initiative de référence majeure pour la mise en œuvre de projets et programmes allant dans le sens d'une plus grande intégration du continent et d'une meilleure appropriation de ses enjeux de développement. Cependant, le principal défi demeure la mobilisation des ressources financières.

Au niveau régional et sous régional, on note une redynamisation des zones d'intégration économique. Ainsi la CEDEAO poursuit ses efforts pour instaurer un climat de paix et de sécurité favorable aux échanges et à la libre circulation des biens

et des personnes. Egalement des stratégies régionales sont élaborées (PCD, PDDA) pour servir de cadres de référence en matière de politiques pour les pays membres de la zone.

L'UEMOA progresse à une plus grande vitesse avec des directives édictées pour une plus grande rigueur dans les réformes et la gestion des finances publiques. Les réformes budgétaires et financières engagées visent une mobilisation accrue des recettes budgétaires, une maîtrise et une meilleure rationalisation des dépenses. Il s'agit là également d'une exigence déterminante de la réussite du schéma de coopération monétaire auquel les Etats de l'Afrique de l'Ouest ont adhéré. Cela permettrait aussi de réorienter les ressources nécessaires vers des dépenses d'investissement de base, facteurs essentiels de la promotion de la croissance et de réduction de la pauvreté. Ces stratégies s'accompagnent d'initiatives vigoureuses dans les politiques de recouvrement et de lutte contre les évasions et fraudes fiscales mais aussi le transfert illicite de capitaux

**Au niveau national**, le Gouvernement a inscrit son action dans la réduction de la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). A cet effet, les autorités ont poursuivi les actions dans la consolidation de la dynamique des réformes enclenchées au cours des années 90 dont l'objectif principal était de libéraliser l'économie en plaçant le secteur privé au cœur des stratégies de création de richesse. C'est ainsi que sur la période 2000-2010, l'Etat a consenti beaucoup d'efforts en investissant davantage dans les services sociaux de base (éducation, santé, assainissement, etc.), avec le souci permanent de faire face à la demande sociale.

Grâce aux nombreux acquis réalisés dans la voie du progrès et du développement depuis quelques années, le Sénégal a été classé par la Banque mondiale parmi les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Il peut alors aspirer, à l'occasion de cette deuxième décennie du troisième millénaire, à renforcer les fondements d'une société émergente et à relever les défis, notamment ceux liés à l'efficacité économique, l'éthique et la durabilité, afin de réaliser la vision à long terme s'inscrivant dans le cadre de « Sénégal 2035 » et choisie par le Gouvernement. L'édification d'une société au développement intégral et l'accès au rang de pays émergent sont devenus réalisables, ce au regard de l'élan réformateur sur lequel s'est inscrit le pays depuis quelques temps.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le onzième Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES 2013-2018), une stratégie d'étape dont l'édification d'une société émergente et solidaire occupe une place centrale conformément aux choix stratégiques auxquels renvoie la vision à long terme.

A cet effet, l'horizon 2013-2018 se profile comme une étape importante pour préparer le terrain à la concrétisation des aspirations des sénégalais. Les obstacles à ces aspirations sont grands vu les écarts importants par rapport aux objectifs de développement notamment les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

et plus particulièrement la réduction de la pauvreté qui resteront encore des défis majeurs pour la prochaine décennie.

Ce document du XI<sup>ème</sup> Plan fixe les orientations stratégiques à moyen terme du Sénégal formulées autour des grandes thématiques de développement à savoir : Compétitivité et mondialisation ; Développement humain et demande sociale ; Développement durable et croissance accélérée ; Aménagement du territoire, développement local et décentralisation ; Gouvernance, état de droit et citoyenneté ; Recherche scientifique information et technologie.

Les réflexions profondes menées autour de ces thématiques durant tout le processus d'élaboration par les commissions nationales et régionales de planification composées de tous les acteurs de la nation ont permis d'aboutir à une volonté stratégique fondée sur analyse systémique transversale et globale.

Placé sous le sceau de la double planification, le XI<sup>ème</sup> Plan s'est confronté au souci consistant à mieux prendre en compte les solutions aux défis du développement local dans les stratégies nationales.

Fondée sur une volonté politique exprimée au plus haut sommet de l'Etat, la double planification consiste à combiner une planification stratégique au sommet à une planification opérationnelle à la base, de façon à ce que les orientations nationales prises au niveau central soient matérialisées par des actions plus spécifiques, plus ciblées et plus concrètes au niveau régional. L'une de ses finalités est de créer plus de cohérence et de synergies pour un développement harmonieux et solidaire du pays.

Préconisant de promouvoir la région comme pôle économique de développement, le XI<sup>ème</sup> Plan ou quatrième loi d'orientation est ainsi élaboré suivant une approche et une méthodologie qui permettent son articulation avec les Plans Régionaux de Développement intégré (PRDI), les Plans Locaux de Développement (PLD) et Plans d'Investissements Communaux (PIC)) et au-delà, l'harmonisation de leurs horizons. Il s'inscrit dans un système cohérent de planification c'est-à-dire dans le sillage de l'Etude Prospective et sert de référence aux autres cadres stratégiques.

Les travaux, démarrés officiellement en décembre 2009 se sont déroulés en trois phases : diagnostic ; stratégie ; synthèse. Les acteurs nationaux de toutes les sensibilités (élus, collectivités locales, secteur privé, administration, société civile) et porteurs de nouvelles dynamiques ont été regroupés au sein de sept Commissions nationales instituées par le décret n°2006-855 du 18 septembre 2006. A cela s'ajoutent les commissions régionales de planification (une dans chaque région) qui ont été mises en place pour une meilleure prise en compte des défis du développement régional et local et selon une démarche basée sur la double planification. Les travaux de synthèses ont été menés par la Commission Macroéconomique et de Synthèse.

Le présent document est structuré autour de trois grandes parties, réparties en douze chapitres. La première partie présente le bilan des politiques socioéconomiques mises en œuvre au cours de la période 2000-2010. Elle fait l'état des lieux de la société

sénégalaise à la veille du XI<sup>ème</sup> PODES. La deuxième partie est consacrée aux stratégies à moyen terme élaborées sur la base des résultats du bilan diagnostic, de la vision déclinée à partir de l'Etude Prospective « Sénégal 2035 », et en tenant compte des opportunités qu'offre un environnement international en perpétuelle mutation. La troisième et dernière partie procède à une analyse des instruments et procédures de gestion économique et propose des modalités d'exécution des politiques tant au niveau national, régional que local.

# **PREMIERE PARTIE : BILAN DES POLITIQUES SOCIOECONOMIQUES**

## CHAPITRE I : DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

La notion de développement des territoires est liée à celle du développement durable. Elle met en perspective l'aménagement du territoire qui englobe le développement économique des terroirs ainsi que la gouvernance locale au sens de la capacité des communautés de base à prendre en charge leur devenir. Elle met en exergue plusieurs défis liés notamment : à la création de richesse, la lutte contre la pauvreté, l'habitat, aux inondations, etc.

Beaucoup de difficultés sont apparues dans la mise en œuvre des orientations du Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) et de la politique de décentralisation. Ces difficultés n'ont pas permis aux collectivités locales de prendre en charge de façon effective les objectifs qui leur étaient assignés. L'analyse du développement local met en évidence les disparités entre territoires. Celles-ci découleraient de l'insuffisance d'une coordination des politiques d'aménagement du territoire et de décentralisation, ce qui suscite un certain nombre de questionnements :

- comment les défis de l'aménagement du territoire en général et ceux du développement régional en particulier ont-ils été pris en charge au cours de la période 2000-2010 ?
- quelles ont été les mesures et orientations prises pour impulser le développement local au cours de cette période?

### 1. L'aménagement du territoire à la marge des politiques de développement

Le Sénégal a pris la décision, en 1977, de concevoir une politique d'aménagement du territoire. Cette décision n'a pu être concrétisée que vingt ans plus tard avec l'adoption du PNAT. Sa mise en œuvre s'est heurtée au manque de volonté politique, à l'absence de prise en compte de la dimension spatiale dans la planification économique et sociale et, surtout, au défaut d'adoption et d'application des instruments opérationnels du PNAT : Loi d'Orientation sur l'Aménagement du Territoire (LOAT), Fonds d'Impulsion à l'Aménagement du Territoire (FIAT), Visa de Localisation, etc.

En 2002, des initiatives ont été prises pour relancer la politique nationale d'aménagement du territoire. Parmi celles-ci figurent:

- La Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (DEPONAT) ;<sup>2</sup>
- le Programme National d'Aménagement pour la Promotion de la Solidarité et la Compétitivité Territoriale (PNASCOT) qui découle de la DEPONAT, et sert de cadre de mise en œuvre du Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT)<sup>3</sup>.

Au plan juridique, plusieurs autres textes législatifs dont la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, le code de l'investissement, etc., ont été votés et ont eu une certaine incidence sur la gestion spatiale. Un autre instrument juridique est en cours

---

<sup>2</sup> adoptée en Conseil Interministériel, le 21 mars 2006.

<sup>3</sup> Élaboré en 2008

d'adoption. Il s'agit du projet de Loi d'orientation qui va constituer le cadre juridique de la politique d'aménagement du territoire. Cette loi fixe les principes de la politique d'aménagement du territoire et précise les voies et moyens permettant de tendre vers un développement plus équilibré des régions.

Sur le plan institutionnel et technique, la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire a été marquée de 2000 à 2009, par l'instabilité des services qui en ont la charge. En 2009, une importante réforme institutionnelle a été faite avec la création de l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT) dont les attributions permettent d'espérer une meilleure prise en charge des différentes questions.

## 2. La population

### 2.1. Une concentration des populations à l'ouest du pays

La population du Sénégal est inégalement répartie dans l'espace. Elle est principalement concentrée à l'Ouest et au Centre du pays, tandis que l'Est et le Nord sont faiblement peuplés. La densité de la population est passée, en moyenne, de 50 habitants (hts) /km<sup>2</sup> en 2002 à 55 hts/km<sup>2</sup> en 2005, soit une progression de 10% sur cette période. Elle a atteint 60 hts/km<sup>2</sup> en 2008.

Comparée aux autres régions, Dakar se caractérise par une forte densité : 4 748 hts/km<sup>2</sup> en 2010. Pour la même année, sa population est estimée à 2 592 191 habitants, soit près du quart de la population totale sur une superficie représentant seulement 0,3% du territoire national. Les densités des régions de Diourbel et de Thiès sont respectivement, en 2010, de 279hts/km<sup>2</sup> et 251hts/km<sup>2</sup> contre 215et 198hts/km<sup>2</sup> en 2002. Les régions de Tambacounda et de Louga affichent des densités faibles. Tambacounda enregistre 10 hts/km<sup>2</sup> en 2002 et 15hts/km<sup>2</sup> en 2010. La densité de Louga varie de 27 hts/km<sup>2</sup> à 33 hts/km<sup>2</sup> entre 2002 et 2010.

*Tableau 1 : Répartition de la population résidente, de la superficie et des densités, selon la région*

Région	Population	Superficie	Superficie en %	Densité au km <sup>2</sup>
Dakar	2168314	547	0,3	3964
Diourbel	1051941	4 903	2,5	215
Fatick	609789	7 910	4,0	77
Kaolack	1070203	15 449	7,9	69
Kolda	817438	21 112	10,7	39
Louga	677264	25 254	12,8	27
Matam	423967	29 041	14,8	15
Saint Louis	694652	19 241	9,8	36
Tambacounda	612855	59 542	30,3	10
Thiès	1322579	6 670	3,4	198
Ziguinchor	409480	7 352	3,7	56
Total	9858482	196 712	100,0	50

Source : RGPH, 2002

### 2.2. Une croissance plus rapide de la population urbaine

La population urbaine est constituée par les résidents des localités érigées en communes. Elle constitue 42% de la population totale en 2008, contre 41%<sup>4</sup> en 2002 soit un taux de progression d'un point. En matière d'urbanisation, Dakar jouit d'un statut spécial par rapport aux autres villes et est la région la plus urbanisée du pays. Son taux d'urbanisation est passé de 88,4% en 1976 à 97,2% en 2008. Dakar, concentre également plus de la moitié de la population urbaine (55 % en 2000) du Sénégal.

Le Sénégal est un pays qui compte un peu plus de 14 000 villages de tailles très variables<sup>7</sup>. Certes, l'urbanisation progresse rapidement, mais la population rurale reste importante et dispersée. Cette situation entraîne des conséquences en termes d'accès et de coûts des infrastructures et services sociaux de base. La concentration urbaine du Sénégal est caractérisée par : la macrocéphalie de Dakar ; la concentration des centres urbains dans l'ancien bassin arachidier ; la concentration des populations dans les centres urbains situés à proximité du littoral maritime du centre ouest.

### ***2.3 Des migrations internes récentes<sup>5</sup> qui renforcent la zone ouest***

En 2002, sur une population de droit de 8413777 habitants de 5 ans et plus, seuls 3,4% (soit 286068 habitants) ont eu à effectuer au moins une migration au cours des cinq années précédant le recensement<sup>6</sup>. Ces migrants récents résident principalement dans les régions de Dakar (35,5%), Thiès (17,5%) et Diourbel (13,2%). On remarque que les immigrants récents de la région de Dakar proviennent pour la plupart des régions de Thiès (22,8%), Ziguinchor (13,8%), Kaolack (13,5%) et Diourbel (12,4%). Cette situation semble mettre en relief la région de Dakar qui joue un rôle prépondérant dans la redistribution des flux migratoires internes. L'émigration récente de cette région se fait essentiellement au profit de la région de Thiès (34,7%). Le tableau ci-après montre que seules les régions de Dakar, Diourbel, Thiès et Tambacounda ont un excédent migratoire. La région de Kaolack, avec un solde migratoire de -21049 habitants, est celle qui perd le plus dans les échanges migratoires interrégionaux récents. La région de Dakar est déficitaire dans ses échanges migratoires avec les régions de Diourbel (-504 habitants) et Thiès (-614). Le tableau ci-après montre que seules les régions de Dakar, Diourbel, Thiès et Tambacounda ont un excédent migratoire. La région de Kaolack, avec un solde migratoire de -21049 habitants, est celle qui perd le plus dans les échanges migratoires interrégionaux récents. La région de Dakar est déficitaire dans ses échanges migratoires avec les régions de Diourbel (-504 habitants) et Thiès (-614).

---

<sup>4</sup> Situation Economique et Social, 2008.

<sup>5</sup> Migrations internes récentes (5 dernières années): Il s'agit des déplacements de personnes intervenus au cours des 5 dernières années précédant le recensement et ayant conduit à un changement de résidence

<sup>6</sup> ESAM II 2001-2002

**Tableau 2: Bilan de la migration interrégionale récente en 2002**

Région de résidence	Région de résidence antérieure											Entrées	
	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Tamba counda	Thiés	Ziguinchor	Effectif	%
Dakar		12757	8832	13814	5789	5579	5032	9059	4230	23407	14122	102621	35,5
Diourbel	13261		3167	4325	385	7385	332	703	581	7366	615	38120	13,2
Fatick	4606	2186		3436	266	813	61	1041	305	2689	581	15984	5,5
Kaolack	3471	1856	2696		516	679	230	601	627	1188	760	12624	4,4
Kolda	2767	540	577	3026		170	165	740	1309	883	2068	12245	4,2
Louga	3866	2729	466	817	236		165	1051	286	2065	285	11966	4,1
Matam	1832	383	164	310	103	317		1042	340	347	109	4947	1,7
Saint Louis	6709	748	310	1105	647	1508	1026		438	2355	967	15813	5,5
Tambacounda	2590	783	592	1755	1286	501	661	719		1221	572	10680	3,7
Thiés	24021	4588	4021	4309	2010	3204	839	2841	1128		3498	50459	17,5
Ziguinchor	6155	365	306	776	3678	126	112	686	288	748		13240	4,6
<b>Sortie</b>	<b>69278</b>	<b>26935</b>	<b>21131</b>	<b>33673</b>	<b>14916</b>	<b>20282</b>	<b>8623</b>	<b>18483</b>	<b>9532</b>	<b>42269</b>	<b>23577</b>	<b>288699</b>	<b>100</b>
<b>Sortie (%)</b>	<b>24,0</b>	<b>9,3</b>	<b>7,3</b>	<b>11,7</b>	<b>5,2</b>	<b>7,0</b>	<b>3,0</b>	<b>6,4</b>	<b>3,3</b>	<b>14,6</b>	<b>8,2</b>	<b>100</b>	

Source : RGPH, 2002

### 3. Une répartition spatiale des activités économiques guidée par les potentiels des écosystèmes

#### 3.1. Une Agriculture, pratiquée selon les zones éco-géographiques et essentiellement extensive

L'agriculture sénégalaise occupe environ 12% du territoire national et emploie près de 54% de la population active. Le secteur agricole ne contribue que pour moins de 10% à la formation du produit intérieur brut (7,3% et 8% respectivement en 2008 et 2009) avec en moyenne le dixième des investissements publics. Il est le principal levier pour le développement des secteurs artisanal et industriel, et présente des spécificités suivant les zones:

- la culture de l'arachide et du mil dans le bassin arachidier ;
- l'élevage extensif en zone sylvo-pastorale;
- les cultures de décrue, le long de la vallée du fleuve Sénégal ;

- la zone de culture du coton au Sud Est ;
- la riziculture dans le bassin versant du fleuve Sénégal et la Casamance.

Le potentiel des terres cultivables, est évalué à 3,9 millions d'hectares, alors que les surfaces moyennes cultivées annuellement sont de l'ordre de 2,5 millions d'hectares et représentent 65% des terres arables. Les cultures pluviales totalisent 96 % des emblavures contre seulement 4 % pour les superficies irriguées. L'agriculture pluviale, particulièrement extensive repose essentiellement sur l'activité des petites exploitations familiales (superficie moyenne de 4,30 ha) pratiquée par la majorité des ménages ruraux. La moyenne la plus faible est enregistrée dans la région de Dakar avec 0,48 ha et celle la plus élevée à Kaolack avec 8,01 ha.

La superficie cultivée par habitant rural, au Sénégal, en 2005 est estimée à 0,35 ha contre 0,47 en 1996 soit une baisse 34,29% en dix ans. Ce taux est extrêmement bas d'autant plus que le niveau d'intensification de l'agriculture sénégalaise est encore faible. De façon générale, toutes les régions ont vu leur superficie cultivée par habitant baisser. Cependant, Kaolack<sup>7</sup> est toujours en tête avec 0,61 ha en 2005 contre 0,93 ha en 1996, et confirme sa vocation de région agricole. Elle est suivie de Louga (0,58 ha), Tambacounda<sup>8</sup> et Fatick avec chacune 0,39 ha. Comte tenu de leurs potentialités, les régions de Tambacounda et Fatick peuvent jouer un rôle plus important dans le domaine agricole.

En 2008, la superficie moyenne cultivée pour les régions de Dakar, Matam et Saint-Louis est respectivement de 0,002, 0,10 et 0,05 ha/hbt. Pour les cas de Matam et Saint Louis, cela peut s'expliquer par l'importance de l'émigration, malgré leur riche potentiel agricole. Dakar, quant à elle, s'urbanise de plus en plus et la zone maraîchère s'amenuise davantage.

La production alimentaire est essentiellement composée de céréales et autres légumineuses cultivées suivant les régions et destinées à l'alimentation des hommes. Elle concerne les cultures suivantes : mil, sorgho, riz, maïs, niébé, manioc, etc. L'analyse des données montre que la production locale offre en moyenne, en 2005, à chaque sénégalais 77 Kg de produits alimentaires contre 124 Kg en 1996. Elle passe à 146,9 kg en 2008, ce qui est un niveau extrêmement faible, comparé à la norme F.A.O qui est en moyenne de 210 Kg par personne et par an. Cela explique, en grande partie, l'importation par le Sénégal d'énormes quantités de céréales, notamment le riz, le maïs, et autres denrées destinées à la consommation locale. Cette importation de denrées a pour conséquence de contribuer au déficit de la balance commerciale du Sénégal.

Au niveau régional, Kaolack et Fatick dépassaient, en 1996, la norme F.A.O avec respectivement 327 et 248 Kg de produits alimentaires. La situation est tout autre en 2005, car seule Tambacounda fournissait 313 Kg/hbt. Dans le groupe des moins de 10 Kg de produits alimentaires offerts à chaque sénégalais, on retrouve Thiès (6 Kg), Diourbel (7 Kg), Louga (8 Kg). En 2005, seules les régions de Ziguinchor<sup>9</sup>,

---

<sup>7</sup> Kaolack et Kafrine

<sup>8</sup> Tamba et Kédougou

<sup>9</sup> Ziguinchor et Sédhiou

Tambacounda et Saint Louis ont offert aux sénégalais plus de produits avec respectivement 140 kg, 313 et 187 contre 92 kg, 205 et 135 en 1996. En 2008, la situation s'est améliorée nettement pour les régions de Kaolack (338kg), Kolda (372 kg), Tambacounda (334kg) et Saint Louis (265kg). Des progrès sont également constatés à Diourbel (48kg), Louga (51kg) et Matam (101kg).

### ***3.2 La pêche comme activité d'attraction des populations vers la côte ouest***

Le secteur de la pêche représente environ 2% du PIB total et compte 600 000 emplois directs ou indirects. Sa part dans les exportations totales du pays est de 32%. De même, la valeur des exportations des produits halieutiques a permis de contenir le déséquilibre de la balance commerciale.

Les produits de la pêche jouent aussi un rôle primordial dans l'alimentation des populations, avec une contribution de 70 % aux apports nutritionnels en protéines d'origine animale<sup>10</sup>. Globalement, l'activité de pêche reste caractérisée par la prédominance de la pêche artisanale. Elle est pratiquée le long des côtes sénégalaises qui abritent, du nord au sud, des débarcadères dont les plus importants sont Saint-Louis, Fass Boye, Cayar, Dakar, Mbour, Joal et Cap Skiring.

La région de Thiès, principale pourvoyeuse de produits halieutiques du pays, a les débarquements les plus importants en 2008 (61%), suivie de la région de Saint-Louis (18%). La région de Ziguinchor qui contribue à 13% de la production nationale a rejoint celle de Dakar qui avait toujours occupé la troisième position. Cependant, compte tenu de la surexploitation des ressources halieutiques, une baisse continue des productions est constatée au niveau des différentes régions. La région de Dakar qui a toujours la même proportion des débarquements totaux enregistre un recul de 4% de ses mises à terre et 23% de ses recettes.

En revanche, les recettes des mises à terre de la région de Fatick ont progressé, entre 2007 et 2008, passant respectivement de -23% à +13% et de -10% à +7%. Les mises à terre enregistrées dans la région de Louga persistent dans une évolution négative qui s'est accentuée en 2008 avec une baisse de 62% de sa production et de 60% de ses recettes. La région de Kaolack a, par contre, connu une hausse de ses recettes qui ont plus que doublé, pendant que ses mises à terre affichent 22% de hausse.

Compte tenu de l'importance des ressources halieutiques dans la consommation de la population, l'aquaculture devrait constituer un levier important pour combler les déficits constatés dans certaines régions et prévenir la surexploitation des ressources maritime et continentale. Aujourd'hui des efforts sont en train d'être menés pour atteindre ces objectifs.

### ***3.3 Des potentialités sylvoles différentes selon les régions***

L'évaluation de l'état actuel des ressources forestières se heurte à l'absence d'inventaires nationaux du potentiel physique dans ce secteur. Toutefois, les récits historiques, les travaux de cartographie, les inventaires ponctuels et les observations

---

<sup>10</sup> (FAO, 2007).

récentes mettent en évidence une dégradation progressive des ressources forestières caractérisée par des réductions de superficies, de richesse floristique (biodiversité), de densité et des modifications de structures avec la disparition d'une ou de plusieurs strates de certains peuplements ligneux.

Les régions de Saint-Louis, Tambacounda, Louga et Matam regroupent 76,8% de la superficie des forêts classées et réserves du Sénégal, dont 61% pour Saint Louis et Matam. Celle de Diourbel n'abrite pas de formation forestière classée. Saint-Louis, Matam et Louga présentent les taux de classement les plus élevés.

*Tableau 3 : Superficie du domaine classé par région (ha), en 2006*

Régions	Superficies	Forêts classées		Taux de classement
		Nombre	Superficie	
Dakar	55 000	10	6 064	11.0
Diourbel	467 900	0	0	0.0
Fatick	793 500	15	187 676	23.7
Kaolack	1 601 000	23	528 240	33.0
Kolda	2 101 100	26	505 383	24.1
Louga	2 918 800	19	1 216 688	41.7
St. Louis et Matam	4 412 700	61	1 889 432	42.8
Tamba	5 960 200	17	1 685 819	28.3
Thiès	660 100	13	98 926	15.0
Ziguinchor	733 900	29	119 420	16.3
<b>TOTAL</b>	<b>19 672 200</b>	<b>213</b>	<b>6 237 648</b>	<b>31.7</b>

**Source :** Politique foncière du Sénégal (2006-2008).

La contribution de la sylviculture à la croissance du PIB est assez faible. Elle est de 0,02 point en moyenne annuelle sur la période 1990-2007. Celle des ressources sauvages est estimée, en 2006, à près de à 1,7% du PIB. Le charbon de bois est le seul produit qui contribue significativement à la croissance du PIB agricole et sa production en valeur représente 60% de la production du sous secteur.

### 3.4 L'élevage essentiellement concentré dans les régions de prédilection

Le sous secteur de l'élevage est un maillon essentiel de l'économie à travers la création d'emplois et la satisfaction des besoins alimentaires. Les régions de prédilection sont Louga, Saint Louis et Matam. (Tableau en-dessous).

Tableau 1 : Répartition par région des effectifs estimés du cheptel en 2008 (en nombre de têtes)

	<b>Bovin</b>	<b>Ovin</b>	<b>Caprin</b>	<b>Porcin</b>	<b>Equin</b>	<b>Asin</b>	<b>Camelin</b>	<b>Volaille familiale</b>	<b>Volaille industrie</b>
<b>Dakar</b>	20 990	140 700	49 700	1 240	6 630	980	-	1 941 700	13 633 000
<b>Thiès</b>	178 470	218 390	188 440	27 370	63 310	54 800	-	3 755 700	
<b>Diourbel</b>	161 080	221 800	203 840	2 300	71 340	48 180	-	2 424 900	
<b>Kaolack</b>	286 800	931 610	744 740	21 420	119 760	86 930	-	3 196 800	
<b>Fatick</b>	246 260	352 240	296 870	98 170	86 300	47 670	-	1 919 370	
<b>Tamba</b>	741 470	1 156 170	1 039 210	1 760	32 190	39 810	-	1 327 150	
<b>Kolda</b>	604 400	335 730	335 400	114 870	43 150	45 810	-	2 397 970	
<b>Ziguinchor</b>	98 280	95 800	198 760	59 650	1 750	25 220	-	1 221 140	
<b>Louga</b>	396 750	979 200	883 520	-	60 350	24 030	3 010	1 921 960	
<b>St-Louis</b>	295 910	327 680	304 680	-	12 000	39 400	1 470	1 643 900	
<b>Matam</b>	179 800	491 900	231 800	-	26 870	28 830	216	138 100	
<b>Total 2008</b>	<b>3 210 210</b>	<b>5 251 220</b>	<b>4 476 960</b>	<b>326 780</b>	<b>523 650</b>	<b>441 660</b>	<b>4 696</b>	<b>21 888 690</b>	<b>13 633 000</b>

La production locale de viande contrôlée en 2008 porte sur un poids total de 40.645 tonnes comprenant de la viande bovine pour 75%, de la viande ovine pour 18% et de la viande caprine pour 7% (tableau ci-dessus). Plus des deux tiers (71%) du tonnage contrôlé ont été réalisés par les régions de Dakar (54%), Kaolack (9%) et Thiès (7%). On peut observer que le tonnage contrôlé représente un peu moins de la moitié (48%) de la production de viande estimée, sans la volaille.

### 3.5 Un potentiel touristique varié selon les zones géographiques

Le Sénégal offre une vaste gamme de produits touristiques liés à la richesse de ses milieux naturels et culturels. La ville de Dakar accueille à la fois les hommes d'affaires et les congressistes. Le reste du pays est constitué essentiellement de tourisme de loisirs qui se répartit ainsi selon les régions:

- la zone de Thiès- Diourbel abrite le tourisme balnéaire, de religion, la pêche sportive ;
- la zone nord (Saint-Louis, Louga) a une vocation de découverte et de culture liée à l'histoire ;
- la zone de Ziguinchor-Kolda développe le tourisme balnéaire et l'écotourisme ;
- Tambacounda est une zone de tourisme de découverte, de chasse, et d'écotourisme ;
- la zone Kaolack-Fatick développe l'écotourisme.

La demande touristique est en légère progression. Les arrivées globales enregistrées en 2007 s'élèvent à 479316 contre 477955 en 2006, soit une hausse de 0,28%. La région de Dakar, avec environ 22,7% de la capacité globale en lits, a enregistré 234 641 arrivées en 2007 contre 233 643 en 2006, soit une hausse de 0,43%. La région de Thiès, avec près de 27 % de l'offre globale en lits, a enregistré 131 212 arrivées en 2007 contre 138 296 en 2006, soit une baisse 05,1 %.

Avec 44 069 arrivées en 2007, soit 9,2% des arrivées globales, la région de Saint-Louis consolide sa position, devançant les régions de Ziguinchor et Fatick qui ont respectivement enregistré 29 128 et 19 539 arrivées. Les régions de Tambacounda, Kaolack, Kolda et Louga viennent respectivement en 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> position avec 2,3%, 1,05%, 00,48% et 00,45% des arrivées globales.

Le taux d'occupation-lits des réceptifs touristiques a légèrement baissé de 0,18 points, passant de 34,77% en 2006 à 34,59% en 2007. Les meilleurs taux d'occupation-lits sont enregistrés dans les zones de prédilection du tourisme balnéaire. Le taux d'occupation des hôtels de loisirs, clubs et villages de vacance (35,45%) est légèrement supérieur à celui des hôtels d'affaires qui s'établit à 32,90 %. Les variations mensuelles de ce taux qui passe de 41,32% en février à 25,92% en septembre montre encore une fois la saisonnalité du tourisme sénégalais.

On observe, par ailleurs, un déséquilibre aussi bien au niveau de l'offre que de la demande. Les régions de Dakar, Thiès, Saint Louis et Ziguinchor mobilisent l'essentiel des activités touristiques grâce à l'offre de service, au climat et, peut être, à leur réputation de régions à vocation touristique. Ces régions concentrent 92 à 93% de l'ensemble des arrivées touristiques au Sénégal. Des potentialités existent dans des régions comme Fatick avec les îles du Saloum et Tambacounda avec le parc national de Niokoloba.

### ***3.6 Des unités industrielles fortement concentrées dans la région de Dakar***

Le Sénégal comptait dans son ensemble 744 unités industrielles en août 2006, dont 689 installées à Dakar, soit 92,6% du total. Cette situation reflète celle de 1996 et accentue les profondes disparités régionales. Contrairement à 1996, Dakar est suivie de très loin, en 2006, par Saint Louis et Thiès avec respectivement 15 et 14 unités industrielles.

Ziguinchor qui était en deuxième position, en 1996, occupe la quatrième place en 2006 avec le même nombre de firmes, à savoir 10. Kaolack qui vient en cinquième position, en 2006, passe de 3 à 6 unités industrielles ; son patrimoine est ainsi doublé en 10 ans. Cette région a pu bénéficier de la restructuration des espaces régionaux, récupérant ainsi certaines industries qui appartenaient à Fatick.

A l'opposé de Kaolack, Fatick perd 5 de ses 8 unités industrielles, et se retrouve avec 3 en 2006. La région de Kolda passe de 4 en 1996 à zéro unité industrielle en 2006, tandis que celle de Louga, enregistre des progrès réels, passant de 1 à 3 unités entre ces deux dates.

#### 4. Une distribution inégale des équipements sociaux

##### 4.1. Des ressources humaines et infrastructurelles de santé concentrées à l'ouest et dans les centres urbains

Dans ces domaines, les normes préconisées par l'OMS sont :

- en matière de couverture en infrastructures sanitaires : 1 poste de santé pour 10 000 habitants ; 1 centre de santé pour 50 000 habitants et 1 hôpital pour 150 000 habitants ;
- pour la couverture en personnel sanitaire: 1 Médecin pour 10 000 habitants ; 1 Infirmier pour 3000 habitants ; 1 Sage Femme pour 300 femmes en âge de reproduction (FAR) ;

L'analyse de la distribution des équipements et de la couverture en personnels sanitaires montre des disparités importantes entre les régions.

**Tableau 4 : Répartition du personnel de santé par région**

Catégories Régions	MÉDECINS		INFIRMIERS		SAGES FEMMES	
	Besoins	Disponibilité	Besoins	Disponibilité	Besoins	Disponibilité
DAKAR	256	523	855	953	2 001	443
DIOURBEL	127	48	424	178	992	59
FATICK	68	16	225	157	527	25
KAOLACK	117	32	390	234	914	39
KOLDA	95	18	317	160	742	32
LOUGA	76	30	254	129	594	31
MATAM	51	14	171	144	401	14
ST LOUIS	81	32	271	213	634	36
TAMBACOUNDA	71	31	236	178	553	37
THIES	144	61	481	303	1 125	97
ZIGUINCHOR	47	24	156	193	336	50
Total	1 133	829	3 780	2 842	8 819	863

Source : Rapport de performances du CDSMT-santé, édition 2008, DRH, MSPHP

Concernant les infrastructures, le Sénégal, en 2008, compte 986 postes de santé, 95 centres de santé et 22 hôpitaux. La distribution des Postes de santé montre que dans certaines régions, les normes OMS sont atteintes. C'est le cas, pour Fatick, Louga, Matam, Saint Louis, Ziguinchor, Kédougou et dans une moindre mesure Tambacounda dont le ratio est de 1 Poste de santé pour 10 176 habitants. Les normes

OMS pour les Centres de santé ne sont respectées dans aucune région du pays. Quant aux Hôpitaux, c'est seulement à Kédougou où la norme OMS est atteinte. Cette situation montre que des efforts sont à faire en termes de construction d'infrastructures sanitaires.

**Tableau 5 : Nombre d'infrastructures sanitaires par région**

REGION	POSTES DE SANTE	Ratio Population par PS	CENTRES DE SANTE (CS)	Ratio Population par CS	HOPITAUX	Ratio Population par hôpital
<b>Dakar</b>	114	23 004	22	119 200	9	291 379
<b>Diourbel</b>	68	19 402	7	188 473	2	659 654
<b>Fatick</b>	82	8 381	9	76 359	-	-
<b>Kaolack</b>	66	18 046	8	148 875	1	1 191 003
<b>Kolda</b>	79	12 303	5	194 393	1	971 963
<b>Louga</b>	110	7 064	6	129 514	1	777 085
<b>Matam</b>	70	7 620	3	177 795	1	533 385
<b>St-Louis</b>	96	8 725	6	139 598	2	418 793
<b>Tambacounda</b>	60	10 176	7	87 221	1	610 550
<b>Thiès</b>	126	11 681	12	122 646	2	735 877
<b>Ziguinchor</b>	95	4 994	8	59 299	1	474 394
<b>Kédougou</b>	20	5 946	2	59 461	1	118 921
<b>TOTAL</b>	<b>986</b>	<b>11 781</b>	<b>95</b>	<b>122 269</b>	<b>22</b>	<b>527 981</b>

Source : Annuaire de santé 2008, SNIS, MSPHP

Le déficit d'infrastructures et de personnels sanitaires provoque une mortalité plus importante à l'Ouest du pays. Le taux de mortalité infantile reste toujours élevé se situant en moyenne autour de 61‰ sur la période 1997-2005. Des disparités importantes existent entre les régions. Kolda, Tambacounda et Diourbel ont un taux dépassant 80‰. Les régions de Saint Louis, Thiès et Louga ont des taux inférieurs à celui de la moyenne nationale. Dakar enregistre une nette amélioration en passant de 84‰ en 1997 à 44‰ en 2005. C'est aussi le cas pour Fatick. Pour Thiès, bien que situé toujours en deçà de la moyenne nationale, le taux de mortalité infantile augmente d'année en année.

La probabilité de décéder varie considérablement selon le milieu de résidence<sup>11</sup>. En effet, le risque de décéder avant 5 ans pour tout âge confondu est plus élevée en milieu

<sup>11</sup> EDS IV

rural qu'en milieu urbain. La chance de survie des enfants varie aussi selon la région : elle est nettement plus élevée à Dakar que dans les autres régions. Ainsi, pour 1000 enfants nés vivants à Dakar, 79 décèdent avant le cinquième anniversaire contre 205 à Kolda et 200 à Tambacounda.

#### ***4.2 Une inégalité dans l'accès au service de l'éducation selon les régions***

Au cours des dernières années, le système éducatif a enregistré d'importantes avancées pour l'accès à l'éducation, grâce à une forte poussée de la scolarisation. La moyenne nationale du Taux Brut de Scolarisation (TBS), passe de 67,2%, en 2000, à 90,1% en 2008. Durant la première phase du PDEF (2000-2004), le TBS a connu dans six régions sur onze, un Taux d'Accroissement moyen annuel (TAMA) supérieur à celui du niveau national (3,2%). Les régions de Diourbel, Tambacounda et Kolda avec respectivement 7,5%, 5,9% et 5,0% ont enregistré les plus forts TAMA. La progression moyenne annuelle la plus faible est notée à Ziguinchor avec 0,7%.

Durant la deuxième phase (2004-2007), le TBS a augmenté de 7,9 points pour l'effectif global dont 5,4 pour les garçons et 10,5 pour les filles. Six régions ont connu un accroissement du TBS supérieur à la moyenne nationale (7,9%). La région de Ziguinchor est la moins performante avec une augmentation de 2,2 points. La performance réalisée en 2008 est due, en grande partie, aux efforts de scolarisation déployés dans les régions de Dakar (125,2%), Ziguinchor (107,6%), Fatick (106,4%) et Kolda (100,8%). Neuf régions ont des TBS supérieurs à 70%. Le plus faible taux est noté à Diourbel (53,1%), en raison, sans doute, de l'inadéquation entre l'offre éducative et la spécificité culturelle et religieuse de la région.

Concernant les effectifs du cycle moyen, c'est à Matam que le plus fort taux d'accroissement moyen annuel a été enregistré avec 29,1%. Cette région est suivie de loin par celles de Tambacounda (22,2%), Kolda (21,7%), Fatick (19,7%) et Saint-Louis (19,2). La région de Diourbel se signale également par un taux d'accroissement élevé des effectifs (16,3%). L'ouverture de plus en plus importante de collèges franco-arabes en est une des causes principales. Les taux d'accroissement les moins élevés s'observent à Dakar, Louga et Thiès où déjà, des efforts non négligeables ont été faits dans le passé pour scolariser les enfants de la tranche d'âge concernée.

Au niveau de la qualité des enseignements et apprentissages, le Gouvernement a fixé une taille standard pour chaque type de classe (à savoir, 40 élèves au minimum et 55 élèves au maximum) et, pour chaque cohorte de la classe à double flux (45 élèves pour une classe multigrade et 48 élèves pour la classe à flux unique).

De 2005 à 2008, l'effectif moyen par groupe pédagogique a augmenté au niveau des classes à double flux sauf pour les Académies de Kolda (0), Saint Louis (0) et Tambacounda (-1). Pour les multigrades, on observe une diminution de la taille des groupes pédagogiques (GP) au niveau de toutes les régions à l'exception de Dakar (+6), Ziguinchor (+2), Fatick (+1) et Kolda (0). Au niveau des flux uniques, la région de Dakar est la seule qui a connu une augmentation de la taille des GP (+6).

**Tableau 6: Taux d'accroissement moyen annuel (en %)**

Régions	2000	2004	2007	TAMA		2008
				2000-2004	2004-2007	
Dakar	103,60	114,80	123,10	2,60	2,30	125,20
Diourbel	33,70	41,40	51,40	5,30	7,50	53,10
Fatick	67,30	90,10	103,20	7,60	4,60	106,40
Kaolack	49,70	61,70	66,20	5,60	2,40	70,00
Kolda	62,00	85,60	99,10	8,40	5,00	100,80
Louga	44,90	58,20	65,50	6,70	4,00	68,60
Matam	55,30	57,10	65,60	0,80	4,70	70,50
Saint Louis	65,50	79,60	86,30	5,00	2,70	86,60
Tambacounda	55,90	67,60	80,30	4,90	5,90	83,30
Thiès	73,30	87,60	94,40	4,60	2,50	97,80
Ziguinchor	95,00	106,60	108,80	2,90	0,70	107,60
Sénégal	67,20	79,70	87,60	4,40	3,20	90,10

**Source : DPRE, ME, Rapport National 2008**

En 2008, les effectifs des classes à double flux sont de 100, 84 et 79, respectivement dans les régions de Matam, Louga et Diourbel. L'effectif moyen des classes multigrades est sensiblement inférieur à la norme. C'est particulièrement à Louga (16), Matam (16), Saint- Louis (16), Fatick (18), Diourbel (19) et Kolda (29) que l'on a enregistré une réduction significative des effectifs moyens dans les classes multigrades.

Pour les classes à flux unique, excepté la région de Dakar (50), l'effectif moyen par groupe pédagogique est inférieur à la norme de 48. La région de Louga enregistre le plus faible effectif par classe avec 32 élèves. La faiblesse de la taille moyenne des groupes pédagogiques est en partie liée à celle des effectifs de certaines écoles rurales où le potentiel d'enfants à scolariser annuellement est faible.

**Tableau 7: Evolution de la taille moyenne des GP dans le public selon le mode de fonctionnement**

Régions	Double Flux			Multigrade			Flux Unique		
	2005	2007	2008	2005	2007	2008	2005	2007	2008
Dakar	51	52	53	16	22	24	43	49	50
Diourbel	50	52	79	21	20	19	48	42	40
Fatick	46	49	47	19	20	18	42	40	38
Kaolack	48	49	50	23	21	22	43	40	39
Kolda	45	45	45	31	31	29	44	42	40
Louga	53	55	84	18	16	16	37	33	32
Matam	60	79	100	22	17	16	39	36	35
Saint Louis	48	48	48	19	17	16	41	39	38
Tambacounda	46	45	44	25	24	24	41	39	37
Thiès	50	51	53	25	23	22	47	47	46
Ziguinchor	47	49	47	26	28	25	44	41	40
Sénégal	49	49	50	22	21	21	43	42	41

Source : DPRE, ME, Rapport National 2008

Les régions périphériques sont plus touchées par l'analphabétisme des femmes. En 2002, la moyenne nationale chez les femmes tourne autour de 49,7%. Les régions les plus concernées par ce fléau sont celles de Tambacounda (61,5%), Diourbel (68,2%) et Matam (71,9%). Dakar et Ziguinchor, avec respectivement 32,6% et 39,5% sont les régions les moins touchées par ce fléau. Kolda vient en troisième position avec 40,9% de femmes analphabètes de 15 ans et plus. Ces trois dernières régions ont un taux d'analphabétisme inférieur à celui de la moyenne nationale.

#### ***4.3 Une incidence de la pauvreté plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain***

Le profil de la pauvreté montre que les ruraux sont plus touchés que les urbains. Cela s'explique en partie par le fait que les ruraux ont un moindre accès aux infrastructures de production, équipements, services sociaux de base et aux structures de financement. Ils ne bénéficient pas des effets directs ou indirects des externalités liées à l'accès aux infrastructures scolaires, de santé, de transport, etc. Au moment où l'incidence de la pauvreté stagne en milieu urbain (41,4 (ESPS-I) et 41,4 (ESPS-II), elle est toujours supérieure à la moyenne nationale en milieu rural avec 48,3% en 2005/2006 et 46,7% en 2010-2011.

Outre le milieu d'appartenance (urbain ou rural), les données observées montrent que la pauvreté est loin d'être uniforme d'une région à une autre. Avec moins d'un ménage

pauvre sur trois en 2005/2006, la région de Dakar jouit d'une situation nettement plus favorable que les autres régions du pays, même si elle contribue de façon importante à la pauvreté du fait qu'elle concentre un quart de la population<sup>12</sup>. A l'inverse, la pauvreté est plus répandue dans les régions de Tambacounda, Ziguinchor, Fatick, Louga et Kolda (deux personnes sur trois, voire plus, sont pauvres). Le niveau de pauvreté a même augmenté entre 2002 et 2005 dans les régions de Tambacounda, Fatick et Louga.

Globalement, les régions peuvent être regroupées en trois grandes catégories homogènes selon l'incidence de la pauvreté observée en 2005/2006 :

- très forte incidence (plus de 60%) à Tambacounda, Ziguinchor, Fatick, Louga et Kolda ;
- forte incidence (entre 40 et 60%) à Kaolack, Diourbel, Matam, et Thiès ;
- incidence moyennement forte (entre 33 et 40%) à Dakar et Saint Louis.

Certaines régions très pauvres (par exemple Ziguinchor et Kolda) et d'accès relativement difficile, sont à la périphérie du pays. L'immensité des ressources naturelles pour ces deux régions contraste avec leur niveau de pauvreté. La raison de leur pauvreté pourrait être trouvée dans le fait que leurs populations respectives sont essentiellement rurales (59,1% et 89,2%). Elles rejoignent donc les autres régions pour la faiblesse de leur productivité et de leurs capacités de création de richesse. La capacité de transformation des produits agricoles de ces régions est très faible et le tissu industriel y est quasi inexistant

## **5. Une gouvernance locale plus institutionnelle qu'économique et sociale**

La gouvernance locale, qui englobe décentralisation et déconcentration, devait être le prolongement de la politique d'aménagement du territoire pour impulser le développement local à partir des potentialités du territoire.

Avec la réforme de 1996 sur la décentralisation, le Sénégal a confirmé son option pour une décentralisation progressive et irréversible. Plusieurs mesures ont été prises pour sa mise en œuvre:

- l'érection de la région en collectivité locale ;
- La création de la ville et des communes d'arrondissement ;
- le transfert de compétences dans neuf domaines ;
- le contrôle de légalité a posteriori qui devient le principe et le contrôle de légalité a priori, l'exception<sup>13</sup>.

Dans le but de rendre l'administration locale plus efficace, le découpage territorial a subi des réaménagements en 2002 avec la création de la région de Matam puis, en 2008, avec la création des régions de Sédhiou, Kaffrine et Kédougou.

Depuis 2008, le Sénégal compte :

- 182 circonscriptions administratives : 14 régions, 45 départements et 123 arrondissements,

---

<sup>12</sup>Dakar représente 15,4% de l'ensemble des ménages pauvres en 2005/06.

<sup>13</sup> Rapport des assises sur la décentralisation

- 543 collectivités locales : 14 régions, 159 communes (dont 5 villes et 46 communes d'arrondissement) et 370 communautés rurales.

La territorialisation des actions de l'Etat met en évidence la nécessité de s'interroger sur la dynamique de la gouvernance locale au Sénégal. Celle-ci se pose en termes de « processus institutionnel et organisationnel de construction des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs relatifs aux besoins de développement des territoires »<sup>14</sup>. Cette approche permet de mettre en évidence les potentialités, de trouver des solutions pour asseoir un développement local durable et de déceler les limites qui freinent sa mise en œuvre.

Les investissements des collectivités locales restent mitigés du fait de la faiblesse des ressources financières. Les principaux secteurs d'intervention concernent le secteur social, notamment la santé, l'éducation et l'hydraulique où les collectivités locales mettent la plupart des fonds destinés à l'investissement.

Les indicateurs (DSRP II) révèlent une tendance favorable dans les secteurs de l'hydraulique et de l'éducation. Pour la santé, l'accès reste encore critique, en particulier dans les régions de Sédhiou, Kaffrine, Louga, Kolda, Tambacounda et Kédougou.

### ***5.1. Les acquis en matière de gouvernance locale***

En matière de gouvernance locale, plusieurs acquis peuvent être notés. Sur le plan juridique, les articles 102 de la Constitution et 3 du Code des collectivités locales disposent respectivement que les collectivités locales « *constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques et ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt régional, communal, ou rural* ».

La loi dispose également que « *les citoyens<sup>15</sup> peuvent participer à la gestion des affaires locales en faisant des propositions aux élus locaux sur toute action d'impulsion socioéconomique, et en participant aux délibérations du conseil ou en exerçant leur droit de contrôle sur les actes du conseil<sup>16</sup>* ». Pour compléter les ressources nécessaires à leurs investissements publics, les collectivités locales ont également la possibilité de recourir à des financements extérieurs par le biais de la coopération décentralisée.

Neuf (9) domaines de compétences ont été également transférés aux collectivités locales à savoir : l'environnement et la gestion des ressources naturelles ; la santé, la population et l'action sociale ; la jeunesse, les sports et loisirs ; la culture ; l'éducation, la promotion des langues nationales et la formation professionnelle ; la planification ; l'aménagement du territoire ; et l'urbanisme et l'habitat.

---

<sup>14</sup> Pecqueur (B.), *Le développement local*, Syros, 2e édition revue et augmentée, 2000.

<sup>15</sup> Notamment à travers les mouvements associatifs et les groupements à caractère communautaire

<sup>16</sup> (articles 3,47,157 et 225)

Des mesures d'accompagnement ont été prises pour la prise en charge effective et correcte de ces compétences comme le Fonds de Dotation de la Décentralisation. À cela, il faut ajouter la réforme du Fonds d'équipement des collectivités locales (FECL), la décentralisation de l'exécution des ressources internes du Budget Consolidé d'Investissement (BCI), la restructuration des Agences Régionales de Développement (ARD), l'augmentation substantielle des indemnités des exécutifs locaux, l'harmonisation de l'intervention des partenaires à travers un programme fédérateur (le Programme National de Développement Local/PNDL), etc.

Toutefois, il convient de signaler que de tous les organes de suivi de la décentralisation<sup>17</sup> prévus par la loi 96-06 du code des collectivités locales, seul le CNDCL est fonctionnel mais uniquement pour statuer sur une seule de ses prérogatives à savoir, la répartition du FDD et du FECL. Ces organes ne sont pas les seules instances à ne pas avoir bien fonctionné dans la mise en œuvre de la décentralisation. C'est une des raisons pour lesquelles, aujourd'hui, la gouvernance locale présente un bilan mitigé, marqué par des difficultés réelles pour la prise en charge de leurs prérogatives.

## ***5.2. Les défis en matière de gouvernance locale***

### ***5.2.1 Les ressources financières***

La première contrainte qu'il conviendrait de lever pour arriver à faire de la gouvernance locale un véritable moyen d'impulsion et de coordination des projets de développement à la base, est celle relative aux moyens financiers. Malgré les progrès notés, durant ces dernières années, avec le FECL et le FDD, les montants alloués sont jugés insuffisants. Sur les neuf (9) domaines de compétences transférées aux collectivités locales, seuls cinq (05)<sup>18</sup> bénéficient d'une compensation effective. Mais même pour ces domaines, les montants transférés ne permettent pas d'assurer l'intégralité des charges. Par ailleurs, le délai de mise à disposition des actes de transfert du FECL et du FDD est encore très long (entre 6 et 7 mois).

Dans le cadre de la décentralisation de l'exécution du BCI<sup>19</sup>, des efforts sont encore en train d'être menés avec des projets pilotes au niveau de l'éducation et de la santé, mais les résultats ne sont pas encore concluants. Il apparaît donc que la compensation au titre des compétences transférées reste insuffisante et que la question du financement local demeure problématique en raison de la faiblesse des ressources mobilisés et mobilisables par les collectivités locales.

Quant au niveau peu performant des recouvrements, il relève, entre autres, de la complexité et de la lourdeur des procédures d'imposition ainsi que du recensement. La non implication des autorités administratives, auxquelles le code des collectivités

---

<sup>17</sup> Conseil National de Développement des Collectivités locales (CNDCL), Comité Interministériel de l'Administration Territoriale (CIADT), Commission Nationale d'Assistance aux Centres d'Expansion Rurale Polyvalents (CNACERP), Comité Interministériel sur l'Aménagement du Territoire (CIAT) et la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire (CNAT).

<sup>18</sup> Education, Santé, Culture, Jeunesse et Sports

<sup>19</sup> Au titre de la réforme de la gestion des finances publiques et du système de passation de marché.

locales (article 334) a confié le suivi déconcentré des budgets locaux est aussi en cause. La non-participation des services des collectivités locales dans le processus d'imposition ainsi que la gestion souvent laxiste des infrastructures marchandes, source d'importantes évactions fiscales, sont aussi déplorées. De ce fait, la faiblesse du niveau des ressources requiert de nouveaux modes de financement, de répartition, de gestion et de suivi des fonds transférés par l'État aux collectivités locales.

Cependant, avec la coopération décentralisée, des collectivités locales ont pu réaliser des projets de développement grâce à l'appui de leurs partenaires. Des exemples, comme celui de la commune de Saint-Louis accompagnée par la ville de Lille en France qui a pu mettre en œuvre plusieurs projets contenus dans son Agenda 21, existent. Ce type d'intervention permet, à côté de l'intercommunalité, d'améliorer les sources du financement local.

### ***5.2.2 Les ressources humaines***

La situation des ressources humaines au niveau des collectivités locales est critique et est caractérisée par :

- l'absence d'un statut de l' élu local ;
- le faible niveau de qualification de la majorité des élus ;
- l'inexistence de programmes de renforcement des capacités des acteurs ;
- le déficit d'information et de communication.

Il est à signaler que le faible niveau de qualification des ressources humaines des Collectivités locales découle du caractère partisan des recrutements, ce qui ne facilite pas la prise en charge des besoins de coordination des collectivités locales où interviennent plusieurs acteurs (État, ONG, projets/programmes, OCB, etc.)

### ***5.2.3 La participation et le contrôle citoyen***

Malgré le pouvoir conféré aux citoyens pour participer aux actions de développement initiées à la base et exercer leur droit de regard sur les affaires locales, on constate que ce pouvoir est peu exercé à cause, généralement, de leur faible niveau d'instruction et de l'analphabétisme.

L'application des principes de participation, de transparence, d'équité, du contrôle citoyen, de responsabilisation, etc. n'est pas encore effective au niveau des acteurs du développement local. A titre d'exemple, on note des expériences timides en matière de budget participatif qui est un important moyen d'éducation citoyenne et d'appropriation du processus de développement à travers les relations entre élus et populations.

### ***5.2.4 Les limites de la déconcentration***

A côté du dynamisme de la décentralisation, la déconcentration administrative connaît une lente évolution parce que souffrant encore d'une organisation hiérarchisée stricte qui ne milite pas en faveur de l'autonomie des entités territoriales recherchée à travers la décentralisation.

De ce fait, la déconcentration n'a pas permis de mettre en place une véritable administration de développement. En outre, le rôle qui lui est dévolu, et qui lui confère une sorte de tutelle en matière de contrôle de légalité des actes des collectivités locales, surtout dans la gestion budgétaire, est souvent décrié par les élus locaux. Aussi, est-il nécessaire de réfléchir actuellement sur l'adoption d'une charte de la déconcentration demandée par les acteurs locaux afin de permettre aux autorités administratives de mieux conduire le développement des territoires à côté des élus locaux.

### ***5.2.5 La problématique du découpage territorial***

L'un des grands problèmes de la décentralisation est le découpage territorial qui ne prend pas en compte les aspects économiques, sociaux et même culturels. Dès lors, pour faire de la gouvernance locale un levier pour impulser le développement des territoires, il importe de procéder à des découpages objectivement viables et de concevoir une nouvelle façon d'exercer le pouvoir qui respecte les principes de responsabilisation et de participation inclusive.

## CHAPITRE II : SITUATION ECONOMIQUE

De 1994 à 2005, le Sénégal a enregistré des performances économiques relativement bonnes, avec un taux de croissance économique moyen annuel de 5%, des déficits budgétaire et de balance des paiements contenus dans des niveaux soutenables en dépit du ralentissement économique observé durant les années 1996, 1997 et 2002

L'année 2006 marque un tournant avec des performances plutôt erratiques. Ainsi en 2006, la croissance économique n'a été que de 2,5%, et les déficits budgétaire et commercial se sont accrus. Les déficits budgétaire et commercial sont respectivement passés de 2,9 % et 7,8% du PIB en 2005 à 5,6% et 9,8% en 2006, ce qui a causé, pour la première fois depuis 1997 des arriérés de paiement vis-à-vis du secteur privé.

Cette détérioration est due en partie à une forte demande de consommation, en particulier dans le secteur public, et à une performance peu significative des exportations. La montée des prix du pétrole, combinée à celle des prix des importations alimentaires, a aussi contribué à l'aggravation du déficit commercial.

En 2007, les efforts du Gouvernement pour rétablir les équilibres macroéconomiques, ont été récompensés et le taux de croissance s'est établi à 4.9 %, malgré les mauvaises récoltes enregistrées du fait d'une pluviométrie tardive et de problèmes d'approvisionnement en semences. La dégradation de la conjoncture mondiale en 2008 et 2009, a fortement contrarié cette tendance à la reprise et le taux de croissance économique s'est établi respectivement à 3,2.% et 2,2%<sup>20</sup>.

Le taux de croissance économique s'est établi à 4,1% en 2010 et 2,6% en 2011. On note que l'objectif de 7% prévu dans les stratégies de développement (DSRP II et SCA) n'est pas encore atteint.

### ***1. Profil de la croissance de l'économie***

L'analyse de la croissance sur une longue période permet d'identifier cinq phases caractéristiques:

**La première phase de 1960-1973** est caractérisée par la lenteur de la croissance, imputable, entre autres, à la monoculture arachidière et aux difficultés dans l'agriculture. Cette situation est due à plusieurs facteurs :

- les problèmes liés à l'environnement climatique, notamment une pluviométrie déficitaire ;
- l'épuisement des sols ;
- la dégradation des revenus des paysans de plus de 40%, suite à la baisse du prix réel de l'arachide ;
- l'augmentation des charges de filières après l'insertion des secteurs parapublics dans ce domaine, entraînant une réduction importante des investissements.

---

<sup>20</sup>Ce taux est en deçà du taux de croissance démographique.

Les industries, essentiellement agroalimentaires et extraverties, ont subi les effets pervers enregistrés dans la filière arachidière. Durant cette période, le commerce, particulièrement orienté vers les cultures de rente, a suivi le même rythme que les secteurs industriel et agricole. Les autres secteurs étaient encore à des stades embryonnaires.

**Au cours de la deuxième phase de 1976-1984**, les fluctuations observées au niveau de la croissance du PIB résultaient de la situation économique instable qui caractérisait l'économie mondiale en général. Cette phase était marquée par des tendances dépressives et le choc pétrolier de 1979. En dépit de ces facteurs, l'année 1979 constituait une année porteuse pour l'économie sénégalaise du fait d'une bonne récolte arachidière. Cependant, au cours des années 1980 et 1981, les indicateurs se sont dégradés, sous l'effet combiné de la sécheresse, de la baisse très sensible des cours internationaux de l'arachide et des phosphates ainsi que de l'envolée continue du dollar, entraînant le renchérissement des importations et une hausse du poids du service de la dette. En 1982, on a assisté à un retournement de la tendance récessive qui s'est confirmé en 1983 et en 1984.

**La troisième phase de 1985-1993** est marquée par une hausse brutale de la croissance entre 1985 et 1988 suivie d'une faible croissance de l'ordre de 1,3% de 1988 à 1993. Cela s'explique en partie par les résultats peu probants de la nouvelle Politique agricole (NPA) et de la nouvelle Politique industrielle (NPI) mises en œuvre à partir de 1985. Le taux de croissance est ressorti, en moyenne, à 2,2%.

Au cours de la **quatrième phase de 1994-2000**, on observe un regain de croissance essentiellement portée par le secteur tertiaire. Le taux de croissance moyen au cours de cette période est de 5%. Les profils d'évolution des contributions au PIB, au cours de la période 1994-2000, ont montré que l'économie sénégalaise se modernisait et tirait sa croissance des sous-secteurs des services et des BTP. L'économie nationale renouait avec la croissance dans la seconde moitié de la décennie 1990. Le PIB a augmenté en termes réels de 4,1% sur la période 1995-1998, alors que le taux de croissance démographique était estimé, en moyenne, à 2,7%.

Dans la **période 2000-2010**, la dynamique de croissance s'est globalement maintenue à 4.6 %, avec une activité économique marquée, en 2006, par la persistance de la crise énergétique et les difficultés des Industries Chimiques du Sénégal (ICS). Ces facteurs ont porté le taux de croissance du secteur secondaire à 1,7%. La croissance du PIB réel s'est détériorée. Elle se chiffrait à 2,5% en 2006 contre 5,6% en 2005, et atteint 4,9% en 2007. En 2010, le taux se situe à 4.1%.

## ***2. Performances des secteurs productifs***

### **Le secteur primaire**

L'objectif d'assurer durablement de fortes productions agricoles, pastorales et halieutiques doit aller de pair avec une bonne conservation des écosystèmes, des sols et des ressources en eau.

Le développement agro-sylvo-pastoral passe par une stratégie de diversification des activités (élevage, pêche), des productions agricoles, l'augmentation de la productivité et de la compétitivité des exploitations agricoles sur une base durable avec, comme mesure d'accompagnement, le développement d'une économie non agricole en milieu rural.

**L'agriculture :** Le secteur agricole emploie près de 54% de la population active, absorbe en moyenne 10% des investissements publics, mais ne contribue que pour environ 10% à la formation du produit intérieur brut (12% en 2007). Le poids négligeable de cette contribution est lié aux rendements faibles, fortement tributaires des aléas climatiques. Par ailleurs, la production agricole ne couvre en moyenne que 52% des besoins alimentaires de base. Les terres cultivables occupent environ 20% du territoire national, les surfaces cultivables représentent 12%.

En 2007, le PIB agricole est évalué à 282 milliards de FCFA. Son évolution sur la période 2006-2010 est caractérisée par une tendance à la hausse, passant de 320,9 milliards de Franc CFA en 2006 à 436 milliards en 2008 et à 483,6 milliards en 2009. L'année 2008 a été une année de reprise avec la relance des différentes spéculations à travers la Grande offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA). Le sous secteur a contribué davantage à la formation du PIB avec un taux de 7,4%. Sur la période 2006-2010, la part de l'agriculture dans l'économie est restée en deçà de l'objectif fixé dans le DRSP-II, à savoir 9,09%.

**L'élevage :** Deuxième sous-secteur contributeur du primaire après l'agriculture, l'élevage représente en moyenne 4,0% du PIB sur la période 2000-2008. Ce résultat s'explique en partie par l'importance de la demande de consommations intermédiaires des industries alimentaires, de l'hôtellerie et de la restauration. La valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage a progressé en moyenne de 4,2% entre 2000 et 2008, atteignant plus de 330 milliards de francs CFA aux prix courants de 2008. Sa contribution au secteur primaire a augmenté, entre 2000 et 2008, de 4,2 points passant de 24,8% à 29%. Toutefois, le sous-secteur a connu une année difficile en 2002 dû aux pluies hors saison.

Malgré les performances réalisées, les importations de viande (9 600 tonnes ou 7,3 milliards de FCFA en 2009) et de produits laitiers (58100 tonnes ou 68,2 milliards de FCFA en 2009) demeurent importantes. Les importations de viande représentent en moyenne 18,7% de la consommation finale de viande bovine et 11,5% de la consommation finale totale de viande sur la période 2000-2009. Les importations de produits laitiers ont augmenté de 8,8% en moyenne sur la période 2001-2009 contre 1,0% pour la production locale de lait brut.

**La pêche :** Le sous-secteur de la pêche contribue pour environ 2% au PIB, concerne 600 000 emplois, et représente 22% du total des exportations. En 2005, elle a généré 366 millions de dollars US. Néanmoins, le secteur fait face à une crise environnementale et socio-économique grave, qui menace la survie des communautés de pêche, et compromet l'approvisionnement en poisson, la contribution du secteur à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté. Entre 1988 et 2005, les

captures des espèces démersales qui apportent l'essentiel de la valeur ajoutée du secteur ont chuté de 32% en moyenne. Les exportations de produits halieutiques ont également enregistré une baisse notable de l'ordre de 26% sur la même période.

### **Le secteur secondaire**

**L'industrie :** La politique de libéralisation du secteur initiée, dans le sillage des politiques d'ajustement structurel et de la Nouvelle Politique Industrielle, n'a pas permis à l'industrie sénégalaise de sortir des difficultés. Avec une contribution du secteur à la formation du PIB de 19 %, la valeur ajoutée en volume du secteur secondaire s'est accrue de 5,6% en 2010, après un recul de 1,2% en 2008 et une progression de 1,3% en 2009. L'absence d'innovation, la difficulté d'accès au financement et la vétusté des équipements industriels, entraînant des coûts de production élevés, n'ont pas permis d'assurer à l'industrie nationale une compétitivité sur les marchés local et international face à la concurrence.

L'adoption de la Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie qui consacre la Politique de Redéploiement Industrielle (PRI), en 2005, constitue une avancée importante dans la mise en œuvre d'une vision de construction d'un secteur industriel fort. L'ensemble des efforts déployés, a permis de porter la contribution du secteur secondaire au PIB(industries extractives non comprises) à 19, 8 % en moyenne de 2006 à 2008, soit un accroissement de 3,8 % par rapport à la période 1993 à 2000.

**Les BTP** constituent l'un des sous secteurs à plus forte croissance de l'économie. Son dynamisme se traduit par une progression de son poids dans le PIB qui s'établit à 4,7 % en 2006 contre 4,2 % en 2005. Si des investissements lourds ont permis à la SOCOCIM de doubler sa production pour faire face à la demande, l'installation des CIMENTS DU SAHEL a été, entre autres, dictée par l'importance des prévisions de la demande locale et sous-régionale. En dehors des produits de la menuiserie métallique, le secteur des BTP demeure toujours un grand utilisateur de produits importés. Les importantes mesures de politique sectorielle dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat et des transports contribuent davantage à consolider la croissance de ce secteur.

**L'artisanat :** avec un effectif de 1 200 000 personnes environ, l'artisanat représente 18% de la population active. Un quart des artisans réside à Dakar. La contribution de ce sous secteur au PIB est d'environ 12%. Il absorbe 30 à 60% de la main d'œuvre urbaine et compte 120 corps de métiers.

**Le secteur tertiaire** est réparti en trois groupes:

- Le tertiaire moteur (télécommunications, énergie électrique, intermédiaires financiers et services aux entreprises) ;
- Le tertiaire traditionnel (commerce, transport, services personnels et restauration) ;
- Le tertiaire non commercial (enseignement, santé, services sociaux et administration publique).

Depuis 2000, la contribution du secteur tertiaire au PIB n'a cessé d'augmenter et est supérieure à 54%. Il est essentiellement dominé par le commerce, les transports, la poste et les télécommunications, les administrations et les services sociaux.

### 3. Le marché du travail et l'emploi

Le marché du travail est caractérisé par de sérieux handicaps qui touchent les différents acteurs dans la formulation des politiques d'emploi, de formation et de développement, d'investissement et de gestion d'entreprises. Ces insuffisances sont liées à l'absence d'un système d'information efficace, aux faiblesses du dispositif d'orientation scolaire et professionnelle, ainsi qu'aux lacunes du système d'intermédiation sur le marché de l'emploi.

Les programmes mis en œuvre par l'Etat ont un impact relativement limité sur le marché du travail en raison de (i) l'inadéquation formation-emploi, (ii) l'absence d'une politique d'emploi suffisamment coordonnée, (iii) l'insuffisance d'information sur le marché de l'emploi, (iv) la faible qualité du mode de gestion de ces programmes.

En 2008, 97% de l'emploi est fourni par le secteur informel contre seulement 3% pour le secteur formel<sup>21</sup>. La population occupée ou pourvue d'un emploi, est estimée à 3 309 716 individus, soit un taux d'occupation de 38,7%. Dans la catégorie des actifs occupés, seulement 17% jouissent d'un salaire régulier, les autres évoluent dans le secteur informel.

En moyenne, plus de la moitié (50,8%)<sup>22</sup> des actifs occupés sont pauvres et 55,5% de ces individus proviennent du secteur informel.

Avec la situation économique et financière internationale morose au cours de ces dernières années, assortie d'un ralentissement de la croissance, les conditions de vie des couches défavorisées n'ont cessé de se dégrader, notamment dans les grandes agglomérations. Ainsi, à Dakar, 83% des actifs recensés âgés de 15 ans et plus, évoluent dans le secteur privé informel contre seulement 10% dans le secteur privé formel<sup>23</sup>.

Le document de politique pour le secteur de l'emploi (2010-2015) élaboré et validé, en mars 2010 a permis de renouveler et de renforcer celui de 1997. Les contraintes identifiées lors de son élaboration sont encore actuelles:

- L'articulation insuffisante entre les politiques de croissance et d'emploi;
- le niveau élevé du chômage, du sous-emploi et de la pauvreté;
- les difficultés de financement des programmes et l'inexistence d'un cadre d'intervention approprié.

---

<sup>21</sup> Etude banque mondiale 2008

<sup>22</sup> ESPS, 2005

<sup>23</sup> Résultats de l'Enquête sur les Dépenses des Ménages dans la Capitale (EDMC) de 2009

#### 4. Croissance économique et pauvreté

Durant la période 2005-2009, la croissance du PIB réel a été de 2,8 % en moyenne par an, contre 4,4 % entre 2000 et 2004. En 2009, le Sénégal a vu son taux de croissance fléchir à 2,2% contre 3,2 % en 2008 et 4,9 % en 2007. En plus des retombées négatives de la crise économique de 2008 sur l'environnement économique et financier du pays, ce ralentissement de l'activité économique résulte principalement des faibles performances enregistrées dans le secteur tertiaire qui totalise un peu plus de 54 % du PIB. Les retards de paiement de l'État ont continué à perturber l'activité du secteur privé. Par ailleurs, la consommation des ménages a été affectée par les prix élevés des denrées alimentaires et de l'énergie.

Depuis 2006, la situation n'a cessé de se dégrader. En effet, selon les résultats de l'étude sur la pauvreté chronique, le profil de pauvreté révèle que 6 personnes sur 10 sont soit pauvres, soit vulnérables, en 2008-2009. Sur 6 personnes dans la catégorie pauvre, 4 sont pauvres et 2 sont en réalité vulnérables à un choc (économique, sanitaire, écologique)<sup>24</sup>. Selon les projections, le taux de pauvreté serait de 38,4% à l'horizon 2015, donc, supérieur à la cible de 34% prévue par l'OMD1<sup>25</sup>.

Cette situation peut s'expliquer par le faible dynamisme des activités agricoles qui occupent environ 54% de la population. La contribution du secteur agricole à la formation du PIB réel, après avoir connu une baisse entre 2006 et 2007 (6,6% et 5,5%) a enregistré une hausse entre 2008 et 2009, passant de 7,3% à 8%. La croissance observée depuis 1994 provient essentiellement des activités des services.

Une réduction durable et significative de la pauvreté au Sénégal passerait par une croissance forte, soutenue et mieux répartie alors que celle-ci est encore trop dépendante des facteurs exogènes tels que les aléas climatiques et la volatilité du cours des matières premières.

Les résultats de la décomposition croissance et inégalité, au cours de la période 2001-2002 et 2005-2006, confirment le fait que l'essentiel de la réduction de la pauvreté est due à la croissance. Au niveau national, le total de 6,3 points de réduction de la pauvreté provenait d'une amélioration des revenus moyens de l'ensemble de la population.

La structure actuelle de l'économie sénégalaise ne permet pas à la croissance d'avoir un impact important sur la réduction de la pauvreté. En effet, l'incidence de la pauvreté est de 80,7% dans le secteur primaire, alors que ce secteur ne contribue qu'à hauteur de 14% en moyenne à la création de richesse (12,8% en 2007, 14,6% en 2008 et 16,3% en 2009).

Suite à la crise économique 2007-2009, un certain nombre de défis doivent être relevés pour réaliser les objectifs d'une économie émergente :

- Juguler la crise énergétique ;
- Assurer la sécurité alimentaire et maintenir un niveau faible d'inflation ;

---

<sup>24</sup> Etude pauvreté chronique

<sup>25</sup> Réduire l'extrême pauvreté et la faim

- Rendre accessible le crédit pour financer les besoins en investissement
- Maitriser les déficits budgétaire et commercial ;
- Promouvoir la bonne gouvernance économique ;
- Réduire les niveaux élevés de chômage et de pauvreté ;
- Améliorer les infrastructures ;
- Faciliter l'accès aux marchés.

## **5. Politique monétaire et financière**

### ***5.1 L'inflation***

Le niveau élevé de l'inflation en 2007 et 2008 (respectivement 5,9% et 5,8%) s'explique essentiellement par les crises alimentaire et énergétique au niveau mondial. Du fait du caractère vulnérable de l'économie nationale et des fluctuations des prix de l'énergie, la gestion de l'inflation continue à être difficile même si le niveau est compatible avec le critère fixé par l'UEMOA (3%) depuis 2009<sup>26</sup>. Ceci a été possible grâce à la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA et à l'amélioration de la situation des produits alimentaires sur le marché mondial.

### ***5.2 Les taux d'intérêt***

De 1980 à 1993, le taux d'intérêt avait évolué à la hausse. Sur la période 1994 à 2010, la tendance à la baisse des taux d'intérêt, ne s'est pas reflétée sur le niveau des taux des prêts bancaires qui n'ont pas baissé significativement. Au moment où les taux de prêts bancaires aux agents à besoin de financement sont assez élevés, les taux d'intérêt de l'épargne sont restés généralement faibles. Le principal défi est de permettre au secteur privé d'accéder au financement à des taux bas pour promouvoir l'investissement et encourager l'épargne domestique.

Ce défi est aussi valable pour le secteur de la micro finance où les taux d'intérêt affichent également une tendance à la baisse du fait de la concurrence dans le secteur. Cependant, pour éviter de mettre en cause la viabilité financière des institutions de micro finance, le taux d'usure qui leur est appliqué est de 27% alors que celui des banques est à 18%.

### ***5.3 Le taux de change***

La monnaie nationale du Sénégal (le FCFA) a un taux de change fixe par rapport à l'euro. De ce fait la valeur de la monnaie nationale ne reflète pas nécessairement le poids de son économie. Cette situation doublée d'une détérioration des termes de l'échange a rendu la compétitivité de l'économie structurellement faible, caractérisée par une balance commerciale toujours déficitaire. La combinaison de ces phénomènes économiques, a contribué à diminuer les gains en devises, l'épargne nationale et, par conséquent, les investissements.

La dévaluation du FCFA, en 1994, avait donné un nouveau regain à la croissance économique mais de façon insuffisamment soutenable et durable pour avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté. Elle n'a pas permis de renverser la tendance

---

<sup>26</sup> -1 en 2009 ; 1.2 en 2010

déficitaire de la balance commerciale en relevant la compétitivité de l'économie nationale.

#### **5.4 L'accès au crédit**

Malgré la progression notée dans l'évolution des banques classiques et une politique d'extension du réseau de la micro finance, les micro-entreprises, les Pme ainsi que les ménages/populations à faibles revenus éprouvent des difficultés d'accès au circuit de financement.

Le taux de bancarisation, établi autour de 11,6% en 2007, est considéré très progressif. Comparé à ceux des pays émergents, il demeure très faible. Le coût et la disponibilité du crédit restent encore les principaux obstacles. Une autre contrainte est la faible capacité de remboursement des agents à besoin de financement ou leur manque de volonté à rembourser. Dès lors, le défi est de réduire le risque perçu comme un obstacle par les banques pour rendre le crédit accessible et à prix supportable. Aussi, les objectifs de la politique monétaire à moyen terme doivent-ils s'articuler autour de (i) la stabilité des prix, (ii) l'approfondissement du marché des capitaux, (iii) la diversification du secteur financier et (iv) l'amélioration de l'accès aux services financiers.

#### **5.5 La balance des paiements**

L'évolution des indicateurs montre qu'aussi bien la balance commerciale que la balance des transactions courantes ont toujours été négatives au Sénégal. Cette situation peut s'expliquer, entre autres, par la détérioration continue des termes de l'échange, la baisse des prix des produits primaires sur le marché mondial, la difficulté d'accès des produits sénégalais aux marchés des pays développés, l'augmentation des prix des produits alimentaires sur le marché mondial ainsi que la flambée des prix du pétrole.

Du fait de son manque de ressources, l'État sénégalais a emprunté massivement au point que la soutenabilité de sa dette a été menacée. Aussi, le pays n'a-t-il jamais été capable de stimuler ses exportations par les investissements. Il a été plutôt contraint de poursuivre à emprunter de nouveaux capitaux pour pouvoir rembourser sa dette.

**Tableau : Balance commerciale (en millions de FCFA)**

	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Exportations FOB</b>	832 441	833 471	802 211	987 862	990 063	1 071 896
<b>Importations FOB</b>	1 523 746	1 669 937	1 987 524	2 510 395	1 947 765	2 022 401
<b>solde</b>	<b>-691 305</b>	<b>-836 466</b>	<b>-1 185 313</b>	<b>-1 522 533</b>	<b>-957 702</b>	<b>-950 505</b>

Source : Balance des paiements du Sénégal, BCEAO, 2010

Le commerce extérieur est caractérisé par la faible contribution des secteurs d'exportation à la formation du PIB (-0,8% en 2009). Entre 2005 et 2009, la part du Sénégal dans les exportations mondiales de marchandises et de services n'a cessé de baisser, passant de 0,018 % à 0,016 %. Après une faible progression de 0,2% en 2009 soit 990 milliards contre 987,9 milliards en 2008, les exportations globales sont

ressorties en hausse de 8,3%, en s'établissant à 1071,9 milliards en 2010 dans un contexte de reprise du commerce international<sup>27</sup>.

Le mouvement des exportations, composées majoritairement de produits pétroliers, d'acide phosphorique, de produits de la filière pêche, et de ciment a enregistré une baisse de 4,8 % en 2009 avec la poussée vers le bas des engrais (-78,9 %), des phosphates (-51,3 %), du coton (-40,7 %), de l'acide phosphorique (-34,7 %) et des produits pétroliers (-32,9 %), consécutive aux problèmes rencontrés par les Industries chimiques du Sénégal (ICS). S'y ajoute la chute des prix des autres produits exportés après la flambée de 2008, alors que les importations ont reculé de 20,2 %. Par conséquent, le taux de couverture subit une nette amélioration puisqu'il passe de 35,1 % en 2008, à 50,8 % en 2009 et 52,9 en 2010.

Les exportations sont en outre très peu diversifiées en termes de produits : sur 89 familles de produits vendus à l'étranger par le Sénégal, 12,4 % des produits génèrent 80,3 % des recettes tirées des exportations. Il s'agit principalement des produits pétroliers (34,0 %), de l'acide phosphorique (10,2 %), de produits de la filière pêche (9,7 %), de ciment (7,6 %), du fer et de l'acier (5,3 %). Alors que 37,8 % des exportations de produits pétroliers vont vers le Mali, la quasi-totalité des ventes à l'étranger d'acide phosphorique (98,9 %) se font avec l'Inde. Les six premiers pays clients du Sénégal totalisent 68,9 % de ses exportations.

En 2008, les exportations vers l'Afrique sont concentrées à plus de 70 % autour des produits pétroliers, des matériaux de construction (ciment, fer et acier). L'Afrique représente 48,8 % des exportations totales du Sénégal. Le Mali reste le premier client du Sénégal dans la région avec 53,7 % des exportations sénégalaises en Afrique de l'Ouest.

Aucune des principales exportations du Sénégal n'apparaît comme faisant partie des exportations les plus compétitives au plan mondial. Les produits pétroliers sont confrontés à des difficultés liées à l'offre et au recul de leurs prix. Les exportations de poisson et de phosphate ont connu des problèmes attribuables à une croissance du marché inférieure à la moyenne des exportations mondiales.

Les importations de biens et services sont en hausse passant de 1669,9 milliards FCFA en 2006 à 2510,4 milliards de FCFA en 2008. Pour 2010, elles ont augmenté de 4,1% s'établissant à 2 027,9 milliards contre 1 947,8 milliards en 2009.

Les atouts pour le commerce extérieur sont :

- l'appartenance du Sénégal à l'OMC, à la CEDEAO, à l'UEMOA, au Groupe ACP, et à l'AGOA ;
- l'environnement concurrentiel pour les entreprises du pays favorisé par l'application des règles et normes définies par les groupes auxquels appartient le Sénégal ;
- L'adoption de la Stratégie de Développement et de Promotion des Exportations (STRADEX);

---

<sup>27</sup> Balances des paiements du Sénégal, 2010

- l'existence de secteurs porteurs dans le cadre des grappes de croissance de la SCA ;
- l'existence de structures techniques: CICES, CCIA, ASEPEX, ARM ;
- le dynamisme des opérateurs et entreprises du commerce ;
- la diversification des partenaires commerciaux (pays émergents).

Les contraintes sont :

- la faible compétitivité des produits;
- les insuffisances de la politique d'encadrement du secteur privé ;
- l'insuffisance de l'offre exportable ;
- les difficultés d'accès aux marchés extérieurs ;
- la faible capacité de mise en œuvre des outils de protection ;
- la faiblesse des moyens du Comité National des Négociations Commerciales Internationales ;
- les difficultés d'accès au financement des opérateurs économiques et des entreprises.

Pour faire du commerce extérieur un moteur de la croissance économique, il faudra relever trois défis majeurs : (i) la diversification de l'offre de production et d'exportation ; (ii) l'innovation technologique et le développement des activités manufacturières ; (iii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'économie nationale.

## **6. La politique budgétaire**

### ***6.1 La fiscalité***

De façon générale, les recettes fiscales ont enregistré une amélioration avec une tendance à la hausse continue. De 1998 à 2000, elles sont passées de 440,7 milliards à 537,3 milliards FCFA, puis de 576,8 milliards FCFA en 2001 à plus de 1199,4 milliards FCFA en 2010. Cependant, le système fiscal repose principalement sur les impôts indirects, représentant 70,7% des recettes fiscales totales. La fiscalité de porte représente 37,2% des recettes fiscales. Cette dépendance s'explique par la plus grande facilité à collecter ces impôts.

Les autorités ont entrepris une vaste réforme de la fiscalité directe qui s'est traduite par des résultats encourageants. En effet, la baisse progressive des taux perçus sur l'impôt sur les sociétés (IS) (de 35% à 25% au cours des trois dernières années), associée à une rationalisation des régimes incitatifs, n'a pas entraîné une baisse significative des recettes fiscales dans le court terme. Au contraire, les recettes de l'IS ont augmenté de 57 à 82,7 milliards de FCFA entre 2003 et 2006. En raison de leurs effets encourageants sur la création d'entreprises et sur la collecte des impôts, ces réformes devraient exercer un effet positif encore plus prononcé sur les recettes fiscales dans le plus long terme.

### ***6.2 Les dépenses et les recettes***

A l'image du reste du monde, 2008 et 2009 ont été des années de crise pour le Sénégal. Toutefois, cette situation ne semble pas avoir changé de façon générale la

programmation budgétaire du pays. De 2008 à 2011, le budget général a cru de façon continue, passant respectivement de 1699,3 milliards FCFA à 2081,6 milliards FCFA.

De 2008 à 2010, les recettes internes ont faiblement augmenté, en raison, des renoncements à certains taxes et droits sur des produits stratégiques comme le riz et la farine mais aussi des difficultés de recouvrement liées aux dépenses fiscales. Les charges du budget général ont augmenté plus rapidement, laissant des déficits importants et croissants. Les recettes externes ont diminué sur la période, confirmant la baisse des dons projets.

### **6.3 La dette**

L'endettement a connu une évolution spectaculaire entre 1970 et 2007. En effet, le stock de la dette (en pourcentage du PNB) est passé de 17 en 1970 à 51 en 1980, 68 en 1990 et 79 en 2000, avant de baisser, sous l'effet de l'annulation, à 23% en 2007. Ce ratio a atteint 105% en 1994, année de la dévaluation du franc CFA. Cette évolution s'explique par le fait que le pays a fondé un grand espoir sur l'emprunt extérieur comme moyen de promotion de la croissance économique. Mais, malgré l'annulation de la dette en 2006, les tendances actuelles indiquent une certaine reprise de l'endettement. En 2010, la dette est de 2190,1 milliards de FCFA.

Les perspectives économiques du Sénégal à moyen terme, dépendent fondamentalement de la capacité à résorber le double déficit interne et externe à travers des mesures de politiques structurelles tout en maintenant une discipline fiscale dans la gestion des recettes et des dépenses.

**Tableau n° 8: Evolution de la Dette Publique (en milliards de FCFA)**

	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>Dette publique intérieure</b>	<b>147,4</b>	<b>318,1</b>	<b>260,3</b>	<b>339,4</b>	<b>438,3</b>	<b>653,3</b>
<b>Dette publique extérieure</b>	<b>864.37</b>	<b>968.47</b>	<b>1171.61</b>	<b>1624.34</b>	<b>1751,8</b>	<b>2050,9</b>
<b>Dette Totale</b>	<b>1011.77</b>	<b>1286.57</b>	<b>1431.91</b>	<b>1963.74</b>	<b>2190,1</b>	<b>2704,2</b>

Source : DPP/MEF, octobre 2012

### **7. Le Commerce intérieur**

Le diagnostic de ce sous secteur révèle que sa redynamisation passera par la mise en place de structures opérationnelles et l'insertion des nationaux dans les circuits de distribution et de commercialisation. Les initiatives ont consisté en une révision du cadre juridique par la refonte des textes législatifs et réglementaires. Les efforts de consolidation d'un environnement concurrentiel sont poursuivis à travers la finalisation des réformes juridiques déjà engagées et le renforcement des moyens des structures de régulation et de contrôle du marché.

**Les acquis sont :**

- l'existence d'une Agence de Régulation des Marchés (ARM), du Conseil National de la Consommation et d'un cadre de commercialisation des produits agricoles ;
- la mise en place d'une société de commercialisation du riz locale.

**Les contraintes sont :**

- l'insuffisance des effectifs d'agents de contrôle ;
- la faiblesse des capacités d'analyse de la qualité de certains produits ;
- l'évasion des produits subventionnés ;
- les entraves au libre jeu de la concurrence ;
- l'insuffisance des instruments de régulation ;
- la faible politique d'urbanisation commerciale.

**8. Vulnérabilité de l'économie**

Le Sénégal est un pays à marché étroit, fortement ouvert sur l'extérieur et soumis à l'influence de l'environnement international sur lequel il a peu de prise. L'analyse sera axée sur les financements extérieurs, le commerce international, l'intégration régionale, la migration, les effets climatiques et environnementaux.

**Les financements extérieurs :** Malgré une tendance internationale des flux d'aide à la baisse, ceux reçus par le Sénégal ont augmenté sur une longue période.

L'Aide Publique au Développement (APD) a atteint 635 millions \$US en moyenne, entre 2006 et 2007, soit 9.3% du revenu national brut ou l'équivalent d'un quart des recettes d'exportations de biens et services du pays. Cette assistance constitue un apport important pour la réalisation des objectifs de développement. Elle contribue en effet à environ 40 % du budget d'investissement public. Cette situation traduit une dépendance non négligeable de l'économie à l'égard de l'aide internationale.

**Le commerce international :** La période 2000-2009 a été marquée par un contexte international difficile, caractérisé par une augmentation du prix du baril de pétrole. Les conséquences d'une telle situation sont encore plus prononcées pour un pays qui dépend exclusivement de l'extérieur pour son approvisionnement en hydrocarbures.

La crise alimentaire a affecté l'économie du Sénégal à travers plusieurs canaux. Elle s'est traduite, notamment, par une forte hausse du taux d'inflation. Ainsi, sur la période 2000-2006, le taux d'inflation moyen était de 1,46%. Il est passé à 5,9% en 2007 et a dépassé 6% en 2008, se plaçant ainsi au dessus du seuil de 3% fixé par l'UEMOA. Au niveau du secteur industriel, le coût et la disponibilité des matières premières font peser une menace sérieuse sur la poursuite de certaines activités, occasionnant ainsi un chômage plus élevé. Cette situation crée de gros risques sur la stabilité sociopolitique et économique du pays. Elle conduit également à l'augmentation de la facture des importations des produits alimentaires.

Face à cette crise, les mesures prises par le gouvernement ont engendré un manque à gagner en matière de recettes fiscales.

De 2002 à 2008, le cours du baril de pétrole a suivi une tendance haussière. Il est passé de 28 dollars US en moyenne, en 2000, à 74 dollars US en 2007, et à 137 dollars US

sur les six premiers mois de l'année 2008. Entre 2002 et novembre 2007, le prix de cette matière première a été multiplié par plus de cinq, soit une hausse de plus de 400% sur la période.

La conséquence immédiate d'une hausse du cours du baril est l'augmentation des prix au niveau national notamment dans les secteurs du transport, de l'agriculture, des travaux publics et le coût des intrants.

**Les accords d'intégration régionale** conclus dans le cadre de l'UEMOA ont abouti en 2000, à un libre échange à l'intérieur de la zone. La mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) a facilité davantage les échanges entre pays membres. Dans un tel contexte, les échanges entre pays sont encore plus importants et un pays peut bénéficier des avantages offerts dans un autre pays de la zone. Malgré cette situation, le commerce du Sénégal avec les pays de la sous région reste marginal.

Toutefois, il semble qu'il y a une certaine interdépendance des conjonctures entre pays membres de l'UEMOA, qui proviendrait d'un effet de diffusion de la croissance économique. D'abord, les investissements au Sénégal dépendent en partie des anticipations concernant la demande dans un autre pays de la zone. Ensuite, dans le cadre de l'apparition d'un marché régional unifié, le développement des échanges dû à un surcroît d'activité dans un pays de la zone profite à tous les pays de la sous région. Enfin, la transmission régionale de la croissance peut se faire par des échanges d'informations plus importants à l'intérieur de la région qu'avec les autres régions.

**Les migrations internationales:** Evalué à 2 millions d'individus, le nombre de Sénégalais vivant à l'extérieur semble largement sous estimé. Selon les données statistiques disponibles, 54% des sénégalais partis à l'étranger, entre 1999 et 2004, ont choisi l'Europe (46%) et les Etats-Unis (8%) contre 44% en Afrique (14% dans l'espace UEMOA et 30% dans le reste du continent).

Les transferts des migrants sont passés de plus 200 milliards de FCFA, en 2000, à 566 milliards de Franc CFA en 2007 et à plus de 600 milliards en 2010. Ils constituent, à l'image de l'aide extérieure, un accroissement de revenus et un complément à l'épargne nationale.

**Les effets des changements climatiques :** ils se traduisent par la

- **Vulnérabilité Agricole :** Sur le plan agricole, le Sénégal dispose de 3,8 millions ha de ressources en sols, soit 385 ha pour 1000 habitants. La répartition de la superficie agricole par zone climatique indique que 437 000 ha, soit près de 11% de cette superficie, se trouvent dans une zone à pluviométrie inférieure à 500 mm (la région du Fleuve, les Niayes, la partie Nord du Bassin arachidier et le Ferlo). Malgré ces potentialités, l'agriculture reste tributaire de la pluviométrie qui baisse de 5 à 25% selon des scénarii d'émission de gaz à effet de serre.

Si les tendances actuelles du réchauffement se poursuivent, les performances de l'agriculture sénégalaise en seront davantage affectées, car une hausse des températures combinée à une diminution de la pluviométrie aggravera le déficit

hydrique, entraînant une diminution des rendements, de la production de la biomasse et, par conséquent une plus grande vulnérabilité des sols.

L'élevage sera aussi affecté par les changements climatiques à travers la raréfaction des ressources fourragères et de l'eau. Les performances bouchères et laitières des animaux seront amoindries.

Cette vulnérabilité peut à long terme éroder les potentiels économiques de ces secteurs

- **vulnérabilité des zones côtières** : Les phénomènes d'érosion côtière affectent presque toutes les grandes villes côtières. Ils se traduisent par des destructions d'infrastructures et de bâtiments pouvant nécessiter le déplacement des personnes. Le recul de la ligne de rivage observé varie mais se situe en moyenne entre 1 et 2 m par an pour les plages sableuses. Des reculs beaucoup plus importants ont été enregistrés dans des situations exceptionnelles telles que l'ouverture de la brèche du Lagoba dans la flèche de Sangomar (de 100 à 150 m par an), mais ils sont, en général, suivis d'une stabilisation. Les zones les plus touchées par l'érosion côtière sont, du Nord au Sud : Saint-Louis, la ligne Mbao-Bargny. Viennent ensuite les portions de la Petite Côte comprises entre Mbour et Djifère.

Parmi les facteurs expliquant l'érosion côtière, il y a : (i) l'élévation du niveau de la mer (en moyenne 1,4mm/an) qui est la cause la plus directement liée au climat et à ses changements et (ii) l'occurrence de houles très fortes qui sont responsables des coupures dans les flèches littorales, accompagnées de reculs très rapides de certaines parties du trait de côte. .

Le Sénégal est confronté à une invasion, par les eaux marines, des fleuves, des nappes phréatiques et des sols.

**Des événements extrêmes** : Le Sénégal a connu au cours de ces dernières décennies des inondations qui ont touché toutes les régions du pays, plus particulièrement les zones de banlieue. Le changement climatique provoque en partie la recrudescence de ces catastrophes. Les inondations touchent chaque année les populations pauvres des zones périurbaines dans des zones basses et installent l'habitat dans une certaine précarité.

En milieu rural, plusieurs zones ont souffert d'inondations causées par des pluies intenses et les débordements des fleuves, essentiellement à Saint Louis, Matam, Louga, Tambacounda et Kolda. Ces inondations affectent des milliers de personnes, provoquant souvent des décès, des déplacements, la destruction de maisons et d'autres calamités. Les inondations sont aussi néfastes à la santé et provoquent souvent l'apparition des maladies hydriques (choléra, diarrhées) et parasitaires (paludisme et pathologies intestinales).

Les chocs tels que la sécheresse et les inondations ont des conséquences négatives sur la qualité de la vie, la productivité, les revenus et la croissance économique. Dans le secteur agricole, le choc le plus récent lié aux pluies hors saison de 2002, a détruit une partie de la production (arachide, coton et niébé). Une réduction globale de 18% de la production de céréales de base a aggravé le déficit alimentaire structurel du pays. Le

choc a également affecté le bétail, causant une réduction de 5% du cheptel. Les pertes économiques, causées par les pluies hors saison en 2002, sont globalement estimées à 31 milliards de F CFA<sup>28</sup>. Au total, au cours des 10 dernières années, 85 % de ménages ruraux ont déclaré avoir subi au moins une mauvaise récolte.

D'autres risques économiques (chômage lié à la baisse de la production,) résultant de la mauvaise pluviométrie, mais aussi d'inondations peuvent faire basculer des populations dans la pauvreté. Les risques pour le capital humain concernent essentiellement le secteur de la santé (accidents et épidémies). Face à cette situation, les populations prennent souvent des décisions en matière de consommation et d'investissement qui réduisent les possibilités de la croissance économique future (utilisation abusive de ressources forestières, consommation des semences, bradage des facteurs de productions, etc.).

---

<sup>28</sup>cf. Stratégie Nationale de Protection Sociale

## CHAPITRE III : COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE SENEGALAISE

L'aptitude des entreprises et des pays à soutenir la concurrence sur un marché mondial de plus en plus intégré dépend de leur compétitivité. Elle se traduit par la capacité à conserver ou augmenter les parts de marché face à la concurrence.

La compétitivité d'un pays a deux composantes :

- la compétitivité prix qui met en évidence une évolution des prix domestiques comparée à celle des prix dans les pays concurrents.
- La compétitivité hors-prix (structurelle) qui mesure la capacité d'un pays à capter la demande étrangère et domestique par d'autres canaux que les prix.

La compétitivité structurelle procède ainsi de la cohérence et de l'efficacité des structures productives de l'économie, du taux d'évolution à long terme et de la structure d'investissement dans le pays. Les phénomènes structurels tels que la structure de l'économie, le degré de concentration et les formes de marché, le potentiel scientifique et technique et les relations entre État et industrie, influent sur la compétitivité des entreprises<sup>29</sup>.

### 1. Déterminants de la compétitivité au niveau macroéconomique

#### *1.1. Environnement macroéconomique*

Depuis 2006, l'économie est soumise à des chocs exogènes avec de fortes répercussions sur sa stabilité macroéconomique. Entre 2006 et 2008, le renchérissement des denrées alimentaires et de l'énergie, a augmenté le coût des importations. En cherchant à atténuer ces hausses des prix par le biais de subventions non ciblées, le gouvernement a accumulé des retards de paiement considérables envers le secteur privé. En 2009, les problèmes structurels et les fortes répercussions de la crise financière mondiale sur l'économie, ont ensuite neutralisé amplement les effets positifs du retournement de ces chocs intérieurs et extérieurs.

Toutefois, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, le Sénégal a réussi à mettre en œuvre des réformes qui lui ont permis d'atténuer les effets de la crise économique mondiale et de normaliser les relations financières entre l'État et le secteur privé.

La croissance du PIB réel a ralenti, en 2009, pour s'établir à 2,2 % contre 3,2 % en 2008. Si le secteur agricole a profité de mesures de soutien prises dans le cadre de la Grande Offensive agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) et de conditions climatiques favorables pendant la majeure partie de l'année, les secteurs industriel et tertiaire ont aussi souffert de l'atonie de la demande.

Du fait de la chute des cours des denrées alimentaires et de l'énergie, le taux d'inflation est passé des niveaux record de 2007 et 2008 avec respectivement 5,9 % et 5,8 %, à -1 % en 2009.

---

<sup>29</sup> STI, revue de l'OCDE, 1991

La structure des crédits dans l'économie fait toujours ressortir la part faible des crédits à long terme (5 % du total) et celle élevée des crédits à court terme (64 %). Cette structure des crédits distribués est défavorable à l'investissement domestique qui constitue un des principaux déterminants de la croissance. En outre, le niveau élevé de la marge d'intermédiation financière (11,5% en 2007) porte à croire que le marché bancaire sénégalais est faiblement concurrentiel.

Au plan budgétaire, le déficit global a été contenu en 2009 à 4,6 % du PIB<sup>30</sup> pour préserver la viabilité de la dette. Face à des recettes budgétaires qui n'ont progressé que de 0,7 % en 2009, les dépenses totales et prêts nets ont évolué en hausse de 0,8 % suite à une augmentation des dépenses d'investissement et une compression des charges courantes<sup>31</sup>. Ainsi, malgré une situation budgétaire difficile, le Sénégal a respecté plusieurs critères clés de convergence de l'UEMOA. En 2009, la masse salariale est à 33,6 % des recettes fiscales, le taux d'inflation annuel moyen à moins de 0,8 %, et l'encours de la dette publique à 32,6 % PIB nominal.

### *1.2 Environnement des affaires*

Pour faire du secteur privé le moteur de la croissance, l'État a essayé de se concentrer sur son rôle de régulation économique, la mise en place d'infrastructures économiques et la promotion des secteurs sociaux. C'est ainsi que des politiques de libéralisation et de renforcement du rôle du marché ont été adoptées. Le développement de l'environnement des affaires initié au lendemain de la dévaluation est le principe directeur de la promotion du secteur privé.

Sur le plan juridique et judiciaire, des dispositions ont aussi été adoptées pour améliorer le cadre juridique des affaires et un Centre d'Arbitrage a été créé à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar. Le programme de formation des magistrats et des auxiliaires de justice au droit des affaires se poursuit. L'entrée en vigueur des actes uniformes de l'OHADA, depuis janvier 1999, s'est traduite, pour les pays membres de la zone OHADA, par une harmonisation puis une uniformisation des dispositions traitées dans ces actes uniformes.

Malgré la détermination du Gouvernement à renforcer la libéralisation de l'économie avec un secteur privé plus fort, les réformes mises en œuvre ont été insuffisantes et partielles. Les contraintes observées au niveau de l'environnement juridique des affaires portent sur :

- la non adaptation des lois et règlements existants aux réalités économiques des entreprises ;
- l'immunité d'exécution forcée garantie à l'État et à ses démembrements ;
- l'obsolescence des textes, le manque de moyens matériels et humains des juridictions ;

---

<sup>30</sup> en légère baisse par rapport à 2008 où il était de 4,8 %

<sup>31</sup> Les investissements globaux ont enregistré une hausse de 6,4 % en 2009 grâce à une progression de 22,9 % des dépenses en capital effectuées sur les ressources intérieures. Ces dépenses en capital ont représenté 10,2 % du PIB en 2009 contre 10 % en 2008.

- le faible recours à l'arbitrage dans les relations entre les acteurs.

En 2002, le Conseil Présidentiel de l'Investissement a été créé et est devenu un cadre privilégié de dialogue Public-Privé. Il prend en charge les préoccupations du secteur privé en proposant et en mettant en œuvre des réformes qui favorisent la levée des contraintes à l'investissement privé. Une stratégie devant permettre la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale est élaborée dès 2003.

Les réformes entreprises ont permis d'aboutir à des résultats portant sur :

- **La création d'entreprise**

En 2007, le nombre de jours de création d'une entreprise a été ramené à 48 heures alors qu'il était auparavant de 58 jours. En plus, l'État a mis en place un guichet unique intégré à l'Agence de Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX).

- **Le commerce international**

La réduction et l'automatisation des procédures d'importations et d'exportations ont permis d'accroître la compétitivité du port de Dakar et de faire du Sénégal le premier point d'entrée des ports de l'Afrique de l'Ouest.

Les réformes les plus significatives dans ce domaine sont :

- le fonctionnement à feu continu des opérations d'enlèvement des marchandises ;
- la simplification des procédures de dédouanement;
- la réduction des délais.

- **Fiscalité**

La fiscalité a également fait l'objet d'un allègement sur les procédures et les taux d'imposition. En 2004, le Code Général des impôts (CGI) a été modifié pour simplifier l'impôt sur le revenu des entreprises et le code d'investissement. L'impôt sur les sociétés a été ainsi ramené de 33% à 25%, entre autres, dans l'optique de renforcer la compétitivité des entreprises et d'attirer un volume plus important d'IDE.

Le code des investissements offre un régime préférentiel et accorde des avantages fiscaux aux projets d'investissements et aux petites entreprises. Ce code confère aussi aux investisseurs des avantages comme l'exonération douanière et la suspension de la Tva pendant la période d'investissement qui n'excède généralement pas trois ans. En plus, la société peut bénéficier d'une réduction de 50 % du bénéfice imposable sur une période de 5 ans jusqu'à hauteur de 40 % des investissements agréés, d'une exonération de la Contribution Forfaitaire à la Charge de l'Employeur (CFCE) sur une période de 5 à 8 ans suivant le nombre d'emplois créés, et la possibilité de conclure des contrats de travail à durée déterminée pendant une période limitée à 5 ans.

L'introduction de la contribution globale unique (CGU), destinée à fiscaliser la micro entreprise, a été une grande innovation. Elle allège la fiscalité de ces types d'entreprises et leur permet ainsi de rendre formelles leurs activités.

D'autres réformes ont été également engagées mais leur caractère structurel les a rendues plus difficiles à mettre en œuvre et/ou en application. Il s'agit de la réduction des délais de traitement des formalités relatives au transfert de propriété et à la délivrance de permis de construction. Ces réformes concernent aussi l'accès au financement. Cette contrainte, longtemps décriée par le secteur privé<sup>32</sup>, est considérée comme le principal obstacle pour la grande majorité des entreprises. Cet obstacle est particulièrement exacerbé pour les PME et les micro-entreprises opérant dans le secteur non structuré de l'économie, notamment dans les zones rurales.

Une réflexion est en cours pour une réforme globale du code général des impôts.

- **Modernisation de l'État**

L'Administration sénégalaise a mis en place des structures ou systèmes d'information pour la modernisation du secteur public. Il s'agit notamment dans le domaine des Finances Publiques : (i) de la numérisation du cadastre pour les quarante (40) plus grandes zones urbaines; (ii) d'un Centre de Grandes Entreprises (CGE) ; (iii) de la mise en place d'un système d'information des régies financières (Trésor, Impôts et Domaines, et Douanes).

On peut également citer l'élaboration des CDSMT, la mise en place d'une nomenclature budgétaire complète, la déconcentration de l'ordonnancement, la transposition des directives de l'UEMOA, le SIGFIP, le progiciel ASTER, la plateforme de gestion des financements extérieurs, l'élaboration des plans de passation des marchés.

## **2. Déterminants de la compétitivité au niveau microéconomique**

### **2.1. Qualité de l'environnement microéconomique des affaires**

- **État des facteurs**

Les infrastructures physiques contribuent à l'intégration verticale des marchés nationaux, facilitent la circulation des personnes, celle de l'information et permettent le fonctionnement correct des unités de production.

L'état des facteurs infrastructurels, surtout de financement des entreprises, d'énergie, de communications avancées, d'innovation et de transport, demeure un obstacle important à la compétitivité Sénégal.

Le Sénégal s'est doté d'actifs exceptionnels qui lui ont permis de disposer de la réputation d'un pays sûr et d'offrir aux entreprises un environnement favorable où elles peuvent mener leurs activités avec de très faibles préjudices. Le Sénégal a été classé premier pays réformateur en Afrique en 2008. Les progrès des réformes mises en œuvre pourraient être consolidés dans la perspective de la promotion de l'investissement par l'élargissement et l'approfondissement du système financier et le développement d'une économie du savoir. Cependant, plus de la moitié de la

---

<sup>32</sup> Lors de l'évaluation du climat de l'investissement en 2004 par la Banque Mondiale et de l'évaluation du secteur financier menée conjointement par la Banque et le FMI.

population adulte est encore analphabète et le taux brut de scolarisation dans le supérieur n'est que de 7,7 %. Les filières professionnelles courtes demeurent insuffisantes et le nombre de candidats au DEA et au doctorat reste encore très modeste. Au lieu de poursuivre des études doctorales longues et difficiles avec, au bout du compte, des rémunérations bien moindres que dans les entreprises, les meilleurs étudiants préfèrent, souvent, se spécialiser dans les formations qualifiantes courtes (masters) pour accroître leur chance de recrutement dans les grandes entreprises et organismes internationaux. Par ailleurs, de bons enseignants et chercheurs se lassent au bout d'un certain nombre d'années de service et quittent l'Université pour de meilleures conditions de vie.

Le Sénégal dispose aussi d'un réseau moderne et de qualité, ouvert sur le monde, en matière de télécommunications. Dans le domaine spécifique des services nouveaux, le pays est également bien doté. Toutefois, le Sénégal est faiblement « connecté » ; la densité en termes d'internautes étant une des plus faibles au monde.

Les infrastructures de transport sont encore insuffisantes. À partir du Sénégal, il est difficile de joindre un pays frontalier par la route sans rupture de charge. Les réseaux routier et ferroviaire sont peu développés et les services de transports locaux ne satisfont pas la demande urbaine. Malgré la mise en œuvre du PAMU et la construction de l'autoroute à péage Dakar-Diamniado, les investissements sont insuffisants. Les infrastructures portuaires et aériennes, parmi les mieux cotées de l'Afrique de l'ouest, sont loin d'être aussi denses et efficaces que celles des pays qui font référence dans le monde.

Les infrastructures électriques sont insuffisantes et souvent vétustes. La fourniture d'électricité ne répond pas à la demande et le coût déjà élevé entrave l'activité des entreprises. Le capital risque pour répondre aux besoins en capitaux des entreprises innovantes n'existe presque pas. Malgré la solvabilité des banques, il reste toujours difficile aux entreprises d'obtenir un prêt bancaire, même avec un bon plan de développement.

- **Conditions de la demande**

La demande module le rythme et la qualité des progrès et des innovations accomplis par les entreprises. L'étroitesse du marché reflétée par la faiblesse des revenus indique également que la demande effective est limitée ; ce qui n'encourage pas l'investissement. Les entreprises ne trouvent pas intérêt ou sont dans l'incapacité de développer leur chiffre d'affaires.

- **Concurrence des entreprises**

La concurrence entre les entreprises ne contraint pas celles-ci à innover, à baisser les coûts ou à améliorer la qualité des produits et services. Dans les secteurs protégés, les barrières douanières et autres obstacles limitent fortement la capacité des biens importés à rester compétitifs sur le marché national. Les biens importés sont soumis à des mesures non tarifaires, et le nombre de mesures pour chaque type de marchandise est également très élevé. Même inférieurs à la moyenne régionale, les obstacles tarifaires en vigueur dans le pays sont assez importants au regard des pratiques

internationales. Par ailleurs, ces obstacles sont appliqués à quasiment tous les produits importés, et seulement 9% des importations entrent dans le pays en franchise de droits. La concurrence des entreprises et la pratique des affaires au Sénégal sont également limitées par l'incapacité des entreprises à ajuster leurs coûts fixes durant les cycles d'activité, ce qui pèse sur leurs niveaux de productivité et, *in fine*, sur leur compétitivité. L'une des raisons de cette incapacité est l'existence d'une réglementation stricte du travail, en particulier pour les restrictions à l'embauche et le licenciement des travailleurs. Un autre aspect de la réglementation sur le marché du travail qui impose des coûts aux entreprises, tient à la compression des dépenses liées au licenciement de travailleurs. La situation est d'autant plus défavorable que les relations entre personnel et employeur fonctionnent dans la majorité des cas sur le mode de la confrontation. Le niveau relativement élevé des prélèvements fiscaux n'incite pas les entreprises à recruter ou à investir.

## **2.2 Sophistication des activités et de la stratégie des entreprises**

Les pays de la sous-région sont actuellement les premiers clients du Sénégal. Au niveau de l'UE, les produits sénégalais ont vu leur part de marché décroître au profit des produits asiatiques beaucoup plus sophistiqués au regard des normes européennes. Les entreprises sénégalaises, notamment celles exportatrices, sont réceptives aux nouvelles technologies, toutefois, la capacité d'innovation reste encore faible. Leur avantage concurrentiel sur les marchés internationaux s'explique essentiellement par la faiblesse des coûts, les produits ne présentant aucune singularité.

La faiblesse des capacités managériales des entrepreneurs sénégalais, doublée de leur manque de volonté à déléguer les responsabilités aux professionnels, sont des pratiques organisationnelles qui entravent la mise en place par les entreprises, d'activités et de stratégies efficaces, susceptibles d'améliorer leur productivité et leur compétitivité.

Malgré l'existence de services de recherche et de formation spécialisés, les entreprises investissent peu dans la formation et le développement de leur personnel. D'après la Banque mondiale<sup>33</sup>, en 2004, seul un tiers des firmes au Sénégal fournissent des formations externes à leurs employés.

Selon le Rapport Mondial sur la Compétitivité, le Sénégal est une économie où les exigences de base sont encore importantes. Il est classé 104ème sur 139 pays, reculant de 12 places par rapport au classement précédent. Cette détérioration est due à une contre-performance au niveau de trois piliers : infrastructures (perte de 32 places), efficacité du marché des biens (perte de 24 places), et sophistication des entreprises (perte de 20 places).

Cela reflète la faiblesse de sa structure économique, mise à nue par les récentes crises alimentaire et énergétique, et par la grave récession consécutive à la crise économique et financière de 2008.

---

<sup>33</sup> Sénégal, une évaluation du climat des investissements, Banque mondiale, 2005.

Au plan microéconomique, l'inadéquation des facteurs de production et le rythme de création des entreprises entravent la profitabilité sociale, affectée par les défaillances des politiques économiques: (i) la protection des intérêts des investisseurs étrangers et les incitations fiscales, (ii) la flexibilité du marché du travail, (iii) la concurrence, et (vi) la faible appropriation due aux insuffisances des activités et stratégies de marché des entreprises, elles-mêmes liées aux difficultés pour les entreprises à recruter une main-d'œuvre adéquate.

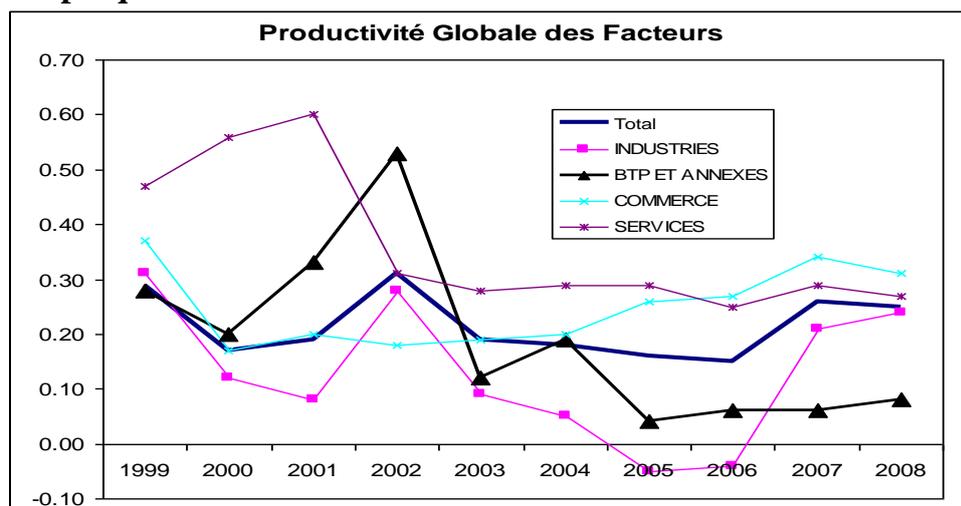
L'accélération de la croissance et la création d'emplois, dans le contexte d'une intégration du Sénégal à l'économie mondiale, constituent actuellement les principaux défis.

### 3. Productivité

L'évolution de la productivité globale des facteurs des principaux secteurs de l'économie met en évidence les faits suivants :

- la productivité globale des facteurs (PGF) connaît une amélioration sur la période 2000-2002. Cette amélioration est suivie par une baisse observée sur la période de 2002 à 2006, et une poussée de la PGF en fin de période.
- Sur la période 2000-2002, on observe des comportements disparates au niveau de l'évolution de la productivité des secteurs. Mais à l'analyse, il apparaît que ce sont les secteurs des BTP et de l'industrie qui impriment leur rythme à la productivité globale des facteurs.
- On observe sur la période 2002-2006, un changement dans la contribution des différents secteurs à la PGF portée par les services et le commerce. Enfin, la période 2007-2008 met en évidence la contribution de plus en plus importante des services, des industries et du commerce.

**Graphique 1 : Évolution de la Productivité Globale des Facteurs**



**Données ANSD et DPEE et calcul des auteurs, 2010**

Globalement, l'économie se caractérise par une absence de gains de productivité, avec -3,4 % en moyenne par an entre 2001 et 2005. Cela est manifeste dans l'agriculture

qui, avec 30,4 % des emplois ne contribue que pour 3,2 % à la formation du PIB. Dans le commerce, bien que le secteur soit un grand pourvoyeur d'emplois avec une contribution à la croissance de 11,4 %, l'emploi y est non productif. La situation est la même pour la pêche, les secteurs minier et manufacturier, les restaurants et hôtels, les banques et assurances, et les administrations publiques.

Le secteur des transports et des télécommunications, et plus particulièrement celui des télécommunications, se révèle être le secteur le plus productif de l'économie. Avec 4,6 % seulement de l'emploi total en 2005, il a contribué à hauteur de 26,5 % à la croissance de la production totale. Les gains de productivités réalisés se situent dans ce secteur à une moyenne de 9,7 % par an sur la période 2001-2005. Le secteur de la construction est aussi relativement productif. Ces deux secteurs, bien que peu pourvoyeurs d'emplois, sont les seuls qui enregistrent, depuis plus de dix ans, une croissance régulière de leur production et une progression soutenue de la productivité globale des facteurs. Quant aux secteurs de l'eau, des autres services marchands, des services domestiques, des administrations privées, ils réalisent des gains de productivité relativement faibles, se situant entre 0,2 % et 1,4 %.

#### **4. Contribution des secteurs d'appui à la production et à la compétitivité de l'économie**

Le rôle des infrastructures dans la promotion de la croissance économique et la réduction de la pauvreté est devenu plus crucial du fait que le Sénégal aspire à devenir un pays émergent. Il s'agit des infrastructures de soutien au système économique qui assure la production des biens et services de façon efficace et accessible à tous. Les domaines ciblés sont : les infrastructures de transport, l'énergie et les télécommunications.

##### **4.1. Le transport**

Classé parmi les priorités en matière de développement, le secteur des transports a été l'objet de plusieurs initiatives, depuis 1989, pour mettre en place une stratégie intégrée prenant en charge les deux aspects de ce secteur : la construction et la gestion des infrastructures.

Ces initiatives ont été suivies d'un important programme d'investissements au niveau des différents sous secteurs routier, ferroviaire, maritime et aérien qui a aidé à corriger les insuffisances du secteur.

Les principaux défis auxquels le secteur des transports est confronté, sont : (i) la mauvaise intégration des différents modes de transports, (ii) l'inadéquation des ressources pour la maintenance des infrastructures et le manque de passages pour les deux roues ainsi que les personnes vivant avec un handicap. Les principaux objectifs poursuivis en matière de politique de transport visent : (i) à faire du Sénégal un hub de transport pour l'Afrique de l'Ouest, (ii) une meilleure intégration du transport dans le système économique de production de biens et services.

#### ***4.1.1. Transport routier***

Les investissements réalisés dans le cadre du Programme Sectoriel du Transport (PST2), ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- l'assainissement du cadre institutionnel et juridique du secteur ;
- la création de l'Agence Autonome des Travaux Routiers (AATR), devenue par la suite Agence pour la gestion des routes (AGEROUTE);
- la réhabilitation d'une partie du patrimoine routier ;
- l'accroissement du fonds routier ;
- la création d'un Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), le désenclavement de 60 communautés rurales jugées prioritaires;
- la réhabilitation de la route Ziguinchor-Cap Skiring;
- les travaux sur le corridor avec le Mali;
- le programme prioritaire test de travaux de traitement de points et de sections critiques.

#### ***4.1.2. Transport ferroviaire***

Le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises était assuré, jusqu'en octobre 2003, par la Société Nationale des chemins de fer du Sénégal (SNCS). Le réseau ferroviaire existant est trop vétuste et date de la période coloniale. Depuis la privatisation de la SNCS en 2003, c'est la nouvelle société TRANSRAIL SA qui assure le transport international de marchandises entre Dakar et Bamako, le trafic ferroviaire de voyageurs en banlieue étant dévolu au Petit Train de Banlieue SA, dont les performances commerciales doivent être améliorées.

Entre 2004 et 2007, le trafic national de marchandises a enregistré une forte baisse à l'intérieur du territoire sénégalais passant de 133 393 tonnes à 26 240 tonnes. En 2008, on assiste à une hausse de 151,38% par rapport à 2007, soit 65 962 tonnes de plus.

Le tonnage global transporté en trafic international a connu une baisse de 13,89% passant de 346 156 tonnes en 2007 à 298 076 tonnes en 2008. Ce repli est consécutif à la diminution enregistrée par TRANSRAIL au niveau des exportations (-15,56%) et des importations (-5,37%).

#### ***4.1.3. Transport fluvio-maritime***

Dans le sous-secteur du transport maritime, la restructuration de la gestion, la restauration de la situation financière du Port autonome de Dakar et le renforcement de son plateau technique ont été réalisés. L'agrandissement de la capacité d'accueil du port de Dakar a été entrepris. A cela s'ajoutent la définition d'un nouveau cadre institutionnel pour l'amélioration de la gestion, la rénovation et la relance des activités des ports secondaires de Saint -Louis, Kaolack et Ziguinchor. La révision du Code de la Marine marchande de 1961, a permis au Sénégal de respecter les normes de l'Organisation Maritime Internationale (OMI).

Concernant le réseau maritime et fluvio-maritime, Dakar abrite le seul port en eau profonde qui est situé à l'intersection des principales routes maritimes desservant la

Côte Ouest Africaine. En vue d'optimiser les conditions d'escale de transit et de transbordement, le Port Autonome de Dakar offre 24h/24 une gamme de services professionnels. Plusieurs agences maritimes, entreprises de manutentions, transitaires et sociétés d'inspection en cargaison et machines assurent un service de qualité destiné au navire et à la marchandise.

L'état de dégradation des infrastructures des principaux ports secondaires ne favorise pas le développement de leurs activités. Cependant, leur modernisation devait être effective dans le cadre de la mise en œuvre du PST2. Le port de Ziguinchor a connu une baisse de ses activités durant la période 2003-2004 à cause de l'arrêt des navires qui assuraient le trafic. Il joue un rôle important dans les échanges entre les régions de Kolda et Ziguinchor et le reste du pays, mais aussi avec la république de Guinée Bissau. Avec l'acquisition du nouveau navire « Aline Sitoé Diatta » on assiste au désenclavement et au développement du commerce de la Casamance. Ce bateau a une capacité de 502 passagers et peut transporter plusieurs dizaines de véhicules et près de 450 tonnes de fret.

#### ***4.2. Transport aérien***

Des acquis ont été enregistrés avec : (i) la restructuration du sous-secteur<sup>34</sup>; (ii) la création de la nouvelle compagnie aérienne Sénégal Airlines ; (iii) la construction en cours de l'aéroport Blaise Diagne, (iv) l'amélioration significative de l'efficacité des agences du sous secteur aérien.

Toutefois, le sous secteur connaît des difficultés liées à: (i) l'absence de textes réglementaires régissant la répartition de la redevance sureté de la plateforme aéroportuaire, (ii) la lenteur dans la signature des textes devant régir l'extension des compétences de la HAALSS aux aérodromes secondaires, (iii) la mise aux normes de la dite structure conformément à la loi sur les agences, (iv) l'insuffisance de la desserte aérienne des zones touristiques, (v) le manque de compétitivité des autres plateformes aéroportuaires, etc.

#### **4.3. Tourisme**

Les effets les plus directs du tourisme sont ressentis dans les branches les plus représentatives de cette activité que sont les réceptifs d'hébergements, les restaurants, les transports (aériens et terrestres), les parcs et lieux de loisirs ainsi que le commerce de détail (souvenirs).

A travers les effets induits, le tourisme affecte la plupart des secteurs de l'économie. Selon l'étude d'impact du tourisme sur l'économie sénégalaise<sup>35</sup>, le poids direct du tourisme est estimé à 4,6% du PIB et à 6,8% si l'on considère les effets indirects.

Il convient de signaler : (i) l'existence d'une politique touristique et d'une plateforme de concertation entre les acteurs du secteur ; (ii) une volonté politique affichée; (iii) l'organisation du salon international du tourisme.

---

<sup>34</sup> Réhabilitation des infrastructures aéroportuaires, Adaptation du cadre institutionnel avec l'ANACS, la HAALSS, l'ANAMS et les ADS

<sup>35</sup> PND/OMT, 2003

## **4.4. Energie**

Le secteur de l'énergie constitue une des préoccupations majeures et prioritaires du Gouvernement. Il est considéré comme un facteur essentiel pour relever les défis de croissance et de développement.

Pour faire face à ses besoins en énergie et particulièrement en énergie électrique, le Sénégal dépend exclusivement des importations de pétrole. Le renchérissement des prix des produits pétroliers à partir de 2007, a amplifié la crise du système d'approvisionnement énergétique, marquée par des périodes de pénurie dans la distribution aussi bien des carburants, du gaz butane que de l'électricité.

La nouvelle politique s'appuie sur un programme national de maîtrise de l'énergie pour promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en vue de faire face à d'éventuelles crises et de réduire le coût.

### ***4.4.1. L'offre de service énergétique***

L'offre de service énergétique doit permettre de soutenir la production industrielle et la consommation des ménages et des entreprises. Le secteur est confronté à des difficultés du fait de la forte dépendance en ressources énergétiques classiques et de la faible utilisation des énergies renouvelables.

La politique dans le secteur a permis d'obtenir les résultats suivants :

- le renforcement des capacités de production d'électricité;
- la restructuration du sous-secteur de l'électricité ;
- l'accroissement des taux d'électrification nationale, urbaine et rurale;
- l'amélioration des capacités de stockage du gaz.

La principale contrainte de l'électrification rurale est l'insuffisance des moyens mis à la disposition de l'ASER par l'État. Le secteur est soutenu par les partenaires au développement, notamment la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement, l'Allemagne, l'Espagne, et l'Inde.

Concernant le gaz butane, le Gouvernement a décidé la mise en place d'une capacité de stockage supplémentaire de 22 000 tonnes, nécessaire pour sécuriser l'approvisionnement et baisser le coût d'acquisition. Un centre de stockage de 3 300 tonnes est en cours de construction pour renforcer les capacités de stockage. Le Gouvernement prévoit également la réalisation d'un centre de stockage de 10 000 tonnes de gaz et d'une conduite sous marine permettant de recevoir des bateaux de grande capacité.

### ***4.4.2. Les énergies renouvelables***

Le Sénégal a pris l'option d'accélérer la politique d'électrification rurale par la diversification des sources de production d'électricité avec l'objectif de porter à 15% la part des énergies renouvelables et des biocarburants dans le bilan énergétique national. Pour garantir aux investisseurs un cadre législatif et réglementaire attractif

favorisant le développement des énergies renouvelables (ENR), une loi d'orientation sur les ENR a été élaborée et adoptée en Conseil des Ministres, en 2010.

La Lettre de Politique du secteur met l'accent sur la diversification des sources d'énergie. À ce titre, des centrales utilisant des énergies nouvelles et renouvelables, ainsi que les biocarburants sont en phase de négociation assez avancée, avec des contrats d'achat d'énergie devant lier les opérateurs privés à la SENELEC.

#### ***4.5. Télécommunications, poste et TIC***

##### ***4.5.1. Télécommunications et TIC***

Secteur stratégique dans le processus de création de la richesse, les télécommunications contribuent de manière significative à l'amélioration des principaux indicateurs macroéconomiques du pays et au développement de l'activité économique et sociale. D'importants investissements ont été consentis d'une part par l'État, et d'autre part par le secteur privé.

L'État a mis en œuvre plusieurs programmes parmi lesquels : (i) le projet intranet gouvernemental ; (ii) le programme de désenclavement numérique pour combler le gap numérique entre les localités du pays à travers les Centres Multimédia Communautaires (CMC) ; (iii) le programme de formation en ligne à l'intention des agents de l'administration publique, piloté par l'ADIE ; (iv) le programme spécial de formation des Jeunes aux métiers des TIC ; (v) le projet de mise en place de l'incubateur de Dakar ; et (vi) le projet de régénération des téléservices.

Les opérateurs privés de téléphonie ont réalisé d'importants programmes d'investissement. En 2005, le niveau d'investissement pour la SONATEL et la SENTEL a atteint 78 milliards pour un effectif permanent de 1815 agents. En 2008, ces investissements s'élevaient à 119 milliards FCFA, représentant 8% des investissements du pays. Ils étaient pour l'essentiel destinés à l'extension du réseau et au renforcement de la couverture rurale. En 2009, ils atteignaient 125 milliards FCFA avec l'arrivée de SUDATEL.

Les performances notées dans le sous secteur des télécommunications ont contribué largement au développement rapide des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Parmi les avantages comparatifs dans le domaine des TIC on peut citer outre le développement des réseaux de télécommunications: (i) la disponibilité de ressources humaines de qualité ;(ii) le regroupement des entreprises du secteur privé des TIC en organisations professionnelles ; (iii) l'existence d'organisations de la société civile active dans le secteur des TIC ; (iv) la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire; (v) la mise en place du réseau panafricain de services en ligne.

L'usage des TIC s'est aussi amélioré dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'administration publique, etc. Malgré les acquis, les TIC souffrent de plusieurs contraintes:

- l'absence d'un document de référence pour la stratégie nationale de développement des TIC ;
- l'insuffisance des ressources financières publiques allouées au secteur des TIC;
- les difficultés d'accès à l'information et aux services administratifs, en particulier dans les zones rurales ;
- la sous utilisation du potentiel de l'Internet dans le système éducatif ;
- le niveau élevé des tarifs d'accès aux services et équipements de Télécoms/TIC ;
- l'insuffisance dans la fourniture d'énergie électrique au niveau national ;
- le retard dans la mise en œuvre du Fonds de Développement du Service Universel ;
- la difficulté d'accès aux financements pour les entreprises du secteur des TIC hors opérateurs télécoms ; etc.

#### **4.5.2. La Poste**

Les activités postales sont aujourd'hui fortement caractérisées par l'émergence d'une concurrence de plus en plus accentuée du fait d'acteurs nouveaux dans le secteur. On note aussi une évolution des besoins des consommateurs qui deviennent de plus en plus exigeants grâce aux opportunités offertes par les TIC.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes de privatisation, l'État a délimité et renforcé le cadre légal et réglementaire du secteur en redéfinissant ses relations avec LA POSTE à travers un contrat de performances. Afin de faire du secteur postal un des supports de l'économie, cinq objectifs ont été retenus:

- mettre à niveau le cadre juridique et règlementaire et renforcer la fonction de régulation sectorielle ;
- améliorer la performance globale du secteur postal ;
- sauvegarder le droit à la communication des citoyens;
- transformer l'opérateur postal historique, la Société nationale « LA POSTE », en une entreprise moderne et efficace;
- promouvoir le développement soutenable des services financiers postaux.

La volonté de l'État de développer le secteur et la concurrence, tout en garantissant le service postal universel (SPU), s'est traduite par l'adoption d'un nouveau cadre législatif en 2001 puis en 2006. Le nouveau cadre réglementaire de 2006 a permis d'élargir le champ d'intervention des opérateurs privés en réduisant considérablement le domaine réservé à l'opérateur public par rapport au monopole qui lui était concédé.

Les services financiers ont connu au cours de ces dernières années, un développement significatif depuis leur filialisation par la création de POSTEFINANCES en 2006. Aussi, la POSTE s'est-elle enrichie d'un réseau qui a permis d'accroître sensiblement les ouvertures de comptes courants postaux et d'épargne.

Le secteur postal subit un certain nombre de contraintes:

- une absence de schéma de libéralisation progressive ;
- un périmètre des services réservés relativement important ;

- une absence de culture de régulation de la part des parties prenantes ;
- un faible taux de bancarisation ;
- la non effectivité du financement du SPU ;
- une absence d'interconnexion et d'interopérabilité entre les opérateurs.

#### **4.6. Recherche scientifique, Information et Technologie**

##### ***4.6.1. Situation dans le secteur***

Le Sénégal dispose, depuis 2000, d'une Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS) qui joue un rôle de conseil auprès des pouvoirs publics. Une Agence Nationale de la Recherche Scientifique Appliquée a été créée en 2008 pour renforcer la relation entre la recherche et les secteurs de développement socio-économique.

En dehors des universités, l'ISRA constitue, un maillon important de recherche appliquée. Au titre de la Coopération bilatérale et multilatérale, le Sénégal abrite un centre de l'ADRAO et d'autres centres de recherche comme l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), le Centre International de Recherches pour l'Agriculture et le Développement (CIRAD) et l'Institut Pasteur.

Dans le domaine de l'information documentaire, il existe diverses structures dont la majorité est installée à Dakar.

- Le Réseau des archives publiques
- Le Réseau des bibliothèques publiques.

##### ***4.6.2. Contribution du secteur à la compétitivité de l'économie***

La contribution de la Science et de la Technologie au progrès économique et social est encore faible du fait de problèmes récurrents liés à plusieurs facteurs:

- une absence de perspective à long terme ;
- la prise en charge insuffisante du suivi, de l'évaluation et de l'analyse de l'impact des effets des activités de recherche ;
- une faiblesse organisationnelle dans la coordination, la mutualisation des programmes de recherche et la dispersion des chercheurs ;
- le manque d'équipements appropriés dans l'ensemble des institutions nationales.

Quant au secteur de l'information documentaire, il est désormais perçu comme un capital du savoir, une ressource indispensable dans tous les domaines.

#### **5. Performances des investissements**

Les stocks d'investissements directs étrangers sont encore à des niveaux très insuffisants pour être le moteur des exportations : seulement 11,7 % du PIB en 2008 contre 6,3 % en 2000.

Entre 2004 et 2006, les flux d'IDE ont connu une progression régulière dans le sillage de l'accroissement des mouvements de capitaux au niveau mondial avant de connaître une baisse de 64,5 % en 2007. Ils se sont redressés ensuite en 2008 en multipliant par 1,6 leur niveau de l'année précédente.

Ces tendances résultent essentiellement de la création de nouvelles structures économiques favorables à la croissance de l'activité économique dans les secteurs miniers, bancaire, des télécommunications, des transports et des infrastructures. Toutefois, ces flux qui représentent à peine 0,7 % du PIB en 2007, restent encore très insuffisants pour faire des IDE un puissant levier pour la croissance et un facteur à l'intégration mondiale.

Les efforts consentis depuis 2000 pour améliorer le climat des affaires et promouvoir l'investissement privé continuent à porter leurs fruits comme l'illustre le tableau ci-dessous. En effet, l'investissement privé est passé d'une moyenne annuelle de 464 milliards de FCFA avant 2000, à 664 milliards de FCFA entre 2000 et 2004, puis à une moyenne de 1047 milliards de FCFA entre 2005 et 2009. Ces investissements privés sont portés principalement par le Bâtiment et les Travaux Publics, les TIC et Téléservices, l'Agrobusiness et les autres services.

**Tableau 9: Investissement Privé (en milliards de FCFA)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Investissement Privé</b>	<b>596</b>	<b>632</b>	<b>712</b>	<b>663</b>	<b>719</b>	<b>800</b>	<b>967</b>	<b>1074</b>	<b>1207</b>	<b>1188</b>

Source : DPEE, mars 2010.

Les investissements directs étrangers entrants ont plus que doublé entre la période antérieure à 2000 et la période 2000-2009. On peut distinguer trois périodes :

- 1996-1999 : les IDE ont été particulièrement liés à des opérations de privatisations ; leur évolution est erratique et la moyenne annuelle pour la période s'établit à 54,25 milliards de FCFA, soit 12% de l'investissement privé ;
- 2000-2004 : période correspondant au début des résultats de promotion active de l'investissement privé ; la moyenne annuelle s'établit à 69,6 milliards de FCFA, représentant 11% de l'investissement privé ;
- 2005-2009 : la mise en œuvre d'importantes réformes pour améliorer l'attractivité du Sénégal s'est traduite par l'arrivée de l'opérateur de téléphonie mobile SUDATEL, la mise en concession du terminal à conteneurs du Port de Dakar à Dubaï Port World, et également la recapitalisation des ICS. La moyenne annuelle s'est établie à 146,8 milliards de FCFA, correspondant à 14% de l'investissement privé.

**Tableau n° 10: Investissement Privé et IDE (en milliards de FCFA)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>IDE entrants</b>	<b>58</b>	<b>68</b>	<b>65</b>	<b>71</b>	<b>86</b>	<b>96</b>	<b>184</b>	<b>187</b>	<b>137</b>	<b>130</b>

<b>Part des IDE dans l'investissement Privé (en %)</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
--	-----------	-----------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

*Source BCEAO*

## **CHAPITRE IV : DEVELOPPEMENT DURABLE ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES**

### **1. La prise en compte du développement durable dans les interventions de développement**

Conscient de l'impérieuse nécessité d'une gestion des ressources naturelles en rapport avec ses objectifs de développement, le Sénégal est déterminé à prendre en charge, conformément à ses engagements, la dimension environnementale dans le processus de développement. A côté des lettres de politiques sectorielles qui s'intègrent dans les grandes orientations du développement économique, les instruments de pilotage élaborés s'inscrivent dans la logique d'un développement durable, en vue d'atteindre les OMD.

Le Sénégal a entrepris des actions visant à développer des instruments pour promouvoir les modes de production et de consommation durables. C'est dans ce cadre qu'un Plan d'Actions décennal sur les modes de production et de consommation durables a été élaboré et validé en 2006. Ce plan répond à la nécessité d'insérer les actions quotidiennes des populations dans la durabilité et de susciter une prise de conscience de toutes les entités nationales par rapport aux impacts de leurs comportements sur le bien-être des générations présentes et futures. Il souligne les pratiques non durables dans les différents secteurs de développement et propose des alternatives.

#### **1.1. Le secteur primaire**

##### **1.1.1. L'agriculture**

A côté des contraintes d'ordre naturel qui pèsent sur le développement durable de l'agriculture, les pratiques culturales ont des impacts négatifs sur les ressources disponibles. Les contraintes identifiées sont (i) la faiblesse et la variabilité de la pluviométrie, (ii) la saturation et la dégradation des terres dues essentiellement à la sécheresse, à la disparition du couvert végétal, aux érosions éolienne et côtière, à la salinisation et l'acidification des sols.

En plus de la pauvreté naturelle des sols, le processus de dégradation des terres est provoqué et/ou accéléré par certaines actions anthropiques parmi lesquelles :

- les défrichements, liés à la recherche de nouvelles terres de culture et consécutifs à la croissance démographique, à la détérioration des sols, aux grands aménagements hydro-agricoles et à des pratiques inadéquates ;
- les feux de brousse, source de dégradation de la végétation et de la faune ;
- les mauvais systèmes de drainage des eaux d'irrigation, entraînant la salinisation, l'acidification ou l'alcalinisation des terres;
- la pollution, liée au non respect des normes d'utilisation des pesticides et d'engrais;
- le surpâturage, le piétinement excessif et l'émondage abusif.

À cela, se greffent d'autres contraintes de type:

- institutionnel : le paysage du secteur agricole est marqué par la présence de diverses entités (Structures centrales et déconcentrées de l'État, Agences nationales, ONG, Opérateurs Privés, plateformes, etc.).
- structurel : la petite taille des parcelles cultivées, le nombre de personnes par exploitation, les faibles capacités financières des exploitations familiales
- socio-économique : la faible utilisation des intrants, le faible niveau d'instruction des exploitants agricoles ; l'insuffisance d'infrastructures rurales;
- technique : technologies inappropriées, absence ou insuffisance d'accompagnement des producteurs.

### **1.1.2. L'élevage**

Pour l'essentiel, les activités de production continuent d'être menées selon des modes traditionnels. Le sous-secteur est encore très vulnérable aux aléas climatiques et aux crises sanitaires liées notamment aux maladies animales émergentes.

Les principales contraintes identifiées sont :

- la forte croissance démographique qui conduit à une pression continue sur l'espace pastoral. Elle se traduit par (i) des modes de gestion inappropriés des terres pastorales, (ii) des charges animales excessives au regard des ressources alimentaires disponibles, (iii) la surexploitation des pâturages et (iv) la dégradation des parcours pastoraux;
- l'expansion des défrichements agricoles dans la zone Centre-Est du Sénégal et la remontée du front arachidier vers la zone sylvo-pastorale conduisent au déclassement de superficies parfois importantes de réserves sylvo-pastorales (Déaly, Boulal, Mbeggé, etc.) au profit des exploitants agricoles. Il s'ensuit une marginalisation progressive de l'activité pastorale dans de nombreux terroirs agricoles ;
- la production et l'approvisionnement en intrants alimentaires ;
- les difficultés de transformation industrielle des produits comme le lait.

### **1.1.3. La pêche**

Les contraintes identifiées sont liées à la surexploitation des ressources et à la dégradation du milieu qui engendrent la diminution des produits marins et la raréfaction de certaines espèces de poissons<sup>36</sup>.

Les causes de la dégradation des ressources halieutiques sont dues, pour la plupart, à la modernisation du matériel de pêche tant artisanale qu'industrielle et à la présence de la flotte étrangère.

Les conséquences écologiques relatives à la dégradation des ressources halieutiques peuvent être perçues à travers la faible capacité de résilience du milieu marin, la diminution des stocks et l'accentuation des fluctuations environnementales.

---

<sup>36</sup> CSE et CERPOD, 1996

Les effets socioéconomiques découlant de la dégradation des ressources halieutiques sont entre autres, les pertes d'emplois et de revenus.

#### **1.1.4. La foresterie**

Plusieurs contraintes liées essentiellement à la baisse des précipitations et à la croissance rapide de la population entraînant ainsi une exploitation irrationnelle des ressources naturelles (déforestation, surpâturage) peuvent être identifiées. En 2007, des estimations effectuées ont fait état d'une superficie de 6,3 millions d'hectares de forêts naturelles disponibles, contre 11 millions en 1960, soit près de 5 millions d'hectares perdus en l'espace de quatre décennies.

Des contraintes d'ordre juridique et financier sont aussi identifiées :

- la faible connaissance et application des instruments juridiques de gestion de l'environnement<sup>37</sup> ;
- l'insuffisante synergie entre certaines conventions relatives aux changements climatiques et à la biodiversité ;
- l'insuffisance des programmes de financement du secteur de l'environnement ;
- les difficultés de mise en œuvre de la taxe pollueur-payeur ;
- la faible coordination des interventions des partenaires techniques et financiers ;
- la non application effective du transfert de compétences en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement aux collectivités locales avec des ressources financières conséquentes ;
- les difficultés de financement des mesures structurantes.

### **1.2. Secteur secondaire**

#### **1.2.1. Mines et Géologie**

Le Sénégal recèle un important potentiel minier avec des ressources minérales variées mais sous explorées et peu exploitées. Jusqu'en 2008, l'exploitation minière concerne principalement le phosphate, le ciment, l'attapulgite et le sel. Mais à partir de 2009, s'ouvre une ère de diversification du secteur minier avec la mise en exploitation des gisements d'or et de zircon.

Aussi, convient-il de noter que d'importants efforts sont entrain d'être déployés pour la recherche notamment de phosphate dans la partie centrale du bassin sédimentaire et d'uranium dans la zone du Sénégal Oriental

Les contraintes sont liées à :

- la dégradation de l'environnement, avec l'exploitation des gisements miniers situés dans des zones arables, des terres fertiles et des sols argileux ;
- l'occupation des réseaux de drainage naturel par les grandes exploitations minières ;

---

<sup>37</sup> comme le code de l'environnement, le code forestier, le code de la chasse et de la faune

- la contamination et la pollution des ressources en eau au niveau des sites d'exploitation minière;
- la faible participation des communautés dans la gestion des ressources naturelles locales et les prises de décisions.

### **1.2.2. Industrie**

La nécessité d'inscrire les pratiques industrielles dans une optique de durabilité est conforme aux prescriptions de la politique de redéploiement industriel (PRI). Le profil national sur la gestion des produits chimiques montre que les industries utilisent des produits qui constituent un danger pour la santé publique.

La pollution est liée à l'augmentation sans cesse croissante des véhicules automobiles et à l'intense activité industrielle dans la région de Dakar. A côté de ces facteurs, la déforestation, les feux de brousse essentiellement localisés dans le Sénégal oriental et dans le Ferlo, et une démographie galopante sont la cause d'une importante modification de la composition de l'atmosphère.

L'importance des risques et rejets industriels dans la région de Dakar où sont concentrés 90% des activités industrielles, est accentuée par la vétusté des équipements de production, et les problèmes liés à la pollution, notamment :

- le manque de traitement des déchets solides, liquides et gazeux rejetés par les unités industrielles;
- la manipulation et le transport hors normes prescrites de sécurité de produits chimiques et d'hydrocarbures ;
- le manque de normes sur les rejets industriels ;
- le bas niveau d'instruction des ouvriers dans les industries.

### **1.2.3. Artisanat**

L'artisanat compte actuellement 120 corps de métiers répartis en trois groupes : l'artisanat de production (tailleurs, menuisiers, maçons, etc.), l'artisanat d'art (maroquiniers, bijoutiers, peintres d'art, sculpteurs, etc.) et l'artisanat de service (coiffeurs, mécaniciens, électriciens, plombiers, tourneurs, fondeur, etc.), représentant respectivement 68, 17 et 15 % de la population totale intervenant dans l'artisanat.

Depuis 2000, le Ministère en charge de l'Artisanat s'emploie à décentraliser les villages artisanaux dans les départements. L'objectif est de promouvoir l'activité artisanale.

Les contraintes au développement du secteur concernent principalement :

- la faiblesse de structuration et de coordination dans l'organisation des acteurs ;
- le cadre institutionnel, législatif et réglementaire inadapté ;
- le manque de statistiques officielles, d'informations et de sensibilisation des acteurs;
- le faible niveau d'instruction et de perfectionnement des acteurs ainsi que les programmes de formation inadaptés ;
- la commercialisation liée à la qualité des produits et au manque de débouchés ;
- l'insuffisance du financement etc..

L'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA) chargée d'accompagner le secteur, rencontre des difficultés à la fois d'ordre institutionnel (instabilité des directions) et financier, qui limitent ses performances.

#### **1.2.4. Énergie**

La situation énergétique est caractérisée par : (i) une dépendance énergétique extérieure pour la quasi-totalité des besoins nationaux en hydrocarbures; (ii) une consommation de combustibles ligneux importante par rapport aux ressources forestières nationales et à leur taux de renouvellement; (iii) une production d'énergie électrique essentiellement d'origine thermique, dépendante du pétrole.

La mise en valeur du potentiel énergétique a amené le Gouvernement à élaborer une Lettre de Politique de Développement du sous-secteur des Combustibles Domestiques qui met la priorité, notamment, sur la diversification des sources d'énergie de cuisson et la rationalisation de la consommation de bois-énergie.

Au titre de cette diversification, des actions de recherche développement ont été entreprises pour développer le bio charbon principalement par la valorisation énergétique des sous-produits agricoles et de certaines plantes nuisibles comme le typha.

La rationalisation de la consommation de bois-énergie a permis de diffuser plus de 250 000 foyers améliorés à charbon de bois ou à bois (PROGEDE, PERACOD). Le recours à ces fourneaux améliorés est censé faire économiser entre 30 et 50% de la consommation de combustibles ligneux des ménages.

Dans le cadre des organisations sous-régionales, le Sénégal a bénéficié de l'appui du CILSS et de l'UEMOA qui mettent respectivement en œuvre, au niveau des pays-membres, le Programme de Promotion des Énergies domestiques et alternatives au Sahel (PREDas) et le Programme Biomasse Énergie (PRBE). Ces programmes visent à consolider les actions en matière de développement des combustibles domestiques.

Le sous secteur se heurte à certaines contraintes dont l'insuffisance des moyens financiers et la vétusté des équipements. Toutefois, les initiatives en cours sont porteuses d'espoir pour l'atteinte des objectifs du secteur (augmentation des capacités de stockage, construction d'une centrale à charbon et de pipeline, extension de centrales, projet de la Boucle souterraine de Dakar de 90 kV, etc.).

A cela s'ajoutent les perspectives offertes par le processus de réalisation des centrales hydroélectriques (Félou, Gouina, Sambangalou et Kaleta). Par ailleurs, des centrales utilisant des énergies nouvelles et renouvelables ou des biocarburants sont en phase de négociation, ainsi que des contrats d'achat d'énergie entre des opérateurs privés et la Senelec. Il s'agit d'une centrale éolienne de 15 MW à Saint Louis qui constitue la première phase pour l'exploitation d'un gisement de 150 MW, d'une centrale solaire de 7,5 MW à Ziguinchor, d'une centrale de 30 MW utilisant le typha, à Ross Béthio et d'une centrale biodiesel de 60 MW.

## **1.3. Le secteur tertiaire**

### **1.3.1. Tourisme**

Le Tourisme permet de faire face aux enjeux clés de développement économique et social par la création d'emplois (75000 directs et 25000 indirects), le développement local et l'aménagement du territoire, la stimulation de la croissance par l'effet d'entraînement sur plusieurs secteurs économiques. Le tourisme est une activité de synthèse qui a un impact sur le plan culturel, social et environnemental.

Sur le plan environnemental, trois effets majeurs, conséquences des travaux d'aménagement de sites touristiques, peuvent être identifiés :

- la disparition de la faune et de la flore ;
- l'amélioration de l'esthétique du paysage ;
- la perte de plage.

La gestion de l'impact des activités touristiques sur l'environnement nécessite de développer et de favoriser de nouvelles formes de Tourisme, qui impliquent les populations locales en tant qu'acteurs profitant pleinement du processus de développement.

Au plan social, les impacts négatifs dans certaines localités, peuvent résider dans l'insuffisance des retombées matérielles, économiques, financières et culturelles. D'une manière générale, les populations adhèrent au Tourisme en tant qu'activité même si certains remettent en cause les effets susmentionnés.

Aussi, la Lettre de Politique Sectorielle de Développement du Tourisme adoptée en 2005 a-t-elle fixée des objectifs clairs et des segments porteurs avec l'implication de tous les acteurs. Cela constitue un signal fort pour la consolidation et le développement d'un tourisme sain et durable, assurant un meilleur impact socio-économique et culturel.

### **1.3.2. Commerce**

La libéralisation de l'économie ouvre le marché national à des produits de toute nature et de toute origine. Il convient alors de s'assurer de la qualité des produits tout en levant les contraintes administratives de nature à ralentir les transactions commerciales.

Dans cette perspective, l'abrogation de la loi 66-48 du 27 mai 1966 relative au contrôle des produits alimentaires et à la répression des fraudes vise à s'adapter au contexte actuel par la mise en place de dispositions législatives adéquates. Il s'agit de renforcer la sécurité des consommateurs par l'élargissement des champs d'application du contrôle de la qualité à tous les produits et notamment aux cosmétiques, aux produits ménagers et d'entretien.

C'est dans ce sens que l'Agence Sénégalaise de Normalisation (ASN) et le Laboratoire de la Direction du Commerce Intérieur (DCI) ont bénéficié du renforcement des outils, matériels et équipements de leurs structures et contribuent à soumettre le responsable de la mise sur le marché des produits à une obligation de conformité. Ce

dernier devra s'assurer de la sécurité des produits dans des conditions normales d'utilisation.

### **1.3.3. Transport**

Les gaz nocifs sont émis principalement par les industries (44%), le transport (32%), les ménages et autres secteurs (24%). Le secteur des transports est responsable de 94% des émissions d'hydrocarbure avec 1.954T /an, de 99,9% des émissions de particules avec 8,2T/an et de 100% des émissions de plomb. Par ailleurs, ce secteur était à l'origine de 46% des émissions de gaz à effet de serre (GES) alors que la moyenne mondiale des émissions était de 21,6%.

Près de 70% des véhicules ont plus de 10 ans et présentent des niveaux de rejet environ deux fois plus élevés que les véhicules de moins de 10 ans. 90% des bus et 33% des voitures particulières fonctionnant au diesel. Selon les indicateurs de performance du PAMU, le coût des dysfonctionnements environnementaux (pollution atmosphérique) était estimé en 2005, à plus de 65 milliards de FCFA et quelques 2.268.542 habitants étaient affectés par les polluants.

Ainsi, l'évolution du Code de l'environnement a conduit à renforcer le volet environnemental des projets routiers. De même, des dispositions visant à limiter les nuisances occasionnées par les véhicules automobiles ont été introduites dans le Code de la route. De même, les premiers éléments d'une politique de sécurité routière ont également été mis en place. Le décret n°2012-444<sup>38</sup> du 12 avril 2012, modifiant celui n°2001-72 du 26 janvier 2001, a permis de limiter l'importation de véhicules, cycles et cyclomoteurs usagés, qui participent à la pollution atmosphérique.

En matière de mobilité urbaine, la Charte sur les Transports conclue en 2003 offre un cadre d'intervention fédérateur entre les structures de l'administration, les collectivités locales de la région de Dakar, les acteurs privés et les associations professionnelles du sous-secteur des transports urbains et la société civile.

Dans le souci d'un développement durable des transports, un certain nombre de dispositions réglementaires ont été prises dont :

- l'adoption de la loi n° 2003- 04 du 27 mai 2003 portant orientation des transports terrestres ;
- l'existence d'une norme sénégalaise NS 05-060 sur les émissions de gaz d'échappement des véhicules terrestres à moteur ;
- la révision du Code de la route traduit en six (06) langues nationales ;
- la création d'un centre de gestion de la qualité de l'air à Dakar.

La refonte des modes de gestion du secteur des transports a été initiée dans le cadre du Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports (PAST). Les principaux axes de ce programme ont porté, pour le domaine routier, sur la construction et la réhabilitation des infrastructures, la sécurité routière, la fluidité du trafic, le renouvellement du parc routier de transport en commun avec ; pour la première fois, une composante environnementale portant sur la qualité de l'air.

---

<sup>38</sup> Le décret fixe à huit (8) ans au lieu de cinq (5) la limite d'âge des véhicules à importer

## 1.4 La gestion des déchets

### 1.4.1 La gestion des déchets dangereux

L'inventaire des déchets dangereux, effectués en 1999, ainsi que le plan d'actions pour la gestion des polluants organiques persistants de 2002 ont permis de réaliser la typologie des déchets selon le classement suivant : produits industriels, biomédicaux, radioactifs, huiles usées, pesticides obsolètes, plastiques et caoutchoucs .

Les **déchets biomédicaux** sont régis par le code de l'environnement et le décret n° 2008-1007 du 18 août 2008 portant réglementation de la gestion des déchets biomédicaux. L'objectif de ces textes est de poser le cadre de gestion pour éviter ou réduire les impacts négatifs de ces déchets sur la santé et sur l'environnement.

Sur le plan opérationnel, le Sénégal dispose d'un plan d'actions national pour la gestion des déchets biomédicaux axé sur l'horizon 2008-2012. Ce plan a été élaboré dans le cadre d'un Programme national de Lutte contre les Infections nosocomiales (PRONALIN). Ledit programme consacre 2/3 de son budget global à la gestion des déchets biomédicaux.

Les **déchets industriels** sont de plusieurs ordres. Des dispositions réglementaires précisent qu'ils doivent être gérés in situ par leur producteur en vertu du principe « pollueur-payeur ». A défaut de disposer des équipements adéquats dans les lieux de production, la réglementation prévoit de recourir aux organismes agréés pour effectuer le traitement requis.

Dans le domaine des **pesticides**, la fondation LOCUSTOX, qui a en charge l'homologation et la certification des pesticides au Sénégal, intervient dans la récupération de produits obsolètes et la dépollution de sites contaminés.

Dans la prise en charge des déchets et des pesticides, des réformes relatives aux textes réglementaires ont été mises en œuvre. Celles-ci visent un meilleur traitement des déchets et pesticides qui peuvent avoir des répercussions négatives sur la santé des populations.

Les **huiles usées** sont aussi réglementées, notamment pour organiser leur collecte, stockage, réutilisation et valorisation énergétique.

Il existe aussi des initiatives volontaires de valorisation, de recyclage et de réutilisation des déchets dangereux. À ce titre, on peut citer le projet de valorisation des déchets plastiques, de pneus usagés et d'huile usées en combustible dans la cimenterie. Il existe également des actions initiées par des organisations à la base avec le soutien de la coopération internationale et des organisations non gouvernementales.

### 1.4.2 La gestion des déchets solides et assimilés

Le Sénégal dispose d'une stratégie nationale de gestion intégrée des déchets solides qui vise à améliorer leur gestion aux niveaux local et national. Elle donne les orientations stratégiques pour la mise en place d'un système intégré, opérationnel et durable qui distingue clairement les rôles, les attributions et les responsabilités

institutionnelles des différents acteurs. La stratégie vise aussi à favoriser la mise en place d'un système de financement adapté.

La gestion des ordures ménagères et assimilées revient de droit aux collectivités locales. Toutefois, elle fait intervenir des services techniques de l'État, les ONGs, les structures d'appui au développement, les organisations communautaires de base et le secteur privé. L'option retenue actuellement est de recourir efficacement au partenariat public-privé dans ce domaine.

Dans le cadre de la mise en place des infrastructures de gestion des déchets, le Ministère en charge de l'environnement a initié un vaste programme de mise en place de centres d'enfouissement technique dans onze capitales régionales et dans les villes religieuses de Touba et de Tivaouane. Grâce à la coopération décentralisée, la ville de Saint Louis a réalisé son centre d'enfouissement technique, ceux des villes de Thiès et de Touba sont en cours de réalisation.

Les contraintes de gestion écologiquement rationnelle des déchets restent surtout liées : (i) au non respect de la réglementation en vigueur, (ii) aux problèmes institutionnels, (iii) au manque de cohérence ou à une non prise en compte de la gestion des déchets dans les plans d'aménagement, (iv) aux problèmes financiers, et (v) au vide juridique en matière de gestion des déchets électroniques et radioactifs.

### **1.4.3 Le traitement des eaux usées**

Le cadre juridique du secteur de l'assainissement a évolué avec l'adoption de deux textes relatifs à la loi n°2008-59 du 24 septembre 2008, portant organisation du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques, et le Code de l'Assainissement.

Les actions entreprises dans ce secteur à travers le PEPAM (2005-2015) ont permis d'avoir un taux d'accès estimé à 29,6% dans la gestion des eaux usées domestiques, et un taux de dépollution de 25,2% en 2008. Le taux d'accès à l'assainissement en 2008 est estimé à 63,4% pour les ménages urbains et à 27,5% pour les ménages ruraux.

Concernant la gestion des eaux usées industrielles, le Code de l'environnement dispose qu'elles doivent être prétraitées avant leur rejet dans les milieux récepteurs. Il faut d'ailleurs noter que ces rejets doivent se conformer à la norme NS 05-061 relative au rejet des eaux usées. L'application effective d'une taxe à la pollution a débuté depuis 2007.

## **2. Gestion des ressources naturelles**

Le Sénégal s'est engagé à ratifier toutes les conventions relatives à la gestion et à la préservation des ressources de l'environnement, qui permettent d'harmoniser les politiques et les programmes au niveau mondial. Au niveau national, le Sénégal s'est doté de textes prenant en compte, dans son droit positif, les nouvelles dispositions internationales afin de renforcer son arsenal juridique encadrant le développement durable dans les différents secteurs environnementaux et économiques. Le Code de

l'Environnement<sup>39</sup> et son décret d'application<sup>40</sup> constituent le cadre juridique de prévention et de lutte contre les pollutions et nuisances, de la protection des milieux (air, eau et sol) et des installations classées pour la protection de l'environnement.

Des actions, visant à développer des instruments pour promouvoir les modes de production et de consommation durables dans les différents secteurs du développement économique, ont été entreprises. A ce titre un Plan d'Actions décennal sur les modes de production et de consommation durables a été élaboré et validé en 2006. Il vise à inscrire les actions quotidiennes des populations dans la durée et à susciter une prise de conscience de toutes les entités nationales par rapport aux effets de leurs comportements sur le bien-être des générations présentes et futures.

## **2.1. Développement des ressources environnementales et naturelles**

Les options stratégiques de l'État dans le secteur de l'environnement reposent essentiellement sur les orientations définies dans le cadre des plans d'orientation pour le développement et les stratégies sectorielles définies par le Ministère de tutelle. Elles s'appuient aussi sur les conventions et engagements internationaux auxquels le Sénégal a souscrit.

Le secteur a bénéficié de ressources financières qui s'élèvent à plus de 136 milliards de francs CFA, soit, en moyenne, 23 milliards de francs CFA par an, de 2003 à 2008. Ces budgets connaissent une tendance générale à la hausse avec un taux de croissance annuel moyen de 15% d'après l'évaluation du CDSMT 2008-2010. Le soutien des partenaires techniques et financiers constitue un atout pour le secteur. Il permet de renforcer les actions pour la réhabilitation et la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

La volonté politique des pouvoirs publics de préserver l'environnement et les ressources naturelles s'est matérialisée à travers : (i) la ratification par notre pays de la presque totalité des conventions internationales relatives à la protection de l'environnement et des ressources naturelles, (ii) l'élaboration et la mise en œuvre de divers plans sectoriels et thématiques sur l'environnement et les ressources naturelles et (iii) la politique de décentralisation avec le transfert, aux collectivités locales, des compétences portant sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Plusieurs plans ont été élaborés depuis 1994 pour la mise en œuvre des conventions: le plan national d'action de lutte contre la désertification, le plan national d'action pour la biodiversité, et tout récemment, le plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques.

Au plan juridique, le gouvernement a mis en place plusieurs instruments qui contribuent à une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles. Parmi ceux-ci, il y a principalement : (i) la loi agro-sylvo-pastorale, (ii) les textes relatifs à la tenure foncière et (iii) les textes sectoriels (code de l'eau, code de la chasse et de la faune, code minier, code forestier, code de l'environnement). Il faut aussi signaler les efforts d'harmonisation entre ces différents instruments.

---

<sup>39</sup> loi n°2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement

<sup>40</sup> décret n°2001-282 du 12 avril 2001

La révision actuelle du code de l'environnement prévoit d'intégrer des directives sur le climat. Celles-ci viseraient un changement de comportement par rapport à l'émission des gaz à effet de serre et la séquestration du carbone via l'efficacité énergétique, la réalisation des puits carbone, la réduction de la production de méthane dans les décharges publiques et la réduction d'autres gaz à effet nocifs sur l'environnement.

Pour faire face aux effets de l'érosion côtière et de l'élévation des niveaux marins, le projet de loi du littoral prévoit une meilleure prise en compte des aménagements dans les zones côtières, de l'intrusion d'eau salée dans les terres du littoral et la nappe phréatique, des inondations et de la destruction des infrastructures hôtelières et des habitats humains le long du littoral.

Au niveau institutionnel, ces atouts concernent essentiellement l'existence : (i) de structures centrales et déconcentrées, (ii) de structures décentralisées constituées des collectivités locales, (iii) d'institutions non gouvernementales actives dans la gestion de l'environnement et des ressources, (iv) d'institutions de formation /recherche, bureaux d'études et autres prestataires de services et (v) d'organismes de coopération actifs dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. À travers la lettre de politique sectorielle, des efforts ont été entrepris pour mieux harmoniser les interventions et favoriser une plus grande visibilité dans le secteur.

L'existence de ce cadre institutionnel est un avantage pour une meilleure prise en charge des problèmes d'environnement. L'implication de diverses organisations comme celles de la société civile témoigne du niveau de conscience des enjeux environnementaux. De même, la multiplicité des institutions permet une bonne sensibilisation pour la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

**Les atouts économiques et sociaux** se résument à des activités génératrices de revenus qui contribuent à la lutte contre la pauvreté. Il s'agit notamment (i) de l'aménagement participatif avec la responsabilisation des collectivités locales et des populations riveraines organisées en groupements de producteurs, (ii) de la réhabilitation de la décharge de Mbeubeuss dont les activités polarisées pourraient générer d'importants revenus, (iii) de la gestion et de la conservation de la biodiversité à travers la mise en place de réserves naturelles communautaires et d'unités pastorales autour des aires protégées et d'aires marines protégées, (iv) du démarrage du programme de récupération des eaux de ruissellement à des fins agro-sylvo-pastorales (bassins de rétention) et de lutte anti sel, et (iv) de la mise en place d'infrastructures aquacoles.

### **2.1.1. Investir dans le capital naturel pour le développement durable**

Dans le cadre du Renforcement des capacités institutionnelles des ressources, les interventions sont axées sur : (i) le renforcement des établissements de formation et de recyclage, (ii) le déroulement des plans de formation et de communication, (iii) la mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation environnementale et (iv) la production et la diffusion de supports de communication. Des actions de formation et de sensibilisation des élus locaux et des journalistes en matière d'Education environnementale (EE) sont également menées.

Le plan d'action sur la fiscalité forestière est en finalisation. Il prend en charge l'utilisation durable des services des écosystèmes forestiers (écotaxes et autres formes de ristournes). Le Rapport annuel sur le suivi de la biomasse végétale effectué par le CSE et celui de la campagne de lutte contre les feux de brousses menée par la DEFCCS ont permis d'apprécier la biomasse végétale et les efforts déployés pour la protection de cette ressource.

Le suivi de la qualité de l'air à Dakar est entré dans sa phase opérationnelle en 2009 avec le démarrage effectif de la station mobile de mesure.

Plusieurs actions ont été menées sur la production et la capitalisation des connaissances en gestion de l'environnement et des ressources naturelles à travers différents projets et programmes.

### **2.1.2. Adaptation au changement climatique et promotion des modes de production et de consommation durables**

Les bouleversements climatiques constituent des obstacles à la préservation des potentiels naturels, base du développement économique et de l'unité sociale d'un pays.

Le Sénégal s'est doté d'un Plan d'Actions National pour l'Adaptation aux changements climatiques (PANA) qui a établi un diagnostic des différents secteurs et identifie les mesures à mettre en œuvre, particulièrement dans le cadre de la gestion des ressources en eaux, de l'agriculture et de la lutte contre l'érosion côtière. Ce plan, dans la logique de sa conception ainsi que dans le cadre de sa mise en œuvre, place les populations au cœur des actions à entreprendre. À ce titre, il prend en compte la nécessité d'une bonne articulation entre les exercices d'adaptation et la lutte contre la pauvreté. Cette logique a permis de promouvoir les modes de production et de consommation durables qui favorisent l'adoption de bonnes pratiques allant dans le sens d'une économie à faible teneur en carbone et répondant aux exigences de développement durable. Cette option se traduira particulièrement par la mise en place de modèle de développement plus « écologique ». Les formes d'exploitation non durables des ressources compromettent aujourd'hui la diversité biologique. La vulnérabilité aux changements climatiques devrait pousser à la mise en œuvre de stratégies d'adaptation. L'érosion côtière est l'une des conséquences les plus marquées des changements notés, parce que menaçant les principaux secteurs pourvoyeurs de devises : la pêche et le tourisme. Le Sénégal a bénéficié d'un fonds de 4 milliards pour l'adaptation à l'érosion côtière dans les zones vulnérables.

La mise en œuvre d'initiatives d'adaptation aux changements climatiques doit nécessairement impliquer tous les acteurs. L'objectif est d'intégrer ces questions dans la planification du développement local et de les lier aux impératifs de lutte contre la pauvreté. Il faut aussi noter que les organisations communautaires de base doivent y être étroitement associées, afin de garantir une bonne appropriation des actions à entreprendre. En effet, elles sont des vecteurs importants pour l'adoption et la dissémination des bonnes pratiques en termes de production et de consommation durables.

### **2.1.3. Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres**

Elle vise à favoriser la gestion intégrée des formations forestières et des sols, la rationalisation de l'exploitation forestière, la lutte contre les feux de brousse et l'érosion hydriques et éolienne, et la promotion d'énergies de substitution. En matière d'aménagement forestier, la totalité de la production forestière de charbon de bois est désormais tirée des zones aménagées (ZA). Un dispositif de suivi rapproché des activités d'exploitation par un encadrement rapproché des organismes d'exploitation sur le terrain, a été mis en place.

L'élaboration et la validation de plans de gestion et d'aménagement des forêts classées et communautaires se poursuit, pour une exploitation rationnelle des ressources. En matière de suivi des feux de brousse effectuée par le CSE, la carte des superficies brûlées croisée avec celle de la production végétale a permis de déterminer la quantité de biomasse brûlée qui s'établit à 195 784 tonnes en 2009. Cela montre une baisse assez significative comparée à l'année 2008 avec 952900 tonnes. Le ratio reboisement/déboisement s'établit à hauteur de 0,78 contre 0,95 pour l'année précédente, ce qui dénote une légère baisse des efforts relatifs aux activités de reconstitution, de reforestation et de conservation.

En ce qui concerne les terres salées protégées ou récupérées, des ouvrages anti-sel et digues de retenue (PAPIL) ont été construites ou réhabilitées et 9180,46 ha de terres ont été récupérées ou sécurisées en moyenne par an.

La loi 96-07 du 22 mars 1996, portant transfert de compétences aux collectivités locales, définit une nouvelle configuration de la gestion des ressources forestières, renforce les pouvoirs et responsabilise davantage les collectivités locales en matière d'environnement et de GRN. Elle donne au service forestier le mandat de gérer le domaine classé et d'assurer un appui-conseil efficace aux collectivités locales. C'est tout l'intérêt de mettre en cohérence le Plan d'Action Forestier avec les politiques, les stratégies et les programmes nationaux et internationaux mis en œuvre dans ce secteur.

Notons aussi, dans le secteur forestier, le lancement de la Grande muraille verte, depuis 2007 ; des parcelles de Wendou Thiengoly dont la taille varie de 500 à 4000 ha ont été reboisées. Suivront ensuite Tessekeré et Lagbar ; les parcelles installées en 2007 dans ces localités sont aujourd'hui ouvertes aux éleveurs pour le fauchage de l'herbe. Ce nouveau pâturage issu de la régénération, a permis le maintien et le retour des transhumants à cause de la disponibilité d'une nouvelle source d'alimentation pour leur bétail.

Les contraintes identifiées au niveau de la foresterie sont liées essentiellement à la baisse des précipitations, à la croissance rapide de la population et au caractère non intégré des mesures visant à promouvoir une politique forestière ouverte.

## **CHAPITRE V : DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DEMANDE SOCIALE**

Dans les pays en développement comme le Sénégal, les indicateurs de développement humain sont encore faibles. Les pouvoirs publics se sont engagés dans des politiques visant à généraliser l'accès aux services sociaux de base. La quasi totalité des secteurs concernés ont fait l'objet d'une politique explicite appuyée par un programme d'investissement. Cependant, l'offre reste largement en deçà de la demande en raison notamment du croît démographique élevé, de l'exigence de qualité consécutive à la démocratisation de la vie publique. Les nouvelles politiques doivent poursuivre l'effort de réallocation des dépenses publiques en faveur des secteurs, à forte résonance sociale, pour impulser le développement humain.

### **1. Gestion des questions de population**

Estimé à 4.997.885 habitants en 1976 et à 6896808 habitants en 1988, l'effectif de la population sénégalaise est passé à 9858482 hts en 2002<sup>41</sup>, soit un taux d'accroissement moyen annuel intercensitaire de 2,5 %. En 2010, la population est estimée à **12 509 434** hts.

Ce taux d'accroissement moyen annuel intercensitaire entraîne, environ tous les 29 ans, un doublement de la population totale. En effet, 43 % de la population est âgée de moins de 15 ans, au moment où les adultes représentent 51,6%. Les aînés, regroupant les personnes âgées de plus de 60 ans, représentaient 5,4% de la population en 2002. Compte tenu de l'avancée du pays dans la transition démographique, cette proportion est appelée à augmenter.

Concernant la structure de la population par sexe, le rapport de masculinité de 2002 montre une proportion plus élevée de femmes que d'hommes (96,9 hommes pour 100 femmes). Au Sénégal, la gestion des questions de population est essentiellement centrée sur le maintien du taux de croissance démographique à un niveau compatible avec celui de la croissance économique.

#### **1.1. Intégration de la population dans le développement**

Pour marquer son engagement dans la résolution de problèmes de population, une Déclaration de Politique de Population (DPP) a été adoptée en Avril 1988 et actualisée en 2002. Cette DPP a pour objectifs d'améliorer le niveau et la qualité de vie, de favoriser l'instauration d'un bien-être pour toutes les catégories de la population, en veillant à l'égalité et à l'équité de genre. Sa mise en œuvre à travers le Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires (PAIP), a permis, entre autres, d'enregistrer un certain nombre d'acquis: (i) la baisse de l'indice synthétique de fécondité, (ii) la baisse du taux de prévalence du VIH/Sida ; (iii) la diminution du taux de mortalité maternelle, (iv) la baisse du taux de mortalité infanto juvénile, (v) une meilleure connaissance des problèmes de population.

---

<sup>41</sup> RGPH de 1976, 1988 et 2002

Malgré ces acquis, le Sénégal fait face à certains problèmes persistants comme: (i) une fécondité et mortalité maternelle toujours fortes, (ii) une répartition déséquilibrée de la population, (iii) des migrations internes et internationales intenses, (iv) une faible intégration de la variable démographique dans la planification du développement économique et social et dans la planification spatiale et (v) un environnement naturel en constante dégradation.

## **1.2. Planification familiale**

L'Indice synthétique de Fécondité est estimé à 4,9 enfants par femme en 2009. La baisse de la fécondité est lente malgré les efforts consentis dans l'utilisation des méthodes contraceptives modernes. En effet, l'indice synthétique de fécondité n'a baissé que de 0,4 point entre 2002 et 2009<sup>42</sup>. De plus, en 2009, l'âge moyen à la procréation est de 29 ans et le Taux net de Reproduction (TNR) est de 2 enfants. Entre autres facteurs explicatifs du taux de fécondité, on peut citer la précocité de la vie maritale, la précocité de la première maternité, les aspirations natalistes, le faible recours à la contraception malgré un niveau de connaissance élevé et l'intervalle inter-général court.

Malgré les efforts déployés par l'État, l'accès aux services de santé de la reproduction reste toujours difficile pour les femmes. La prévalence contraceptive moderne est encore faible<sup>43</sup>. Toutefois, les besoins en planification familiale (PF) non satisfaits sont importants. Parmi les femmes désirant avoir un autre enfant, 39% souhaiteraient espacer d'au moins de deux ans, la prochaine naissance. La demande en planification familiale reste ainsi élevée et sa satisfaction loin d'être assurée en raison de plusieurs facteurs parmi lesquels :

- l'insuffisance des activités d'IEC pour vaincre certains préjugés;
- la faible qualité de l'accueil ;
- l'insuffisance de l'effectif et de la qualité du personnel;
- le nombre insuffisant des structures de PF;
- l'accès aux coûts des services de contraception.

Les investissements dans les domaines de la santé de la reproduction présentent des garanties économiques et sociales. A ce niveau, des mesures seront prises pour repositionner la planification familiale comme priorité nationale et permettre d'intégrer la santé de la reproduction, le VIH/SIDA et la recherche.

## **2. Pauvreté et inégalités de revenus**

Le Sénégal a connu une réduction de la pauvreté au cours de la période 1994/2006. La part de la population en situation de pauvreté a diminué de 17,1% passant de 67,9% en 1994/95 à 57,1% en 2001/02 avant d'atteindre à 50,6 % en 2005/2006. Dans le même temps, l'écart moyen au seuil de pauvreté est passé de 23,6% en 1994/95 à 18,3% en 2001/2002 pour se situer à 16,4% en 2005/2006. La proportion de personnes pauvres baisse de manière sensible, les personnes en situation de pauvreté sont en moyenne moins pauvres que par le passé.

---

<sup>42</sup> Situation Economique et Social, 2007, ANSD

<sup>43</sup> EDS III et IV

L'effectif de la population pauvre a baissé de 600 mille personnes sur la même période. Cette baisse résulte des bonnes performances économiques réalisées depuis la dévaluation du FCFA. En effet, au cours de la période 1994-2005, le taux de croissance économique a été en moyenne de 5% par an, soit de 2 à 2,2 points de plus que celle de la population. Le pays a retrouvé au cours de cette période les grands équilibres fondamentaux et entrepris d'autres réformes qui ont permis d'absorber les déficits des finances publiques et de consacrer plus de ressources à l'investissement. Le taux d'investissement qui était de 11% avant la dévaluation, a atteint une moyenne de 18% sur la période 1995/2005<sup>44</sup>.

Les résultats provisoires de l'ESPS-II montrent que l'incidence de la pauvreté a baissé, passant de 48,3% à 46,7% soit 1,6% en terme relatif. La pauvreté reste toujours plus élevée en milieu rural qui passe de 59% en 2005 à 57,3% en 2011. La sévérité a faiblement diminué passant de 7,3% à 6,6% de 2005 à 2011 au niveau national, contrairement au niveau urbain où elle a augmenté passant de 4,8% à 5,9% entre 2005 et 2010.

Quant à la pauvreté au niveau des régions, Kolda renferme le taux le plus élevé avec 76,6% (ESPS-II) contre 60,9 (ESPS-I). Les régions de Kédougou, Sédhiou, Fatick, Ziguinchor, Kaffrine, Kaolack, Tamba et Diourbel ont des taux supérieurs à la moyenne nationale. On note une baisse considérable de la pauvreté dans la région de Louga qui passe de 66,8% (ESPS-I) à 26,8 (ESPS-II) soit 40 points de pourcentage.

La pauvreté touche plus les ménages dirigés par un homme que les ménages dont le chef de famille est une femme avec 50,6% et 34,7% respectivement. Le niveau d'instruction a un impact positif sur la pauvreté, plus il est élevé, plus le taux de pauvreté est faible : 53,6% des sans instruits sont pauvres contre 34,2% qui ont un niveau secondaire et seulement 8,3% avec un niveau supérieur.

L'évolution de la pauvreté, au cours de la période 2005-2009, est compatible avec l'évolution des performances économiques. En effet, le taux de croissance économique, estimé à 2,8% en moyenne par an, est à peine plus élevé que celui de la population qui est de l'ordre de 2,5% par an. Contrairement à la période 1994-2005, les performances économiques ont été plutôt erratiques sur la période marquée par la baisse de la production agricole, le faible dynamisme du secteur secondaire et le recul du secteur tertiaire. Outre la baisse de la production agricole et industrielle, l'économie sénégalaise, comme celle de nombreux pays en développement, a été frappée par une forte augmentation des prix des produits alimentaires en 2008 ; ceux-ci se sont accrus de près de 10%, entraînant une inflation globale de près de 6%.

L'évolution de la situation pose de sérieux problèmes quant à la réduction de moitié de la pauvreté à l'horizon 2015. Si la tendance de la période 2005-2009 se poursuit, la pauvreté restera au même niveau en 2015. Si les performances de la période 1994-2005 étaient retrouvées, l'objectif raisonnable aujourd'hui serait un taux de l'ordre de 42% en 2015.

---

<sup>44</sup> ESAM II et ESPS\_2005

La stagnation du niveau des indicateurs de pauvreté et la forte croissance démographique contribuent à l'augmentation de la population pauvre. L'effectif des pauvres s'est accru de plus de 10% entre 2005 et 2009, non seulement du fait de l'augmentation des niveaux de pauvreté dans les campagnes, mais aussi en raison de forte croissance démographique.

### **3. Revue du cadre de protection sociale**

#### **3.1. Dispositifs de protection sociale**

Le système de protection sociale est trop restreint au Sénégal. Le système formel couvre un peu plus de 13% de la population active et 20% de la population totale bénéficient de la couverture maladie. Les exclus de ce système sont les ruraux, les acteurs du secteur informel.

En 2005, le gouvernement a élaboré une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) dans le cadre de la Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté (SRP). La SNPS cherche à réduire l'impact des chocs qui menacent directement la vie des populations. Un des objectifs de ce document est d'étendre les instruments de protection sociale, en faisant passer le taux de couverture en assurance maladie de moins de 20% aujourd'hui à 50% de la population à l'horizon 2015. La mise en œuvre des programmes de la SNPS permettra d'accroître les capacités d'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités économiques, de manière équitable et durable.

L'État a aussi mis en place des mécanismes d'extension des systèmes formels : (i) création de système de protection dans le secteur agricole, et celui des transports routiers, (ii) systèmes de gratuité comme le plan SESAME, la césarienne dans toutes les régions sauf Dakar, les antirétroviraux... : (iii) extension par systèmes communautaires.

Cependant, il convient de noter que ces systèmes connaissent de sérieux problèmes de performance et des limites dans leurs capacités à répondre aux besoins de protection sociale et de gestion des risques. Entre autres, on peut noter : (i) la faiblesse de l'étendue de la population couverte, (ii) la faiblesse organisationnelle des IPM et (iii) la couverture non intégrale en matériel et personnel.

#### **3.2. Survie, protection et développement de l'enfant**

En matière de lutte contre la maladie, le Programme élargi de Vaccination (PEV) enregistre, depuis 2001 une performance satisfaisante. Ainsi, la couverture au DTC3 est passée de 45,3% en 2001 à 93% en 2007 au niveau national. Ces résultats expliquent, entre autres, le recul des maladies cibles du PEV telles que la rougeole et la Poliomyélite ; ce qui a valu au Sénégal d'être certifié indemne de poliomyélite par l'OMS. Toutefois, en 2009, l'apparition d'autres cas a entraîné la relance de la vaccination des enfants de moins de 5 ans.

La Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME) est mise en œuvre depuis 1998. En fin 2007, plus de 60% des districts ont formé la plupart de leurs agents de santé à la PCIME dont la composante communautaire s'installe

progressivement sur l'ensemble du territoire national. Elle couvre les activités du PAIN, les soins à domicile et le recours aux soins précoces.

Par ailleurs, des cas élevés de malnutrition continuent à avoir une part importante dans la morbidité et la mortalité des enfants. En 2005, environ 17% des enfants de moins de trois ans souffraient d'insuffisance pondérale. Un ensemble d'actions, telles que la diversification du menu alimentaire, l'apport additionnel en vitamines et les actions génériques de santé publique, ont concouru à l'effet direct recherché sur la malnutrition.

### **3.3. La prise en charge des aînés**

Au plan politique, les autorités ont fait des efforts pour améliorer la situation des personnes âgées. Parmi les mesures prises, on peut citer :

- Le plan SESAME, en application depuis 2006 ; La revalorisation et le paiement des pensions des personnes retraitées selon une fréquence bimestrielle et non plus trimestrielle ;
- La réhabilitation de deux centres spécialisés en gériatrie ;
- La mise en œuvre du Projet d'Appui à la Promotion des Aînés.

La mise en œuvre du Plan SESAME a toutefois connu de nombreuses insuffisances dues notamment (i) au déficit d'information envers les concernés, (ii) à l'insuffisance du budget ; (iii) au non respect de la référence, et (iv) aux abus dans les prescriptions médicales.

En terme d'acquis, les pensions des retraités de l'IPRES ont connu une revalorisation de près de 14% entre 2005 et 2008. La même tendance haussière a été également observée pour les pensions des retraités du FNR.

### **3.4. Les personnes en situation de Handicap**

Le Sénégal compte 138897 personnes handicapées en décembre 2002, sur une population de 9858482 habitants, soit une prévalence de 1,4%. Cela signifie que 14 Sénégalais sur 1000 souffrent d'un quelconque handicap. Le risque au Sénégal qu'une personne handicapée soit infirme des membres inférieurs est de 23,8%. La prévalence du handicap des membres supérieurs occupe la 3ème place, avec un taux de 12,9%. Cela signifie que 4 handicapés sur 10 sont infirmes soit des membres supérieurs, soit des membres inférieurs, soit des deux. La cécité a un taux de 12,3%. L'albinisme occupe le niveau de prévalence le plus faible avec 0,7%.

Le nombre de personnes vivant avec un handicap appareillé a été évalué à 2500 personnes, en 2007. Trois cent soixante dix (370) GIE ont bénéficié de l'appui du programme de réadaptation à base communautaire entre 2007 et 2009. Un financement de 270 millions de FCFA a été octroyé aux personnes vivant avec un handicap durant la même période. La loi d'orientation a été adoptée et trois décrets d'application sont en cours de préparation.

De 2009 à 2010, 197 millions de FCFA ont permis de financer 197 GIE de personnes vivant avec un handicap dans certaines localités, soit 1970 personnes vivant avec un handicap ciblées à raison de 10 personnes par GIE.

Outre le programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC), le projet sectoriel de réhabilitation des villages de reclassement social a été mis en place en parfaite articulation avec la RBC. Il vise à assurer l'intégration des villages de reclassement social (VRS) et l'accroissement des revenus des familles les plus démunies.

S'agissant des contraintes relatives à la prise en charge des personnes vivant avec un handicap, on peut citer:

- l'insuffisance de la prise en charge sanitaire;
- la faiblesse des quotas pour l'insertion à la vie active ;
- l'inadaptation des infrastructures sociales de base.

#### **4. Education et formation**

La politique en matière d'éducation et de formation vise le développement des capacités individuelles et collectives, grâce à un enseignement adapté et à des apprentissages mieux articulés aux besoins économiques, sociaux et culturels des populations.

##### **4.1. Développement Intégrée de la Petite Enfance (DIPE)**

La DIPE vise à assurer une prise en charge globale du jeune enfant, de sa naissance à son intégration dans le cycle élémentaire. Le type d'enseignement dispensé à ce niveau prépare l'enfant aux apprentissages scolaires futurs et pose les bases d'une culture de la citoyenneté, de la paix, et du respect des droits humains.

Grâce au programme « Case des tout-petits », le nombre de structures en charge de la petite enfance est passé de 356 en 2000 à 1725 en 2009. Le sous- secteur est dominé par le privé dont l'offre éducative représente 49,4% des élèves. Quant aux secteurs communautaire et public, ils occupent respectivement 29,5% et 21,1% du réseau. Les efforts consentis ont permis de relever le taux de pré scolarisation de 2,3% à 10,7 % entre 2000 et 2009<sup>45</sup>, soit un gain de 8,4 points. Pour la même période, celui des filles s'est accru de 9 points et celui des garçons de 7,8 points.

Cependant des contraintes persistent, parmi lesquelles: (i) l'éclatement des centres de décision entre la DEPS et l'Agence Nationale de la case des tout-petits (ANCTP), (ii) l'insuffisance des structures d'accueil et (iii) les réticences culturelles.

##### **4.2. L'enseignement élémentaire**

En 2011, le taux brut de scolarisation (TBS), au niveau national, était à 93,9% contre 67,2% en 2000. La parité dans l'admission au CI (TBS Filles /TBS Garçons = 1) est atteinte depuis 2003 tandis que celle relative à la scolarisation l'est en 2006. De 2007 à 2009, le TBS des filles est supérieur à celui des garçons suite à des gains respectifs de

---

<sup>45</sup>Ministère de l'Education Nationale /DPRE/Statistiques scolaires et universitaires 2000-2009.

10,1 et 2,7 points. L'indice de parité du TBS est à 1,15 en 2011. Les efforts importants consentis par les partenaires, depuis le forum de Fatick en 1995, ont permis de relever sensiblement la scolarisation des filles.

Dans le domaine de la qualité, les résultats sont encore en deçà des attentes. Ainsi, l'efficacité interne est insuffisante ; comme en témoignent les taux de redoublement (3%) et d'abandon (8,9%) en 2011. Au CM2, ils étaient respectivement à 3,1% et 5,2%.

Le taux de réussite au CFEE, entre 2000 et 2011, a évolué en dents de scie et le plus élevé a été enregistré en 2008, avec 70,7%. Le taux d'achèvement du primaire est passé de 38,6% en 2000 à 66,5% en 2011<sup>46</sup>, soit un gain de 27,9 points. Le taux d'achèvement des garçons, a, quant à lui, sur la même période, enregistré un gain de 16,8 points et celui des filles 39,6 points. C'est seulement à partir de 2009 que le taux d'achèvement des filles est supérieur à celui des garçons. Il est à signaler, par ailleurs, l'avènement d'un nouveau curriculum de l'éducation de base centré sur l'approche par les compétences. Il est en phase de généralisation aux étapes 1 (CI et CP) et 2 (CEI et CE2).

Le sous secteur de l'élémentaire connaît encore un certain nombre de problèmes:

- l'insuffisance des infrastructures et la précarité de l'environnement physique des apprentissages ;
- les disparités inter régionales liées aux réticences culturelles, aux coûts d'opportunité de l'éducation et à la distance entre les agglomérations et les écoles dans certaines académies.

### **4.3. L'enseignement moyen**

Des efforts importants ont été consentis dans la mise en place de nouveaux collèges afin d'améliorer l'accès au niveau national. Le taux brut de scolarisation au moyen est passé de 19,6 % en 2000 à 52,4% en 2011, soit un gain de 32,8 points. Le TBS des garçons est passé de 24% en 2000 à 54% en 2011, soit un gain de 30 points, et celui des filles, sur la même période, de 15,4% à 53,2%, soit un gain de 37,8 points. L'écart entre garçons et filles est passé de 8,6 points en 2000 à 0,8 points en 2011. Les taux de redoublement et d'abandon, avec des valeurs respectives de 16,9% et 7,9% en 2011, restent élevés. Le taux de réussite au BFEM sur la période 2000-2011 est erratique, avec des performances respectives de 51,3% et 55,4% en 2000 et 2004, contre 30,2% et 53,2% en 2005 et 2011, respectivement.

Malgré certaines performances jugées satisfaisantes, des problèmes sont notés:

- l'insuffisance des infrastructures d'accueil face à la demande ;
- le nombre important des professeurs vacataires dont la plupart sont sans formation pédagogique initiale ;
- les grèves récurrentes ;
- le déficit de professeurs dans les matières scientifiques;
- la structure des dépenses du budget de fonctionnement.

---

<sup>46</sup>Ministère de l'Education/ DPRE/Situation des indicateurs de l'Education 2000-2009.

#### **4.4. L'enseignement secondaire**

La stratégie du sous secteur porte sur : (i) le renforcement de l'offre, (ii) l'amélioration de la qualité des enseignements et la gestion des établissements, (iii) la poursuite de la déconcentration du recrutement, (iv) la formation initiale et continuée des enseignants, (v) la mise en place de stratégies alternatives pour le maintien des filles, et (vi) la prise en charge des jeunes à besoins éducatifs spéciaux, issus des milieux défavorisés, des zones rurales et urbaines à forte densité démographique.

Le taux brut de scolarisation a suivi une évolution erratique entre 2000 et 2006<sup>47</sup>. L'indice de parité du TBS est passé de 0,5 en 2000 à 0,77 en faveur des filles en 2011. Le taux de réussite au baccalauréat a évolué en dents de scie de 2000 à 2009. Il a enregistré son meilleur niveau, en 2006, avec un score de 53, 12%. L'indicateur est resté en dessous de la barre de 50% et, en 2010, il est à 42,2%.

Le sous secteur de l'enseignement secondaire est confronté aux mêmes problèmes que celui de l'enseignement moyen.

#### **4.5. L'enseignement technique et la formation professionnelle**

Les principales filières de formation dans les établissements publics sont l'informatique, les techniques industrielles et commerciales. Avec l'émergence d'établissements privés, le secteur a connu un regain de dynamisme ; ce qui permet de diversifier l'offre de formation et de l'adapter aux besoins du marché.

**Dans le domaine de l'apprentissage**, des actions sont en cours pour l'implantation de l'approche par les compétences au sein des structures de formation professionnelle et technique. Il faut aussi mentionner la création d'une Direction des apprentissages au sein du ministère en charge de la formation professionnelle.

L'enseignement technique et la formation professionnelle souffrent de retards technologiques, d'équipements vétustes et obsolètes, de l'inadéquation entre formation et emploi, de l'insuffisance des ressources allouées au sous secteur.

#### **4.6. L'enseignement supérieur**

Les actions sont centrées sur (i) l'élargissement de l'accès, (ii) la gestion des flux d'entrée des bacheliers, (iii) l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement et de la formation par l'adoption de la réforme LMD, (iv) le renforcement de la coordination de la politique d'enseignement supérieur et (v) le renforcement des moyens de la recherche universitaire.

Le déroulement du Programme d'Appui à l'Enseignement Supérieur public, démarré en 1994, a permis l'amélioration du cadre pédagogique, l'élaboration de nouveaux programmes et de filières professionnelles ainsi que la construction et la réhabilitation d'infrastructures. L'enseignement supérieur privé se développe de plus en plus et participe à l'extension du réseau. La rationalisation des flux d'entrée dans les universités publiques a davantage favorisé la création de plusieurs établissements d'enseignement supérieur privés, offrant des programmes de formation dans des

---

<sup>47</sup>ME/DPRE/Statistiques Scolaires 2000 à 2009.

filières spécialisées et diversifiées comme le management, l'informatique, la gestion, le commerce ou la communication.

L'UCAD et l'UGB ont bénéficié de deux projets majeurs : Projet d'Appui à l'Enseignement de la Gestion des Entreprises (PAEGE) et le Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur Professionnalisé au Sénégal (PROSENSUP). Ces dits projets ont contribué, entre autres, au renforcement des enseignements et à la professionnalisation du système d'enseignement supérieur.

Le réseau de la carte universitaire s'est aussi densifié, depuis 2000, avec l'ouverture des universités de Thiès, Ziguinchor et Bambey ; ce qui a permis de désengorger l'UCAD, et de diversifier l'offre d'enseignement supérieur. Mais des efforts restent à faire pour améliorer l'efficacité interne du sous secteur marqué par des taux de redoublement et d'abandon importants.

L'enseignement supérieur est confronté à la limite de ses capacités d'accueil, la cherté de la prise en charge, la faiblesse des taux de réussite dans les facultés, la détérioration de l'encadrement pédagogique et les crises répétitives. Les filières scientifiques et technologiques, malgré les efforts déployés, restent encore peu développées et accueillent peu de filles.

#### **4.7. L'éducation non formelle**

Dans le domaine de l'éducation non formelle, des efforts ont été réalisés avec la mise en œuvre de projets et programmes, l'opérationnalisation du Centre National de Ressources Educationnelles (CNRE), la mise à l'essai du curriculum de l'éducation de base, la codification de 19 langues nationales et la promotion d'un environnement lettré. Toutefois, les résultats sont très en deçà des prévisions.

La proportion de la population analphabète, très élevée, est de 57% au niveau national en 2005. Le taux d'analphabétisme dépasse les 50% dans les régions de Matam, Diourbel, Louga et Tambacounda. Il est plus élevé chez les femmes (63%) que chez les hommes (37 %).

Depuis 2005, les offres d'éducation non formelle pour les cibles âgées de 9 à 14 ans ont été très faibles. Seuls 5211 apprenants ont été globalement enrôlés dans les écoles communautaires de base, soit un gap de -16 221 par rapport aux prévisions du simul PDEF.

Les effectifs globaux enrôlés dans les programmes d'alphabétisation entre 2007 et 2011 s'élèvent à 420 620 apprenant(e)s pour un effectif global ciblé de 464 465 apprenant(e)s, soit un gap de - 43 845.

La médiocre performance annuelle des effectifs enrôlés est liée, entre autres, à la faiblesse des ressources financières allouées au sous secteur de l'éducation non formelle (moins de 1% du budget de fonctionnement de l'éducation) et à la lenteur des procédures.

On note par ailleurs : (i) le manque de professionnalisme de beaucoup d'opérateurs en alphabétisation, (ii) la dispersion des programmes d'alphabétisation dans les différents départements ministériels, (iii) le déficit de suivi – évaluation, de coordination et

d'harmonisation des interventions et, (iv) surtout, l'absence de collecte régulière de données statistiques exhaustives et fiables permettant de faire une bonne planification et de mesurer les différents indicateurs.

**Dans le domaine du financement**, les dépenses publiques de fonctionnement allouées à l'éducation ont connu une augmentation régulière en termes de réalisation, passant ainsi de 99,376 milliards, en 2000, à 297,751 milliards, en 2008, soit une progression de 198,375 milliards en valeur absolue. Le taux d'exécution du budget de fonctionnement a connu une croissance régulière durant la période 2004-2008. L'État est le principal bailleur, suivi des ménages, des partenaires financiers et techniques et enfin des Collectivités locales.

La part de l'éducation dans le budget national est assez substantielle mais reste insuffisante par rapport à l'importance des besoins du secteur qui, est largement dépendant de l'État. De plus, les coûts élevés des charges afférentes, le système de planification et de gestion du secteur influent sur l'efficacité.

Les lenteurs administratives, la complexité des procédures, les retards dans le traitement des avis de non objection ont aussi négativement influé sur le niveau d'exécution des activités prévues dans le cadre des projets financés par les partenaires. Les insuffisances dans la gestion des ressources humaines notées à travers la maîtrise des effectifs, le redéploiement du personnel sédentaire, les mouvements des enseignants et les recrutements sont autant d'activités qui continuent de plomber le système. Le manque de dynamisme des organes de coordination et de suivi tant au niveau central que déconcentré influe également sur le niveau d'exécution des activités.

## **5. Santé**

### **5.1. Accès aux services de santé et nutrition**

L'accès aux services de santé reste difficile, notamment dans la prise en charge des urgences médicales et obstétricales, même si les résultats de l'ESPS montrent que les taux sont en nette progression. Le taux d'accès à moins de 15 minutes à un service de santé qui était de 40% en 2002 est passé à 43% en 2005. En milieu rural, ce taux a connu une progression de plus de 5 points, passant de 27,4% en 2002 à 33,5% en 2005.

Les prévalences de la malnutrition sont encore élevées, à l'échelle nationale. Une récente enquête nutritionnelle, SMART (2008), menée dans les zones de Matam, Gossas, Sédhiou, Rufisque, Louga, Kébémér et Bakel, montre une situation préoccupante due à la flambée des prix des denrées alimentaires : la malnutrition aigüe a dépassé le seuil de crise nutritionnelle de 10 % dans les 10 districts sur les 13 enquêtés.

L'accessibilité des denrées en termes de prix est devenue de plus en plus difficile pour les ménages pauvres au cours des trois dernières années. Cette dynamique se poursuit dans la mesure où 62 à 77 % de l'augmentation de tous les prix depuis cinq ans s'est produite uniquement pendant la dernière année.

## **5.2. Personnel de santé**

Des efforts ont été consentis, en 2010, avec le recrutement de 580 agents de santé (toutes catégories confondues) pour renforcer les effectifs. Cependant, les indicateurs de couverture montrent que le Sénégal est encore très loin des normes fixées par l’OMS.

Le déficit en personnel est plus aigu au niveau des zones difficiles d’accès et éloignées de Dakar. L’une des principales causes est la mobilité des agents de santé due à l’absence d’une réelle politique de motivation du personnel, mais aussi à l’absence d’un cadre de vie adéquat.

## **5.3. Infrastructures de santé**

Le Sénégal compte, en janvier 2011, trente quatre (34) hôpitaux<sup>48</sup>. La construction des hôpitaux de Fatick et de Ziguinchor est bloquée depuis 2005. L’hôpital Dalal Jamm, est en cours de construction à Guédiawaye. Quant aux centres de santé, leur nombre est de soixante dix neuf (79), répartis dans soixante quinze (75) districts sanitaires.

Dans le domaine des équipements, la mise en œuvre du PNDS (1998-2007) a permis l’amélioration du plateau technique et des conditions d’évacuation des malades de même que le renforcement des moyens de supervision. Tous les nouveaux postes et centres de santé construits ont été équipés selon les normes. Un effort spécial a été fait en direction des hôpitaux qui ont été dotés en équipements de pointe.

Cependant, la vétusté actuelle de la logistique roulante et la chaîne de froid non renouvelée, depuis 2002, causent de sérieux problèmes au Programme Elargi de Vaccination.

La plupart des structures de santé ont, en outre, été dotées d’équipements divers dans le domaine de l’hygiène hospitalière. En plus, le ministère dispose de deux camions médicalisés pour les consultations foraines et d’un parc d’ambulances équipées pour les besoins du Service d’Assistance Médicale d’Urgence (SAMU). Toutefois, ces efforts n’ont pas pris en compte les besoins en équipements pour la prise en charge des maladies chroniques à soins coûteux. Par ailleurs, il faut signaler l’absence de plan de renouvellement des équipements.

## **5.4 Santé maternelle**

L’EDS IV estime le rapport de mortalité maternelle pour la période 1998-2005 à 401 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Bien qu’il ait diminué par rapport à 1986-1992 (510 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes), le niveau reste encore élevé. Plusieurs facteurs expliquent cette situation parmi lesquels : le faible niveau d’instruction, la précocité ou le retard de la maternité, le faible niveau d’utilisation des méthodes contraceptives.

On constate que 19% des naissances sont survenues à moins de 24 mois de la naissance précédente. En outre, le niveau d’utilisation des méthodes contraceptives demeure encore faible. Seules 8,7% des femmes utilisent actuellement une méthode

---

<sup>48</sup> Service national de l’information sanitaire, Carte sanitaire du Sénégal, Janvier 2011, p.

contraceptive dont 8% pour les méthodes modernes. Par contre, l'EDS IV montre une augmentation continue de la proportion de naissances pour lesquelles la mère a bénéficié de soins prénataux auprès de professionnels de la santé.

### 5.5 Mortalité infanto-juvénile

La mortalité infanto-juvénile a connu une baisse considérable. Cependant, malgré ce recul, les niveaux de mortalité infantile et juvénile demeurent encore élevés et les résultats des projections démographiques confirment cette tendance.

L'EDS a permis d'observer, pour la période de 10 ans ayant précédé l'enquête, une différenciation de cette mortalité selon certaines caractéristiques sociodémographiques, à savoir le milieu et la région de résidence, le niveau d'instruction, le bien être économique, le sexe de l'enfant et l'âge de la mère.

La probabilité de décéder varie considérablement selon le milieu de résidence. En effet, le risque de décéder avant 5 ans pour tous âges confondus, est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. La chance de survie des enfants de Dakar est nettement plus élevée que celle des autres régions. Pour 1000 enfants nés vivants à Dakar, 79 décèdent avant le cinquième anniversaire contre 205 à Kolda et 200 à Tambacounda.

**Tableau 11: Evolution de la mortalité infanto-juvénile en ‰ selon le milieu de résidence**

Source	EDS-I	EDS-II	EDS-III	EDS-IV	EDS-V
Sénégal	190,8	131,4	139,0	121,0	72
Urbain	135,4	101,8	89,4	91,0	62
Rural	249,6	184,2	165,3	160,0	102

On observe, également, que le niveau d'instruction de la mère discrimine les enfants en matière de santé. Le taux de mortalité infanto juvénile est trois fois moins élevé parmi les enfants des femmes ayant au moins un niveau d'instruction secondaire (60 ‰) comparé à ceux dont la mère n'est pas instruite (152‰).

Le bien être économique est aussi un facteur discriminant. Les enfants des plus riches ont plus de chances de survivre (64‰) que ceux des plus pauvres (183‰). Par rapport au sexe de l'enfant, la mortalité touche plus les garçons que les filles, surtout aux bas âges. La probabilité de décéder avant 5 ans est plus élevée pour le sexe masculin (143‰) que pour le sexe féminin (127‰).

### 5.6 VIH/SIDA, tuberculose et paludisme

La prévalence du VIH/SIDA dans la population générale est maintenue à 0,7 % avec une grande disparité. Il est de 0,9% chez les femmes âgées de 15 à 49 ans et de 0,4% chez les hommes âgés de 15 à 59 ans, en 2005. Ziguinchor et Kolda enregistrent les plus forts taux (2%) alors que Diourbel et Tambacounda ont chacun respectivement 0.1 et 0,4%.

En 2008, près de 7000 personnes ont bénéficié d'un traitement antirétroviral (ARV) gratuit.

Le taux de détection de la Tuberculose s'est amélioré et le traitement est gratuit.

Concernant le paludisme, le taux d'utilisation des moustiquaires est de 32,6 % chez les femmes enceintes et de 45,6 chez les enfants de moins de 5 ans. Le taux de couverture en Traitement Préventif Intermittent contre le paludisme (TPI) en prise observée, est de 64,3%.

*Le financement de la santé* est assuré par l'État, principal pourvoyeur en ressources financières (51 % des ressources budgétaires) suivi des partenaires techniques et financiers (27 %) puis les populations et les collectivités locales pour respectivement 19 % et 3 %. Mais l'État éprouve d'énormes difficultés à faire face aux charges récurrentes des hôpitaux publics.

Toutefois, la coopération avec les PTF permet de financer les programmes prioritaires de santé et d'action sociale et d'assurer la construction ou la réhabilitation des structures sanitaires. Par ailleurs, des difficultés notoires sont constatées dans la mobilisation des fonds alloués par le BCI. En ce qui concerne l'entretien et la maintenance des infrastructures, la non application de la politique initiée à cet effet pose des problèmes de dysfonctionnement aux structures de santé.

## **6. Egalité et équité de genre**

De 1978 à nos jours, différents mécanismes et politiques ont été initiés avec comme objectifs de protéger et de promouvoir la femme. Cependant, en dépit de ces progrès, l'évaluation du deuxième Plan d'action de la femme, en 2003, a décelé que celles-ci demeurent encore pauvres, analphabètes et marginalisées dans leur grande majorité.

En 2009, le Gouvernement a élaboré une Stratégie nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (SNEEG), qui devenu un cadre de référence et un instrument opérationnel pour contribuer à lever les contraintes à l'égalité entre hommes et femmes. Déjà en 2008, une volonté politique a été exprimée dans ce domaine, par les pouvoirs publics, qui accordent une place centrale à la femme avec notamment, l'égalité en matière de traitement fiscal et la prise en charge médicale de l'époux et des enfants par la femme salariée.

Il faut également signaler, les efforts d'institutionnalisation de la politique de Genre avec l'instauration d'une structure en charge du Genre et un observatoire de la parité ainsi qu'un Observatoire des Droits de la Femme, organe d'alerte, de veille et de contrôle du respect des droits des femmes.

La loi sur la parité dans les fonctions électives a été votée en 2010 et appliquée lors des élections législatives de 2012. Un programme de plaidoyer initié par la société civile accompagne le processus.

**Dans le cadre de l'autonomisation des femmes**, il convient de souligner, entre autres résultats, (i) la création d'un département en charge de l'Entreprenariat féminin, (ii) la mise en place de mécanismes de financement et d'appui technique pour les femmes et (iii) l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique sectorielle de la micro finance, avec un accent particulier sur les femmes.

Cependant, malgré des avancées certaines, les femmes sont toujours victimes de préjugés et d'injustices tels que l'accès à la terre et aux moyens de production.

D'autres contraintes relatives à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes sont à signaler: (i) la non effectivité et le manque de rigueur dans l'application des lois, (ii) la méconnaissance des dispositions relatives aux droits de la femme, (iii) le déficit d'indicateurs prenant en compte la dimension genre pour tous les autres OMD, (iv) le faible accès aux ressources et services sociaux de base, et (v) la sous représentation des femmes dans les sphères de décision.

## **7. Emploi et productivité**

La stratégie du secteur de l'Emploi participe à l'amélioration de la visibilité des actions et mesures prises, en relation directe avec le fonctionnement et les performances de l'économie.

En termes de système d'information, une base de données unique de demandeurs d'emploi est en cours de finalisation entre le service de la main d'œuvre et l'ANEJ. Le schéma unique de délivrance de service d'emploi n'est pas encore effectif, mais des efforts importants ont été notés dans ce sens entre l'ANEJ et la Direction de l'emploi.

Selon les statistiques de la Direction de l'Emploi, le nombre de jeunes placés dans le cadre de la Convention État-Employeurs s'est significativement dégradé entre 2007 et 2008, passant de 375 à 148 individus, soit une baisse de près de 40%. Le Projet ROAME a produit 100 fiches emplois-métiers en 2008, contre zéro en 2007 et 2009.

Par ailleurs, le gouvernement du Sénégal et la Banque mondiale ont signé un accord de don pour le financement d'un système de suivi évaluation pour l'emploi des jeunes sur la période 2009-2011. Le Projet vise à renforcer les capacités en Suivi-Evaluation du Ministère en charge de la jeunesse sur le volet emploi des jeunes.<sup>49</sup>

La création d'emploi est plus importante dans le secteur informel que dans le secteur moderne. Cette situation peut s'expliquer en grande partie par le mode d'insertion dans ce secteur qui est le plus souvent basé sur les réseaux sociaux et sur des relations de parenté. De plus, du fait des conditions contractuelles plus souples, ce secteur rencontre moins de difficulté à créer et à supprimer des emplois.

Le secteur formel emploie, en 2006, 209 300 personnes, contre 3 422 700 personnes pour le secteur informel. Ce dernier offre beaucoup plus de possibilités d'absorption de main d'œuvre que le secteur moderne, contribuant ainsi, plus largement à la lutte contre la pauvreté. De plus, on note une quasi stagnation de l'effectif des emplois du secteur moderne et, depuis près de quinze ans, une grande capacité du secteur informel à recycler les exclus du secteur moderne (Banque mondiale, 2008). Depuis 1998, on note une augmentation rapide du nombre d'établissements créés et du nombre de contrats signés par an au niveau des inspections du travail. Près de 30 000 contrats de travail sont enregistrés chaque année au niveau des services des statistiques du travail.

---

<sup>49</sup> Le Sénégal à la quête de la prospérité : le marché de l'emploi, Banque Mondiale, 2008

L'agriculture est de loin le secteur qui emploie le plus au Sénégal. Il est suivi du commerce, l'élevage et la chasse. Les « secteurs » commerce, construction, activités de santé et d'action sociale, éducation formation, égrenage de coton et fabrication des textiles et les services d'hébergement et de restauration, ont enregistré plus de création d'emplois entre 2006 et 2007. En 2009, le Haut conseil pour l'emploi et la formation a été mis en place et devra servir de cadre de concertation entre les acteurs du marché du travail, mais aussi, de cadre de coordination des politiques de l'État en matière d'emploi et de formation. Il devrait permettre une plus grande synergie entre les acteurs et favoriser la rationalisation des ressources en vue de maximiser la création d'emploi.

Des réformes de structures ont aussi été menées au niveau du secteur. La direction de l'emploi est dotée d'une nouvelle division appelée « Division de l'information sur le marché de l'emploi » en remplacement du « système d'information sur le marché de l'emploi ». La Direction du Travail et de la Sécurité, et la Direction de la Fonction Publique sont devenues des Directions générales. La Fonction Publique a en son sein une Direction de la Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences. La Direction Générale du Travail est dotée d'une direction des statistiques du travail et des études qui prend la place de l'ancien service des statistiques du travail.

Malgré ces réformes et ajustements institutionnels, des faiblesses continuent de plomber l'épanouissement du secteur. Une loi généralisant la Convention nationale État-Employeurs est toujours attendue. La Convention Nationale État-Employeurs pour la promotion de l'emploi des jeunes est constitué de programmes: (i) « de stage et d'apprentissage » (ii) « de contrat de solidarité » (iii) « de contrat d'essaiage », et (iv) « de stage d'incubation », en faveur des jeunes diplômés.

Les contraintes en matière de création d'emplois massifs et de qualité peuvent être résumées comme suit : (i) la dispersion des structures, (ii) la non articulation entre l'emploi, la formation professionnelle et la politique d'accompagnement pour l'auto-emploi, (iii) la multiplicité des fonds avec des missions similaires, (iv) le manque de transparence du marché de l'emploi, (v) la faiblesse des ressources humaines dédiées à l'emploi, et (vi) la faiblesse des ressources allouées à la convention État-Employeurs privés pour l'emploi des jeunes.

## **8. Habitat et Cadre de vie**

Le suivi de la politique définie en matière d'Urbanisme, d'Habitat et de Cadre de Vie a nécessité le choix de cinq indicateurs dominants:

- nombre de parcelles viabilisées ;
- nombre de logements sociaux construits ;
- nombre de personnes sorties des habitats spontanés et relogés ;
- superficies d'espace vert aménagée ;
- nombre de Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire élaborés.

En matière de production de parcelles viabilisées à usage d'habitation, les résultats enregistrés sont restés en deçà des objectifs initiaux. En effet le nombre de parcelles

viabilisées produites s'est situé respectivement à 5361, 4545, 2416 et 7177 en 2006, 2007, 2008 et 2009, pour un objectif annuel de 9250. Toutefois, en 2009, la situation s'est améliorée grâce aux 6000 parcelles viabilisées produites par les ZAC et aux actions des coopératives d'habitat et des promoteurs immobiliers privés financés par la BHS.

L'objectif consistant à produire 9 250 parcelles par an jusqu'en 2015, n'a jamais été atteint, puisque les résultats enregistrés ne sont qu'à hauteur de 53% de la cible initiale. Si la tendance se maintient, les engagements pris pour les OMD risquent de ne pas être atteints. Concernant le nombre de logements sociaux construits, l'objectif de produire 10 000 logements sociaux par an paraît inaccessible. Il semble que le retard du démarrage du programme, «une famille, un toit», qui devait faciliter aux promoteurs immobiliers la réalisation de grands projets, avec l'appui de l'État sous forme de mise à disposition gratuite de foncier viabilisé, explique, en partie, la faiblesse de la production de logements sociaux.

Pour ce qui est du nombre de personnes sorties des habitats spontanés et relogés, les résultats montrent que des efforts restent encore à faire. Toutefois, des résultats prometteurs ont été enregistrés en 2008 et 2009, à la suite de la mise en œuvre des projets de restructuration et de régularisation foncière (Pikine irrégulier Sud dans la région de Dakar et Pikine à Saint Louis).

En matière d'aménagement d'espaces verts, les résultats enregistrés, comparés à la norme OMS, montrent que des efforts doivent être faits. Quant au nombre de SRAT, seuls 05 étaient élaborés en 2004 (Fatick, Thiès, Louga, Diourbel et Ziguinchor), avec un niveau de réalisation de 45% contre 63,6% en 2008 et 35,7% en 2009. Au plan législatif, les codes de l'urbanisme et de la construction ont été révisés et promulgués.

Les contreperformances notées dans le secteur sont dues à:

- l'application insuffisante des plans et règlements d'urbanisme et d'environnement ;
- la multiplicité des centres de décision et le manque de coordination entre eux;
- la prise en compte insuffisante des activités de proximité dans les documents d'urbanisme ;
- la rareté des réserves foncières surtout dans les grandes villes;
- la faible priorité accordée au financement du secteur ;
- l'insuffisante qualification des ressources humaines et le sous équipement des structures du Ministère en charge du secteur ;
- l'absence d'intervention de l'État au niveau du financement de la viabilisation des assiettes foncières pour l'habitat et autres usages ;
- la forte croissance démographique des villes et l'exode rural ;
- l'absence de compétences et d'une administration locale qualifiée ;
- la vulnérabilité de plusieurs communes érigées sur des sites exposés ;
- la faible diversité des sources de financement.

## **9. Hydraulique et Assainissement**

Le Gouvernement avait initié la réforme des secteurs de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement et la mise en œuvre d'un programme d'investissements à travers le Projet Sectoriel Eau et le Projet Eau à Long Terme<sup>50</sup>. Cette réforme avait abouti à la scission de la Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal (SONEES) en trois entités :

- la Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES) ;
- la Sénégalaise des Eaux (SDE) ;
- l'Office nationale d'Assainissement du Sénégal (ONAS).

Pour le développement du secteur de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement, l'État continue la mise en œuvre de la lettre de politique sectorielle initiée en 2005 autour de laquelle est articulée l'exécution du Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM) dont l'objectif est d'assurer l'approvisionnement en eau et l'accès à l'assainissement en milieu urbain pour la période 2004 – 2015. D'autres initiatives ont été prises: (i) la promulgation d'une loi<sup>51</sup> en 2010 portant organisation du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement collectif des eaux usées domestiques (SPEPA), (ii) la signature du contrat de performance de la SONES, (iii) l'élaboration du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) et (iv) la mise en place de l'Office du Lac de Guiers.

### **9.1. L'Hydraulique urbaine**

Les réformes entreprises depuis 1996 dans le secteur de l'hydraulique urbaine ont permis d'enregistrer des avancées en matière d'amélioration de la qualité de l'eau et du service.

C'est ainsi que les besoins en eau (160 000m<sup>3</sup> /jour) de l'agglomération dakaroise sont satisfaits par un transfert de 130 000 m<sup>3</sup>/jour à partir du Lac de Guiers et un prélèvement de 30 000m<sup>3</sup>/jour dans les nappes du Littoral Nord.

Dans les villes secondaires, la consommation par personne varie de 15 l/j/personne (Podor) à 65 l/j/personne (Saint-Louis).

Cependant, les objectifs de la politique nationale sont de fournir 60 l/j/p dans les villes de 5 à 10 000 habitants, et 35 l/j/p dans les villes de moins de 5 000 habitants.

Aussi, des difficultés subsistent pour l'atteinte de cet objectif et concernent, principalement :

- la teneur en fer légèrement élevée au niveau des forages de Thiaroye ;
- les retards sur le bouclage des travaux de MEKHE 2 et CARMEL, prévus dans le cadre des investissements de production du plan quinquennal contractuel.

### **9.2. L'Hydraulique rurale**

---

<sup>50</sup> PSE 1996-2002 et PELT, 2002-2007

<sup>51</sup> Loi 2010 01 du 05 janvier 2010 portant organisation du secteur public de l'eau potable et de l'assainissement (SPEPA)

La politique de l'hydraulique rurale vise la satisfaction des besoins en eau des populations, des cultures et du bétail. Dans ce cadre en sus du PEPAM, l'État du Sénégal a mis en place en 2000, un important programme intitulé « Programme National des Bassins de Rétention et Lacs Artificiels ».

L'essentiel des points d'eau sont réalisés à travers les différents projets exécutés au fil des années par l'État, des partenaires ou des associations villageoises. Cette approche a permis de réaliser 1 023 forages motorisés, 1 500 forages équipés de pompes manuelles et plus de 4 600 puits modernes participant à l'alimentation en eau potable en milieu rural.

Les avancées enregistrées sur l'accès à l'eau, en 2008, en milieu rural sont le résultat d'une synergie d'interventions de plusieurs acteurs. C'est ainsi que, neuf (09) régions ont pu bénéficier de projets des interventions « hors secteur » dans le cadre de la Facilité Eau. La mise en œuvre de l'initiative des Villages de Recherche du Millénaire dans la région de Diourbel a permis, en partenariat avec le PEPAM-BAD, de raccorder à l'eau potable plus de 90 villages. Le Programme National de Développement Local (PNDL), à travers son appui aux collectivités locales, a réalisé des projets d'eau potable qui ont permis de desservir aussi 590 villages. Enfin, des projets réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée ou du co-développement ont eu un impact significatif sur l'amélioration du taux d'accès en milieu rural. Ce taux est passé de 64% en 2005 à 77,5% en 2010.

### **9.3. L'Assainissement urbain**

Sur la période 2005-2009, dix sept opérations d'un coût de 53,2 milliards FCFA ont été mises en œuvre pour le développement des infrastructures et de l'accès à l'assainissement urbain. Ces efforts ont conduit à un taux d'accès de 63,6% en 2009, pour un objectif intermédiaire de 66,4%.

Le taux d'accès à l'assainissement urbain pouvait être amélioré par la prise en compte des réalisations d'ouvrages individuels non comptabilisées. La situation peut être redressée si on parvient à résoudre les problèmes liés:

- à la lenteur des financements ;
- aux difficultés de trésorerie de l'ONAS ;
- au retard de paiement des factures de l'administration ;
- à l'incohérence des stratégies de gestion du couple eau-assainissement

### **9.4. L'Assainissement rural**

L'assainissement en milieu rural a occupé une place marginale dans la politique de l'État. Ce n'est qu'avec le PEPAM, en 2005, que le sous secteur a connu un début de prise en compte grâce à l'élaboration d'un Plan d'Investissement comportant :

- une composante « Infrastructures d'assainissement » et,
- une composante « Cadre Unifié d'intervention ».

Trois formes organisationnelles ont été proposées :

- maîtrise d'ouvrage déléguée à des agences de type AGETIP ;

- maîtrise d'ouvrage par la DA avec recours à des bureaux d'études et à des ONG ;
- régie.

Cependant, le sous secteur de l'assainissement connaît encore des difficultés relatives (i) à l'absence d'un cadre de planification et de programmation ; (ii) à la barrière des coûts d'investissement pour les ménages, (iii) au niveau limité de la capacité d'exécution des acteurs et (iv) au faible taux d'accès (29% en 2010) au système d'évacuation des excréta et des eaux usées.

Par ailleurs, le faible taux d'accès au système d'évacuation fait que les eaux ménagères sont rejetées sur le sol ou dans les cours d'eau ; ce qui se traduit par une perturbation de l'équilibre écologique et une modification de la faune et de la flore. Ainsi, les puits peu profonds, ainsi que les nappes superficielles, sont exposés aux infiltrations d'eaux usées. En dépit de cette situation peu reluisante, l'assainissement rural présente un environnement favorable pour un changement d'échelle d'intervention :

- le haut niveau de priorité sectorielle ;
- la forte demande des ménages ruraux ;
- la disponibilité de l'expertise technique et les capacités de gestion de projets.

## **10. Jeunesse, sports et loisirs**

Le sous secteur Jeunesse et Sports est régi par un cadre normatif qui en constitue le socle. Nonobstant ce cadre, des problèmes demeurent tant au niveau des attributions des structures et de leur fonctionnement qu'au niveau des activités qui leur sont dévolues.

### **10.1. La jeunesse**

La politique du gouvernement en matière de Jeunesse vise, entre autres, les objectifs suivants :

- préserver les jeunes et les adolescents des IST/SIDA, des grossesses précoces, du tabagisme et de la drogue ;
- accroître l'offre d'emploi des jeunes et leurs revenus dans les secteurs productifs ;
- développer l'information pour la jeunesse et accroître l'accès aux TIC ;
- développer des attitudes et comportements citoyens en faveur de la paix, de la sauvegarde de l'héritage culturel, du bien communautaire.

L'ANEJ, l'une des structures chargées d'encadrer les jeunes, a pu enregistrer, durant la période 2002-2009, des résultats appréciables dans des activités comme l'animation économique, la formation et le placement. Au total 127 284 jeunes ont bénéficié de ses services. Grâce à l'appui des partenaires<sup>52</sup>, l'ANEJ est parvenu à créer 475 emplois directs, répartis comme suit : (i) 320 issus des écoles ateliers, (ii) 90 des centres aux TICs et (iii) 65 provenant du réseau de boulangeries.

---

<sup>52</sup> Union Européenne, Coopération espagnole et coopération italienne

De 2001 à 2009, le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) a assuré le financement de trente projets en moyenne par an, à des taux d'intérêt n'excédant pas 8%.

S'agissant du taux de chômage élevé en milieu jeune, plusieurs causes sont à l'origine :

- la diminution de l'offre d'emploi ;
- l'inadéquation formation-emploi ;
- l'inefficacité du dispositif d'information ;
- les difficultés d'accès au crédit bancaire pour les jeunes entrepreneurs ;
- la vétusté des infrastructures de jeunesse.

## **10.2. Sports et loisirs**

La politique nationale de développement du secteur sportif a pour objectifs spécifiques de :

- promouvoir les activités physiques et sportives et encourager la pratique populaire des sports tout en veillant à l'émergence de sportifs de haut niveau ;
- créer les infrastructures et équipements susceptibles de favoriser tant la massification de la pratique des activités physiques et sportives que l'organisation des compétitions ;
- doter le sport de ressources humaines diversifiées et performantes tout en veillant à la pratique ;
- moderniser et créer un espace sportif rentable et durable;
- permettre à tout citoyen de pratiquer le sport de son choix sur l'ensemble du territoire national.

En matière de sports, la poursuite de l'objectif de création d'emplois par le sport et la volonté de souscrire au mouvement sportif international sont à l'origine des stades omnisport. Ce réseau de stades crée les conditions d'organisation de championnats nationaux et locaux, dans presque toutes les disciplines sportives. De même, les médias s'efforcent de couvrir les manifestations du mouvement sportif national et international afin de créer les conditions du développement de la pratique sportive. A cela, il faut ajouter la professionnalisation de l'élite du football national et l'appui institutionnel apporté aux fédérations. Malgré tous ces efforts, le football tarde à acquérir ses titres de noblesse sur le plan international.

Le basket-ball, jadis, porte étendard du sport sénégalais, est en déclin. Les résultats restent encore faibles au plan international pour les autres disciplines à l'exception de la lutte et de l'athlétisme. La lutte semble toutefois handicapée, entre autres, par son élitisme et l'absence d'une arène nationale.

En dépit de la volonté affichée par les pouvoirs publics en vue de mettre à la disposition des jeunes des infrastructures sportives, socio-éducatives pour leur plein épanouissement, des contraintes subsistent :

- l'état de dégradation avancée des infrastructures;

- Le déficit important en infrastructures sportives, socio-éducatives et de loisirs ;
- l'inadéquation entre la demande d'équipements et l'offre de service ;
- l'inadéquation de certains textes juridiques avec les réalités spécifiques du secteur ;
- l'absence de coordination des différents intervenants du secteur ;
- un personnel d'entretien technique, des infrastructures sportives et socio-éducatives, peu qualifié;
- la faible implication des collectivités locales dans la politique de construction et de maintenance des infrastructures;
- l'insuffisance des réserves foncières affectées aux infrastructures ;
- la violence dans les stades.

## **11. Culture**

La politique culturelle est articulée autour des axes stratégiques suivants :

- promouvoir les entrepreneurs, acteurs et agents culturels ;
- promouvoir la diversité des expressions culturelles.

Pour réaliser son ambition dans ce domaine, le Sénégal dispose de structures de formation (ex, Ecole Nationale des Arts). Celles-ci ont pu doter le pays de cadres compétents dans leurs domaines respectifs. Aussi, les opérateurs privés jouent un rôle de plus en plus important dans les industries de la musique et du spectacle, du livre et de la lecture, de l'audio visuel et du cinéma ainsi que dans le domaine des arts plastiques.

Toutefois, dans le cadre de la promotion des entrepreneurs, acteurs et agents culturels, les résultats enregistrés restent encore faibles. Le taux annuel de recouvrement des droits maîtrisés est moyen, indiquant ainsi toutes les difficultés rencontrées, notamment contre la piraterie. De manière générale, les grands diffuseurs de produits culturels (particulièrement, les médias audiovisuels) ne se conforment pas à la réglementation, se limitant seulement à verser les contributions forfaitaires en lieu et place du paiement des droits calculés sur la base d'un taux sur le budget.

Pour ce qui est de la prise en charge des expressions culturelles, les résultats traduisent un déséquilibre entre Dakar et les autres régions. En effet, plus de la moitié des montants (282.904.090 F CFA), pour environ 1/3 des manifestations, a été accordée à la région de Dakar.

Entre autres résultats, on peut noter le décret portant création de la Brigade Nationale de Lutte contre la Piraterie (BNLCP)<sup>53</sup> et l'arrêté portant attributions, organisation et fonctionnement de la BNLCP<sup>54</sup>. S'y ajoutent le Monument de la Renaissance Africaine, la Place du Souvenir Africain, le Grand Théâtre, et l'organisation du Festival Mondial des Arts Nègres.

---

<sup>53</sup>Décret N°2006-1398 du 28 décembre 2006

<sup>54</sup> l'Arrêté N°04.06.2007-001074/MINT.CL/DGSN/SP du 4 avril 2007

Cependant, le développement de la culture se heurte à de nombreuses contraintes dont, celles liées au financement. A ces difficultés s'ajoute l'absence de lisibilité à travers :

- la faible professionnalisation de certains créateurs et opérateurs;
- l'absence de reconnaissance et de réglementation statutaire des métiers de la culture ;
- le manque d'infrastructures adaptées;
- la faible capacité institutionnelle du ministère de la Culture ;
- le profil peu diversifié des acteurs.

## CHAPITRE VI : GOUVERNANCE, ETAT DE DROIT ET CITOYENNETE

Exercice de l'autorité étatique dans le cadre de la gestion des affaires publiques, la notion de Gouvernance inclut des composantes qui mettent notamment en jeu: (i) la capacité des gouvernants à formuler et à mettre en œuvre de façon effective des politiques adéquates ; (ii) le processus par lequel les gouvernants sont choisis, contrôlés et remplacés ; (iii) la séparation entre le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire ; et (iv) la liberté de presse et d'expression.

La Constitution de 2001 affirme dans son préambule que le peuple proclame « *le respect et la consolidation d'un État de droit dans lequel l'État et les citoyens sont soumis aux mêmes normes juridiques sous le contrôle d'une justice indépendante et impartiale* ». Ladite Constitution a apporté d'importantes innovations sur les droits fondamentaux, les droits civils et politiques, les droits de la femme, l'institution présidentielle, etc.

Au préalable, la concertation nationale de 2000 a abouti à l'adoption de plusieurs réformes d'ordre politique, économique, administratif et juridique. C'est dans ce contexte que le Comité Interministériel de Pilotage du Programme Intégré de Réforme du Secteur public (PIRSP) a été créé. Par la suite, le PIRSP a évolué vers la formulation du premier document national de gouvernance, le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG).

Le Sénégal est cité parmi les pays démocratiques de l'Afrique du fait des progrès significatifs enregistrés. Cependant, des défis importants restent à être relevés dans plusieurs domaines: l'approfondissement de l'expérience démocratique et des réformes institutionnelles, la gouvernance locale et la décentralisation, la gestion des politiques publiques et de la modernisation de l'État, la transparence et la lutte contre la corruption, le renforcement des règles de droits et de la sécurité....

### 1. Gouvernance politique et administrative

Dès son accession à la souveraineté, le Sénégal a entamé un processus de mutation profonde qui s'est accompagné d'une démocratisation sans cesse améliorée, par des réformes politiques et administratives.

#### 1.1. Réforme et management de l'administration

Afin de mettre en place une administration moderne au service du développement, l'État a entrepris plusieurs actions qui portent sur (i) les réformes structurelles, (ii) l'allègement des procédures, (iii) l'amélioration de la qualité du service public et (iv) l'amélioration de la gestion des ressources humaines.

- **Les réformes structurelles**

Dans un contexte de développement des organisations publiques et parapubliques et du développement du management public, l'administration centrale a connu de grandes réformes avec la mise en place d'importantes structures telles que le Bureau Organisation et Méthode (BOM), devenu Délégation au Management Public (DMP) en 1992. Dans le souci d'appuyer au mieux la politique de modernisation de l'État, la

Délégation à la Réforme de l'État et à l'Assistance Technique (DREAT) a été créée en 2008 grâce à la fusion de la DMP et de la Direction de l'Assistance Technique (DAT). D'autres structures telles que la Commission nationale de rationalisation des structures et des emplois publics (CORASEP), la Cellule de Contrôle des Effectifs et de la Masse Salariale (CCEMS) ont également vu le jour.

Depuis 1960, les pouvoirs publics se sont efforcés de créer un modèle administratif propre, capable d'impulser le développement économique à travers une ossature institutionnelle fondée sur un triptyque de structures qui sont : la Direction, la Division et le Bureau. La complexification des missions de l'État et la diversité de la demande sociale ont fait que l'Administration sénégalaise s'est dotée d'autres structures spécifiques telles que : la Délégation, la Mission, le Commissariat, la Cellule, l'Unité et l'Agence.

Le développement des activités de l'Administration publique est souvent marqué par une augmentation du nombre de structures. Cette augmentation entraîne, par conséquent, celle des effectifs de la fonction publique et de la masse salariale. Cette situation a aussi pour conséquence un enchevêtrement des missions, source de goulots d'étranglement de l'Administration.

- **L'allègement des procédures**

L'allègement des procédures participe à la qualité des services rendus aux usagers et aux entreprises par l'Administration. Ainsi pour l'amélioration de l'environnement des affaires, l'État a pris un certain nombre de mesures administratives, en vue de stimuler l'investissement nécessaire à la croissance économique (réduction des délais de création d'une entreprise, simplification et allègement des procédures d'importations, d'exportations, de transfert de propriété, de délivrance de permis de construction et du marché du travail).

Le souci de l'encadrement et la mobilisation des structures d'appui du secteur privé pour la promotion des exportations, ont permis à l'Administration de mettre en place des structures comme le Trade point, l'ASEPEX et l'Observatoire de l'Intelligence économique.

- **L'amélioration de la qualité du service public**

Dans le but de permettre à l'État de mieux satisfaire l'intérêt général, l'Administration se voit conférer de nouvelles responsabilités dans le but d'améliorer la qualité du service public. L'enjeu de la réforme est la création d'une administration davantage orientée vers la prise en charge de la stratégie de développement du secteur privé. Mais l'amélioration de la qualité du service public répond à d'autres objectifs. : (i) rationaliser les structures administratives pour une meilleure prise en charge des missions et fonctions des différents départements ministériels, (ii) veiller à la qualité des services rendus aux usagers, (iii) réduire le déficit de communication de l'Administration, (iv) impulser une gestion moderne des ressources humaines garantissant un personnel de qualité et motivé.

- **L'amélioration de la gestion des ressources humaines**

Le recrutement du personnel de l'Administration se fait essentiellement par le truchement des écoles de formation nationales. Or, avec la complexification de la matière administrative, la nécessité pour l'administration de s'adapter au contexte actuel et surtout la diversification de la demande sociale, la fonction publique doit tendre à devenir une fonction publique d'emploi et non uniquement de carrière.

Malgré les efforts importants qui ont été entrepris, il existe de nombreuses contraintes liées à : (i) l'externalisation excessive des structures administratives ; (ii) l'instabilité et l'incohérence des structures administratives ; (iii) les faiblesses en matière de ressources humaines.

### **1.2. Le processus électoral**

Le gouvernement du Sénégal a opéré des avancées significatives dans les réformes politiques en particulier dans son système électoral. En effet, l'évolution du processus électoral a connu une avancée significative en 1992 par la mise en place d'une commission chargée d'élaborer le code électoral consensuel. Pour la première fois, la loi électorale est élaborée sur la base d'une approche participative (État, partis politiques et Société Civile). L'évolution de cette situation a entraîné des innovations avec la création de nouvelles structures de contrôle et de supervision des élections telles que l'Observatoire National des Elections (ONEL) et la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA).

Des efforts ont été déployés dans la sécurisation du vote et dans l'identification de l'électeur. C'est ainsi que de nouvelles cartes d'électeurs et de cartes d'identités ont été instaurées à partir des techniques modernes du numérique et de la biométrie.

La contrainte majeure du processus électoral est liée au manque de fiabilité de l'état civil, source de controverses et de suspicions sur le fichier électoral de la part d'une partie de la classe politique. Il apparaît que le système d'état civil actuel, base de la confection des cartes nationales d'identités, est la principale cause de désordre dans l'identification des personnes.

### **1.3. Le Parlement**

Le système parlementaire était bicaméral jusqu'en septembre 2012. En plus de l'Assemblée nationale, le pays s'était doté d'un Sénat, depuis 2007. Ces deux chambres exerçaient un travail qui consiste à légiférer et à contrôler l'action de l'exécutif. A ce titre, elles concouraient à l'instauration et au maintien d'une gouvernance globale. Cependant, les élections législatives du 3 juin 2007 ont été marquées par un faible taux de participation dû au boycott d'une certaine frange de l'Opposition et surtout de la société civile qui a simplement manifesté sa désapprobation de l'institution parlementaire. En septembre 2012, le Gouvernement a proposé et obtenu la suppression du Sénat. Ceci s'inscrit dans le cadre d'une politique globale de réduction du train de vie de l'Etat initiée par les autorités nouvellement élues, pour mieux faire face aux urgences des populations.

La Constitution de 2001 a introduit plusieurs innovations qui constituent des acquis pour le renforcement du pouvoir législatif, avec (i) la déclaration de politique générale

du Premier Ministre, devant l'Assemblée Nationale, suivie de débats, (ii) la reconnaissance explicite du statut de l'Opposition, (iii) l'introduction de la question de confiance, etc. Cependant des contraintes, comme notamment le déficit de culture démocratique et l'insuffisance d'expertise parlementaire des élus, subsistent.

#### **1.4. La Presse**

Depuis 2000, le champ médiatique s'est considérablement enrichi avec l'explosion des médias privés et associatifs, grâce notamment à une politique d'ouverture et de libéralisation mise en œuvre par le Gouvernement pour garantir à la fois la liberté d'expression et le droit à l'information. Toutefois, cette explosion médiatique n'a pas été accompagnée de mesures conséquentes en vue d'organiser et de réglementer le secteur. Cette absence de mesures est à l'origine de problèmes de tous ordres qui empêchent au secteur de décoller et de produire tout le bien attendu. Les difficultés du secteur sont liées principalement à deux problèmes : d'une part, l'opacité du cadre juridique de la presse et, d'autre part, l'absence d'une définition claire du statut du journaliste qui rendent nécessaire la réforme de la loi 96-04 et l'adoption d'un nouveau Code de la Presse.

#### **1.5. Politiques économiques**

La mise en œuvre des politiques économiques est marquée par des mutations importantes. Le désengagement de l'État des secteurs marchands, initié depuis la période d'ajustement structurel, s'est renforcé, entraînant la privatisation de plusieurs activités qui étaient jusqu'alors sous la tutelle de l'État. Ces réformes symbolisent une forme de régulation économique qui confère au secteur privé un rôle important dans le développement économique et social (*cf. chapitre 3 sur l'amélioration de la compétitivité du secteur privé*). Pour accompagner cette dynamique, l'État a mis en place des dispositifs juridiques et institutionnels, des infrastructures et veille à la promotion des politiques sociales (éducation, santé, habitat...). Au niveau des cadres stratégiques de pilotage de l'économie, il est noté l'apparition de nouveaux instruments (DSRP puis DPES, SCA, ISPE...) à côté du document classique de référence (PODES). Cette situation se traduit par la multiplicité des cadres de référence et par un défaut d'articulation entre les différents documents de planification, en matière de politique économique et sociale, à moyen terme.

Le développement de l'environnement des affaires, initié au lendemain de la dévaluation constitue le principe directeur de la promotion du secteur privé grâce à l'amélioration de l'environnement économique et au renforcement des capacités des entreprises. Aussi, des dispositions ont été adoptées pour améliorer le cadre juridique des affaires. Un Centre d'Arbitrage a été créé à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar. Le programme de formation des magistrats et des auxiliaires de justice au droit des affaires se poursuit. L'entrée en vigueur des actes uniformes de l'OHADA, depuis janvier 1999, s'est traduite par une mise en conformité des textes nationaux.

Des réformes d'ordre général ont été notées avec, notamment (i) l'élaboration et l'adoption d'une charte des PME et (ii) le lancement officiel d'un programme de mise à niveau. Malgré la détermination du Gouvernement à renforcer la libéralisation de

l'économie pour le secteur privé, les nouvelles réformes ont été superficielles et partielles car les textes juridiques révèlent parfois des possibilités d'interprétation erronées; l'impartialité et la transparence ne sont pas toujours assurées dans la mise en œuvre des politiques économiques.

### **1.6. Gestion des finances publiques**

Au niveau des finances publiques, les réformes ont porté sur la programmation et l'exécution budgétaire, le renforcement des mécanismes et structures de contrôle, les procédures de passation et d'exécution des marchés publics et la lutte contre la corruption. La stratégie du Gouvernement s'est appuyée sur une gestion budgétaire prudente, avec comme objectif, le maintien du solde budgétaire à un niveau stable et l'allocation des dépenses publiques vers les secteurs prioritaires notamment l'agriculture, l'éducation, la santé, l'hydraulique et l'environnement.

L'exercice PEFA conduit en 2007 et l'évaluation du SNPMP/OCDE réalisée, en 2008, ont permis, d'une part, de passer en revue les performances des systèmes de gestion budgétaires et des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et, d'autre part, d'adapter les plans d'actions CFAA et CPAR sur la base des séries d'indicateurs de mesure acceptée comme des standards internationaux. Le rapport final de l'évaluation PEFA a conduit à l'élaboration d'un plan d'action 2008-2010 intégrant les actions résiduelles des plans d'actions CFAA et CPAR.

L'Administration a mis en place des structures ou systèmes d'information qui sont des instruments de modernisation du secteur public. Il s'agit notamment dans le domaine des Finances Publiques : de la numérisation du cadastre pour les quarante (40) plus grandes zones urbaines dans le but d'élargir l'assiette fiscale ; d'un Centre des Grandes Entreprises (CGE) pour une plus grande efficacité du recouvrement de l'assiette fiscale ; de la mise en place d'un système d'information des régies financières à travers l'implantation du Système intégré de Gestion des taxes (SIGTAS) à l'ensemble des centres fiscaux de Dakar avec l'installation d'une interface entre les systèmes d'information des trois régies financières (Trésor, Impôts et Domaines et la Douane).

On peut également citer :

- l'élaboration des Cadres de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) ;
- la mise en place d'une nomenclature budgétaire complète ;
- la déconcentration de l'ordonnancement;

Les difficultés budgétaires en 2008 ont montré la nécessité de poursuivre l'amélioration du système de gestion des finances publiques. Dans cette dynamique, le « Plan des Réformes Budgétaires et Financières (PRBF) 2009-2012 » a été validé en 2009. La mise en œuvre des recommandations des plans d'actions CFAA et CPAR et des réformes budgétaires et financières entreprises par les États membres de l'UEMOA a amené le Sénégal à mettre en place une nouvelle réglementation relative aux procédures de passation des marchés. Les réformes pilotées par le PRBF avec l'appui de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne ont été réalisées à travers (i)

la révision du Code des Obligations de l'Administration (COA) et (ii) l'élaboration d'un nouveau Code des Marchés publics (CMP).

Dans cette perspective, la Direction Centrale des Marchés publics (DCMP) et l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ont été créées. La mise en œuvre de ces réformes a permis de réduire considérablement le pourcentage des marchés passés par entente directe, plafonné avec le nouveau code des marchés publics à 20%. Ce taux qui était de 52%, en 2008, est porté à 6% au dernier trimestre de 2009, à 15% au premier trimestre de 2010, et à 12% au second trimestre de la même année. La durée moyenne de passation des marchés est passée à 129 jours alors que la cible dans le cadre de rendement du document stratégique était de 150.

Les contraintes identifiées sont relatives à la non maîtrise des procédures par certaines autorités contractantes, les imprécisions décelées dans le CMP et les faibles capacités des cellules de passation des marchés publics. Plusieurs actions sont en cours pour atténuer ces difficultés parmi lesquelles on peut citer l'élaboration de la circulaire interprétative, l'amélioration du Code des marchés, l'extension du Système Intégré de Gestion des marchés publics (SIGMAP) aux autorités contractantes, la mise en place d'un programme global de formation sur les marchés publics et d'un guide méthodologique.

En termes de programmation budgétaire, des limites sont observées dans le processus d'implantation des CDSMT qui souffre(i) d'une certaine forme d'instabilité institutionnelle, (ii) des capacités techniques insuffisantes, (iii) de l'implication insuffisante des PTF dans le processus technique et (iv) du manque de visibilité sur les ressources extérieures.

La crédibilité budgétaire s'est améliorée avec l'augmentation constante des recouvrements de recettes internes (101% de taux de recouvrement en 2007), mais cette performance a été entachée par l'importance du niveau des instances et arriérés de paiement intérieurs. Il s'y ajoute que le processus d'exécution des ressources par de nombreuses agences autonomes de l'État n'est pas soumis aux procédures de droit commun en matière de mobilisation des crédits ouverts dans le budget.

## **2. Gouvernance judiciaire et État de droit**

On distingue les juridictions de droit commun, les juridictions spéciales et les juridictions supérieures. Parallèlement à ces institutions, un centre d'arbitrage de médiation et de conciliation a été créé au niveau de la Chambre de Commerce de Dakar. Celui-ci offre aux opérateurs économiques des voies alternatives de règlement des différends. Il existe également des autorités administratives indépendantes comme la Médiature de la République, le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) et l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Les actions réalisées dans le cadre de la gouvernance judiciaire couvrent à la fois la réforme de la justice et la lutte contre la corruption. En ce qui concerne la réforme de la justice, les nombreuses actions qui ont été menées visent à améliorer le cadre institutionnel, l'efficacité et l'accessibilité.

## **2.1 Réforme de la carte judiciaire et accessibilité de la justice**

La réforme de la carte judiciaire contribue à améliorer l'accessibilité de la justice. Dans ce cadre, une nouvelle carte judiciaire est conçue, mais les efforts en matière de construction et de réhabilitation d'infrastructures sont encore insuffisants, pour sa mise en place. La redistribution des compétences entre Tribunal de Grande Instance (TGI) et Tribunal d'Instance (TI) ainsi que la création et la mise en place des Cours d'appels opèrent un changement important dans la distribution du service public.

## **2.2 Renforcement des infrastructures**

En ce qui concerne le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des juridictions et de la chancellerie, le nouveau Palais de justice Lat Dior a été achevé et de nouvelles juridictions ont été construites, un peu partout, à l'intérieur du pays. Il convient également de noter la réhabilitation des locaux de la Cour d'Appel de Saint Louis, du centre d'adaptation de Sébikotane, de quelques Maisons d'Arrêt et de Correction ainsi que des services extérieurs de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS).

## **2.3 Mise en place d'un système d'information judiciaire**

Des avancées sont enregistrées avec notamment l'installation des chaînes judiciaires, la réalisation d'une série de formations et l'équipement de l'ensemble des services et juridictions en matériels informatiques (ordinateurs et serveurs) pour opérationnaliser l'informatisation des services.

## **2.4 Renforcement des ressources humaines**

Des efforts ont été consentis en matière de recrutement et de formation de personnels judiciaires ou administratifs. Ils ont été accompagnés de l'amélioration du niveau de rémunération des personnels. Les personnels judiciaires et auxiliaires ont aussi bénéficié d'actions de formation continue.

## **3. Lutte contre la corruption et les crimes économiques**

Une Cour de Répression de l'Enrichissement Illicite a été mise sur pied depuis 1981 mais n'a pas donné les résultats escomptés. Pour renforcer le dispositif légal de répression de la corruption déjà existant, une autorité administrative indépendante dénommée Commission Nationale de Lutte contre la Non Transparence, la Corruption et la Concussion (CNLCC) a été créée en 2003.

Pour lutter contre ce fléau, la CNLCC intervient dans la répression des délits liés à la corruption, en recevant des réclamations et en formulant des recommandations. Elle intervient aussi dans la mise en œuvre des mesures préventives de lutte contre la corruption en réalisant des études et en formulant des recommandations aux autorités. À cet égard, la CNLCC a déroulé au niveau national et régional, des initiatives d'information et de sensibilisation.

Les contraintes majeures rencontrées dans le domaine de la lutte contre la corruption sont :

- l'absence de pouvoir d'auto-saisine de la commission (CNLCC) ;

- la non publication du rapport annuel de la CNLCC ;
- l'inexistence de lois qui protègent les dénonciateurs de faits de corruption et les témoins ;
- la faiblesse des ressources humaines et financières de la CNLCC ;
- l'absence d'une articulation des compétences et prérogatives de la CNLCC et de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
- les impunités qui peuvent être des entraves à la répression efficace de la corruption;
- l'absence de loi rendant la déclaration de patrimoine obligatoire pour les personnes qui occupent certains emplois.

#### **4. Gouvernance locale**

La réforme de 1996 marque un tournant important dans le processus de décentralisation, même si, elle n'a pas su intégrer de façon conséquente tout le dispositif nécessaire à sa mise en œuvre efficace et efficiente, et à une implication plus forte des populations. Cependant des acquis importants ont été notés : (i) les conventions-types d'utilisation des services de l'État ; (ii) le renforcement des moyens financiers pour promouvoir le développement local ; (iii) la prise en charge effective et correcte des compétences des organes des collectivités locales et (iv) la mobilisation adéquate des citoyens autour des instances et autorités locales.

Toutefois, des obstacles ont été identifiés parmi lesquels : (i) l'absence d'un statut de l'élu local ; (ii) l'inexistence d'une stratégie de renforcement des capacités des acteurs ; (iii) le déficit d'information et de communication ; (iv) la faiblesse et l'inefficacité de la fiscalité locale et (v) l'inadéquation et l'inadaptation des allocations budgétaires accordées aux collectivités locales.

D'autres obstacles méritent d'être soulignés :(i) la faiblesse des équipements des régions, (ii) la faible articulation des espaces économiques et (iii) l'insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières des services déconcentrés.

#### **5. Protection et promotion des droits humains**

Le Sénégal a ratifié les principaux instruments internationaux et africains relatifs à la protection et à la promotion des droits humains. De plus, il a exprimé son intention de conférer une force juridique à certains instruments internationaux:

- la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 ;
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes du 18 décembre 1979, ratifiée en 1984 ;
- la Convention relative aux droits des enfants du 20 novembre 1989, ratifiée en 1990 ;
- la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981, ratifiée en 1982.

Ces différents instruments sont intégrés au Préambule de la Constitution de 2001. D'autres instruments internationaux lient le Sénégal, et sont, conformément à la

Constitution, dotés d'une valeur supérieure à celle de la loi. La Constitution, adoptée en 2001, reconnaît un certain nombre de droits « nouveaux » comme:

- le respect des spécificités culturelles de toutes les composantes de la nation ;
- la transparence des processus électoraux et démocratiques en général ;
- le respect de l'État de Droit, adossé à une justice indépendante ;
- l'égalité d'accès à l'emploi et aux services publics pour tous les citoyens,
- le rejet de l'inégalité, des injustices, des discriminations ;
- le « droit à l'opposition », pour les minorités politiques ;
- «les libertés publiques, les droits de la personne humaine, les droits économiques et sociaux et les droits collectifs » ;
- une reconnaissance assez spécifique et volontairement insistante des droits des femmes.

De récentes lois ont été adoptées notamment l'abolition de la peine de mort en décembre 2005, une loi spéciale relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et des lois de type essentiellement pénal visant la protection de « catégories vulnérables », particulièrement les femmes et les enfants.

Dans le domaine de la protection et de la promotion des droits humains, les contraintes résultent pour l'essentiel de facteurs d'ordre sociologique et de dysfonctionnements institutionnels liés au défaut d'harmonisation entre le droit interne et le droit international.

**DEUXIEME PARTIE : LES STRATEGIES DU  
XI<sup>ème</sup> PLAN**

## **CHAPITRE VII : LA VISION ET LA STRATEGIE A LONG TERME**

La vision à long terme est fondée sur des critères de pertinence, de cohérence, de vraisemblance et d'importance. Elle procède de l'arbitrage qui a permis de choisir le scénario de sortie intégrant l'ensemble des politiques et des comportements de ruptures à opérer, afin d'infléchir les tendances lourdes caractérisant la société sénégalaise. Le scénario optimiste de l'Etude prospective « Sénégal 2035 » décline une évolution future qui transformera le Sénégal en un pays émergent.

### ***1. La vision : Efficacité économique, éthique et durabilité ou l'« émergence dans la solidarité »***

Le futur souhaité de la société sénégalaise dans un horizon d'une génération présente les différentes caractéristiques suivantes :

#### **1.1. La vertu et la gouvernance politique au service de l'efficacité et du développement humain**

Ce scénario concilie l'efficacité économique et les valeurs éthiques et tend à instaurer la solidarité intra et intergénérationnelle pour assurer la durabilité du développement.

Dans cette société, les moyens de vivre sont subordonnés aux raisons de vivre. La recherche d'une société juste, solidaire, respectueuse de pluralisme où les citoyens sont gouvernés de manière vertueuse demeure une préoccupation constante des différents acteurs du système. Ainsi, des appels à la moralisation de la vie publique sont lancés par la société civile et surtout par les guides religieux qui dénoncent la dépravation des mœurs.

En effet, les organisations religieuses participent à un système de valeurs favorisant une cohabitation harmonieuse et un développement économique et social, orienté vers une croissance économique soutenue et durable qui assure le bien-être des populations.

Les réformes engagées par les pouvoirs publics ont permis la mise en place d'un environnement des affaires favorable et la consolidation des équilibres macro-économiques fondamentaux. Par ailleurs, pour une plus grande efficacité des politiques publiques, la qualité du service public est améliorée à tous les niveaux, l'Administration ayant opté pour une logique de Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

L'amélioration du processus d'intégration sous régionale qui constitue une réponse à une mondialisation peu favorable, offre plus d'opportunités aux entrepreneurs nationaux. Le secteur privé s'implique davantage dans le financement de la recherche et encourage le renforcement des filières scientifiques et techniques, l'innovation étant considérée comme un élément de compétitivité.

#### **1.2. La gouvernance locale pour une meilleure implication des populations dans la gestion des affaires publiques**

Le développement local, tel qu'il se présente, traduit une convergence entre la volonté politique et les aspirations des populations locales. Il se manifeste à travers une

harmonisation des interventions des différents acteurs, marquant l'effectivité d'une gouvernance participative où le contrôle citoyen joue un rôle prépondérant.

La société civile et le secteur privé sont mieux impliqués dans la gestion des politiques publiques et exigent plus de transparence et la reddition des comptes.

Cette société civile renforcée, porte de plus en plus un regard critique aussi bien sur les autorités que sur les autres acteurs du système. Par ailleurs, le renforcement des capacités des femmes et leur accès aux facteurs de production constituent un fait réel qui leur donne la possibilité de contribuer considérablement à la création de richesse.

La responsabilité collective entre les différents acteurs que sont l'Etat, le secteur privé et la société civile les pousse à mieux coordonner leurs activités en s'appuyant sur les principes de transparence, d'équité, d'efficacité, d'efficience, de primauté du droit et de la lutte contre la corruption. On assiste à une multiplication des plateformes de discussion et des instances de décisions et un approfondissement du processus de démocratisation. La communication gouvernementale, par le biais des TIC et le respect du code d'éthique dans le développement des médias contribuent à réduire l'asymétrie d'information et à rendre disponible l'information plurielle et constructive.

### **1.3. Une répartition des ressources favorable à une gouvernance sociale renforcée**

Les acteurs cherchent un développement harmonieux et durable sur les plans économique et social sur l'ensemble du territoire national en tenant compte des vocations et potentialités de chaque région. L'Etat assure une meilleure utilisation des ressources disponibles, organise et rationalise l'occupation du territoire. Aussi, les régions constituent-elles des pôles de développement fondés sur une économie locale compétitive.

Le savoir, le pouvoir et l'avoir ne sont pas détenus seulement par l'Etat ou le secteur privé mais sont partagés par l'ensemble de la communauté nationale. Les infrastructures réalisées répondent aux besoins exprimés par les populations. Par ailleurs, les autorités étatiques encouragent un accès égal et libre de tous à l'éducation et à la formation articulées aux besoins en compétences de l'Etat et du secteur privé.

### **1.4. Un environnement naturel favorable au développement**

L'environnement est devenu une priorité avec des initiatives de préservation des ressources naturelles créant des opportunités pour l'écotourisme. La grande muraille verte qui a été réalisée, contribue à la lutte contre la désertification. Par ailleurs, l'adaptation au changement climatique est harmonisée au niveau sous régional et régional.

De plus, l'utilisation des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire national réduit la pollution atmosphérique et la dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur.

### **1.5. Tendances et incertitudes**

Les tendances portent sur la multiplication des instances et plateformes de discussion et de décision ainsi que l'approfondissement des processus de démocratisation.

L'achèvement de la décentralisation, la neutralisation des pesanteurs sociologiques et la nature de l'environnement externe constituent des incertitudes.

Le futur auquel le pays aspire devrait donc s'articuler autour de la consolidation du processus démocratique et des valeurs éthiques, de l'achèvement du processus de la décentralisation pour mieux impliquer les populations dans la prise de décisions, la promotion du secteur privé pour la réalisation d'une croissance économique forte et durable, la réduction des inégalités sociales et l'insertion harmonieuse du pays dans la mondialisation. La finalité de cette aspiration étant celle d'une société qui offre des opportunités à tous et qui responsabilise chacun.

## **2. La stratégie à long terme**

La stratégie à long terme propose un arbitrage entre les nécessités d'aujourd'hui, à savoir la création de richesse pour résorber les déficits et celles relatives à la survie des futures générations. La société maintiendrait dans le temps, la solidarité entre les générations de manière à répondre aux urgences de l'heure en évitant que le cycle de la pauvreté n'incite les populations à des pratiques qui, tout en assurant leur survie, compromettent l'équilibre de l'environnement. La stratégie s'interroge sur la façon de créer et d'entretenir une dynamique de compétitivité apte à résoudre les distorsions dans la répartition tout en respectant l'environnement.

Le scénario de l'émergence dans la solidarité nécessite une nouvelle démarche sur le plan de la gouvernance. Une nouvelle vision de la politique devrait accompagner le développement économique des terroirs. Les mentalités devraient aussi s'adapter à la nouvelle configuration sociétale grâce à un système éducatif rénové et fondé sur des compétences à la transformation sociale.

De façon beaucoup plus spécifique, les enjeux pour réaliser cette vision s'articulent autour de cinq points d'entrée majeurs.

### **2.1 Bâtir un système économique performant et équitable**

A moyen et long termes, le système économique se doit de créer des richesses à un rythme élevé. Cependant, cet objectif de croissance ne suffit pas. Il faut à long terme, que la croissance économique ne génère pas d'inégalités comme c'est le cas dans le scénario tendanciel ; ce qui interpelle les modes de production et de consommation.

#### **2.1.1 Promouvoir des modes de production et de consommation durables**

Les systèmes de production sont directement liés à l'environnement. Ils portent atteinte à l'environnement et n'assurent pas la durabilité dans la gestion des ressources et potentialités. Cette situation devrait changer. En effet, la durabilité de diverses ressources et productions ne sera obtenue que si des options raisonnées de

consommation sont adoptées dès maintenant. Ainsi, le suivi de chacune des productions et ressources devrait être effectué de façon à ne pas dépasser les seuils critiques d'exploitation des stocks disponibles et la définition des durées limite de production possible. Une attention particulière doit être portée sur le bois de chauffe, les sables de mer, le basalte et certains milieux aquifères (exemple du littoral). Il serait opportun d'envisager des schémas précis d'aménagement (plantations, régénération naturelle ou assistée, mise en défens, parcelles d'exploitation contrôlée, etc.).

Les acteurs devraient être mieux sensibilisés sur des pratiques d'exploitation et d'utilisation conformes à la préservation des ressources, ainsi que sur des mesures prises (réglementation, appuis institutionnels, organisation) pour une durabilité de l'usage. Une vision, non plus immédiate, de la satisfaction des besoins sera davantage prise en compte, de sorte à permettre aux générations futures d'accéder aussi à ces ressources et productions.

### **2.1.2 Assigner à l'agriculture des objectifs de sécurité alimentaire**

En raison des hypothèses portant notamment sur la hausse des prix des produits alimentaires et l'augmentation de la population urbaine, l'une des priorités de l'agriculture serait d'abord, à l'horizon 2035, de nourrir la population en assurant une disponibilité des céréales et un revenu décent aux producteurs, par une sécurisation du foncier, une amélioration des circuits de commercialisation et de financement, et une meilleure valorisation des produits. Les objectifs devraient partir de l'approche globale du développement agro-sylvo-pastoral. La restauration des sols et la promotion de modes de culture et des pratiques culturales devraient permettre de préserver l'environnement en général et la qualité des sols en particulier. Par ailleurs, la croissance du secteur exige également une bonne maîtrise de l'eau. La contrainte sur les ressources en eau peut être levée en mettant l'accent sur l'exploitation des eaux souterraines comme alternative à la baisse de la pluviométrie. Cette exploitation permettra d'allonger le temps de travail et d'emploi des producteurs du bassin arachidier.

La sécurité alimentaire ne se résume pas seulement à l'agriculture, mais elle devrait aussi bénéficier des produits halieutiques qui disposent d'une grande qualité nutritive et calorifique.

### **2.1.3 Améliorer la compétitivité du système productif dans un contexte de mondialisation**

Un système productif performant dans un contexte de mondialisation et de concurrence reste une nécessité pour l'émergence. En tenant compte de la contrainte environnementale, la stratégie se focalisera sur trois aspects importants permettant de bénéficier des délocalisations : d'abord la valorisation des ressources humaines, ensuite, la construction d'infrastructures de qualité, et enfin la mise en place d'un environnement des affaires incitatif.

La valorisation des ressources humaines s'effectue à travers le système éducatif et une augmentation du potentiel de recherche articulé avec les problématiques du

développement. L'amélioration de la compétitivité devrait passer par la levée de toutes les contraintes majeures qui pèsent sur l'accès au savoir et au pouvoir. Cette situation permettrait à toutes les couches, en particulier les femmes, d'assurer pleinement leur citoyenneté économique c'est-à-dire, de disposer de toutes les opportunités pour booster la croissance économique et bénéficier de ses fruits. Le genre devrait sortir de la problématique de répartition pour s'installer dans celle de la production.

La construction d'infrastructures est cruciale en raison du nombre important de secteurs concernés par les effets d'entraînement positifs et aussi par les gains de productivité globale des facteurs.

Concernant l'énergie, dans le contexte de l'épuisement prévu du pétrole et de l'hypothèse de la hausse de son prix, la stratégie retenue devrait consister davantage, à augmenter la part des énergies renouvelables dans la production globale, étant entendu que les questions énergétiques exigent une nouvelle façon de penser notre rapport avec l'environnement, donc un nouveau mode de vie.

La satisfaction de la demande d'énergie en direction du résidentiel, qui consomme près de trois quart de la production, s'effectuerait par la promotion d'habitat à énergie positive, le développement du solaire, l'exploitation des potentialités éoliennes de la côte atlantique et la réalisation d'économie d'énergie.

Pour accroître l'offre, il s'agira d'exploiter, dans le cadre de la coopération, les immenses potentialités hydro-électriques dont regorge l'Afrique.

## **2.2 Tirer parti d'un environnement international en mutation permanente**

La société sénégalaise dispose de peu d'emprise sur les mécanismes de la mondialisation en cours. Elle ne peut se résoudre qu'à nouer des alliances avec des acteurs ayant des intérêts convergents en vue d'aider à infléchir les tendances et exploiter au mieux, les opportunités qu'offre la mondialisation. La stratégie de la société sénégalaise va se dérouler suivant trois aspects d'ordre économique, environnemental et géostratégique.

Au plan économique, les germes de changement constatés, au nombre desquels l'émergence de la société civile internationale, ne seront pas suffisamment forts pour atténuer significativement à court terme, les menaces auxquelles la mondialisation soumet les économies fragiles. C'est pourquoi, le Sénégal devrait envisager de poursuivre la politique d'intégration sous-régionale qui pourrait aboutir à la construction d'une zone économique et monétaire ouest africaine unique.

Au plan environnemental, les menaces qui pèsent sur la planète particulièrement le changement climatique se préciseront d'ici à la fin de notre horizon. Les enjeux environnementaux transcendent les frontières. A titre d'exemple, la zone sahélo-saharienne est confrontée à un déficit pluviométrique persistant malgré l'occurrence de quelques années normales. C'est la raison pour laquelle, la société sénégalaise au-delà du respect du dispositif national en matière de gestion de l'environnement, devrait poursuivre sa politique de collaboration au sein des Institutions chargées de gérer ces

défis communs : Union Africaine (UA), Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), Comité permanent Inter- Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Au plan géostratégique, le Sénégal devrait rester un acteur privilégié dans la mise en œuvre du NEPAD dont il a en charge le volet environnement. Il poursuivra également son implication dans plusieurs projets et programmes sous régionaux dont la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes et l’édification de la Grande Muraille Verte pour freiner la désertification. Il devrait aussi continuer à prendre part, au sein des organisations compétentes des Nations Unies, aux réflexions sur les questions environnementales qui dépassent notre espace sous- régional et respecter les conventions internationales qu’il a ratifiées.

Le Sénégal devrait poursuivre son alliance avec les pays émergents pour arriver à une nouvelle gouvernance mondiale plus équitable. Sa place dans l’Organisation de la Conférence Islamique serait appréciable pour aider à atténuer l’impact de l’intégrisme religieux et favoriser le dialogue des civilisations.

### **2.3 Construire une gouvernance consensuelle**

**Gouvernance politique** : renforcer progressivement la recherche de consensus pour se soustraire au chantage des lobbies constitués.

La qualité de la gouvernance politique se mesure au fonctionnement normal de l’exécutif et des autres institutions, au respect des principes de la démocratie et du dialogue entre les composantes du système politique. Asseoir une gouvernance politique de qualité est du ressort des gouvernants, aussi bien pour le développement d’une conscience citoyenne que pour le processus de modernisation de l’État. Son bon fonctionnement et sa crédibilité sont des facteurs nécessaires à l’impulsion d’une nouvelle dynamique de comportement.

Dans une perspective d’émergence, la vie politique devrait évoluer vers un consensus progressif qui tournerait autour de la charte fondamentale et des principales politiques. La société devrait s’entendre autour de grands principes qui doivent régir l’action gouvernementale. Les divergences ne devraient porter que sur les modalités d’atteinte des objectifs d’émergence.

La recherche de consensus devrait être le premier réflexe des acteurs. En cas de conflit, la productivité du travail ne devrait pas être sacrifiée.

La culture de tolérance est un atout. Une société de dialogue et de consensus pourrait se substituer progressivement à une société constituée de lobbies pratiquant le chantage comme c’est le cas dans le scénario tendanciel.

La gouvernance politique devrait concrétiser les ruptures annoncées dans la dernière décennie en matière de genre avec notamment l’adoption de la loi sur la parité. Les

mesures législatives devraient continuer d'anticiper sur l'évolution des mentalités pour accélérer les changements attendus.

**Gouvernance locale :** opter pour le développement local comme instrument pour l'éradication de la pauvreté.

L'enjeu de la gouvernance locale consiste à réussir le développement économique des terroirs en partant des acquis institutionnels de la décentralisation de manière à susciter une dynamique de retour vers les campagnes. La forte option pour le développement local devrait pouvoir prendre en charge plusieurs dimensions comme le développement durable, l'aménagement du territoire, le développement communautaire.

Dans ce sens, la gouvernance devra viser plusieurs finalités : corriger les disparités locales mais également, promouvoir la démocratie inclusive par la participation des citoyens et de leurs organisations à la vie de leurs terroirs, développer les activités agricoles et non agricoles, lutter contre la pauvreté.

La Stratégie devrait chercher à mettre en place un environnement favorable aux initiatives locales et à renforcer les capacités des territoires. Elle passe par l'adoption de la Charte de déconcentration, le renforcement des compétences des collectivités locales, une meilleure gouvernance économique (réformes budgétaires et financières des collectivités locales), le développement des pôles secondaires.

C'est une importante stratégie de rupture qui vise à promouvoir l'émergence d'une centaine de pôles de croissance que l'on pourrait organiser autour des communautés rurales. Il s'agirait de faire converger des communautés rurales vers des programmes communs de développement économique. Ainsi, toutes les infrastructures et ressources seraient mises en commun pour développer les localités et les différents secteurs d'activité.

#### **2.4 Consolider les espaces de solidarité institutionnelle**

Une société fondée sur une répartition inégale des richesses, suscite à long terme, la frustration des victimes de l'exclusion et finalement conduit à des blocages. La vision repose sur le fait que seule une juste répartition des fruits de la croissance peut garantir une équité sociale et par conséquent une adhésion au mode de fonctionnement de la société.

Le niveau de solidarité dépend de la richesse. Plus la société accélère son niveau de création de richesses, plus elle est en mesure d'assurer une solidarité confortable à un plus grand nombre d'acteurs /cibles /groupes /population. La protection sociale qui est un des aspects de la solidarité est aussi liée à la production de richesses, à l'augmentation des opportunités.

C'est pourquoi les espaces de solidarité seront consolidés à deux niveaux. D'abord au plan global (long terme) par l'aménagement du territoire, c'est-à-dire la création de

véritables opportunités de développement dans les localités, ensuite au plan spécifique (moyen terme) par la mise en œuvre de la loi d'orientation sociale.

Plusieurs leviers devraient être actionnés en même temps (aménagement du territoire pour créer des opportunités de croissance, protection sociale, système éducatif). Dans la vision, le concept de solidarité recoupe des notions précises qui nous éloignent d'une société d'assistanat. En effet, l'organisation de la solidarité au profit des populations vulnérables vise à renforcer leurs capacités productives et à rétablir l'équité sociale. Il s'agit, en définitive, d'éviter aux populations démunies, de perdre toute possibilité de réinsertion, en promouvant effectivement l'important acquis que constitue la loi d'orientation sociale.

La solidarité s'articule autour de deux phases. Il s'agit, d'une part, de l'aménagement du territoire, en tant que démarche visant à exploiter les potentialités de toutes les localités, dans une perspective de développement local et, d'autre part, de s'organiser au-delà des OMD en trois directions : promotion de la Déclaration de politique de population, adaptation du système éducatif et du système sanitaire et renforcement de la protection sociale.

Dans cet axe stratégique, il s'agirait en premier lieu, au plan de la gouvernance sociale, de lever la contrainte des effectifs qui pèsent sur les possibilités de couverture des besoins sociaux. La maîtrise du croît démographique devrait être au cœur des politiques sociales. Elle passe par une meilleure sensibilisation, pour la promotion du bien-être familial qui inclut la protection maternelle et infantile et la planification familiale. L'inertie de cette variable à court et moyen terme est une contrainte qu'il convient d'intégrer. Le plein effet de la mise en œuvre de cette stratégie pourrait se manifester après l'horizon temporel de l'étude.

En second lieu, la stratégie conduirait à peser sur la répartition de la croissance économique qui serait bien plus équitable que dans le scénario tendanciel, de façon à combler les déficits sociaux et à relever le défi de la gestion des services sociaux.

Le système sanitaire devrait faire face aux défis multiples nés de l'évolution démographique et des changements de mode de vie induits notamment par l'urbanisation croissante : la santé maternelle et infantile, les difficultés du troisième âge et les pathologies émergentes, etc. Les nouvelles technologies de communication (télémédecine) devraient être utilisées pour faciliter l'accès des services de santé aux populations éloignées géographiquement.

Le système éducatif formel reste une instance qui permet de favoriser la promotion sociale en se basant notamment sur le mérite. En cela, il devrait contribuer fortement à réduire les inégalités sociales. Cependant, dans le scénario tendanciel, les mécanismes en cours laissent apparaître des distorsions en faveur de certains milieux sociaux dont notamment les urbains. La stratégie devrait corriger ces distorsions de manière à rétablir l'école dans une de ses fonctions classiques de promotion sociale fondée sur le mérite.

A un autre niveau, la loi d'orientation sociale constitue une bonne entrée pour prendre en charge l'ensemble des objectifs de la gouvernance sociale. Elle permet aux populations de s'insérer et de profiter des opportunités pour satisfaire leurs besoins sociaux.

Dans ce sens, la protection sociale qui en est une composante est conçue comme une stratégie de prévention et de gestion des risques de toute sorte qui pourraient advenir notamment pour les couches vulnérables qui n'ont pu s'insérer de façon avantageuse dans le processus de production. Elle permettra, dans le scénario d'émergence, d'institutionnaliser les solidarités dans un contexte de crise propice aux fissures dans les solidarités traditionnelles.

### **2.5 Miser sur le système éducatif et les médias pour accompagner l'évolution des mentalités**

L'émergence, c'est d'abord un état d'esprit c'est-à-dire un ensemble de valeurs qui traversent la société. Dans le scénario tendanciel, certains facteurs socioculturels identifiés comme inhibiteurs du développement économique sont dus particulièrement à certaines tares de la tradition et à une certaine interprétation de la religion ; lesdits facteurs constituent un corpus difficile à faire évoluer dans le court et moyen terme. C'est un des défis du système éducatif.

L'éducation ne consiste pas seulement à transmettre des savoirs instrumentaux (savoir-faire) mais reste également un moyen d'inculquer des compétences de vie, un savoir être. Beaucoup de pratiques relèvent d'un manque d'information, de formation et de sensibilisation. C'est pourquoi, la réforme des curricula dans le système éducatif devrait être poursuivie. Après les compétences en santé, en environnement, en éducation à la vie familiale et en matière de population, etc., il conviendrait d'inclure de nouveaux foyers d'incubation touchant à d'autres domaines transversaux comme le comportement vis-à-vis du bien public.

Les médias en particulier la télévision, devraient s'orienter vers des programmes plus éducatifs que distractifs.

La vision mise sur le système éducatif pour accompagner l'évolution des mentalités, promouvoir les valeurs traditionnelles facteurs de progrès et contenir les effets culturels négatifs de la mondialisation relayés par la télévision et l'internet.

Les leviers de la stratégie consistent à :

- renforcer la crédibilité de l'école sénégalaise ;
- remettre le savoir et le travail au centre des valeurs de la société ;
- renforcer la mise en œuvre de la loi d'orientation du secteur de l'éducation et de la formation ;
- résoudre l'inadéquation du système éducatif au système productif ;
- exploiter le potentiel des langues nationales pour développer le génie de nos socio-cultures ;

- adapter le système à l'évolution technologique et aux normes internationales (technologie, quantum horaire, etc.).

D'autres stratégies du système éducatif viseraient le renforcement des ressources financières, en particulier, de sources privées, pour faire face à la massification des effectifs et assurer l'efficacité interne et externe. Il est important de réaliser le consensus des acteurs autour du système éducatif pour le pacifier et éviter les arrêts des cours.

Parallèlement, les médias doivent aussi jouer leur rôle pour accompagner l'évolution des mentalités. Le droit à l'information est considéré comme le dispositif légal et réglementaire consacrant l'accès à l'information. Cette variable relève certainement de la bonne gouvernance et de l'importance à attacher à la circulation de l'information dans le contexte des nouvelles technologies de l'information. La circulation de l'information restera importante dans les années à venir et jouera un rôle déterminant dans les mutations de la société. C'est un germe de changement identifié par l'analyse structurelle qui impacte très fortement les mentalités. Les médias devraient fournir des informations utiles et favorables à la consolidation des bonnes pratiques. La télévision en particulier, devrait s'orienter vers des programmes plus éducatifs que distractifs et jouer ainsi un rôle positif dans le développement de la citoyenneté. Le paysage médiatique devrait s'enrichir de véritables chaînes culturelles à côté des nombreuses chaînes de distraction. Le gouvernement peut agir à travers les cahiers de charge pour améliorer le paysage audiovisuel actuel.

Les axes stratégiques ainsi déclinés doivent être portés par des acteurs de la société. En conséquence, il est indispensable d'établir un ensemble de comportements et d'attitudes que les acteurs doivent adopter pour réussir l'émergence.

### ***3. Le rôle des acteurs internes de la société pour réaliser la vision***

Pour réaliser la vision qui stipule l'efficacité économique, l'éthique et la durabilité et qui renvoie à l'émergence dans la solidarité, le consensus de tous les acteurs autour des changements à entreprendre et des comportements de rupture à adopter est primordial. Ainsi, si l'Etat doit exercer efficacement son rôle d'impulsion et d'organisation en donnant l'exemple sur le plan des valeurs démocratiques et la bonne gouvernance, la société civile devra être l'intermédiaire privilégié entre les citoyens et les institutions étatiques en assurant pleinement son rôle d'alerte, de veille et de contrôle.

Les syndicats sont attendus sur le terrain de la productivité et de la compétitivité à travers le dialogue social et la négociation.

Quant aux femmes, elles sont appelées à une plus forte implication dans les activités économiques et politiques. En outre, leur rôle dans la transmission des valeurs positives est déterminant pendant que les jeunes devront s'affranchir des clivages identitaires pour s'ancrer dans une citoyenneté constructive au niveau local et national. Dans ce cadre, les émigrés devront investir dans le secteur productif et contribuer aux

transferts de technologies et de compétences vers leur pays d'origine. Par ailleurs, il appartiendra aux élus locaux d'impulser le développement économique de leurs terroirs dans une dynamique participative et solidaire.

Le rôle d'éducateurs et de guides spirituels et moraux revient aux organisations religieuses qui devront aussi aider les populations à changer de mentalités.

Le secteur privé, en tant que locomotive du développement économique, devra contribuer à la définition de la politique économique et sociale pour une croissance forte et soutenue, à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté.

Les axes stratégiques qui ont permis de baliser les chemins qui mènent vers le futur choisi traduit par la vision servent d'ancrage aux orientations stratégiques de ce XI<sup>ème</sup> Plan. L'articulation entre ces axes stratégiques et les orientations du Plan développées dans les chapitres suivants est indispensable pour maintenir la cohérence entre les instruments de planification et donc éviter des ruptures dans la gestion des politiques publiques et créer plus de synergie entre les acteurs.

## CHAPITRE VIII : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU XI<sup>ème</sup> PLAN

Durant la dernière décennie correspondant à la période du diagnostic du XI<sup>ème</sup> Plan (2000-2010), le Sénégal a réalisé d'importants efforts notamment en ce qui concerne le cadre macroéconomique. Ces efforts ont permis de maintenir la trajectoire post dévaluation malgré un contexte international difficile marqué par la baisse des cours mondiaux des produits d'exportation du Sénégal. Cela a conduit, entre autres, à l'arrêt de certaines activités des ICS, à la perturbation de la filière arachidière et de façon plus globale au ralentissement de la croissance économique.

Des efforts croissants et encourageants sont notés en termes d'investissements dans les secteurs sociaux et celui des infrastructures. Cependant, les résultats restent encore fragiles du fait de la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes liés notamment aux conditions climatiques et à l'environnement international.

Il ressort du bilan diagnostic que le pays est, à l'entame de ce Plan, dans une situation où les défis restent nombreux. Ils et concernent notamment :

- L'assainissement macroéconomique et l'amélioration du cadre institutionnel en vue de favoriser l'investissement;
- La mise en place de pôles de développement, c'est-à-dire des ensembles géographiques où les évolutions sociales et économiques sont conduites dans le cadre d'un projet intégré et prospectif de développement ;
- La couverture des besoins de base et de sécurité ainsi que la mise en place et l'entretien des infrastructures ;
- Le renforcement des capacités notamment dans les domaines de la science et de la technologie pour le développement industriel et, l'efficacité et la compétitivité de la production ;
- La poursuite des efforts pour promouvoir le développement humain et répondre plus efficacement aux exigences de la demande sociale.
- Le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance sous toutes ses formes pour asseoir les conditions d'un développement durable
- l'aménagement du territoire axé sur la promotion du monde rural, le développement rationnel de l'espace urbain, la protection de l'environnement et sa préservation

- Le renforcement de la coopération internationale et de l'intégration sous régionale pour lier des alliances et tirer meilleur profit des opportunités de développement.

Pour relever ces défis, le Sénégal est appelé à construire un Etat stratège capable de prévoir différents chocs et de répondre de manière permanente aux exigences de la mise à niveau de l'économie.

La stratégie à mettre en œuvre à moyen terme (2012-2017) devra permettre la rupture d'avec le scénario tendanciel pour contribuer à réaliser la vision à long terme « **Emergence dans la solidarité** » qui est le choix de société opéré à partir des différents scénarios exploratoires de l'étude prospective « Sénégal 2035 ».

Il s'agira ainsi de promouvoir une dynamique de croissance forte susceptible de réduire la pauvreté et les inégalités, de permettre le développement social équilibré basé sur la promotion des valeurs ainsi que la préservation de l'environnement.

La stratégie à moyen terme tiendra compte également d'autres cadres tels que les OMD, la vision 2020 du Programme Communautaire de Développement de la CEDEAO ainsi que les axes prioritaires du NEPAD relatifs aux infrastructures, à l'environnement, à l'énergie et aux TIC.

En termes plus succincts, l'objectif global du onzième plan s'inscrit dans la perspective d'une **émergence des territoires pour une croissance inclusive et un développement humain durable**.

Pour réaliser cet objectif global et inscrire le pays sur le chemin de **l'émergence dans la solidarité**, six (6) orientations stratégiques (OS) ont été identifiées. Il s'agit de:

**OS 1 : Promouvoir une croissance inclusive et durable ;**

**OS 2 : Impulser un développement économique harmonieux des territoires ;**

**OS3 : Renforcer les capacités nationales en matière de sciences, de technologie, d'information et d'innovation ;**

**OS 4 : Promouvoir le développement humain et la solidarité nationale ;**

**OS 5 : Renforcer l'intégration économique sous régionale et la coopération internationale ;**

**OS 6: Renforcer la gouvernance, l'état de droit et la citoyenneté.**

En raison de leur caractère systémique, chaque OS porte sur un ou plusieurs axes stratégiques de l'Etude Prospective « Sénégal 2035 ». L'ensemble des OS couvre tout le spectre des cinq axes.

## **OS 1 : Promouvoir une croissance inclusive et durable**

La promotion d'une croissance inclusive et soutenue suppose une réorganisation des différents secteurs de l'économie dans le but de créer de la richesse qui profite à tous. Il s'agira de diversifier les sources de croissance favorables à l'emploi dans le cadre d'une économie disposant de financements adaptés et jouissant d'une stabilité au plan macroéconomique.

Pour y parvenir, l'Etat pourra s'appuyer sur la compétitivité, critère essentiel pour apprécier la capacité de son économie à s'insérer dans le processus de mondialisation et à en tirer profit. La compétitivité interpelle principalement, la productivité des facteurs de production à savoir le capital, donc les investissements et les ressources humaines. Il s'agira donc d'attacher une importance particulière à ces deux facteurs et de les renforcer.

L'amélioration de la productivité du capital passe par un choix dans la qualité des investissements, une modernisation de l'appareil de production et l'innovation des procédés de production.

La valorisation des ressources humaines s'effectuera par le biais de l'éducation et de la formation en portant une attention particulière aux soins de santé.

Il s'y ajoute que sur le plan international la décision d'investir dans un pays prend en compte la disponibilité de main d'œuvre qualifiée et à bon marché pour les secteurs en question, mais aussi l'amélioration du niveau technologique.

L'Etat veillera aussi à promouvoir le développement durable en s'assurant de la gestion durable des ressources naturelles. A cet effet, il faudra accroître la prise en compte de la dimension environnementale dans les politiques de développement.

L'orientation stratégique sera portée par plusieurs lignes d'actions :

- **L'amélioration de la compétitivité de l'économie** par la promotion de la recherche-développement et de l'innovation, l'amélioration de l'efficacité des marchés, l'amélioration de la qualité des ressources humaines, le développement des infrastructures; la mise en place d'une politique active et innovante en matière de financement et d'accompagnement des structures de production ;
- **L'amélioration du financement de l'économie** à travers le renforcement du partenariat public-privé en garantissant la promotion de l'investissement privé, l'amélioration du cadre réglementaire et de l'environnement des affaires, l'amélioration par l'Etat de la capacité d'absorption des fonds des partenaires financiers, le renforcement des Systèmes Financiers Décentralisés et l'accès au crédit ;

- **La poursuite des réformes financières et budgétaire** pour rationaliser l'allocation des dépenses publiques, accroître l'efficacité et l'efficacités des investissements et accroître la mobilisation des ressources internes;
- **L'amélioration de l'efficacité des institutions** à travers l'assainissement de l'environnement des affaires et le renforcement de la qualité des services rendus aux usagers par l'Administration ;
- **Le développement de tous les secteurs productifs en particulier celui du primaire pour l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire** par le renforcement de capacité des producteurs, le développement des infrastructures, favorisant l'accessibilité et la bonne conservation des produits et une meilleure intégration de la recherche/développement et d'innovation dans l'agriculture;
- **la poursuite de la politique de renforcement et de préservation du réseau et de réhabilitation des infrastructures existantes.** Il s'agira de : (i) poursuivre le désenclavement interne et externe du pays, en harmonie avec la politique nationale d'aménagement du territoire et l'approfondissement de l'intégration régionale, en développant les infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires ; (ii) améliorer la performance des services de transport de nature à contribuer, de façon déterminante, à la compétitivité de l'économie en maintenant un bon niveau de service des infrastructures, en renforçant la capacité des opérateurs et en supprimant les barrières physiques ou non physiques ; (iii) assurer la viabilité du secteur pour l'avènement d'une mobilité durable des biens et des personnes, en assurant une répartition équitable du financement des infrastructures et services de transport entre les bénéficiaires directs et indirects et en mettant en place des mécanismes de financement durable ;
- **Le développement des systèmes de production durables** qui s'effectuera à travers : (i) la réduction de la dépendance de l'agriculture à la pluviométrie et la maîtrise de l'eau; (ii) la lutte contre la dégradation des sols ; (iii) la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques de gestion durables des terres ;(iv) le développement des chaînes de valeur agricoles ; (v) le renforcement de l'appui- conseils en faveur du monde rural ;
- **Le développement de modes de consommation durables** en adoptant les mesures ci-après : (i) le contrôle rigoureux de l'utilisation des produits phytosanitaires et fertilisants ; (ii) la promotion de schémas de consommation aptes à réduire la pression sur les ressources naturelles ; (iii) la sensibilisation et l'information des acteurs sur les modes de production et de consommation durables ; (iv) le respect des normes d'hygiène et de qualité des produits ;

- **La gestion durable des ressources naturelles** en prenant en compte : (i) la promotion d'instruments de mesure de l'impact environnemental des politiques publiques ; (ii) le renforcement des capacités de planification et de gestion des acteurs en vue d'améliorer la formulation, la mise en œuvre des stratégies et l'évaluation d'impact environnemental préalable aux investissements dans les différents secteurs de développement ; (iii) la prise en compte effective de la dimension environnementale dans les politiques de développement et (iv) la réduction de la pression sur les ressources naturelles.
- **Amélioration de la fourniture d'énergie** à travers la restructuration du secteur, la modernisation et la certification des centrales électriques, la libéralisation totale du secteur de la production, la mise en place d'un programme d'intégration des énergies renouvelables, la construction de nouvelles centrales électriques ;

## **OS 2 : Impulser un développement économique harmonieux des territoires**

Le découpage actuel des territoires ne garantit pas la mise en place, de pôles de développement susceptibles, à la fois, de limiter les effets néfastes des modes de consommation et de production nuisibles au maintien des écosystèmes, et la dégradation des ressources naturelles, qui fragilisent l'environnement.

Concilier le développement économique national et le développement local, dans la perspective de la double planification, implique la prise en compte des multiples enjeux qui influent sur les interactions entre les systèmes productifs, le développement des territoires et la répartition de la population.

La planification régionale se fixe des objectifs visant une utilisation judicieuse et optimale des ressources disponibles à l'échelle de la région. Elle doit se traduire par un équilibre dans la répartition des ressources bien articulée à l'essor des établissements humains. La faible mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire a conduit à plusieurs distorsions dans la répartition des activités entre différents établissements humains.

La gouvernance locale en tant que prolongement de la politique d'aménagement, se concrétise par la promotion d'un développement local basé sur une architecture institutionnelle appropriée.

L'aménagement du territoire doit impulser le développement économique des régions pour corriger les déséquilibres et réduire la pauvreté à travers la mise en valeur de leurs potentialités.

L'une des options fortes du PNAT reste la mise en place des pôles de développement à partir des atouts des différentes zones et du cadre institutionnel offert par la décentralisation.

Pour ce faire, les lignes d'actions suivantes sont retenues :

- **le renforcement de la mise en œuvre des orientations du PNAT** par : (i) l'exécution du Programme National d'Aménagement pour promouvoir la Solidarité et la Compétitivité territoriale (PNASCOT), (ii) la promulgation de la loi d'orientation pour l'aménagement du territoire, (iii) l'application du décret instituant les visas de localisation et (iv) la promotion des schémas directeurs sectoriels.
- **la répartition harmonisée des activités économiques dans l'espace** : les activités économiques seront organisées en tenant compte des potentialités des zones éco géographiques. Des politiques volontaristes favoriseront une réorganisation de l'espace national par la diversification des activités économiques et une exploitation plus rationnelle des ressources naturelles ;  
  
Le rééquilibrage de la répartition de la population sur l'ensemble du territoire s'effectuera par la mise en valeur des zones économiquement viables.
- **l'accès équitable aux services sociaux de base** : Il est utile de renforcer l'intervention de l'Etat et des collectivités locales en matière d'infrastructures et d'équipements sociaux de base afin de réduire les disparités régionales et faciliter leur accès ;
- **La création et la promotion des pôles de développement** : il s'agira d'identifier, à l'instar des villages du millénaire, tous les pôles économiques, de mutualiser les infrastructures et les ressources humaines et de fédérer les efforts en relation avec les collectivités locales partenaires ; la création/réhabilitation des marchés incluant des infrastructures de stockage et de conservation dans toutes les régions ;
- **Le renforcement des services déconcentrés de l'État dans leurs missions d'appui et d'accompagnement** des collectivités locales, d'une part et d'autre part, mettre en cohérence leur organisation et leur fonctionnement avec la politique de décentralisation ;
- **La promotion des contrats plans** comme outils pratiques de partenariat entre l'État et les collectivités locales et comme instruments de mise en œuvre des stratégies de développement régional et local ;

- **La mise en œuvre de la stratégie nationale de développement économique local**, à travers le renforcement des capacités des acteurs locaux et la promotion de la coopération décentralisée.

### **OS 3 : Renforcer les capacités nationales en matière de sciences, de technologie, d'information et d'innovation**

L'utilisation des TIC, des connaissances scientifiques et des innovations technologiques dans le processus de développement économique et social permet aux économies modernes de se doter d'appareils de production performants et d'investir le marché mondial avec efficacité.

D'une part, l'accès à l'information et à la communication et les capacités de s'en servir efficacement constituent des facteurs clés pour la promotion de la démocratie, le développement des ressources humaines et le commerce dans le contexte de la mondialisation et de la société de l'information. D'autre part, les performances d'une économie dépendent fortement du niveau de développement et d'utilisation des sciences et de la technique.

Le renforcement des capacités nationales en sciences et TIC est alors un défi majeur dans le cadre d'une stratégie d'émergence. La mise en place d'un système d'innovation et le partage des acquis de la science, de l'information et de la technologie permettront d'atteindre les objectifs de croissance accélérée.

Les principales lignes d'actions, pour y parvenir, sont :

- **l'amélioration du cadre de la recherche scientifique et technique et de l'innovation** : Le renforcement et la consolidation du potentiel scientifique et technique par la dotation de ressources adéquates sont des défis à relever pour développer la science et la technologie ; cela doit se traduire par (i) l'instauration d'une stabilité du cadre institutionnel de la recherche ; (ii) l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle politique de recherche scientifique et d'innovation technologique ; (iii) la définition d'un nouveau cadre juridique de la recherche et de l'innovation ; (iv) le soutien à la recherche-développement et l'innovation et l'institution d'un véritable système national de recherche et d'innovation ; (v) la valorisation des résultats de la recherche ; (vi) le renforcement des moyens financiers de la recherche et de l'innovation ; (vii) la création dans chaque pôle, en partenariat public-privé, de centres de formation technique et professionnelle spécialisés ;
- **la promotion de l'Information pour le Développement** : Elle se fera à travers : (i) l'élaboration et l'adoption d'une véritable politique de l'information pour

le développement ; (ii) la mise en place d'infrastructures documentaires fonctionnelles dans tous les niveaux de structures de services publics et dans les collectivités locales ; (iii) la mise en valeur des professionnels de l'information documentaire ; (iv) la promotion de la coopération bilatérale, régionale et internationale dans le domaine des archives, des bibliothèques et de la documentation ;

- **le renforcement de la position du Sénégal dans le domaine des TIC :** à l'horizon 2015, le secteur de l'économie numérique devrait être l'un des principaux moteurs du développement économique, social et culturel du Sénégal. Les mesures doivent porter sur : (i) l'élaboration d'un document cadre de stratégie en matière de TIC ; (ii) le développement et la promotion des applications sectorielles des TIC et l'utilisation des logiciels à code source ouvert ou logiciels libres ; (iii) l'élaboration d'un schéma directeur pour l'harmonisation du Système d'information de l'Administration ; (iv) la création d'un cadre de mise en œuvre du partenariat public dans le domaine des TIC ;
- **la modernisation du secteur Postal :** Au vu des facteurs internes et externes impactant le secteur postal, il s'agira : (i) de la mise à jour du cadre réglementaire du secteur ; (ii) de l'élaboration d'un plan stratégique de la Poste ; (iii) du renforcement du Service Postal Universel et (iv) de la promotion de la coopération, en développant un cadre de partenariat «gagnant-gagnant» selon les recommandations de l'Union Postale Universelle.

#### **OS 4 : Promouvoir le développement humain et la solidarité nationale**

Les politiques visant le développement humain couvrent un spectre très large comprenant des besoins affectant les conditions de vie des populations. En effet, le principal objectif du développement humain est d'élargir la gamme de choix offerts à la population qui permettent de rendre le développement plus démocratique et participatif.

Ces choix comprennent des possibilités d'accès aux revenus, à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé, à un cadre de vie propre, etc. Le cadre normatif du développement humain se reflète à travers la vision exprimée dans les OMD. Les indicateurs du développement humain sont encore faibles. Dans un tel contexte, améliorer l'accès aux services sociaux de base contribue au bien être des populations.

Une solidarité nationale active s'organisera aussi au profit des populations vulnérables en vue de renforcer leurs capacités productives et de rétablir l'équité sociale. Il s'agit,

en définitive, d'éviter aux populations démunies de perdre toute possibilité de réinsertion.

La mise en œuvre de cette orientation stratégique reposera sur les lignes d'actions suivantes :

- **la promotion de l'équité et de l'égalité de genre :** Le gouvernement poursuivra ses initiatives pour assurer la parité dans les instances de décision et faire jouer à la femme un rôle plus économique ainsi que l'intégration effective du genre dans le budget national et les projets et programmes sectoriels ;
- **la consolidation du développement de l'éducation et de la formation :** la politique éducative se poursuivra à travers les objectifs de couverture, de qualité et d'adéquation avec le système productif et l'amélioration du pilotage. Les mesures doivent porter sur la promotion d'un système national de suivi des acquis, l'amélioration de l'environnement scolaire et des conditions d'enseignement et d'apprentissage et la promotion des langues nationales dans l'enseignement et la formation ;
- **la poursuite de la politique nationale de développement sanitaire** avec la mise en œuvre du PNDS 2009-2018. A cet effet, des actions spécifiques seront poursuivies parmi lesquelles (i) la prise en charge des grandes endémies et des maladies chroniques appauvrissantes, (ii) l'accélération de la lutte contre la mortalité et la morbidité maternelles, néonatales et infanto juvéniles, (iii) l'amélioration de la promotion de la santé, (iv) le renforcement de la prise en charge des malades, (v) le développement des ressources humaines ; (vi) le renforcement des infrastructures, des équipements et de la maintenance, (vii) le renforcement du système d'information et de la recherche en santé ; (viii) l'amélioration des capacités du secteur en matière de planification et de gestion administrative et financière, (ix) le renforcement de la couverture et risque maladie avec un accent sur les groupes vulnérables;
- **la promotion de l'insertion des Expatriés et des Sénégalais rapatriés :** la stratégie à mettre en place devra s'appuyer sur (i) une plus grande prise en compte des questions migratoires dans les politiques nationales; (ii) un dispositif performant de gestion des flux migratoires interne et externe ; (iii) une implication des expatriés dans les actions de développement à travers la promotion des transferts de technologies, de connaissance et de savoir faire ; (iv) une promotion du partenariat et de la coopération aussi bien au niveaux national, régional qu'international;
- **l'élargissement de la protection sociale** par (i) la réforme des systèmes formels de sécurité sociale, (ii) l'extension de la couverture du risque maladie à tous, et du système de prévoyance retraite, (iii) l'amélioration de la capacité de réponse des groupes cibles aux chocs et risques éventuels ;

- **le renforcement de la lutte contre la pauvreté des groupes cibles** par le développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR), la lutte contre le sous-emploi des jeunes, l'assistance aux enfants surtout ceux en situation de risque (talibés, enfants de la rue, enfants travailleurs) et le renforcement de la lutte contre les exploitations des enfants, l'insertion des personnes vivant avec un handicap, l'assistance des femmes en situation difficile, les aînés ou personnes très âgées;
- **la promotion d'un emploi décent et d'un égal accès à l'emploi** à travers une redistribution de la croissance dans une perspective sexospécifique, notamment par (i) la promotion de l'emploi salarié et de l'auto emploi dans tous les secteurs par le développement de l'entrepreneuriat; (ii) l'amélioration de l'adéquation formation - emploi ; (iii) la mise en place d'un système de suivi et de gestion du marché du travail ; (iv) la promotion de l'emploi dans les politiques macroéconomiques ;
- **la diversification de l'offre de logements sociaux en milieu urbain et rural et la lutte contre l'habitat précaire** par (i) le renforcement des programmes ZAC et habitat coopératif ; (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de l'habitat rural ;(iii) la résorption des bidonvilles et la lutte contre les occupations irrégulières ou à risques ; (iv) la réalisation d'un programme de restructuration des quartiers inondables et précaires dans les banlieues ;
- **la promotion d'une gestion intégrée et efficace des ressources en eau pour la satisfaction des besoins liés à tous les usages** avec la mise en œuvre du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) à travers (i) la bonne maîtrise et l'usage optimale des eaux de surface et de ruissellement particulièrement au niveau des petits bassins versants ;(ii) la gestion spécifique pour une meilleure protection et une conservation des réserves stratégiques particulièrement le Lac de Guiers ; (iii) l'utilisation saine et optimale des eaux usées pour la promotion de la sécurité alimentaire ;
- **l'amélioration du cadre de vie** à travers (i) la réalisation d'ouvrages d'assainissement communautaires et individuels adéquats (ii) la promotion d'aménagement paysagers et des espaces verts, (iii) le désencombrement des voies et lieux publics, (iv) la valorisation des déchets solides et liquides, (v) la promotion de l'habitat sociale, (vi) la sensibilisation pour un changement de comportement, (vii) la mise en place d'un observatoire du cadre de vie ;
- **le Renforcement de la participation des jeunes dans le développement socio-économique** à travers la mise en place de fonds et de mécanismes de financement d'activités génératrice de revenus, l'élargissement et le renforcement du Volontariat et des initiatives telles que le Service civique national. L'accent devra être aussi mis sur le renforcement des programmes d'éducation, de prévention contre les fléaux et d'insertion socio professionnelle ;

- **la modernisation du sport à travers** (i) l'amélioration du cadre institutionnel de la pratique et de l'encadrement de l'activité sportive, (ii) la poursuite de constructions d'infrastructures, (iii) la formation de ressources humaines de qualité, (iv) la redynamisation du sport scolaire et universitaire et (v) la diversification des sources de financement ;
- **le renforcement de l'aménagement culturel du territoire national** à travers notamment : (i) l'accroissement du développement d'infrastructures culturelles structurantes ; (ii) la mise en place de conditions favorables à l'économie créative ; (iii) le renforcement de l'implication des privés et du mécénat dans la promotion culturelle; (iv) la prise en compte de la culture dans les documents de planification au niveau local.

### **OS 5 : Renforcer l'intégration économique sous régionale et la coopération internationale**

Dans le contexte de la mondialisation, l'intégration régionale et sous régionale est un défi important pour les économies africaines. Dans cette perspective, l'engagement panafricaniste du Sénégal doit constituer les lignes directrices de notre coopération tant avec les pays africains qu'avec ceux des autres continents.

Aussi, les initiatives en cours dans le domaine de l'intégration régionale et sous régionale doivent-elles être poursuivies. Le volet économique de la coopération sera renforcé.

La place de l'Afrique dans cette nouvelle gouvernance en mutation devrait aussi évoluer pour permettre notamment une plus juste représentativité dans les organisations multilatérales.

Les actions suivantes doivent être envisagées :

- **le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale** afin d'en faire un levier de croissance et un moyen de concertation pour définir des solutions innovantes aux questions de développement;
- **le développement du commerce régional et sous régional** à travers l'organisation de foires commerciales et la mise en œuvre effective du TEC et des programmes sectoriels dans plusieurs domaines ;
- **le développement de la diplomatie scientifique et économique** : dans le contexte actuel, le rôle de la diplomatie économique devrait se renforcer. Dans ce sens, les représentations diplomatiques devraient exploiter le potentiel entre pays pour résoudre les questions communes de développement (agriculture, énergie, environnement, recherche scientifique ... ) ;

- **le renforcement des infrastructures** en privilégiant les voies permettant de désenclaver l'économie nationale et de permettre une meilleure circulation des biens et des personnes dans l'espace sous régional sans rupture de charge ;
- **le renforcement des capacités de négociation internationale** : dans un contexte où les relations internationales sont régies par des accords précédés d'intenses négociations, il importe d'améliorer la capacité et la maîtrise des techniques de négociations. Cela vise à préserver et gérer les intérêts nationaux dans tous les domaines ;
- **le renforcement de la coopération monétaire** dans la perspective de la mise en circulation d'une monnaie unique sous régionale pilotée par l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) et de l'adoption de régimes de change basé sur les principes du marché ;
- **le renforcement de la sécurité nationale et sous régionale** ; compte tenu des troubles récurrents qui secouent la sous région, notre pays doit investir davantage le renforcement de ses forces de défense et de sécurité afin de garantir la libre circulation des biens et des marchandises. Des partenariats peuvent être établis dans ce sens afin de garantir la stabilité et une paix durable pour le bien être des populations.
- **la gestion des flux migratoires** ; la maîtrise des flux migratoires est devenue indispensable pour comprendre les phénomènes sociaux y relatifs et apporter les réponses économiques adéquates. En synergie avec les pays voisins et les pays partenaires, des actions devront être menées pour définir et mettre en place des plans de prévention et de gestion des flux migratoires. Par ailleurs, le renforcement des capacités opérationnelles des unités spécialisées d'intervention permettra d'accentuer la lutte contre le trafic de drogue, le terrorisme et la cybercriminalité;
- **le renforcement de la sécurité sous régionale** : Il s'agit de définir et mettre en œuvre une diplomatie de bon voisinage par une concertation permanente, des sommets bilatéraux, la conception des projets et programmes sur la base d'intérêts communs, d'une coopération au service de la paix et du développement ;
- **le renforcement du rôle du Sénégal** dans les institutions sous régionales devant piloter l'intégration à travers : une politique étrangère ambitieuse et réaliste fondée sur une diplomatie des droits de l'Homme et des peuples gage de la stabilité sous régionale et régionale ; au plan international, renforcer les efforts pour promouvoir la paix et la sécurité et œuvrer pour la réforme des institutions de gouvernance mondiale ;

## **OS 6 : Renforcer la gouvernance l'état de droit et la citoyenneté**

La gouvernance est un pilier essentiel dans l'atteinte des objectifs de développement humain durable et de participation citoyenne à l'exercice du pouvoir. Elle suppose la redéfinition du rôle de l'Etat en termes politique, institutionnel, économique et social en vue d'assurer la participation et la responsabilisation de tous les acteurs dans la gestion des affaires.

Des réformes ont été engagées tendant à consolider l'Etat de droit, à renforcer la Bonne Gouvernance et à asseoir la citoyenneté. Renforcer la gouvernance pour garantir l'Etat de droit revient à agir de manière coordonnée et efficace sur ses différentes composantes afin de lever les multiples contraintes qui entravent encore leur développement.

La gouvernance économique sera renforcée par la mise en œuvre de politiques économiques qui confèrent au secteur privé un rôle important. Dans ce cadre, l'Etat mettra en place des dispositifs juridiques et institutionnels ainsi que des infrastructures d'appui à la production pour accompagner les initiatives d'investissement et accroître les incitations.

Au niveau des finances publiques, les réformes portant sur la programmation et l'exécution budgétaire, le renforcement des mécanismes et structures de contrôle, les procédures de passation et d'exécution des marchés publics et la lutte contre la corruption seront poursuivies.

Le renforcement de la gouvernance locale dans le contexte de la démocratisation sous-tend que les communautés soient impliquées dans les prises de décisions qui impactent leurs conditions de vie.

Le système judiciaire sera doté des ressources humaines et matérielles suffisantes pour remplir sa mission et veiller à l'application des règles juridiques.

Dans cette perspective, les lignes d'action suivantes ont été retenues :

- **l'amélioration de la gouvernance politique et administrative** : Pour un renforcement et une amélioration de la gouvernance administrative et politique, des mesures s'imposent notamment à travers : (i) la rationalisation des structures administratives ; (ii) la simplification et la modernisation des procédures et formalités administratives ; (iii) la modernisation et la professionnalisation de la gestion des ressources humaines ; (iv) l'amélioration de la qualité du travail parlementaire ; (v) la promotion de la culture démocratique ; (vii) la promotion des instances du dialogue social ; (viii) l'amélioration du processus électoral ; (ix) l'approfondissement des réformes du cadre institutionnel et environnemental des médias ;
- **l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services publics** à travers (i) le renforcement de l'accessibilité financière et géographique des services

publics ; (ii) le respect des normes de qualité et de l'équité ; (iii) l'instauration d'une culture de mesure de satisfaction et d'impacts des services offerts ; (iv) la mise en œuvre d'une démarche qualité dans tous les services de l'administration visant une certification suivant des normes internationales de tous les services clés ; (v) la déconcentration fonctionnelle de l'administration ;

- **L'amélioration de la gouvernance économique et financière** : Les actions suivantes permettront de créer un cadre propice au développement économique et social avec une gestion rationnelle, efficiente et transparente des finances publiques : (i) le renforcement du système de pilotage de l'économie par l'harmonisation et l'articulation des cadres de référence et un meilleur suivi-évaluation des politiques publiques, (ii) le renforcement de la fonction de contrôle, (iii) le renforcement des capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques publiques, (iv) la promotion de la culture de l'évaluation ;
- **L'amélioration de la gouvernance judiciaire** : Elle reposera sur les actions suivantes : (i) l'optimisation des performances du système judiciaire, (ii) l'amélioration de l'accessibilité des services de la justice, (iii) le renforcement de l'indépendance de la justice ;
- **Le renforcement de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent** : Le dispositif de lutte recèle des failles sur les plans juridique et organisationnel et les actions suivantes permettront de les combler : (i) le renforcement du cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption et le blanchiment, (ii) la coordination des actions de lutte contre la corruption et le blanchiment, et (iii) le renforcement du contrôle citoyen ; (iv) l'élaboration d'un Programme national global sur la Prévention de la Corruption ;
- **L'instauration d'un pouvoir citoyen fort au cœur des instances de décision** : elle reposera sur les mesures suivantes (i) le renforcement des capacités de contrôle des citoyens ; (ii) le développement d'une démocratie délibérative dans l'élaboration des politiques publiques et des décisions nécessitant le choix des citoyens ; (iii) le renforcement et l'allocation de ressources publiques aux Acteurs Non Etatiques (ANE) ;
- **Le renforcement des organes de régulation et la promotion de l'autorégulation** par l'autonomisation des organes de régulation et le référencement aux associations corporatives en charge de la déontologie et de l'éthique des professionnels pour garantir la qualité des services et le respect des normes ;
- **L'amélioration de la gouvernance locale** : il s'agira essentiellement de veiller (i) au renforcement des capacités matérielles et humaines des Collectivités locales ;(ii) à l'amélioration des finances locales ; (iii) à l'amélioration de l'information et de la communication au niveau local ; (iv) à l'amélioration du cadre juridique des Collectivités Locales ; (v) à la promotion de la participation citoyenne ; et (vi) à la mise en place des budgets participatifs ;

- **le renforcement de la promotion et de la protection des droits humains :** Pour ce faire, il convient d'assurer (i) le renforcement des capacités des institutions nationales ; (ii) le renforcement de capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) ; (iii) la redynamisation et la pérennisation des cadres de concertation des institutions nationales ; (iv) la mise en place d'un cadre de concertation Etat- OSC, (v) l'adaptation du droit interne au droit international ;
- **la promotion de la culture citoyenne :** Au regard de la perte des valeurs, des actions devront être menées pour intégrer la culture civique dans le système éducatif mais aussi de manière beaucoup plus accentuée dans les médias.

## **CHAPITRE IX : ESQUISSE DE CADRAGE MACROECONOMIQUE ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT A MOYEN TERME**

Le schéma de développement du XI<sup>ème</sup> PODES correspond à un scénario de référence qui suppose la réalisation d'une croissance moyenne annuelle de 7% sur la période 2013-2018. Ceci permettra une augmentation du revenu par tête de plus de 20% par rapport à 2010.

Ce scénario repose sur le relèvement et la consolidation du rythme de la croissance, l'amélioration de l'efficacité des investissements et, la promotion des exportations et de l'épargne.

### **1. Consolidation du rythme de croissance**

L'atteinte des objectifs de croissance du XI<sup>ème</sup> Plan sur la période 2013-2018, se traduira par une augmentation macro sectorielle de la valeur ajoutée moyenne de :

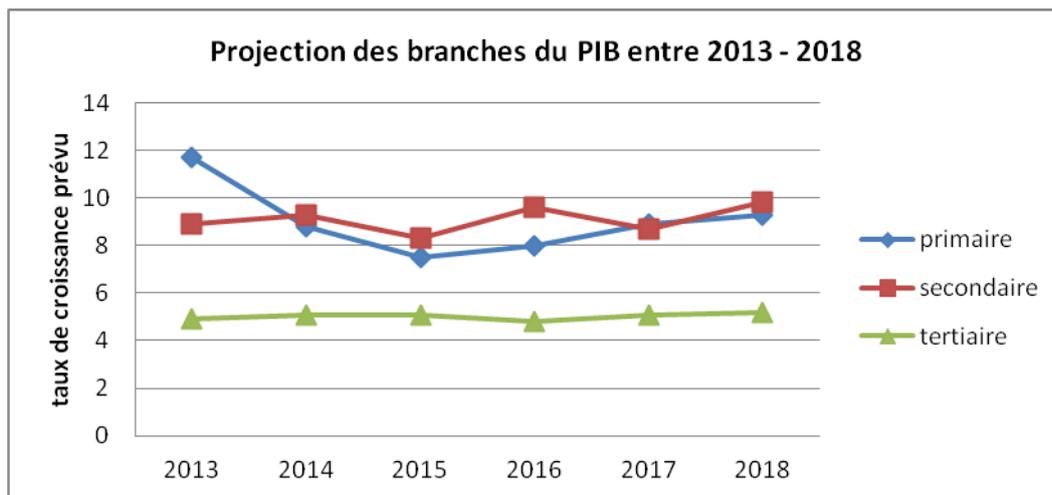
- 9% au niveau du primaire ;
- 9,1% au niveau du secondaire ;
- 5% au niveau du tertiaire.

En termes de contribution sectorielle, la croissance continuera à être portée par le secteur tertiaire et dans une moindre mesure par le secteur secondaire. En effet, la contribution du secteur tertiaire est projetée à 68,9% contre respectivement, 26,5% et 17,8% aux niveaux du secondaire et du primaire. Ainsi, il y a-t-il lieu de préconiser une rupture d'avec la structure traditionnelle de la croissance, tirée en majeure partie par le secteur tertiaire, pour faire du primaire la locomotive du développement.

En effet, vu la nature du modèle économique sénégalais, le secteur primaire témoigne du plus fort potentiel et de la plus grande réactivité aux stimuli envisagés pour relancer la croissance. Dans cette optique, le secteur devrait bénéficier prioritairement des efforts de l'action gouvernementale pour rehausser et stabiliser sa performance autour de 35% au moins, sur la période de déploiement de la stratégie du Plan (2013-2018). Quant au tertiaire, il ne sera pas relégué à un rôle inférieur ; son apport devra faire l'objet d'une surveillance effective, afin de le maintenir à son niveau le plus favorable.

La différence entre la croissance basée sur le scénario de référence présenté ici et celle du scénario tendanciel est en moyenne de l'ordre de 3%. En termes sectoriels, cette différence se situe autour de 5,8% pour le secteur primaire, 4,9% pour le secondaire et 0,5% pour le tertiaire. Toutefois, il faut noter que cette différence évoluera en baisse au cours de la période 2013-2018.

### **Tableau 12 : Projection des taux de croissance sectorielle 2013-2018**



**Source : cadrage macroéconomique 2013-2018, DPN, 2012**

Pour le primaire, avec en ligne de mire une croissance globale souhaitée de 7%, la croissance de l'agriculture devra se situer aux environs de 11,7% au moins en 2018, contre seulement 5,7% en moyenne pour la pêche. Cette croissance du primaire pourrait être plus importante avec un ciblage minutieux des leviers, un engagement politique plus fort et des allocations en ressources plus consistantes.

Les hypothèses de projections du secteur agricole reposent sur une impulsion de l'ensemble de ses branches notamment l'agriculture vivrière pour 11,3%, et l'agriculture industrielle et d'exportation pour 12,7%.

Avec une part d'environ 18% dans le PIB, le secteur primaire contribuera à la croissance pour une moyenne de 1,4% sur la période 2013-2018. Sa contribution sera plus élevée en 2013 (1,7% contre 1,3% en 2012). Elle connaîtra ensuite une baisse jusqu'en 2015 (1,2%) avant de remonter pour atteindre 1,5% en 2017. Le sous-secteur agriculture contribuera plus que les autres. En effet, sa contribution sera en moyenne de 1,3% et connaîtra un niveau plus élevé en 2013 avec environ 1,7%. La pêche quant à elle, contribuera pour 0,1%.

Ces projections du primaire reposent essentiellement sur des hypothèses fondées sur la mise en œuvre effective des politiques et stratégies visant la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire. En d'autres termes, il s'agira de renforcer la capacité des producteurs, de restaurer et gérer de manière rationnelle la base productive, de promouvoir une agriculture plus productive, plus diversifiée et durable, d'atteindre une production permanente de l'appareil productif tout en préservant la qualité des sols, d'intégrer la recherche/développement et l'innovation dans l'agriculture, de moderniser les modes et procédés de production avec comme objectif, l'autonomie dans la transformation agricole.

Dans cette perspective, un accent particulier doit être mis sur le programme « Augmentation de la production et de la productivité » en particulier, pour l'élevage et

les cultures vivrières. L'approche doit aussi porter sur une stratégie de croissance diversifiée afin d'intégrer tous les sous-secteurs.

De manière concrète, l'investissement pourra être centré sur : la réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau ; la préservation et la gestion durable des autres ressources naturelles ; l'augmentation de la production et l'amélioration de la productivité ; le développement et la transformation des activités agricoles ; l'amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles ; le renforcement de la recherche pour la génération et le transfert de nouvelles technologies ; le renforcement des capacités des acteurs ; le renforcement de la coordination et du pilotage sectoriel.

Le secteur secondaire devrait connaître une accélération de la croissance de sa valeur ajoutée dans les années à venir. En effet, le taux de croissance projetée est de 9,1% en moyenne sur la période 2013-2018. Ce rythme de croissance sera porté par l'évolution des sous-secteurs suivants : le travail du bois et fabrication d'articles (28,9%), le raffinage du pétrole, cokéfaction (16,1%), la fabrication de produits à base de tabac (14,2%), les activités extractives (20,3%), la fabrication de verre, poterie (13,3%), la métallurgie, fonderie, fabrication (14,4%), la construction de matériels de transport (12,9%).

La part du secteur secondaire sera, en moyenne, de 26% dans le PIB sur la période considérée. Sa contribution à la formation du PIB sera autour de 2,41%. Certains sous-secteurs, qui soutiendront le rythme de croissance de ce secteur, auront une contribution moyenne inférieure à 1%. En effet, le travail du bois et fabrication d'articles contribuera pour 0,56%, les activités extractives (0,37%), la fabrication de verre, poterie et matériaux de construction (0,27%), la métallurgie (0,22%), la transformation et conservation de viande (0,21%).

Compte tenu des hypothèses de développement dégagées dans ce scénario du XI<sup>ème</sup> PODES, le secondaire continuera sa reprise entamée depuis 2010 après les mauvaises performances des années 2008 et 2009 suite à la crise énergétique et la situation inflationniste. L'objectif de croissance dans le secondaire s'appuiera sur la mise en œuvre de plusieurs mesures : (i) l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers une modernisation de l'appareil de production et l'innovation des procédés de production, (ii) une étroite connexion avec le secteur primaire pour développer les unités locales industrielles de transformation sur le territoire, (iii) une valorisation des ressources humaines, en levant les barrières à la libre circulation du facteur humain de production, par une meilleure allocation des investissements, une amélioration du taux d'encadrement et une modernisation des méthodes et des instruments de formation pour disposer d'une ressource humaine polyvalente, (iv) une promotion de la qualité et des fonctions de distribution et des prospections et (v) des incitations fiscales. Cet effort sera complété par l'amélioration de l'environnement industriel notamment le renforcement et la sécurisation de la production d'énergie.

Quant au tertiaire, il observera une croissance soutenue de 5,2% en fin de période. Cette croissance se basera essentiellement sur le poids de la valeur ajoutée de la

branche transports, postes et télécommunications de l'ordre de 23,64% de la valeur ajoutée du tertiaire sur la période 2013-2018, ce qui signifie de porter la contribution de ce secteur à la croissance à 3,47%.

La valeur ajoutée projetée dans le scénario implique pour le tertiaire un rythme de croissance plus élevé que celui enregistré ces dernières années, avec 5% en moyenne sur la période 2013-2018. La croissance dans le sous-secteur du commerce devra rester stable autour de 2,4 % en fin de période contre 1,3% en 2013 .

Après une croissance erratique en 2009 et 2010, avec des taux de croissance respectifs de -6,4 % et 11,4%, la valeur ajoutée dans le sous-secteur des transports devra se stabiliser autour de 5,9% en moyenne entre 2013 et 2017. Sa contribution au PIB se situera en moyenne à 0,3%.

Le secteur du tourisme, pour sa part, poursuivra sa reprise entamée en 2010 après une chute de 6,9 % en 2009 avec la crise qui a sévi dans les pays du Nord.

Concernant les services d'hébergement et de restauration, les projections tablent sur une croissance moyenne de 7,2% sur la période, grâce à la reprise attendue de l'activité à travers le développement d'un tourisme de haute qualité et à forte valeur ajoutée.

Pour une croissance moyenne de 6,4%, les « services financiers » contribueront à raison de 0,26%, plus que la moyenne pour l'ensemble « autres services » située à 0,15% ; ce qui montre que les services financiers doivent être à la base du développement des activités. Ils exigent de ce fait un assainissement plus poussé.

La concrétisation de cet objectif sera favorisé par (i) l'extension des centrales téléphoniques et du réseau de transmission des données, (ii) l'utilisation des technologies modernes, (iii) le développement de l'unité de sécurité des données et d'internet, (iv) l'extension et l'amélioration de la couverture du réseau téléphonique fixe et mobile (v) l'arrivée de nouveaux opérateurs dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, (vi) le renforcement de l'intégration économique et financière sous régionale, (vii) la promotion du financement de l'économie par les institutions bancaires et la circulation des avoirs monétaires sur toute l'étendue du territoire, (viii) la redynamisation de la vie culturelle sénégalaise saine, etc.

### **Risques et incertitudes**

Enfin, il convient de rappeler que l'objectif de croissance de 7% en moyenne annuelle de l'économie a été constamment visé sans jamais être atteint, sur la période 2000-2012, dans le cadre notamment la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et de la stratégie de croissance accélérée (SRP, SCA).

Dans un tel contexte, le choix d'un tel objectif dans le cadre d'un scénario très optimiste devrait reposer sur une réelle volonté politique de changement et de rupture dans la gestion du développement.

En effet, il conviendrait pour cela de : (i) réformer en profondeur la structure globale de l'économie, (ii) poser les bases d'une gouvernance économique efficiente, en mettant en avant les fonctions de planification de suivi et d'évaluation (iii) réorienter les efforts vers les secteurs porteurs et, (iv) moderniser ces secteurs afin d'en améliorer la productivité et ainsi augmenter leur contribution à la formation du PIB.

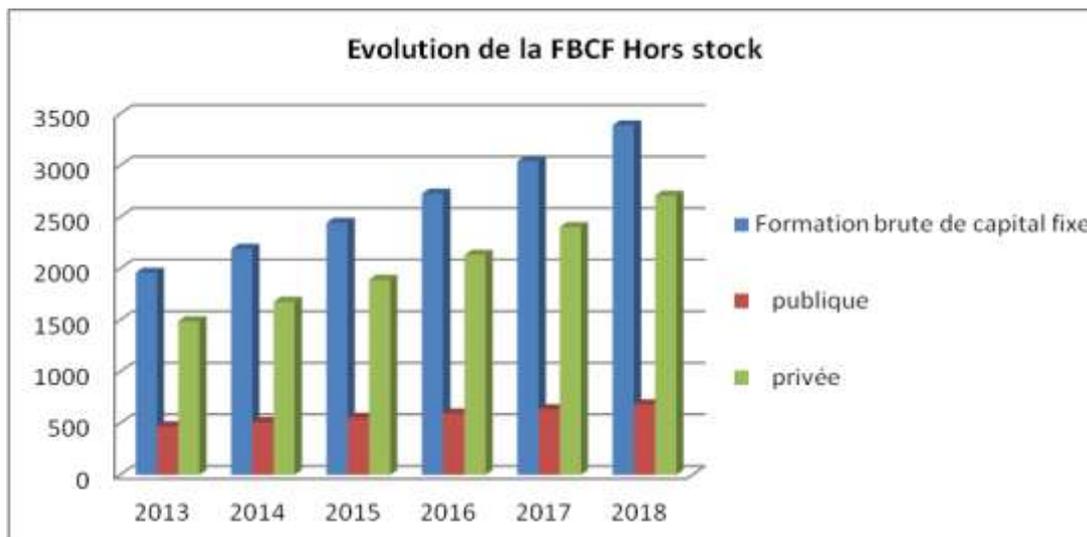
Ainsi, il serait prudent et avisé de prendre en compte les obstacles multiples et probables à la mise en œuvre des politiques prévues pour réaliser cet objectif de croissance économique de 7% qui apparaît dès lors audacieux. Les délais constatés pour recueillir les effets des actions menées dans le passé, les difficultés liées à la fourniture de l'énergie, l'envolée des prix sur les marchés internationaux, les fortes résistances au changement, la rigidité du modèle économique sénégalais, l'importance des moyens à mobiliser à court terme font peser de réelles incertitudes qu'il faudrait prendre en considération dans le cadre de ce schéma de développement du XIème Plan.

## **2. Amélioration de l'efficacité des investissements**

Le schéma de développement pour le XIème Plan prévoit un accroissement moyen annuel de 11,6% de l'investissement hors stock. Dans cette perspective, l'investissement hors stock est appelé à être multiplié par 2 par rapport à son niveau de 2010 pour atteindre le taux de croissance du PIB de 7% projeté en moyenne sur la période 2013-2018. Il sera plus porté par le secteur privé pour 78% contre 22% pour le public. L'effort d'investissement hors stock participera pour 36,7% en moyenne à la constitution du PIB à prix courant, passant de 31,5% en 2013 à 42,3% en 2018.

Il convient de noter que ce renforcement en investissement, consistera à propulser les secteurs porteurs qui affichent des proportions de valeur ajoutée importante. Le CPI, cadre privilégié de dialogue Public/Privé doit prendre en charge toutes les préoccupations du secteur privé pour proposer et mettre en œuvre des réformes favorisant la levée des contraintes à l'investissement privé. Une stratégie devant permettre la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale est élaborée. Les réformes entreprises ont permis d'aboutir à des résultats tangibles et portent sur : la création d'entreprises, le commerce international, la fiscalité et la modernisation de l'Etat.

### **Graphique 3 : Evolution de la FBCF hors stock (en milliards de F CFA)**



**Source:** Etude sur le cadrage, DPN, 2012

### 3. Promotion des exportations

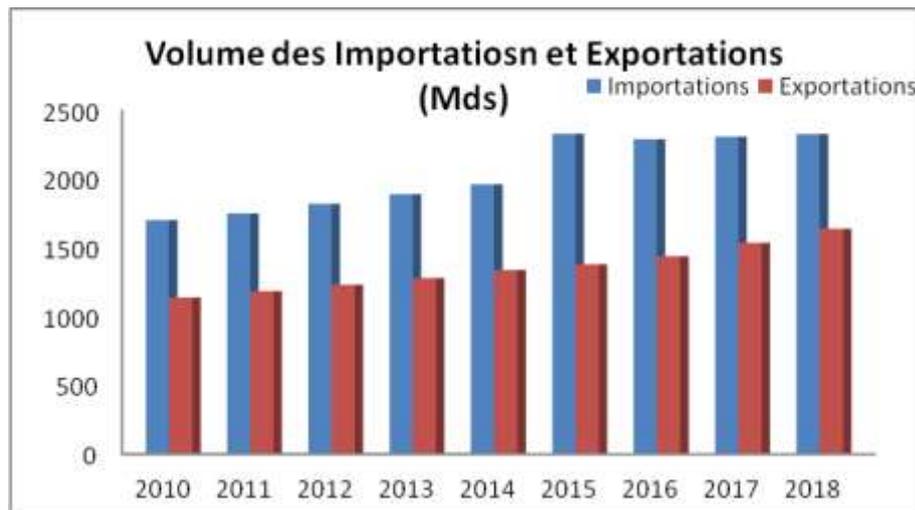
Dans le contexte actuel de globalisation et des crises récentes, les pays émergents et en développement ont des atouts qu'ils gagneraient à mettre à profit pour propulser les secteurs compétitifs à avantages comparatifs. Les échanges extérieurs constituent un facteur important pour la préservation des équilibres du schéma de développement du XI<sup>ème</sup> PODES, ainsi que pour la réalisation des objectifs visés en matière de croissance et d'investissement.

Sur cette base, le schéma de développement préconise une augmentation nominale des exportations de 843,2 milliards de FCFA environ sur la période 2013-2018 aux prix constants pendant que les importations augmenteront de 700 milliards de FCFA environ. Les exportations nettes enregistreront alors un gain de 243 milliards de FCFA environ. Ce qui suppose, une stratégie de reconversion des industries agro-alimentaires dans la production des produits locaux pour rompre le cercle vicieux des importations.

La concrétisation de cet objectif, nécessite l'intensification des efforts de l'ensemble des agents économiques, afin de promouvoir les exportations et impulser leur rythme, en saisissant les opportunités offertes dans les secteurs porteurs tout en diversifiant les activités pour être compétitif.

Par ailleurs, dans le but d'accroître les possibilités commerciales et de mieux intégrer le système commercial mondial, le Sénégal a déroulé le Programme du Cadre Intégré dont l'objectif essentiel est de promouvoir le commerce comme facteur de croissance à insérer dans la Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté. Les secteurs ciblés dans la Stratégie nationale de Développement et de Promotion des Exportations (STRADEX) portent sur : (i) les produits horticoles, (ii) les produits oléagineux et de cueillette, (iii) les produits de la mer, (iv) les produits culturels et d'artisanat d'art et (v) les produits de services de formation, de conseils et des télé-services. Ces efforts seront accompagnés par une consolidation du partenariat et la mise en place de nouveaux mécanismes pour appuyer les entreprises à conquérir les marchés extérieurs.

**Graphique 4 : Evolution des importations et des exportations (en milliards de F CFA)**



**Source:** Etude sur le cadrage macroéconomique, DPN, 2012

#### **4. La promotion de l'épargne**

La réalisation des objectifs globaux du scénario de développement durant le XI<sup>ème</sup> PODES requiert aussi d'accorder une attention particulière à la préservation des équilibres globaux et ce, afin de renforcer les bases de l'économie et de lui conférer une plus grande résistance face aux chocs exogènes.

Cette attention est reflétée à travers les efforts déployés pour promouvoir l'épargne nationale et élever son niveau à environ 18,7% en moyenne sur la période 2013-2018 du PIB contre 8% en 2010.

Cette progression sera réalisée grâce à :

- le renforcement de l'épargne institutionnelle à long terme ;
- la poursuite d'une politique visant la maîtrise du déficit budgétaire et qui trouve sa justification dans le souci de la rationalisation des dépenses publiques
- la mobilisation des ressources propres tout en améliorant les équilibres financiers des entreprises publiques.

Il est prévu également une amélioration de la mobilisation de l'épargne qui est attendue au niveau du système financier, eu égard à l'important progrès enregistré au niveau de la modernisation du système bancaire et l'amélioration de services y afférents, et plus particulièrement le développement des produits financiers et des modes de mobilisation de l'épargne.

#### **5. Perspectives de développement à Moyen Terme**

La définition des stratégies de développement du PODES ne peut s'effectuer sans prendre en compte les perspectives de développement à long et moyen termes. L'étude prospective (Sénégal 2035) ayant balisé le long terme, il conviendra, en particulier,

d'analyser l'environnement international, régional et national qui servira de cadre à l'exécution des stratégies. Il s'agit, entre autres, de mettre l'accent sur la mondialisation persistante dans sa forme actuelle, et les changements aux niveaux régional et sous régional avec les différentes organisations communautaires dont la CEDEAO, l'UEMOA, l'OMVS, l'OMVG, etc.

### **Environnement international**

Les enjeux importants de la mondialisation résident dans sa capacité à faire émerger des technologies de production qui assurent la croissance économique et préservent l'environnement. Malgré les efforts de régulation au plan mondial, la pauvreté persiste et le fossé entre pays riches et pays pauvres s'accroît. En effet, à l'heure actuelle, 80 % des ressources naturelles de la planète sont consommées par 20 % de la population mondiale.

La mondialisation pourrait offrir des perspectives majeures de progrès à l'humanité, à condition de renforcer les moyens de gouvernance. C'est pourquoi, les plans d'action des conférences internationales tenues au cours de la décennie mettent en valeur une série de principes directeurs et des directives qui reflètent une nouvelle façon d'aborder la question du développement. Ces principes tournent autour du développement humain et durable.

C'est ainsi que lors du Sommet du Millénaire de 2000, les Chefs d'État et de Gouvernement ont décliné un programme articulé autour des huit (8) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les OMD demeurent des objectifs majeurs et de référence à l'horizon du XI<sup>e</sup> Plan. L'atteinte des OMD est inscrite également dans nos stratégies de développement ainsi que dans nos projets et programmes d'investissement comme cadre de référence.

Or, depuis 2007, l'environnement international est marqué par des crises énergétique, alimentaire, financière et économique qui plombent les efforts de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Cela démontre une fois de plus la vulnérabilité de nos économies face aux chocs exogènes. Pour ce faire, des mesures hardies sont nécessaires pour infléchir cette tendance.

### **Environnement régional**

#### ***Des initiatives régionales pour connecter l'Afrique au reste du Monde***

Face à la globalisation, la part de l'Afrique dans le commerce mondial ne représente que 1.7%. La création de L'Union Africaine (UA) en 2001 a conduit entre autres actions à la consolidation des cinq zones d'intégration déjà existantes à savoir : la CEDEAO, la CEMAC, la SADC, l'UMA et le COMESA. L'analyse de la situation en Afrique et dans le monde a permis d'élaborer et de proposer le NEPAD. Ce programme est un cadre stratégique global et intégré pour le développement socio-économique de l'Afrique. Son objectif est de résorber les gaps fondamentaux entre les pays développés et l'Afrique.

D'autres cadres de coopération se sont développés au profit du continent avec le Japon et les États-Unis. En ce qui concerne le Japon, le programme d'action de Tokyo, issu de la première Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD), vise le renforcement de la coordination, la coopération et l'intégration régionale, le renforcement des capacités, l'intégration des perspectives sexo-spécifiques et la gestion de l'environnement.

La coopération avec les États Unis à travers l'African Growth and Opportunity Act (AGO) est un cadre pour favoriser et promouvoir les exportations de l'Afrique vers les États Unis. En raison de la non satisfaction des critères exigés sur le textile et les vêtements, le Sénégal doit fournir d'importants efforts en termes d'amélioration de la qualité et de la quantité des produits textiles pour profiter au maximum de cette opportunité.

Pour promouvoir les échanges sur le Continent, d'autres initiatives telles que l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA) et la Conférence Internationale du Marché des Assurances (CIMA) sont mises en place.

### **Environnement sous régional**

#### ***Des initiatives sous régionales redynamisées***

L'expérience de l'UEMOA a conduit les pays de la CEDEAO, non membres de la zone franc, à s'engager, depuis la rencontre de Bamako (Mali), en 2000, à créer une zone monétaire unique CEDEAO en 2015. Pour ce faire, une Agence Monétaire Ouest Africain (AMAO) est mise en place en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). En attendant, il est mis en circulation un chèque de voyage CEDEAO et décidé l'élimination progressive des barrières non tarifaires de nature monétaire et l'adoption de régimes de change basés sur les principes du marché. Au vu des résultats enregistrés pour la convergence des économies, une modification du calendrier est effectuée pour tenir compte de l'environnement.

La coopération sous régionale avec les organismes communautaires va se poursuivre et permet de lever des contraintes importantes de développement. Au niveau de l'OMVS, le projet d'électrification est devenu effectif avec la fourniture d'électricité au Sénégal depuis avril 2002. Cette situation va engendrer une gestion plus rigoureuse de la ressource eau, ce qui réduira les volumes disponibles pour l'irrigation et l'alimentation bien avant l'opérationnalisation du projet de navigation. Par ailleurs, la gestion de l'environnement exige une bonne planification des crues. En ce qui concerne l'OMVG, d'importantes études sont en cours pour une mise en valeur efficace du fleuve Gambie.

### **Contexte national**

#### **Des mutations politiques et socioéconomiques majeures en cours**

Le contexte national du XI<sup>e</sup> Plan sera marqué par plusieurs actions importantes tant aux niveaux de la gouvernance politique, économique et financière que de la

satisfaction de la demande sociale. Il s'agira en particulier de l'approfondissement de la conscience citoyenne, avec une forte présence de la société civile, du renforcement de la participation citoyenne à travers la poursuite de la décentralisation et de la déconcentration, ainsi que du rôle accru des jeunes et des femmes dans le développement économique et social.

Le volet infrastructures sera plus favorable pour le XI<sup>e</sup> Plan avec notamment l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio, l'aéroport international Blaise Diagne, la construction de nouvelles centrales électriques, le Programme de construction de ponts métalliques, et l'exécution des projets retenus dans le Millenium Challenge Account (MCA), etc. Toutes ces infrastructures seront sources d'externalités positives favorables à la création de richesse et à la réduction des disparités régionales.

Concernant l'énergie, un bon déroulement de la stratégie du « Plan TAKKAL » devrait permettre à la SENELEC de rehausser sensiblement son niveau de production pour la relance de l'activité économique et la satisfaction de la demande. S'agissant des énergies renouvelables et des biocarburants, la promulgation de deux lois d'orientation et l'installation de l'usine photovoltaïque auront une répercussion sur le coût de l'électricité.

Le Programme agricole a fait l'objet de plusieurs réaménagements avec comme objectif principal la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire. C'est ainsi que la LOASP constitue le référentiel de base du secteur agricole. Parmi les différents programmes, la GOANA est le plus important, notamment en raison de son impact sur les différentes filières agricoles (Plan REVA). Toutes ses politiques et stratégies visant la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire, conformément aux engagements pris aux niveaux international (OMC, APE, ...), sous régional, des institutions communautaires africaines (PAU, ECOWAP, CMA/AOC, UEMOA...) et avec les PTF, sont des initiatives que le Sénégal devra poursuivre au cours du XI<sup>ème</sup> Plan.

Représentant 80 à 90% du tissu industriel au Sénégal, les PME/PMI, constituent la base du tissu économique. Elles occupent l'essentiel des secteurs porteurs qui mobilisent des projets viables dans plusieurs domaines comme : l'agro-industrie, le tourisme, la pêche, les TIC, les BTP,... Avec la mondialisation et la naissance de nouveaux cadres d'intégration et d'orientation à l'instar de l'UEMOA et du NEPAD, les PME représentent un facteur clé de positionnement de notre pays sur le plan international. Divers projets, programmes et initiatives liés au développement des PME existent (ADEPME, ASEPEX, DASP, PAISD, PMNE, PRI, STRADEX...), et contribuent à accélérer la croissance et la compétitivité de l'économie. Par ailleurs, la réforme fiscale adoptée va également encourager les promoteurs soucieux de se formaliser.

Depuis la Conférence de Rio en 1992, le Sénégal a entamé plusieurs initiatives visant la promotion d'une réelle prise en compte de la dimension environnementale dans le processus de développement économique et social. C'est ainsi que plusieurs actions et programmes (Grande Muraille Verte, Projets Ecovillage, PAGIRE,...) ont été adoptés et mis en œuvre à travers l'élaboration de divers codes et lois dans beaucoup de

domaines. Dans cette perspective, les actions en matière d'adaptation aux changements climatiques devront être, d'une part, menées à tous les niveaux (verticalement et horizontalement) avec la participation de tous les acteurs, et d'autres part, être considérés dans un cadre stratégique global.

Caractérisé par une stabilité politique fondée sur une longue tradition de démocratie, le Sénégal a pu réaliser au niveau national une alternance pacifique en 2000. En 2009, la démocratie a encore montré sa vitalité avec une alternance dans plusieurs localités urbaines et rurales, ce qui témoigne de la maturité des acteurs et du niveau de la citoyenneté.

L'enjeu important est celui de la démocratisation et de la moralisation de la vie politique pour exalter la participation et libérer les initiatives. Il s'agit au niveau de l'État et des institutions de favoriser l'émergence d'une nouvelle culture politique qui ne soit plus de capture, mais d'accompagnement de nouvelles dynamiques socioculturelles en germe dans la société civile.

Pour le PODES, les enjeux reposent sur :

- **L'Homme** qui doit être placé au centre du développement. La satisfaction des besoins fondamentaux de tous et la protection de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, font partie des objectifs essentiels du développement.
- **la lutte contre la pauvreté** : Malgré les résultats obtenus, des efforts devront être consentis dans plusieurs domaines.
- **les investissements dans les secteurs sociaux de base** sont d'une importance cruciale pour le développement des ressources humaines. L'élaboration des politiques doit tenir compte d'une plus grande mobilisation de ressources additionnelles au profit des secteurs sociaux qui souffrent le plus de déficit de financement ;
- **La prise en compte du genre** pour une pleine participation de la femme au processus de développement, et la prise en compte du genre à tous les niveaux du processus de développement ;
- **la nécessité d'accélérer le taux de croissance économique** par la valorisation des produits en vue de réduire le déficit de la balance commerciale, d'augmenter la base des ressources disponibles pour le développement et d'améliorer les transformations économiques, techniques et sociales pour l'élimination de la pauvreté ;
- **La préservation de l'environnement** dans une perspective de développement durable. Dans cette optique, la lutte contre les effets du changement climatique (grande muraille verte, lutte contre l'érosion côtière,...) occupe une place

prépondérante dans les politiques de développement. La non prise en compte de ces éléments constituent une contrainte à l'atteinte des OMD ;

- **Le renforcement du partenariat mondial** afin de mutualiser les efforts et de renforcer la coopération internationale dans la gestion de l'économie, notamment le commerce.

## 6. Le Financement du développement

Le cadrage macroéconomique ainsi que les perspectives de développement du XI<sup>ième</sup> PODES, font ressortir un besoin de financement de l'économie pour l'atteinte des objectifs pour une croissance inclusive et durable et la satisfaction de la demande sociale.

Le financement du développement est au cœur de l'émergence car il offre les moyens notamment pour la réalisation des investissements structurants et d'appui aux services sociaux indispensables à la croissance durable. A cet effet, l'analyse des modes de financement de l'économie revêt une importance capitale. La contrainte de financement est de plus en plus perçue comme l'un des obstacles majeurs au développement des pays de l'UEMOA<sup>55</sup>.

Parmi les instruments de financement de l'économie, on peut citer :

- **Le financement monétaire** : le Sénégal poursuivra la gestion en commun de ses devises dans le cadre de l'UMOA. Cette option complète l'intégration économique. La gestion en commun de la monnaie n'offre pas toute la souplesse pour adapter les taux de change en fonction de la compétitivité mais elle garantit une meilleure intégration dans le marché sous régional des produits de notre industrie et donne plus de perspectives dans l'optique d'un rapprochement des entités monétaires de la sous-région. Cette gestion rigoureuse de la monnaie continuera de donner une crédibilité à l'unité de paiement de la zone, une convertibilité à travers l'euro à toutes les autres devises, et une stabilité et une modération de l'inflation. Elle constituera aussi un lieu des surveillances des politiques économiques et monétaires ;
- **Les marchés financiers** : ils ont permis à l'Etat de mobiliser des ressources importantes pour assurer le financement des investissements. Les émissions de bon de trésors ont permis aussi de mesurer la qualité des signatures de l'Etat. L'intérêt de cette forme de financement est de procurer des ressources longues.

La bourse sous régionale des valeurs mobilières devait jouer le même rôle pour les entreprises privés qui n'arrivent pas à mobiliser des ressources longues à travers le financement bancaire. Il convient, à ce titre, de renforcer la gouvernance privée à travers la qualité et la transparence des documents comptables des entreprises pour qu'elles puissent faire l'objet de cotation et bénéficier des financements du marché financier. Un programme devra

---

<sup>55</sup> Quel secteur bancaire pour le financement des économies de l'UEMOA ?, Harmattan, 2011

accompagner les plus grandes entreprises pour les conduire vers une cotation de leurs actifs et leur ouvrir le marché financier sous régional ;

- **Financement bancaire de l'économie :** Ce type de financement participe à la prise en charge des crédits courts de l'économie. Le financement bancaire est aussi connu pour appuyer les secteurs économiques au cycle court comme le commerce. Malgré l'importance des liquidités dont elles disposent, il est difficile pour les banques de répondre aux besoins de ressources longues des entreprises. Les contraintes liées à ce type de financement portent sur le faible niveau de développement financier, la faiblesse de la contribution du secteur bancaire au financement des économies, les coûts d'accès de crédit relativement élevés et la faible transformation des dépôts.

En résumé les obstacles de financement de l'économie par le secteur bancaire sont analysés aussi bien du côté de l'offre que de la demande de crédit<sup>56</sup>. S'agissant de l'offre, les contraintes sont principalement liées à la très forte asymétrie d'information entre les établissements de crédit et leur clientèle, la faiblesse des fonds propres des banques, la structure des ressources des banques essentiellement de court terme. Pour ce qui est de la demande, les contraintes sont la qualité jugée peu satisfaisante des dossiers de crédit émanant notamment des PME ; l'absence ou le manque de fiabilité des états financiers des emprunteurs ; la faiblesse ou l'insuffisance de leur autofinancement, l'absence de garanties suffisantes.

- **Système financier décentralisé :** C'est un mode de financement qui peut suppléer aux défaillances du système formel marqué par un faible taux de bancarisation. L'offre de crédit du système financier décentralisé permet à toutes les micro-entreprises et promoteur individuel ne pouvant accéder au crédit bancaire, de trouver des sources de financement à leur portée. Le système permet d'avoir une connaissance approfondie des promoteurs. Le plafonnement des crédits et la diversité des portefeuilles font du SFD un cadre de plus en plus performant, répondant à des besoins réels. Ils offrent également un large éventail de service financier de proximité destiné à une clientèle ne pouvant accéder aux services financiers des banques. Les populations sont associées étroitement et utilisent l'épargne collectée pour octroyer de petits crédits couvrant des biens de consommation et des besoins d'amélioration des conditions de vie des populations. Leurs formes d'organisation habituelles est celle d'une mutuelle comportant souvent des services financiers et un volet animation. Les interventions sont généralement simples et moins coûteuses. Pour améliorer les performances du SFD il importe de lever certaines contraintes qui sont liées à la (i) la gouvernance des SFD se traduisant par l'absence d'outils appropriés de vérification et de suivi ; (ii) la faible capacité des porteurs de projets et le manque de fiabilité de leur situation financière ; (iii) l'absence de synergies fortes entre le système bancaire et les SFD ;

---

<sup>56</sup> La problématique du financement des économies de l'UEMOA in Quel secteur bancaire pour le financement des économies de l'UEMOA, Harmattan, 2011

- **Le Partenariat Public-Privé :** c'est un système qu'il faudrait développer notamment pour le financement des infrastructures. Depuis 2000, pour contourner les difficultés à mobiliser des ressources financières longues, l'Etat s'est attaché à mettre en place des mécanismes innovants de financement consistant à contracter avec le secteur privé pour la réalisation des infrastructures lourdes et structurantes. Ces accords de partenariat public privé définissent un nouveau type de relation dans lequel le privé assure la construction et la gestion pendant une période avant de rétrocéder l'ouvrage à l'Etat. Ce type d'innovation permet au privé de différer ses revenus en retirant des redevances. L'équilibre doit être trouvé entre les différents acteurs pour que l'intérêt de l'Etat ne soit pas lésé par une durée trop longue de concessions et que les consommateurs ne se retrouvent pas avec des redevances trop élevées par rapport à la qualité du service.

L'avenir de ce mode de financement implique une très forte capacité de l'Etat de négocier des accords équilibrés qui puissent répondre aux objectifs de financement des infrastructures sans nuire aux règles de justice et d'équité. Ces accords doivent s'effectuer dans la transparence la plus stricte.

- **L'Aide Publique au Développement (APD) :** est une source importante dans le financement de l'économie. Elle permet, d'une part, de mobiliser une partie de l'épargne extérieure et, d'autre part, de contribuer à consolider les relations de partenariat avec la communauté internationale. Malgré leurs engagements, les pays riches ne respectent pas encore le quota fixant la part des ressources destinées aux pays en développement (0,7% du PIB). Il est donc nécessaire de réfléchir pour mettre en place des mécanismes internes relais pouvant juguler ce recul de l'APD et de ses conditionnalités.

Partant des principes de la Déclaration de Paris<sup>57</sup>, les efforts devront se concentrer sur l'amélioration du système de gestion des finances publiques, la coordination de l'action des donateurs et, la mise en œuvre de cadres rigoureux d'évaluation des performances d'une part et l'encouragement à l'alignement des PTF sur les systèmes nationaux et l'harmonisation de leurs procédures d'autre part.

- **Les transferts de fond des travailleurs migrants :** malgré une baisse en 2008, ces fonds sont estimés à 660 milliards FCFA en 2009, et jouent un rôle crucial dans le financement de l'économie.

Cette manne financière est directement utilisée pour la consommation des ménages mais rarement pour le financement des investissements de long terme. Les migrants investissent cependant dans la construction des infrastructures sociales de leur localité d'origine contribuant ainsi à améliorer les conditions de vie des ménages.

---

<sup>57</sup> Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, 2005

Les ressources des migrants sont d'origine privée. Cependant il convient de les orienter vers des investissements productifs. Ainsi, l'Etat et les banques devraient accompagner les migrants à s'intéresser davantage aux opportunités qu'offrent les créneaux porteurs de l'économie.

- **La finance islamique** : en accord avec le droit musulman, elle est basée sur deux principes : l'interdiction de l'intérêt et la responsabilité sociale de l'investissement. Elle lie plus étroitement la rentabilité financière d'un investissement avec les résultats du projet concret qui y est associé. Le prêteur et le promoteur du projet sont co-gestionnaires du projet et se partagent bénéfices et risques. Pour ces raisons, son développement devrait permettre d'offrir une forme de financement avantageuse pour la promotion des jeunes entreprises en vue de pallier les contraintes habituelles liées à la garantie et aux taux d'intérêt élevés. Le Sénégal pourrait tirer parti de sa nette progression sur le marché financier mondial (1100 milliards de US dollars en 2011 contre 700 milliards de US dollars en 2008).

Concernant, le financement du développement, l'Etat devrait toutefois mettre un accent particulier sur la **mobilisation des ressources intérieures**. Dans cette perspective, les défis à relever en vue d'une mobilisation efficiente des ressources intérieures pour assurer le financement du développement et corriger le déséquilibre structurel sont<sup>58</sup> :

- La formalisation du secteur informel ;
- La mise en place d'un mécanisme efficace de prélèvement des taxes urbaines ;
- La rationalisation des dépenses fiscales ;
- La réforme des systèmes de retraite ;
- Le développement du secteur financier ;
- La réduction des transactions en espèces ;
- L'établissement d'un marché financier à l'échelle de la CEDEAO ;
- L'élaboration de politiques régionales de fiscalisation du secteur minier par la CEDEAO ;
- L'harmonisation de la collecte de l'IRVM et l'engagement de la réflexion sur la fiscalisation de l'aide publique au développement au niveau continental.

---

<sup>58</sup> Mobilisation des ressources intérieures au Sénégal, CEPOD, 2011

## CHAPITRE X : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Le Sénégal compte 14 régions administratives. Des lois sur la décentralisation sont promulguées en 1996 pour faciliter le développement de ces différentes régions. Elles confèrent l'autonomie de gestion, le transfert de neuf domaines de compétence aux collectivités locales. Cette politique n'a pas encore permis d'atteindre l'objectif de développement socioéconomique de ces collectivités. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs notamment les difficultés des collectivités locales d'accéder au financement pour impulser le développement économique et social.

Le système national de planification a été toujours fondé sur des considérations macroéconomiques nationales pour porter le développement. La mise en œuvre de politiques de développement basée sur les critères écologiques a été tentée avec la création des sociétés régionales de développement (SODEFITEX, SODEVA, SODAGRI, SODESP, SAED, SOMIVAC, ...). Les résultats obtenus par celles-ci sont mitigés et la plupart d'entre elles ont disparu en raison de problème de gouvernance.

Dès lors, la mise en pratique d'une politique volontariste de développement régional conciliant des impératifs économiques et écogéographiques requiert une étude approfondie permettant un zonage pertinent du territoire national.

Impulser un développement économique harmonieux des territoires supposera plus une vision qui rende possible l'intégration des différentes zones économiques qu'une approche privilégiant les territoires administratifs.

Il s'avère indispensable de s'orienter vers **la création et la promotion de zones économiques viables** qui iront au-delà du découpage administratif, afin d'élargir l'accès au financement des collectivités locales. Ces Zones Economiques (ZE) seront des aires géographiques ayant comme épicerie une grande ville et comme périphéries des localités qui lui seront rattachées. Il faudra alors, avant toute injection de financement dans des activités génératrices de revenus, procéder à une bonne délimitation de ces ZE à travers une politique d'aménagement du territoire volontariste. Les régions souffrent de l'absence de modèle capable de créer de la richesse de manière durable. Cela laisse présager au sein de ces communautés de base de faibles capacités financières, l'insuffisance des services urbains et surtout l'absence de stratégies appropriées de développement local leur permettant d'être éligibles et crédibles au prêt.

La délimitation des ZE devrait passer par une bonne méthodologie permettant d'arriver à une maîtrise du territoire. Cette approche repose sur une analyse territoriale, une cartographie, une analyse des différentes fonctions existantes, une analyse des différents centres commerciaux, le calcul des indices de concentration et de distribution, une analyse frictionnelle<sup>59</sup> et une analyse des multiplicateurs de base.

---

<sup>59</sup> Analyse des relations inter zone permettant d'évaluer l'intensité des interventions et des échanges entre les épiceries provisoires qui seront dégagés

La délimitation des ZE devra se faire de sorte qu'elles soient dotées d'une balance des paiements soutenable vis-à-vis des autres ZE et du reste du monde.

La conduite de la politique économique ou l'injection de liquidité sous une forme quelconque à l'échelle de la région doit passer par une connaissance et une évaluation des différents agrégats régionaux.

Cela requiert, d'une part, d'établir l'ensemble des interrelations macroéconomiques pouvant exister entre les différentes composantes (production, demande, commerce extérieur) de l'économie régionale en question et leur intensité et, d'autre part, d'avoir une connaissance du comportement (consommation, épargne, investissement) et des ressources (revenus, coûts de facteurs) qui caractérisent les principaux agents économiques. Pour cela, il est nécessaire de dériver une Matrice de Comptabilité sociale pour chacune des ZE définies au préalable. L'obtention de cette matrice permettrait d'établir la balance des paiements régionale de chacune de ces ZE.

Les travaux<sup>60</sup> ci-après ont été faits sur la base de calculs macro économiques permettant de déterminer la capacité de chaque zone à contribuer positivement au PIB. Les résultats ont permis de proposer le regroupement des régions en zones géographiques homogènes.

### **1. Regroupement des régions en zones géographiques**

La méthodologie utilisée a porté sur l'utilisation de quotients de localisation et la localisation des épicentres potentiels. La matrice des quotients de localisation des départements ou Cité-Régions retenus dans ce cadre, met en évidence les branches d'activités dans lesquelles ces derniers sont spécialisés par rapport à la moyenne nationale pour l'année 2010. Elle renseigne sur l'activité économique principale de chacun de ces départements<sup>61</sup>.

### **2. Sélection des épicentres candidats**

Le territoire national est subdivisé en quatre zones géographiques :

- La zone 1 qui représente la presqu'île du Cap Vert composée de la région de Dakar, de Thiès et de Diourbel ;
- La zone 2 (axe Nord) qui comprend les régions de Saint Louis, Matam et Louga ;
- La zone 3 (Centre) qui comprend les régions de Kaolack, Kaffrine et Fatick ;
- La zone 4 (axe Sud) qui comprend les régions de Ziguinchor, Tambacounda, Sédhiou, Kédougou et Kolda.

Une première analyse est relative à la présentation des épicentres potentiels et une autre complémentaire permet la sélection des épicentres définitifs.

---

<sup>60</sup> Des études basées sur d'autres critères pourraient donner un zonage différent.

<sup>61</sup> Etude menée par la DPN sur la contribution des régions, 2011

### 3. Analyse des potentialités des zones géographiques

Pour la **zone 1**, quatre (04) épïcètres candidats ont été retenus. Il s'agit des départements de Dakar, Guédiawaye-Pikine, Rufisque, Thiès-Mbour et subsidiairement les départements de Bambey et de Mbacké avec l'émergence de la ville de Touba. Cette zone, notamment la région de Dakar, repose essentiellement sur les activités relevant des secteurs secondaire et tertiaire.

L'agriculture est orientée vers la production maraîchère. L'élevage extensif tend à disparaître au profit d'un système semi-intensif voire intensif. La pêche artisanale est marquée par une évolution à la hausse des débarquements, passant de 22 532 tonnes en 2007 à 59 000 tonnes en 2010. Quant à la pêche industrielle, elle se situe en moyenne à plus de 80 000 tonnes par an.

Du fait de la proximité des infrastructures portuaires, aéroportuaires et de la forte concentration des consommateurs, Dakar concentre 92% des unités industrielles du pays.

Les principales contraintes au développement de la région sont principalement la réduction des terres de culture et de pâturage, la baisse des ressources halieutiques, la pollution de la nappe phréatique et la forte concentration démographique et le manque d'activités (chômage).

Dans la partie orientale de cette zone (Thiès-Mbour), l'agriculture est très diversifiée du fait de l'importance des zones éco-géographiques. Le maraîchage est surtout pratiqué dans la partie ouest du département de Tivaouane (zone des Niayes) avec les  $\frac{3}{4}$  de la production maraîchère et  $\frac{1}{4}$  de la production fruitière de la région. La situation de l'élevage est assez satisfaisante.

L'activité touristique est importante dans cette partie qui dispose d'un grand nombre d'établissements touristiques sur la petite côte et de potentialités diversifiées (balnéaire, découverte, chasse, longue façade maritime de 200km, infrastructures hôtelière de grande qualité, etc.).

La ville sainte de Touba fait jouer à la région de Diourbel un rôle important dans les mouvements internes de population et de flux financiers. Aussi, avec le projet de construction d'un aéroport international à Touba, l'université de Bambey, l'Institut d'enseignement supérieur (ISFAR), le CNRA/ISRA, le projet de construction d'un lycée national des jeunes filles et l'université du savoir à Diourbel, la zone est en voie de devenir un pôle dynamique.

Pour la **zone 2 (axe Nord)**, deux épïcètres candidats se dessinent : les départements de Saint-Louis et de Matam.

Saint Louis se distingue particulièrement dans le secteur primaire et l'agroalimentaire<sup>62</sup>. En 2008, 12,8% de la production nationale de céréales provient de la région et la totalité de la canne à sucre et de la tomate industrielle y est également

---

<sup>62</sup> Situation Economique et Sociale (SES) 2008, ANSD

produite. La quasi-totalité des terres de cette zone a une vocation agricole. Elle abrite près du quart du potentiel de terres irrigables (240 000 ha) de la rive gauche du fleuve Sénégal. Cependant, seules 70 000 ha des terres ont été aménagés.

L'élevage constitue une activité complémentaire à l'agriculture. La pêche contribue considérablement à la production des richesses de la zone. Elle concourt aussi à la consommation des protéines et emploie quelques 16 000 pêcheurs, mareyeurs et femmes transformatrices de produits halieutiques. La mer, le fleuve, les parcs et réserves, les monuments et vestiges et l'aéroport y sont des atouts pour la promotion touristique.

Ses principales contraintes au développement sont le coût élevé des aménagements hydro-agricoles, l'inadéquation du crédit agricole, le mode de tenure foncière et l'insuffisance de stockage des produits frais (halieutiques et maraîchers).

La zone de Matam dispose d'importantes potentialités économiques et naturelles avec la possibilité de pratiquer trois types d'agriculture (pluviales, irriguées et de décrue). Le potentiel important de terres cultivables et la disponibilité de l'eau, alliés à une diaspora engagée dans les actions de développement socioéconomique, offre une possibilité d'intégration des activités.

Par ailleurs, la zone dispose d'atouts considérables : (i) la mise en place d'initiatives et de conventions locales pour la GRN, (ii) des potentialités en ressources minières, (iii) d'importantes réserves naturelles (faune et flore) et (iv) la présence de partenaires pluriels pour l'accompagnement du développement économique..

Malgré ces opportunités, la valorisation des atouts, ressources et potentialités de cette partie du territoire reste limitée par un ensemble de contraintes relatives à la faiblesse et à l'irrégularité des crues du fleuve, au coût élevé, à la taille réduite, à l'insuffisance et à la vétusté des aménagements hydro agricoles.

La zone de Matam éprouve encore d'énormes difficultés pour tirer profit de ses opportunités en vue d'améliorer sa productivité, sa compétitivité et d'accroître et diversifier sa production. Son enclavement, ainsi que son éloignement des grands centres, limitent la bonne circulation des personnes et des biens et sa capacité d'attirer de potentiels investisseurs nationaux comme étrangers.

Cette contrainte est perceptible au niveau interne par l'état défectueux du réseau routier principalement constitué de la RN2, RN3 et RN7 et des pistes difficilement carrossables. Les difficultés de circulation sont exacerbées, particulièrement en période d'hivernage où des localités entières restent coupées du reste de la région voire du pays. Les distances s'apprécient moins en termes de kilomètres de route qu'en termes de durée de trajet.

Dans la partie couverte par la région de Louga, l'agriculture est l'activité dominante de l'économie régionale. Cependant, cette zone est fortement exposée aux problèmes de désertification. L'élevage, seconde activité, est surtout pratiqué dans la zone sylvo-

pastorale. La région abrite le plus grand marché du pays avec le foirail de Dahra qui draine en moyenne 1200 bovins et 3000 petits ruminants chaque dimanche.

La pêche maritime est pratiquée sur la frange côtière entre Potou et Loumpoul (54 km). La région est loin de connaître l'exploitation optimale de ses ressources halieutiques comparée aux autres régions côtières. Le commerce occupe la seconde place dans la hiérarchie des secteurs pourvoyeurs d'emplois.

Dans la **zone 3 (Centre)**, quatre épïcètres sont candidats. Il s'agit des départements de Kaffrine, Fatick, Foundiougne et Kaolack. Les régions de Kaolack, Kaffrine et Fatick sont d'une certaine complémentarité.

L'économie de la région de Kaolack repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage. La région occupe une place de choix dans les productions arachidières (1/3 de la production nationale) et céréalière.

L'effectif du cheptel de la région correspond à 12% de l'effectif national et l'élevage procure 40% des revenus des ruraux. L'évaluation des conditions de vie des populations de la région révèle un paradoxe entre la place de la région dans l'économie nationale, notamment sa contribution dans la production agricole d'une part et d'autre part son taux de pauvreté élevé.

La zone de Kaffrine est caractérisée essentiellement par les activités agricoles qui occupent 75 % de la population. Elle regorge d'importantes réserves pédologiques, forestières et agro-pastorales. Avec sa vocation de grenier du bassin arachidier, le rayonnement de Kaffrine est plombé par les difficultés liées à la commercialisation de la production arachidière. Cependant, elle est réputée pour ses mouvements migratoires vers les autres régions du pays, particulièrement du fait de la pauvreté.

A part l'agriculture et l'élevage, la région regorge d'un potentiel faunique et de formations boisées menacés par des facteurs de dégradation qui sont entre autres : la forte propension des défrichements pour les besoins de terres agricoles, la fréquence de feux de brousse, l'exploitation clandestine et l'émondage abusif d'arbres et d'arbustes attribué aux éleveurs transhumants.

Quant à la région de Fatick, son économie est basée sur les activités agro-sylvo-pastorales employant près de 90% de la population active. Avec 65 km de côte, la région bénéficie d'atouts pour la pêche et ses activités connexes. Le potentiel minier de la région est essentiellement constitué par le sel, les coquillages, les sables titanifères et la tourbe. Cependant, seule l'exploitation du sel est une activité minière importante dans la région.

La région de Fatick souffre d'un taux de pauvreté relativement élevé de ses populations., et Les principales contraintes au développement de la région sont : le faible niveau d'équipement de ses établissements humains, son enclavement interne, la dégradation de l'environnement et la faible valorisation locale des productions agricoles et halieutiques.

La valorisation du potentiel de cette zone doit passer nécessairement par l'encadrement des acteurs du secteur agricole et la multiplication des unités de transformation et des petites et moyennes entreprises.

Enfin, dans la **zone 4 (axe Sud)**, trois épïcètres sont candidats. Il s'agit de Ziguinchor, Bakel et Kédougou. Sur le plan économique, la zone a une vocation essentiellement agricole mais la pêche, l'artisanat et le tourisme demeurent des secteurs importants. Bénéficiant d'atouts naturels, l'agriculture en Casamance contribue de manière significative à l'approvisionnement du pays en produits alimentaires.

L'élevage constitue une activité secondaire. Le cadre géophysique a favorisé le développement de formations forestières denses. Avec près de 85 km de côte, les ressources biologiques océanes, estuaires et fluviales sont importantes mais sous-exploitées.

Ziguinchor est une des principales régions touristiques du pays. Cette situation favorisée par un certain nombre d'atouts naturels est freinée ces dernières années par l'insécurité grandissante. Les principales contraintes au développement sont : la situation d'insécurité, la salinisation progressive des terres, le déficit en main d'œuvre qualifiée, les difficultés d'accès à certaines zones, la trypanosomiase et la réduction de l'aire de cueillette des huîtres. Pour valoriser ces potentialités, il serait nécessaire de résoudre les problèmes d'insécurité et de mettre en œuvre les différents programmes et projets de développement.

Dans la partie couvrant la région de Tambacounda, l'agriculture et l'élevage contribuent respectivement à hauteur de 40% et de 32% du secteur primaire dans la formation du PIB régional et mobilise plus de 70% des actifs. Les principaux atouts pour l'industrialisation de la région résident dans la mise en valeur des énormes potentialités minières et la valorisation des importantes ressources animales et agricoles. L'exploitation de ces ressources nécessite des investissements importants compte tenu de l'enclavement de leur zone de localisation et du manque d'eau engendré par l'absence de la nappe dans certaines zones. Les principales contraintes au développement de la région sont le sous-peuplement, le sous-équipement et l'enclavement interne.

Tambacounda se présente comme une des sources d'approvisionnement du reste du pays en combustibles domestiques et bois d'œuvre. Pour éviter que les efforts de développement économique et social soient annihilés par un environnement agro-écologique et pastoral fragilisé, une attention particulière devra être accordée à la gestion des ressources naturelles.

L'implication des populations tout comme celle des collectivités locales, conformément aux dispositions du nouveau code forestier, participe du souci de pérennisation des actions de protection et d'exploitation rationnelle des ressources.

Par ailleurs, un développement soutenu de la région devrait reposer sur la culture du coton, de la banane et sur l'exploitation minière.

La région de Kédougou recèle d'importantes potentialités économiques avec l'agriculture qui domine les activités rurales. L'exploitation forestière permet une cueillette abondante toute l'année et une confection variée de meubles.

Le tourisme y est aussi développé avec les chutes de Dindéfélo et les fêtes initiatiques des populations autochtones.

La chasse touristique est une activité organisée mais présente des risques de mise en péril de la richesse faunique. L'exploitation traditionnelle de l'or dans les diouras est progressivement remplacée par celle des sociétés modernes dans la zone. Le commerce (marchés hebdomadaires) en milieu rural et les échanges avec le Mali et la Guinée, sont développés, malgré l'état défectueux des routes.

En dépit de toutes ces richesses, on note une extrême pauvreté de la population due essentiellement à l'insuffisance d'accès aux services sociaux de base. Cependant, la région de Kédougou regorge d'énormes potentialités dans le domaine agricole, caractérisée par une saison pluvieuse de 4-5 mois, des terres fertiles, la disponibilité en main d'œuvre et le passage du Fleuve Gambie dans certaines localités comme Itato, Samécouta et autres permettant ainsi la pratique du maraîchage et la culture du riz de contre saison.

Le potentiel minier important est à prendre en compte dans les divers programmes de développement de la région.

Les régions de Sédhiou et Kolda sont polarisées par les épicentres de Ziguinchor et Kolda qui disposent d'un potentiel agricole énorme, avec des facteurs climatiques et pédologiques favorables. L'activité agricole y est diversifiée. Les principales productions agricoles sont: le riz, le mil, le sorgho, le maïs et le fonio comme cultures céréalières et l'arachide, le coton et le sésame comme cultures de rente. L'arboriculture (anacardes, mangues, oranges, bananes, etc.) et le maraîchage sont également pratiqués partout dans la région. L'activité agricole mobilise plus de 80 % des populations de ces régions. Elle assure plus de 90 % des revenus et joue un rôle prépondérant et dynamique dans l'alimentation des populations.

L'élevage sédentaire y est très développé. Les races rustiques de bovins, ovins et caprins présentent une bonne conformation bouchère. Une meilleure connaissance des filières qui composent le secteur de l'élevage permettrait de mettre en place un dispositif conséquent pour sa valorisation.

Le secteur de la pêche pourrait jouer un rôle important dans le développement de l'économie de la région et contribuer de façon significative à la satisfaction des besoins en protéines animales de la population, et à la création d'emplois. En effet, le secteur bénéficie d'un certain nombre d'avantages comparatifs : un réseau hydrique dense, une grande diversité d'espèces, dont certaines en reconstitution, des sites favorables à la pisciculture ; une longue tradition de pêche.

L'artisanat contribue à l'amélioration de la qualité de vie et à l'appui à la production.

Les régions de Sédhiou et de Kolda, de par leurs potentialités culturelles et forestières, offrent de réelles possibilités de développement du tourisme. Elles disposent également d'importants sites et monuments historiques. Sédhiou et Kolda sont caractérisées par un enclavement à la fois interne et externe. Au plan externe, le réseau routier régional est à parfaire, même si des améliorations sont notées (tronçons Kolda –Carrefour 22) et envisagées (reprise de la RN6 avec l'appui du MCA). Le transport aérien est inexistant et la partie du fleuve Casamance sur le territoire régional n'est pas aménagée pour assurer les liaisons avec la région de Ziguinchor qui dispose d'un port.

A ce titre, des investissements de grande envergure sont envisagés pour lutter contre ces problèmes (barrages anti sels, programme de régénération des sols, programme de déminage, ANRAC, etc..)

**Tableau 13 : La délimitation des zones économiques**

Zones géographiques	Epicentres potentiels
Zone 1	DAKAR, GUEDIAWAYE, PIKINE, RUFISQUE, THIES, MBACKE et MBOUR
Zone 2	SAINT LOUIS, MATAM
Zone 3	KAFFRINE, FATICK, FOUADIOUGNE et KAOLACK
Zone 4	ZIGUINCHOR, BAKEL et KEDOUGOU

Source: Rapport d'étude sur le cadrage macroéconomique (contribution des régions), DPN, 2011

#### 4. Identification des Pôles économiques

Dans le souci d'accroître le financement du développement local, il est important de définir des pôles économiques viables afin de comprendre leurs flux financiers et minimiser les fuites ainsi que leurs facteurs. A cet effet, une analyse basée sur les quotients de localisation et une analyse frictionnelle, qui édifie sur l'intensité des interactions entre les départements, ont été menées. Celle-ci ont permis d'identifier des ZE ayant un épicycle qui polarise les villes environnantes. Sept (07) ZE pertinentes ont été retenues: PIKINE, THIES, KAOLACK, SAINT-LOUIS, MATAM, KEDOUGOU et ZIGUINCHOR.

La polarisation régionale de la richesse des ZE permet de procéder à un cadrage macroéconomique pour une analyse plus approfondie des territoires et une définition plus nette du périmètre de chaque ZE.

Ainsi, les départements sont classés par rapport à leurs interactions avec les autres régions. Le département qui présente plus d'interactions avec les autres est Matam, suivi de Kédougou puis Saint-Louis. On peut retenir autant d'épicentres souhaités en se référant au rang de ces derniers.

Les ZE sont constituées des épicentres retenus auxquels sont adjoints les départements non-épicentres qui se trouvent dans la même localité et avec lesquels ils interagissent le plus. De ce point de vue, les regroupements donnent les périmètres suivants :

- La ZE Ziguinchor composée de l'épicentre Ziguinchor et des départements d'Oussouye, de Bignona, de Sédhiou et de Kolda ;
- La ZE Matam composée de l'épicentre Matam et des départements de Kanel, de Ranérou- Ferlo, de Podor et de Linguère ;
- La ZE de Kaolack composée de l'épicentre Kaolack et des départements de Kaffrine, de Gossas et de Nioro ;
- La ZE de Fatick composée de l'épicentre Fatick et du département de Foudiougne. Cette ZE pourrait être rattachée à la ZE de Kaolack puisqu'elle se trouve à sa périphérie et que leurs interactions (en termes de migrations) se font beaucoup plus dans le sens Fatick-Kaolack ;
- La ZE de Kédougou composée de l'épicentre de Kédougou et des départements de Bakel, de Tambacounda et de Vélingara ;
- La ZE de Saint Louis composée de l'épicentre Saint Louis et des départements de Dagana, de Louga et de Kébémér ;
- La ZE de Pikine composée de l'épicentre Pikine et des départements de Dakar, de Guédiawaye et de Rufisque ;
- La ZE de Thiès composée de l'épicentre Thiès et des départements de Mbour, de Tivaoune, de Bambey, de Diourbel et de Mbacké.

**Tableau 14 : ANALYSE DES DIFFÉRENTES ZE PAR RAPPORT A CERTAINS INDICATEURS**

Zones Economiques	Epicentres	PIB de la ZE (en milliards de CFA)	Contribution au PIB global du Sénégal (en %)	Valeur Ajoutée par activités (en milliards de FCF)			
				Agriculture	Industrie	Services	Services non marchands
Ziguinchor	Ziguinchor, Oussouye, Bignona, Sédhiou, Kolda	209	5,4	40,6	54,0	94,4	20,0
Mat	Matam, Ranérou, Ferlo, Podor, Kanel et Linguère	219,4	5,7	42,6	56,7	99,1	21,0
Kaolack <sup>63</sup>	Kaolack, Kaffrine Gossass, Niorro	404,3	10,5	78,5	104,5	182,7	38,7
Zones Economiques	Epicentres	PIB de la ZE (en milliards de CFA)	Contribution au PIB global du Sénégal (en %)	Valeur Ajoutée par activités (en milliards de FCF)			
				Agriculture	industrie	Services	Services non marchands
Thies	Thies, Mbour Diourbel, Mbacké Bambey	662,6	17,2	128,6	171,2	299,3	21,0
Saint-Louis	Saint-Louis, Dagana Louga, Kébémér	249,4	6,5	48,4	64,4	112,7	23,9
Kédougou	Kédougou, Bakel Tambacounda Vélingara	171,9	4,5	33,4	44,4	77,7	16,4
PIKINE	Dakar, Rufisque, Guédiawaye, Pikine	1936	50,2	375,8	500,2	874,7	185,2

**Source : Etude DPN, 2011**

<sup>63</sup> Fatick composée de l'épicentre Fatick et du département de Foudiougne pourrait être rattachée à la ZE de Kaolack

A moyen terme, les politiques poursuivies dans le cadre de l'aménagement du territoire, de la décentralisation et du développement local visent à assurer l'épanouissement et le bien être des populations dans des pôles de développement viables.

Le développement régional constitue ainsi, un choix stratégique pour l'avenir de l'économie nationale. La recherche de réduction des disparités régionales a été l'un des soucis majeurs des décideurs politiques depuis l'accession de notre pays à l'indépendance. Ainsi, avec la régionalisation, l'enjeu majeur de la décentralisation était de créer de véritables espaces capables d'avoir des atouts économiques propres, un contenu socioculturel dynamique et de pouvoir bénéficier d'une reconnaissance collective.

La décentralisation ne pourra donner les résultats escomptés que si elle débouche sur la création d'un espace administratif suffisamment cohérent et homogène.

Les axes stratégiques de développement régional seront bâtis autour des différents pôles économiques du pays. Dans ce contexte, la structuration territoriale autour de zones économiques n'est qu'un prétexte pour amorcer le processus d'adoption de critères d'identification de pôles économiques porteurs de développement. Il s'agit d'espaces structuraux présentant une certaine homogénéité relative à la production (la capacité de chaque zone à contribuer significativement au PIB). Cette homogénéité peut aussi concerner l'aménagement du territoire, la structure des activités socioprofessionnelles et socioéconomique, etc.

Il s'agira, en définitive, de se départir des divisions administratives pour parvenir à la création de pôles économiques en s'efforçant de faire la synthèse des données naturelles et socio-économiques. Dans cette optique, la mise en œuvre d'une politique de développement régional intégré sera à même d'atténuer l'ampleur des déséquilibres entre les régions et de permettre par conséquent de jeter les bases d'un développement économique harmonieux des territoires.

**TROISIEME PARTIE :**  
**MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION**  
**DU PLAN**

## **CHAPITRE XI : INSTRUMENTS ET PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE**

La mise en œuvre du PODES se fera aussi bien au niveau sectoriel qu'au niveau régional. Ce dernier niveau mérite, dans le cadre du Plan, une attention particulière en vertu des principes de la double planification.

**Au niveau sectoriel**, la lettre de politique sectorielle (LPS) est le premier instrument de liaison entre le Plan et un secteur donné. L'élaboration ou la révision des LPS par les ministères techniques sera guidée par les orientations du Plan. En effet, la LPS permet de donner un contenu sectoriel aux orientations du Plan qui constitue un cadre de référence macroéconomique et stratégique. La LPS définit un cadre plus précis pour les interventions, les actions et les investissements du secteur. Elle sert de référence aux outils plus opérationnels tels que les CDSMT, les projets et les programmes.

**Au niveau régional**, la mise en œuvre du PODES se fera d'abord à travers les PRDI. A l'image de ce qui se fait au niveau des ministères techniques avec les LPS, chaque région doit élaborer ou réviser son PRDI en tenant compte des OS du Plan. Le PRDI servira à son tour de cadre de référence aux autres outils circonscrits aux communes et communautés rurales tels que les PIC et les PLD mais aussi les projets et les programmes. C'est ce souci d'articulation entre la stratégie nationale de développement et les stratégies de développement local qui a guidé la méthodologie adoptée dans le cadre de l'élaboration de ce Plan. En effet, à toutes les phases du processus (diagnostic, stratégie, synthèse) les commissions nationales ont travaillé en synergie avec les commissions régionales, en échangeant sur les questions de développement et en mettant en cohérence les résultats, conformément à la méthodologie de la double planification.

### **1. Les instruments**

Le Système national de Planification (SNP) repose sur trois piliers essentiels à savoir une vision prospective, une loi-plan et un programme triennal d'investissements publics. Ce système de gestion du développement est complété à tous les niveaux par des outils spécifiques à l'aménagement du territoire. Dans un contexte de double planification, il importe également de souligner l'existence des outils de planification du développement local à savoir les PRDI, les PIC et les PLD.

#### **1.1. AU NIVEAU NATIONAL**

##### ***1.1.1. Les instruments à long terme***

Le système de gestion de l'économie se caractérise par l'existence de deux instruments à long terme : le Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) et l'Etude Prospective.

##### ***1.1.1.1. Le Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT)***

Il définit les orientations stratégiques nationales en matière d'organisation de l'espace et de mise en relief des potentialités à l'horizon d'une génération. Il constitue un cadre indicatif de référence en matière de mise en place d'infrastructures structurantes.

La décision d'élaborer le PNAT prise à l'issue du Conseil Interministériel du 14 Février 1977 n'a pu être concrétisée qu'en janvier 1997. Ce long délai démontre les difficultés d'affirmation de la politique d'aménagement du territoire. En effet, celle-ci souffre de :

- manque d'une volonté politique forte et soutenue ;
- instabilité institutionnelle de la structure chargée de la conception et du suivi de la politique nationale d'aménagement du territoire ;
- lacunes en ce qui concerne l'intégration de la politique d'aménagement du territoire dans le dispositif public de planification économique et sociale.
- faible appropriation par les différents acteurs, des outils, instruments et documents majeurs de la politique d'aménagement du territoire.

La tentative de définition d'un système parallèle de planification spatiale constitue une mauvaise réponse à l'insuffisante prise en compte des exigences d'un développement harmonieux au niveau du système national de planification. Cela explique, en partie, les difficultés de concrétisation des différentes propositions du PNAT (mise en place d'un fonds autonome à la DAT, loi d'orientation, etc.). Une intégration du PNAT aux autres instruments de planification doit être recherchée pour une meilleure articulation d'ensemble.

#### ***1.1.1.2. L'Etude Prospective***

Elle procure un cadre général de référence, par sa vision globale des composantes économique, sociale et culturelle et leurs interrelations pour le choix des stratégies de la loi-plan d'orientation. Cet outil constitue une réflexion prospective sur le Sénégal et son environnement, explorant à l'horizon d'une génération les sentiers des futurs possibles et plausibles, afin d'éclairer les choix stratégiques de développement. L'Etude Prospective « Sénégal 2035 » a ainsi éclairé le XI<sup>ème</sup> Plan.

#### ***1.1.2. Les instruments à moyen terme***

##### ***1.1.2.1. Le Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social***

Le PODES, défini pour six ans, s'inscrit dans le cadre des axes stratégiques proposés par le scénario constituant le choix de société retenu dans l'Etude Prospective. Il fournit des repères et critères tant pour la sélection et la programmation des projets et actions publiques que pour le choix des mesures d'impulsion des initiatives privées. Il constitue la référence pour les autres cadres de planification économique et sociale à moyen et court termes tels que les LPS, la SCA et le DPES.

Le démarrage des travaux du Plan est marqué par l'adoption d'un décret consacrant les termes de référence et la création des Commissions Nationales de Planification composées d'hommes et de femmes issus de l'Administration, du Secteur privé et de la société civile. La Direction de la Planification Nationale en assure le Secrétariat.

#### ***1.1.2.2. Le Document de Politique Economique et Social (ex DSRP)***

A la suite de l'éligibilité de notre pays à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), le Sénégal a formulé une stratégie de réduction de la pauvreté. Celle-ci comptait mettre en perspective des mesures d'ordre macroéconomique aptes à renverser la tendance à la paupérisation et surtout à décliner l'orientation stratégique visant à renforcer la prise en charge des groupes vulnérables par l'amélioration de leurs capacités productives et la réduction des disparités de genre.

Appelé DPES dans sa troisième version, ce document de politique économique et sociale constituera la référence en la matière et les actions d'investissements retenues viendront en complément aux politiques et programmes sectoriels. Avec l'absence d'un plan d'orientation en vigueur depuis 2002, le DSRP était devenu le principal cadre de référence des politiques à moyen terme.

Ainsi, le DPES mérite d'être repositionné dans le SNP avec la restauration du Plan d'orientation. Ce dernier vise la concrétisation de la double planification pour une meilleure prise en compte du développement à la base et une gestion plus efficace des politiques sectorielles. Il prend en compte la restauration de la fonction évaluation pour plus de rigueur et de transparence dans la sélection des investissements. En particulier, l'articulation du DPES au PODES doit être précisée.

#### ***1.1.2.3. La Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)***

Pour accompagner la dynamique de croissance enclenchée depuis la dévaluation de 1994, le Sénégal a mis en place une Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) qui vise la réalisation d'un taux de croissance fort et soutenu (7%).

Les réformes proposées dans le cadre de la SCA concourent à la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale devant faire du Sénégal une destination attractive pour les investisseurs.

Dans un contexte de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, la SCA qui s'articule autour de grappes de convergence a été inscrite dans le cadre de l'opérationnalisation de l'axe « création de richesse du DSRP ». La concrétisation de la SCA s'inscrit dans le cadre des actions de l'Agence nationale de Promotion des Investissements privés et des Grands Travaux (APIX).

#### ***1.1.2.4. Les lettres de politique sectorielle***

A partir des stratégies globales et systémiques du Plan, résumées par les orientations stratégiques, chaque politique sectorielle décline les objectifs, actions, mesures et réformes à mettre en œuvre. Ces dernières années, un important effort a été mené dans

le sens de la généralisation des Lettres de politique sectorielle assorties de programmes d'actions et d'investissement. Toutefois, en raison de l'absence de structure de planification dans la plupart des ministères, l'approche programme longtemps édictée n'a pas été généralisée malgré l'adoption par le Gouvernement de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) comme mode de gestion. Les départements ministériels passent progressivement d'un budget services habituellement votés à un budget programme à travers la promotion de **Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)**. Ce qui consiste à remplacer une logique de moyens utilisés habituellement en gestion des projets/programmes de développement par une logique d'objectifs et de résultats.

De façon globale, les difficultés de mise en œuvre des politiques résultent souvent de l'instabilité institutionnelle, de la faiblesse des capacités des ministères techniques, de la complexité des procédures d'exécution et des difficultés à mettre en œuvre les réformes du fait des résistances aux changements. Mais d'ores et déjà, une collaboration plus étroite entre la Direction du Budget et la Direction de la Planification nationale profiterait au processus de programmation.

### ***1.1.3. Le Programme Triennal d'Investissement Public***

Le processus d'élaboration de la Loi-programme comprend deux étapes avec l'élaboration des perspectives triennales et la programmation des investissements.

#### ***1.1.3.1. Les Perspectives Triennales***

Le rôle des Perspectives Triennales glissantes est de traduire en actions opérationnelles, les orientations stratégiques du Plan et d'assurer un cadrage macro-économique cohérent. Elles doivent servir de cadre de cohérence entre les réformes économiques, la programmation des investissements et les contraintes budgétaires. Leur élaboration est une étape du processus itératif de la planification qui se déroule entre le Ministère de l'Economie et des Finances (coordination et définition de la stratégie macro-économique) et les ministères techniques (politiques et programmes sectoriels, identification et préparation des projets). Elles doivent être utilisées comme instrument de coordination et de communication entre le Ministère de l'Economie, des Finances et les ministères techniques dans la conception de la politique de dépenses publiques. Les projets présentés par les Ministères Techniques dans le cadre de la Loi-programme doivent s'aligner sur les orientations stratégiques du PODES et s'inscrire dans les CDSMT. Les perspectives Triennales sont élaborées par la Direction de la Planification sur la base des données macroéconomiques fournies par la Direction de la Prévision des Etudes Economiques et l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et les bilans d'exécution des projets produits par la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF).

#### ***1.1.3.2. Le Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP)***

Son processus général d'élaboration résulte des directives pour l'évaluation, la programmation, la budgétisation et le suivi des investissements publics. Le PTIP rassemble les projets et études à réaliser au cours des trois années couvertes par le

programme. Il constitue le budget d'investissement prévisionnel de l'Etat et vise de ce fait à rationaliser l'effort d'investissement public selon des procédures d'acceptation de projets et d'arbitrage définies. Ainsi, sont du domaine de la programmation triennale, les projets de l'Etat (mis en œuvre par les ministères techniques essentiellement), les projets des établissements publics, collectivités locales et sociétés nationales pour le financement desquels l'Etat est sollicité, soit pour subvention ou prise de participation, soit pour aval ou rétrocession d'emprunts. Ajustable chaque année, le PTIP se présente également comme une loi dès lors que sa partie exécutoire, constituée par le Budget Consolidé d'Investissement (BCI), est intégrée dans la loi de finances.

Dans le souci de rationaliser la programmation des investissements, ne doivent être inscrits dans le PTIP que les projets répondant aux critères suivants : (i) cohérence avec les objectifs et stratégies de développement définies dans le plan et les politiques sectorielles ; (ii) viabilité technique, financière et économique, (iii) opportunité d'exécution physique et financière ; (iv) couverture adéquate de leurs charges récurrentes, (v) soutenabilité sociale et environnementale.

La bonne opérationnalisation des fonctions ci-dessus requiert la mise en place et le renforcement des instruments méthodologiques d'analyse et d'aide à la planification des projets. Le guide de préparation des projets/programme élaboré à l'intention des ministères techniques pourrait constituer un support important. De plus, le PTIP doit continuer à s'articuler aux Perspectives triennales (cadre macro-économique et sectoriel) et au budget de fonctionnement (charges récurrentes). Il doit aussi privilégier l'inscription des programmes sectoriels plus que celle des projets et être plus détaillé dans la nomenclature des dépenses. Le PTIP est élaboré par la DCEF.

#### ***1.1.4. Le Budget***

Le budget est l'état comptable des prévisions de recettes et de toutes les autorisations de dépenses de l'Etat. Son élaboration obéit à des règles strictes en vue d'une part, d'apporter toute la précision, la transparence et la sincérité requises et, d'autre part, de faciliter les mécanismes opérationnels de contrôle. Dans ce cadre, les cinq principes budgétaires gardent leur pertinence : annualité, universalité, unité, spécialité et équilibre.

Il est évident que ces différents principes subissent des assauts répétés et érosifs dus à la complexité des réalités politique, économique et financière. Mais leur respect demeure nécessaire, malgré tout, pour une bonne élaboration de la Loi de Finances mais aussi pour son exécution efficace et efficiente et pour un contrôle multiforme et régulier réellement approprié.

Son élaboration s'inscrit à présent dans le cadre des directives de l'UEMOA qui vise à harmoniser les nomenclatures budgétaires au sein des Etats-membres pour asseoir la politique de surveillance multilatérale en matière de politique budgétaire et financière.

Les documents budgétaires devront fortement s'inspirer des mesures et actions édictées par les Perspectives Triennales qui visent la réalisation des objectifs de développement fixés par le Plan et déclinés par les politiques macroéconomiques et sectorielles.

## **1.2. AU NIVEAU DECENTRALISE**

La politique de décentralisation est conçue pour asseoir la libre administration des collectivités locales par des assemblées élues et pour impulser leur développement économique et social. Dans le cadre de cette mission de développement, les collectivités locales élaborent des plans et réalisent des investissements. Cependant, il convient de noter que la planification décentralisée connaît encore des problèmes d'opérationnalité et d'articulation avec le système national de planification. La double planification se veut une réponse à cette situation.

Plusieurs types de plans sont élaborés au niveau décentralisé :

### ***1.2.1. Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT)***

Le SRAT a la vocation d'organiser le développement de la région en tenant compte de l'option d'aménagement à long terme du territoire national défini dans le Plan Général d'Aménagement du Territoire (PGAT). Il met l'accent sur les aspects spatiaux (zones éco-géographiques, découpage administratif, hiérarchie des établissements humains, grands réseaux) et vise le développement équilibré de tout l'espace régional.

### ***1.2.2. Le Plan Régional de Développement Intégré (PRDI)***

C'est le document de planification économique à moyen terme de la région. Il met en évidence les caractéristiques économiques et sociales, détermine les enjeux et objectifs de développement de la région et identifie les projets et programmes à réaliser durant la période du plan. Sa référence spatiale est le SRAT qui définit les axes de développement à long terme de la région.

### ***1.2.3. Le PIC et le PLD***

Comme le PRDI, le Plan d'Investissement Communal (PIC) et le Plan Local de Développement (PLD) sont les documents de planification économique à moyen terme de la commune et de la communauté rurale respectivement. Ils présentent pour l'entité concernée la situation économique et sociale, les objectifs et stratégies de développement et les projets et programmes à réaliser durant la période du plan. Le PIC et le PLD doivent s'articuler au PRDI qui leur sert de cadre d'orientation.

### ***1.2.4. Les plans d'urbanisme***

Il existe plusieurs types de plans d'urbanisme selon leur degré d'élaboration et de précision. Il s'agit du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), du Plan d'Urbanisme de Référence (PUR) et du Plan Directeur d'Urbanisme (PDU).

Le plan d'urbanisme trace les axes du développement à long terme de la localité concernée par une bonne utilisation de l'espace, dans une perspective de développement harmonieux.

### ***1.2.5. Les documents de planification sectorielle***

La planification sectorielle répond à un souci de meilleure coordination des projets et programmes de développement dans un secteur donné. Elle intègre également l'aspect « décentralisation ». Ainsi, les plans élaborés au niveau national ont leurs correspondants aux niveaux régional et départemental. On a, par exemple, pour le secteur de la santé le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), le Plan Régional de Développement Sanitaire (PRDS) et le Plan de Développement de District Sanitaire (PDDS). Il en est de même pour les autres secteurs.

## **2. Le processus de mise en œuvre**

### **2.1 Au niveau sectoriel**

Dans le but d'améliorer l'efficacité de la dépense publique, le Sénégal a pris l'engagement de renforcer les activités relatives à la planification et à l'évaluation des projets et programmes d'investissement publics. Ceci a été réaffirmé par le Gouvernement comme priorité dans le cadre de son Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE). Il s'agira de permettre la sélection des projets et des programmes les plus rentables, économiquement et socialement, et cohérents avec les stratégies de moyen terme.

#### ***2.1.1L'identification et la formulation des projets/programmes***

Ces fonctions relèvent des ministères techniques qui ont la charge de conduire les politiques sectorielles. Dans le cadre des CDSMT élaborés par les ministères techniques, avec l'appui des Directions de la Planification et du Budget, des propositions de programmes à inscrire au PTIP sont formulées. Ces programmes doivent découler d'objectifs quantifiés avec des mesures et des actions favorisant leur réalisation.

#### ***2.1.2L'évaluation ex-ante des projets/programmes***

L'évaluation ex-ante est la base fondamentale de toute programmation correcte des investissements. Il s'agit de procéder à une analyse critique du dossier de projet soumis, afin de confirmer les résultats à travers un retraitement des données de l'étude suivant différentes méthodes d'évaluation. C'est une tâche continue d'instruction de dossiers qui est indépendante de tout cycle budgétaire. Elle doit permettre de constituer une banque de projets adaptés, programmables et prêts à être exécutés au niveau même des ministères techniques.

Pour chaque projet un rapport d'évaluation fournissant tous les arguments nécessaires est rédigé. Cette fonction évaluation (ex-ante) des projets/programmes proposés au PTIP relève de la Direction de la Planification Nationale.

Du fait de l'insuffisance de ressources humaines de qualité et de moyens financiers au sein des ministères techniques, les dossiers de pré-factibilité soumis à l'évaluation restent très mal ficelés. En effet, les informations fournies par les ministères techniques sur la base desquelles l'analyse approfondie doit être faite sont souvent incomplètes, et parfois en deçà du minimum requis. De ce fait, le mécanisme et les capacités techniques d'évaluation des projets/programmes seront renforcés par la mise à disposition d'outils appropriés.

### ***2.1.3 La sélection des projets***

Dans le système actuel, la fonction sélection des projets/programmes s'exerce en principe sur une base continue et indépendante des cycles de planification-programmation-budgétisation. Elle doit être assurée par un comité de sélection dont la DCEF assure le Secrétariat. Il a été élargi à la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT) et à la Direction de l'Environnement (DE) pour tenir compte des dimensions spatiale ou environnementale. Les critères devant prévaloir pour l'éligibilité d'un projet se réfèrent à sa rentabilité économique, ses effets sur la collectivité nationale, sur l'environnement, sur le déséquilibre régional ou spatiale et sur les finances publiques. Ils tiennent également compte de sa compatibilité avec les objectifs macroéconomiques fixés par le PODES et des contraintes financières établies par les perspectives triennales.

Ce comité qui n'a jamais pu fonctionner reste pourtant indispensable pour plus de rigueur et de transparence dans la sélection des projets/programmes.

### ***2.1.4 La programmation des projets***

Cette fonction se réfère à l'inscription des projets à la loi-programme et sert de base de lancement des recherches de financement. Même si, dans la plupart des cas, des accords de principe de financement sont obtenus, ce n'est qu'à partir de l'inscription à la loi-programme que l'accord définitif est recherché.

En effet, selon le schéma de programmation-budgétisation en cours, ne doivent s'exécuter que les projets qui procèdent de la cohérence globale de la loi-programme. Mené après la phase de sélection du projet/programme, l'exercice de programmation relève principalement de la DCEF. La procédure de programmation est constituée de plusieurs étapes : (i) le bilan de l'exécution physique et financière des investissements réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année précédente ; (ii) le niveau de maturité des requêtes de financement ; (iii) l'état d'exécution des projets/programmes et (iv) le point sur la consommation des crédits mis à leur disposition.

Cette fonction de programmation se heurte à une contrainte relative à la difficulté quasi permanente de disposer à temps des éléments exhaustifs de bilan des projets. Il faut aussi noter que dans le contexte actuel, le processus d'élaboration des CDMT entre dans ce cadre.

*Des arrangements institutionnels et un renforcement de la collaboration entre la DCEF, la DB et la DPN sont devenus nécessaires pour une rationalisation de la gestion des investissements.*

### ***2.1.5 La recherche de financement***

Cette fonction est du ressort de la DCEF. Il s'agit de trouver les moyens financiers nécessaires à l'exécution des projets/programmes sélectionnés. Les ressources extérieures à mobiliser devront l'être dans le respect des principes et objectifs en matière d'endettement.

### ***2.1.6 L'exécution physique des projets***

Lorsque la loi-programme est adoptée, des notifications de crédits sont faites par le MEF (DCEF) aux ministères techniques pour confirmer l'existence de ressources financières destinées à l'exécution des projets/programmes placés sous leur tutelle.

Le non fonctionnement du comité de relance des investissements a un impact très négatif sur l'exécution physique des projets. En effet, les efforts de suivi périodique qui permettaient d'identifier à temps les blocages et de prendre des mesures correctives ne sont pas poursuivis.

### ***2.1.7 Suivi physique et financier des projets et programmes***

En principe le suivi physique est conjointement assuré par la DCEF et le ministère technique concerné alors que le suivi financier est assuré par la DDI.

Le suivi physique ne concerne qu'un nombre réduit de projets au lieu de porter sur tout le programme d'investissement.

Le suivi financier se limite à une constatation comptable de dépenses. Alors que, dans le cadre du suivi de l'exécution des projets financés par les partenaires au développement, des revues techniques sont régulièrement tenues au même titre que des visites de terrain organisées conjointement avec les services impliqués dans le processus (DCEF, DDI, ministères techniques, bailleurs de fonds).

### ***2.1.8 L'évaluation ex-post des projets/programmes***

La fonction évaluation ex-post renvoie à l'appréciation des performances des projets/programmes en fin d'exécution. Elle permet d'apprécier l'impact du projet sur tous les plans (Physique, financier, environnemental) et surtout sa contribution à l'atteinte des objectifs stratégiques. Cette activité relève de la Direction de la Planification Nationale.

Toutefois, l'évaluation ex-post des projets/programmes reste confrontée à des problèmes tels les coûts souvent élevés pour sa réalisation, l'inexistence de structures de planification dans la plupart des agences et ministères techniques et surtout la quasi

absence d'archives. Dans le cadre de l'ISPE, il est retenu d'évaluer chaque année deux ou trois projets achevés.

#### **- Cas des agences**

Les agences autonomes sont nées des déficiences constatées dans le système de gestion publique des projets et programmes. Il s'agit de mettre en place un système de gestion adapté qui soit souple et efficace. L'agence est chargée de la gestion des projets et programmes sous forme de maître d'ouvrage déléguée. Elle repose sur une logique de « délégation » de certaines responsabilités des ministères vers des structures dont les managers sont individuellement et personnellement responsables. La spécificité de l'agence se résume à la fois dans l'autonomie et la responsabilité. Les agences se distinguent par deux caractéristiques essentielles :

- Un pouvoir de programmer les investissements, d'instruire les demandes de financement et de financer les projets initiés par les organismes avec une autonomie de gestion des fonds ;
- Un statut particulier : une personne morale, non assujettie au respect des règles du secteur public (tutelle, aspect fiscaux, salaires, approvisionnement des biens et services etc..).

La mise en place des agences autonomes dans la gestion des projets et programmes était justifiée par un souci d'harmonisation et de simplification des procédures (manuel de procédure unique), de transparence et d'efficacité.

#### **4.2 AU NIVEAU DECENTRALISE**

Les plans élaborés au niveau décentralisé, Plans régionaux de développement intégré (PRDI), Plans d'Investissement Communaux (PIC) et Plans Locaux de Développement (PLD) sont articulés au Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES). Cette articulation est assurée par la méthodologie de la double planification qui caractérise le XI<sup>ème</sup> Plan. Leur élaboration et leur mise en œuvre est de la responsabilité des exécutifs locaux. L'exécution de ces plans suit un processus qui se déroule en trois étapes.

##### ***2.2.1 Préparation des projets***

Les plans élaborés au niveau des collectivités locales comportent des programmes d'actions qui sont des réponses aux problèmes identifiés dans le diagnostic. Cependant, pour rendre ces programmes d'actions opérationnels, il convient de transformer chaque idée de projet en dossier bancable. A ce niveau, intervient la préparation du projet qui est généralement attendue de son initiateur (service technique régional, départemental ou local, service technique d'une collectivité locale, Organisations Non

Gouvernementales (ONG), promoteur privé). Il s'agit de réaliser une étude détaillée montrant la faisabilité technique, financière et économique et les résultats attendus.

### ***2.2.2 Evaluation des projets***

Il s'agit de procéder à une analyse critique du dossier de projet soumis afin de confirmer ou d'infirmer les résultats à travers un retraitement des données de l'étude suivant différentes méthodes d'évaluation. Ce travail revient à l'Agence Régionale de Développement (ARD) en collaboration avec les SRP.

Après évaluation, les projets dont la viabilité technique et la rentabilité financière ou l'intérêt social sont prouvés, sont proposés pour la sélection.

### ***2.2.3 Sélection, programmation et budgétisation des projets.***

Les collectivités locales ont des ressources destinées à leurs investissements. Ces ressources peuvent être utilisées pour financer des projets identifiés dans leurs plans de développement. A cet effet, la Commission statutaire chargée des Finances et du Plan procède à la sélection, à la programmation et à la budgétisation des projets jugés prioritaires en tenant compte des ressources disponibles.

Une procédure de planification efficace mérite d'être systématisée au niveau de toutes les collectivités locales. Elle consistera essentiellement à établir le lien entre la planification, la programmation et la budgétisation des investissements locaux. Il s'agira de programmer en priorité les investissements figurant dans les documents de planification validés.

Par ailleurs, il convient d'établir, à l'aide de contrats-plans, le lien entre le Plan et le Budget de la collectivité locale. Concrètement, il s'agit de systématiser, au moment du vote annuel du budget d'investissements, l'utilisation des ressources d'investissement pour réaliser des projets planifiés. Ceci est essentiel pour concrétiser la double planification et encourager sa démarche.

Entre l'étape d'élaboration du plan et l'étape de budgétisation, la programmation des investissements doit être affinée sur la base d'une banque de projets bien ficelés étudiés et évalués, et des prévisions de ressources financières fiables.

## CHAPITRE XII : LE SUIVI-EVALUATION DU PLAN

La mise en œuvre des orientations stratégiques du XI<sup>ème</sup> Plan nécessite un suivi technique permanent, mais aussi et surtout, un suivi périodique au niveau politique intégrant l'évaluation.

### 1. Cadre général

#### 1.1. Le suivi technique

Le suivi de l'exécution du plan au niveau technique, est un dispositif de mesure du degré de fidélité aux orientations stratégiques définies. Composante essentielle du système de suivi évaluation, le suivi technique cherche à tenir compte de différents événements de tous ordres ayant un impact quelconque sur l'exécution du plan.

##### *1.1.1. Principes du suivi*

Le suivi et l'évaluation du XI<sup>ème</sup> Plan s'effectuent à partir :

- du repérage des objectifs : réponse des programmes d'investissements et des réformes à la problématique posée et aux politiques retenues dans le plan de développement ;
- de l'analyse des moyens mis en œuvre : compatibilité et niveau de contribution des projets et réformes progressivement mises en chantier, avec les orientations et les programmes retenus par le plan de développement ;
- de l'examen du processus collectif de recherche de solutions, de mobilisation effective des acteurs internes et externes autour de la problématique et des objectifs du Plan;
- de l'étude des effets des actions décidées et investissements réalisés sur la relance de l'économie, ainsi que de leur impact potentiel en termes de changement de comportement ou de modification de l'environnement et sur le développement à long terme.

L'évaluation du Plan va être menée en plusieurs étapes. Elle demeure un travail collectif, interne et externe, mené dans les départements chargés des tâches de planification, d'évaluation, de sélection, de programmation, de suivi et d'analyse ex-post des programmes d'actions et élargi à la Commission Macro-Economique et de Synthèse. L'exercice va ainsi permettre d'effectuer une auto-évaluation de la mise en œuvre du Plan et de tester l'intérêt et la capacité de mener d'autres approches d'évaluation, de programmation et de suivi des actions d'une stratégie globale de développement.

Cet exercice doit aboutir à un rapport annuel d'avancement du XI<sup>ème</sup> Plan, sanctionné par la commission macroéconomique et de synthèse. Ce rapport sera transmis au Conseil Interministériel de Suivi de l'Exécution du Plan afin de lui fournir des éléments pertinents de l'ajustement et de l'amélioration des stratégies sectorielles et multisectorielles.

Cette démarche va nécessiter :

- le respect des orientations stratégiques du Plan ;
- la conception d'un cadre macroéconomique davantage orienté vers (i) l'analyse des simulations (impact des politiques actuelles sur les scénarios choisis ou tendanciels), (ii) la recherche de variantes (alternatives ou marge de manœuvre ouvertes aux responsables de la stratégie) et (iii) l'observation rétrospective et prospective de l'évolution de l'environnement économique, régional et international (axée sur les facteurs concernant la stratégie de développement choisie, ou pouvant influencer sur les scénarii à long terme) ;
- un système de suivi de la réalisation des lignes d'actions à travers les programmes d'investissements successifs et les réformes engagées ;
- la disponibilité à temps d'un bilan annuel exhaustif (publié moins de deux mois après l'échéance) de l'exécution physique et financière des projets, complété par une estimation précise des dépenses en capital à un an. Le Ministère de l'Economie et des Finances pourra ainsi disposer d'une part, de repères précis pour effectuer les arbitrages techniques et caler le futur programme triennal, et d'autre part, d'informations objectives et récentes pour débloquer les situations figées, et accélérer la mobilisation des ressources (relance des investissements);
- le renforcement de la participation des acteurs locaux à la conception et l'évaluation des effets attendus des projets et programmes, jusqu'au stade de la sélection préalable, à la programmation (choix en fonction du degré d'adéquation à la stratégie globale de développement), et la mise en œuvre complète du projet et son exploitation (effets réels ex-post du projet) ;
- la participation plus large des différents secteurs de la vie socio-économique et culturelle afin d'obtenir une vision partagée du niveau de développement ;
- La disponibilité d'évaluations d'impact (finale, ex-post ou en cours) afin de permettre aux décideurs de s'assurer du degré de compatibilité des programmes triennaux aux stratégies qu'ils sont censés exécuter. Cet exercice va permettre d'ajuster les orientations stratégiques à leurs finalités de long terme (axes stratégiques) ;
- le renforcement des capacités d'analyse et de suivi des politiques économiques :

le développement économique dépend de la capacité d'analyser, d'adapter, de susciter et de gérer le changement afin de se donner les meilleures chances dans un cadre toujours plus compétitif.

### **1.1.2 Déroulement du processus**

Les différentes phases du suivi technique vont être assurées par :

- a) **L'analyse macro-économique, sectorielle et régionale** (mise à jour du diagnostic, suivi des différents indicateurs macro et socio-économiques) ;
- b) **Le suivi et le bilan de l'exécution des mesures, politiques et réformes.**
- c) **L'état d'exécution des Orientations Stratégiques** à partir du suivi de l'exécution des stratégies, investissements et actions effectués par le Ministère chargé du Plan (MEF) pour déceler les blocages ou retards qui freinent la réalisation des projets. L'évaluation ex-ante et le choix des projets et programmes futurs seront faits conformément aux orientations stratégiques du PODES et des LPS, en tenant compte des perspectives budgétaires. Un Comité de Relance des Investissements pourrait permettre d'améliorer la mobilisation des ressources, financières, humaines et techniques, et d'accélérer l'exécution de stratégies retenues dans le XI<sup>ème</sup> Plan.
- d) **L'évaluation ex-post de l'impact des programmes d'action et des stratégies.** Afin de vérifier ex-post l'effectivité de la contribution des projets à la réalisation des orientations stratégiques du XI<sup>ème</sup> Plan, et d'ajuster les stratégies à leurs finalités à long terme, la Direction de la Planification procédera à l'évaluation ex-post (une année après l'achèvement de la phase d'investissement) de l'impact des projets les plus importants, ou les plus significatifs pour le développement.
- e) **Validation du rapport annuel d'avancement de l'exécution du Plan** par la Commission Macroéconomique et de Synthèse.

Le bilan annuel d'évaluation ex-post des programmes et des stratégies devra être transmis au Conseil interministériel de Suivi de l'Exécution du Plan afin de lui fournir des éléments pertinents en vue de l'ajustement et de l'amélioration des stratégies sectorielles et multisectorielles.

## **1.2. Le suivi politique**

Le suivi politique a, avant tout, un objectif de rendre compte aux autorités du niveau de réalisation des objectifs fixés dans la cadre de la mise en œuvre du Plan à travers le suivi-évaluation des projets et programmes. Il vise ensuite à susciter la prise de décisions concertées afin de lever, sinon atténuer, les facteurs qui limitent la performance de l'économie.

Le suivi de l'exécution du Plan fera l'objet d'un Conseil interministériel annuel, avant l'élaboration de chaque programme triennal d'investissements afin :

- d'évaluer la contribution du précédent programme à la réalisation des orientations stratégiques du XI<sup>ème</sup> Plan ;
- d'examiner les blocages à lever, les ajustements à envisager au niveau des actions ou des ressources, ainsi que des mesures complémentaires à prendre, pour que le programme triennal à venir puisse atteindre les priorités fixées par le gouvernement ;
- de fixer, parmi les lignes d'actions, les priorités à respecter lors de l'élaboration du prochain programme triennal, et de poursuivre la mise en œuvre des orientations stratégiques à moyen terme décidées dans la loi-plan.

Préparés par les ministères techniques, sous la coordination et l'animation du Ministère en charge du Plan, les bilans annuels d'évaluation ex-ante, de suivi et d'évaluation ex-post des programmes et des stratégies serviront de base technique aux travaux du Conseil interministériel de suivi de l'exécution du Plan.

Le suivi politique de l'exécution du Plan est le moment privilégié pour l'Administration économique et financière de sensibiliser les différents acteurs sur les enjeux majeurs de la politique économique et sociale.

En raison de la contribution demandée au secteur privé et à la société civile pour la réalisation des objectifs du Plan, leur implication dans le suivi sera renforcée. Ils doivent être parties prenantes dans la préparation de divers documents d'évaluation et les rencontres des comités préparatoires pour le suivi en Conseil interministériel. L'implication du secteur privé et de la société civile devra permettre à ceux-ci de s'exprimer sur l'orientation souhaitée des efforts publics pour rendre l'économie plus compétitive.

## **2. Le suivi –évaluation au niveau décentralisé**

### ***2.1. Suivi technique***

Le suivi technique de la mise en œuvre du Plan est effectué par des services techniques de l'Etat ou des collectivités locales.

Pour mener des investigations afin d'évaluer la mise en œuvre du Plan, en collaboration avec d'autres structures (services techniques et projets), les collectivités locales doivent se référer aux:

- objectifs poursuivis par le Plan ;
- moyens mis en œuvre pour sa réalisation ;
- effets attendus des actions et investissements.

Au niveau régional et local, cette évaluation se fait à travers le suivi de l'exécution des projets effectué par le Service Régional de la Planification (SRP) avec la collaboration des collectivités locales, des services techniques et des responsables de projets. Ce travail permet d'établir un bilan annuel du PTIP régionalisé et un bilan annuel des investissements des collectivités locales.

## ***2.2. Suivi politique***

Au niveau décentralisé, la principale instance de suivi politique de l'exécution du Plan est le Comité Régional de Développement (CRD) qui consacre des réunions périodiques au suivi du Plan et des projets dans la région avec des temps forts aux périodes d'élaboration ou de réajustement du Plan. Avec une périodicité plus rapprochée, le Comité Régional de Suivi des Projets (CRSP) s'acquitte de cette mission. Le CRD et le Comité Régional de Suivi des Projets sont placés sous la présidence du Gouverneur de Région. Il existe au niveau du département et de l'arrondissement des instances de coordination similaires. C'est le Comité Départemental de Développement (CDD) et le Comité Local de Développement (CLD).

Avec le transfert de la compétence « planification » aux collectivités locales, les instances les plus habilitées à assurer le suivi politique du Plan au niveau décentralisé sont les conseils régionaux, municipaux et ruraux (plus particulièrement leurs commissions chargés du Plan). Les bilans annuels préparés par les services techniques sous la coordination de l'ARD devraient constituer les inputs au document qui servira de base technique aux travaux de la commission. Cette activité mérite d'être promue avec l'appui de l'Etat et de ses services techniques.

En outre, il serait intéressant d'amener cette commission à mieux jouer son rôle au niveau du suivi politique en instituant des comités de suivi des projets et programmes de développement et des réunions périodiques (semestriel par exemple) pour faire le point sur la mise en œuvre des options de développement. A cet effet, le CRD, le CDD et le CLD méritent d'être réformés pour mieux prendre en compte la mise en œuvre des initiatives locales.

Le suivi politique est le moment privilégié pour sensibiliser les acteurs locaux sur l'exécution des plans, projets et programmes qui concernent leurs collectivités afin que des mesures appropriées soient prises.

## **3. La mise en œuvre de la double planification**

La double planification ne se limite pas seulement à l'articulation entre le niveau national et le niveau local. Elle prend également en compte les relations entre les instruments locaux dans l'objectif d'une bonne coordination du développement régional. Les plans élaborés sur l'espace régional (PRDI, PIC et PLD) doivent obéir à un processus intégré et avoir le même horizon.

Ainsi, le PRDI doit s'appuyer sur un Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) et prendre en compte les orientations stratégiques du Plan National. Au niveau communal, le Plan d'Investissement Communal (PIC) doit s'appuyer sur un document d'urbanisme tel le SDAU, le PDU, le PUR etc. Son élaboration passe par la prise en compte des objectifs de développement à moyen terme en tenant compte du scénario défini par le PRDI et l'élaboration d'un programme d'investissement prioritaire (PIP). Au niveau de la communauté rurale, l'instrument de planification identifié est le Plan Local de Développement (PLD) avec le Plan d'Aménagement et de Gestion des terroirs (PAGT), le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Terroirs Communautaires (SAGTC), le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) comme références possibles.

Le plus important est de réaliser, au niveau local, un consensus sur des objectifs réalistes. C'est pourquoi le dialogue entre acteurs dans le processus d'élaboration des instruments est une condition indispensable pour la réussite de la double planification. Les dispositions à prendre pour obtenir une bonne articulation des plans régionaux, communaux et locaux consistent à :

- s'assurer que l'élaboration des plans régionaux, communaux et locaux se fonde sur des travaux d'aménagement du territoire et d'urbanisme (SRAT, PDU, etc.) ;
- prendre en compte les préoccupations des communes, des communautés rurales et des secteurs dans la détermination des axes de développement de la Région ;
- s'inspirer des axes de développement adoptés au niveau régional pour arrêter les objectifs, les stratégies et les projets des PIC et des PLD ;
- proposer, pour inscription au PRDI, certains projets dont la mise en œuvre dépasse les moyens des communes et des communautés rurales ;
- arrêter les programmes d'investissements prioritaires (PIP) des communes et les programmes d'investissements locaux (PIL) des communautés rurales pour lesquelles les collectivités locales concernées ont les moyens de la mise en œuvre.

La planification régionale est handicapée par l'absence de mécanismes de mise en œuvre des plans et le défaut d'articulation avec le système national de planification.

Les mesures préconisées ci-dessus constituent des recommandations fortes pour réformer le SNP. Ces réformes permettront en effet de le rendre plus cohérent et plus dynamique. Elles permettront d'améliorer la cohérence du SNP, de créer plus de synergie entre les services et de renforcer l'efficacité de l'intervention de l'Etat.

Une autre recommandation forte du XI<sup>ème</sup> plan est de regrouper sous une même structure les services techniques en charge de l'élaboration des documents du Système National de Planification. Les problèmes de calendrier et d'articulation des différents outils trouveraient ainsi une solution heureuse.

é